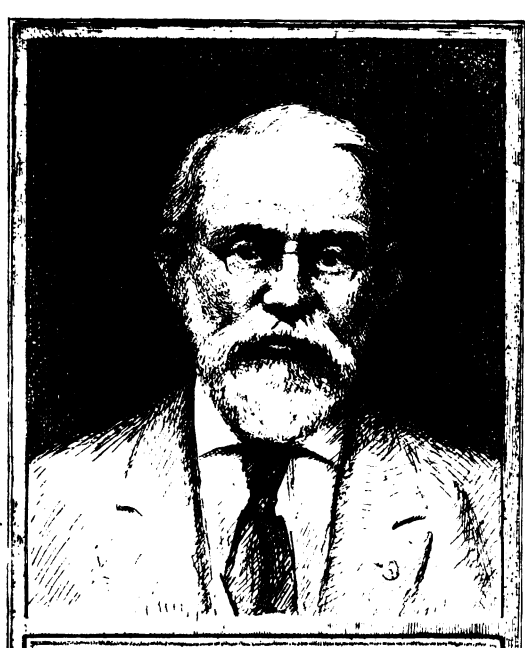
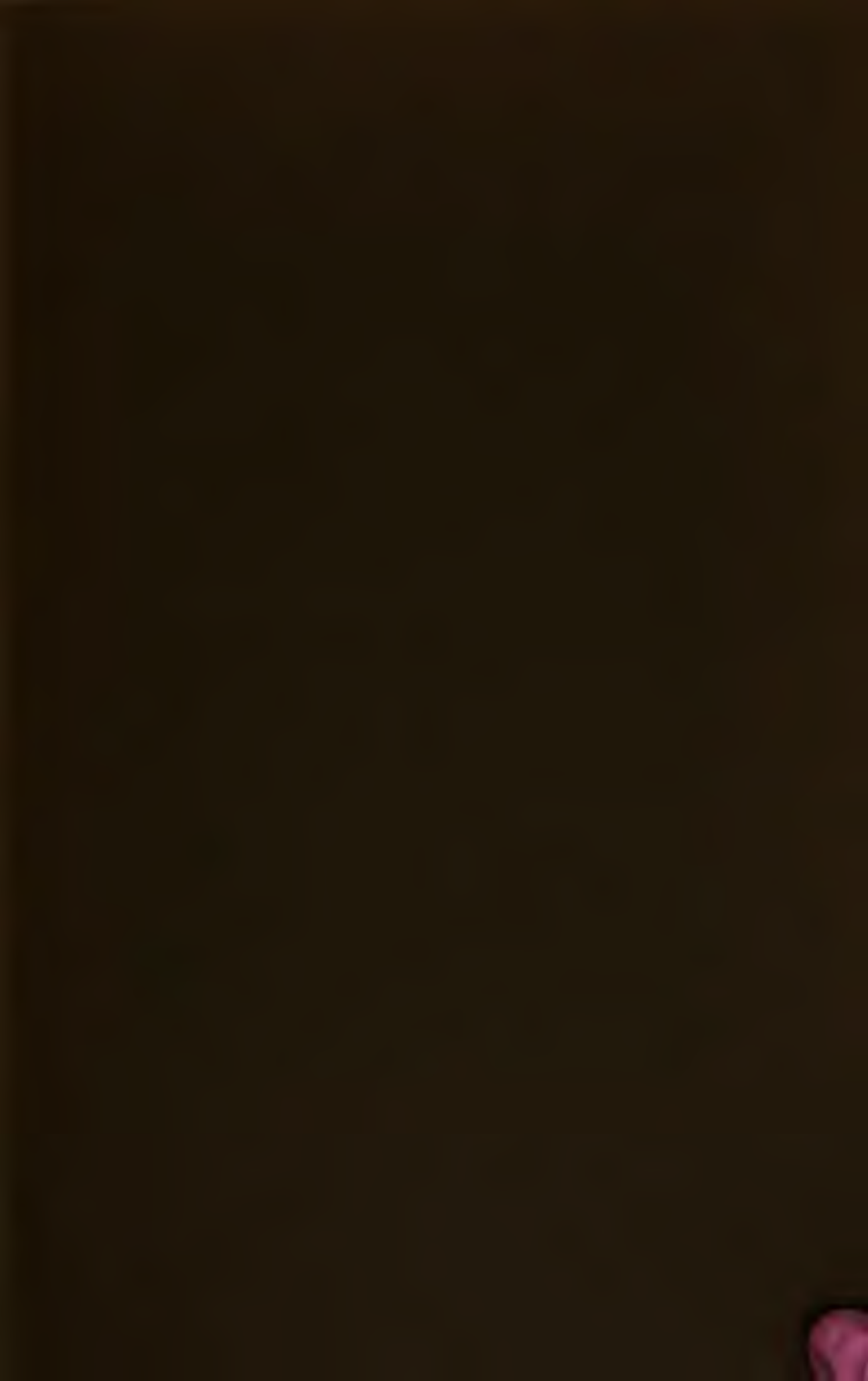
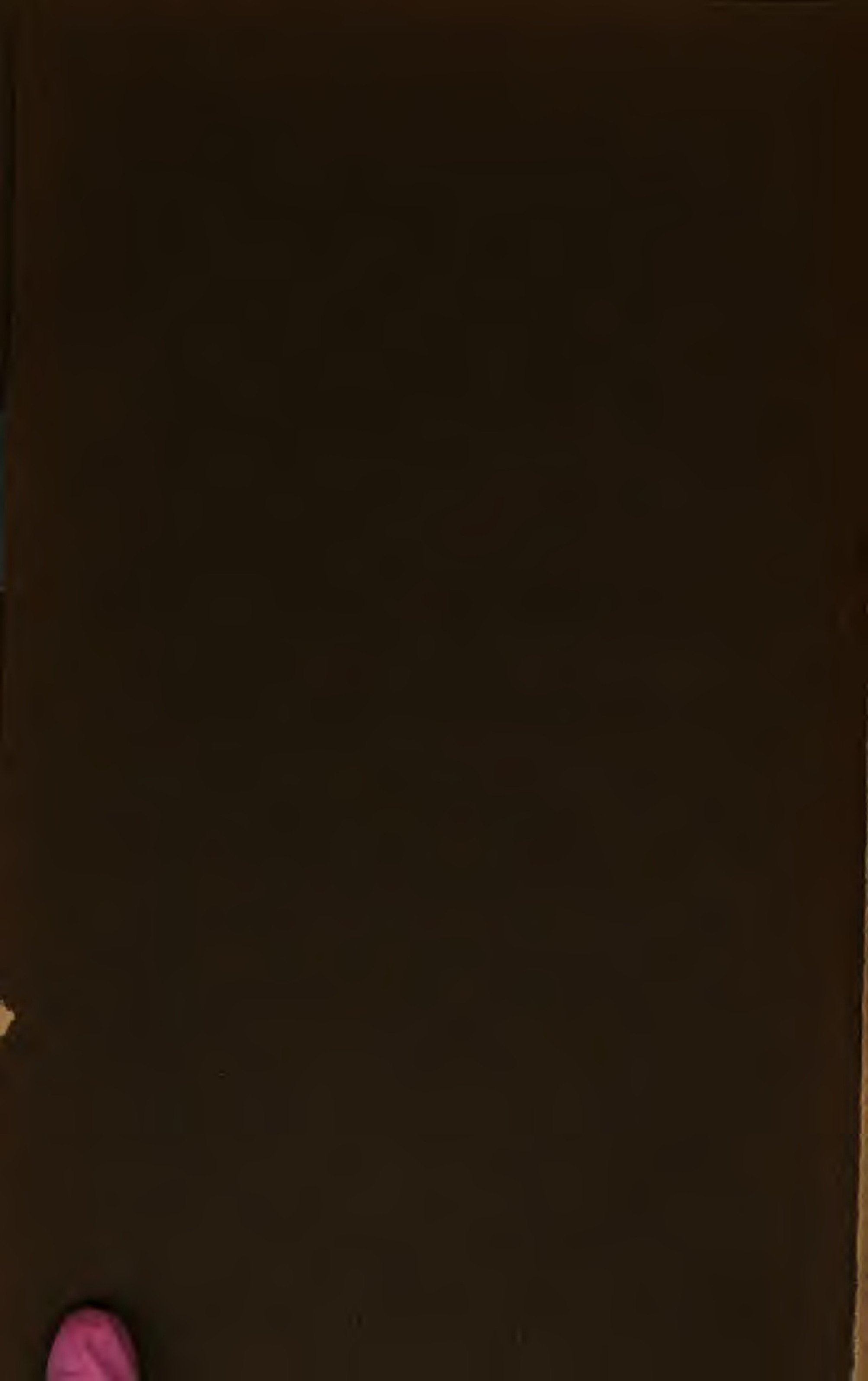






MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DU COTENTIN

(ARCHÉOLOGIE, BELLES-LETTRES, SCIENCES ET BEAUX-ARTS)

TOME NEUVIÈME



AVRANCHES
IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE ALFRED PERRIN, RUE DES FOSSÉS.
1893

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DU COTENTIN

Bureau de la Société

Président............. Mgr GERMAIN, Evêque de Coutances et Avranches.
Vice-Président......... M. PIGEON, chanoine titulaire, Coutances.
Secrétaire............. M. LETERRIER, avocat, Coutances.
Secrétaire-Adjoint..... M. Léon LEMUET, Coutances.
Trésorier............. M. ENAULT, propriétaire, Coutances.
Bibliothécaire-Archiviste M. L'EQUILBEC, receveur principal des Contributions indirectes, Coutances.

Membres adjoints au Bureau

M. LAIR, maire de Coutances, proviseur honoraire........................ Coutances.
M. DOMBREVAL, ancien conseiller général. id.
M. MENARD, chanoine titulaire.......... id.

Membres de la Commission du Musée

M. TANQUERAY, artiste.................. Orval.
M. Léon LEMUET, artiste............... Coutances.
M. L'EQUILBEC, receveur principal...... id.

Membres Titulaires

MM.
ANGOT, propriétaire, ancien notaire...... Coutances.
ADDE, curé.......................... Linverville.
AUBRY, aumônier du Lycée............ Coutances.

MM.

BINET, curé-doyen......................	Cerisy-la-Salle.
BLONDEL, propriétaire..................	Coutances.
BOUILLON, chapelain des Augustines.....	id.
BRIANT, curé de Biniville...............	Biniville.
CHEVALIER, avocat, conseiller général....	Coutances.
DALAIN, chanoine.......................	id.
DE LA RUE, notaire.....................	id.
DE LONGUEVILLE, chanoine honoraire....	id.
Le comte DE MOBECQ, propriétaire.......	Mobecq.
DU PARC, propriétaire..................	Avranches.
DUPREY, Pierre, propriétaire............	Cambernon.
DUBOIS, propriétaire, ancien conseiller de la Préfecture.....................	Coutances.
DUREL, vicaire-général..................	id.
FLEURY, pro-secrétaire de l'Evêché......	id.
FLEURY, Jules..........................	Rennes.
GRITTON, avocat........................	Coutances.
HÉLAINE, curé..........................	Belval.
JAMBIN, propriétaire....................	Agon.
JAMES, vicaire à Sainte-Mère-Eglise......	Sainte-Mère-Eglise.
JOUBIN, chanoine titulaire..............	Coutances.
JOUBIN, curé...........................	Savigny.
LAISNEY, chanoine titulaire.............	Coutances.
LAISNEY, chanoine honoraire, secrétaire particulier de Monseigneur........	id.
LEBOURGEOIS, vicaire de Saint-Nicolas....	id.
LEBEDEL, curé de Saint-Saturnin........	Avranches.
LECHEVALIER, propriétaire à Coutances...	id.
LECARDONNEL, curé.....................	Mesnil-Rault.
LEGOUX, vicaire-général................	Coutances.
LEMASSON, curé-doyen..................	Montmartin.
LEMONNIER, supérieur du Collège et Petit-Séminaire.......................	Saint-Lo.
LERENDU, propriétaire à...............	Périers.
LEROY, curé-doyen de..................	St-Hilaire-du-Harcouët.
LETOT, curé de........................	Pont-Hébert.
LEVON, horloger.......................	Coutances.

MM.

MARIE, aumônier du Bon-Sauveur.......	Saint-Lo.
MAUDUIT, chanoine titulaire, secrétaire-général de l'Evêché	Coutances.
MONTAIGNE, curé......................	Régnéville.
Michel DE MONTHUCHON, propriétaire....	Monthuchon.
MUSTEL, chanoine honoraire, directeur de la *Revue Catholique*...............	Avranches.
NÉEL, aumônier de marine en retraite, au	Vast.
PORET, maire..........................	Denneville.
POULAIN, chapelain du Sacré-Cœur......	Coutances.
PRÉVALLÉE, propriétaire................	id.
RICHER, chanoine honoraire, chapelain du Carmel........................	Avranches.
ROSSELIN, vicaire de...................	Brecey.
ROBINE, vicaire........................	Coutances.
SANSON, chanoine honoraire, pro-secrétaire...........................	id.
SALETTE, imprimeur...................	id.
TOLLEMER, Archiprêtre, curé-doyen de Saint-Pierre.....................	id.
TOLLEMER, curé de Saint-Nicolas........	id.
TARDIF, aux Archives nationales........	Paris.
TURGOT, chanoine, curé-doyen de Notre-Dame de........................	Granville.
VARIN DE LA BRUNELIÈRE, à.............	N.-Dame-de-Cenilly.
VASSEUR, vicaire à.....................	Domjean.
VAUTIER, supérieur des Missionnaires de Notre-Dame-sur-Vire	Troisgots.
VIEL, curé de.........................	Colomby.

Membres correspondants

MM.

ADRIAN, capitaine, chef du Génie........	Saint-Malo.
BLAISOT, élève de l'Ecole des Chartres....	Blainville.
BOUET, artiste.........................	Caen.
BRIENS, député de la Manche...........	Cérences.

MM.

CANIVET, artiste........................	Chambois (Orne).
CALIGNY (DE)...........................	Paris.
CLOUET, professeur au Lycée............	Saint-Brieuc.
DANIEL, capitaine de frégate............	Brest.
DELISLE, membre de l'Institut, directeur de la Bibliothèque nationale.......	Paris.
DESMOTTES, professeur agrégé au Lycée..	Bordeaux.
DOLBET, archiviste du département de la Manche.........................	Saint-Lo.
DROUET, archiviste.....................	Saint-Pierre-Eglise.
DUMESNIL, inspecteur-général...........	Paris.
DUPONT, conseiller à la Cour d'appel.....	Caen.
DURIER, Charles, chef de bureau au Ministère de la justice.................	Paris.
DURIER, Emile, avocat à la Cour d'appel..	id.
FAURE-BEAULIEU, ancien conseiller de la Cour d'appel......................	Neuilly-sur-Seine.
FEUARDENT, numismate................	Paris.
FIERVILLE, censeur au Lycée Charlemagne	id.
GUILLOUARD, professeur de la Faculté de droit..........................	Caen.
LAVOIX, procureur de la République.....	Montluçon.
LERIVEREND, agent-voyer...............	Pontorson.
LEROY, juge d'instruction...............	Pont-l'Evêque.
LETELLIER, propriétaire................	Caen.
LEVÉ, vice-président du Tribunal........	Avesnes (Nord).
LOISEL, président du Tribunal..........	Mayenne.
MEUNIER, Stanislas, directeur du Muséum d'histoire naturelle (section de zoologie).........................	id.
ONFROY, antiquaire....................	Lisieux.
PIGEON, Victor, ancien Receveur à Mortain..........................	Genêts.
PRILLEUX............................	Paris.
REFFUVEILLE, contrôleur des douanes....	Le Havre.
SAUVAGE, ancien juge de paix...........	Paris.
TOSTIN, ingénieur des chemins de fer....	Paris.

MM.

TRAVERS, Emile, ancien conseiller de Préfecture.......................... Caen.

VIBERT, avocat à la Cour d'appel........ Paris.

Sociétés Correspondantes

Algérie.............. Académie d'Hippone.

Calvados............ Société des Beaux-Arts de Caen. — Société des Antiquaires de Normandie.

Drôme.............. Société d'Histoire ecclésiastique et d'Archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Digne, Grenoble, et à Romans (M. U. LECHEVALIER, président).

Jersey............... Société Jersiaise pour l'étude de l'histoire et de la langue du pays.

Guernesey........... Société d'Histoire et d'Archéologie.

Manche............. Société d'Archéologie d'Avranches.

Sociétés d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire naturelle de Saint-Lo.

Société Archéologique, Artistique, Littéraire et Scientifique de Valognes.

Morbihan............ Société Polymathique du Morbihan.

Seine............... Société d'Anthropologie, à Paris.

Sarthe............... Revue historique et Archéologique du Maine, au Mans.

Finistère............ Société Académique de Brest.

Ille-et-Vilaine........ Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine, à Rennes.

Etats-Unis d'Amérique. The Smithsonian Institution, à Washington.

Orne................. Société Archéologique de l'Orne, à Alençon.

Alsace............... Société Belfortaine d'émulation, à Belfort.

Canada.............. Revue scientifique et littéraire d'Ottava.



Histoire de la ville de Saint-James de Beuvron

(SUITE)

SECONDE PARTIE

Histoire de la ville de Saint-James, depuis la destruction de son château jusqu'à nos jours

CHAPITRE PREMIER

HISTOIRE CIVILE ET RELIGIEUSE DE SAINT-JAMES PENDANT LE XVII[e] SIÈCLE.

La ville de Saint-James, nous l'avons déjà dit, n'a plus d'histoire militaire après la ruine de son château et de son enceinte fortifiée. Nous n'aurons donc plus de faits de guerre à raconter, sauf à l'époque de la Révolution, où le pays sera encore bouleversé, comme à la fin du XVI[e] siècle, par une affreuse guerre civile. Mais les nombreux documents, pour la plupart inédits, que nous allons publier, nous fourniront de curieux renseignements sur la vie civile et religieuse du pays, pendant les XVII[e] et XVIII[e] siècles, et pourront intéresser les esprits sérieux.

Clément Lemoine, qui n'était curé de Saint-James que depuis sept ans, mourut le dimanche 25 février 1601, vers dix heures du soir, au retour d'un pèlerinage qu'il avait entrepris à Orléans, avec le prieur et plusieurs paroissiens, pour gagner le grand Jubilé. (1)

Il fut inhumé, comme son prédécesseur, Hugues Bichot, dans l'église Saint-Jacques, devant l'autel Saint-Nicolas. Un prêtre de Saint-James, André Menard, prit le déport en adjudication, pendant la vacance de la cure.

---

(1) « Le vingtième jour du mois de febrier, 1601, monsieur le curey de Saint-Jame et le prieur dud. lieu et plusieurs autres partirent de Saint-Jame pour aller à Orléans gangner le grand Jubilé. » (Registres de Saint-Benoît)

« Le dimanche XXV[e] jour de febvrier, 1601, viron dix heures du soir, décéda M[e] Clément Lemoyne, pbre, vivant curé de Saint-Jame et Saint-Benoît, natif de la paroisse de Saint-Aquelin, diocèse de Sées. Led. curé revint malade de Orléans, revenant de gagner led. Jubilé. Dieu lui fasse paix à l'âme ! » (*Id.*)

Le prieur Maurice Guillotin présenta un ecclésiastique de la localité recommandable par son mérite et sa vertu, Messire Jean Menard, qui devait gouverner la paroisse près de trente ans. Il eut d'abord pour collaborateurs son frère André Menard, qui fut nommé plus tard curé de Champeaux, Jean Perrodin, Guillaume Gohin et Michel Menard. Julien Paulmier, qui avait succédé à Bertrand Guyot, desservait l'église de Saint-Benoît. Clément Maheust était prieur de Saint-Maur.

La tour de Saint-Martin, qui ne contenait plus qu'une cloche, en reçut deux nouvelles. La petite, fondue le 1er août 1602, fut nommée, le 7 du même mois, par noble homme Gilles de la Paluelle, Péronille Frain, femme de Hervé de la Motte, et Gilette de la Harague, mariée à Léonard Bernier. Le 27 juin 1607, Me Jean Menard bénit la plus grosse, qui fut nommée par noble homme Louis de la Paluelle, sieur de Loucé, et demoiselle Aragonde du Hallay, épouse de noble homme Jean Guiton.

L'ébranlement causé à la tour par les trois cloches détermina probablement sa chute, qui arriva le 18 décembre de la même année : « L'an mil six cent sept, le 18e jour de décembre, tomba la tour de l'église de Saint-Martin du Belley, et trois cloches estant dans icelle tombées dans la ruine d'icelle sans estre cassées. » On releva la tour et les cloches furent remises en leur place.

Le registre paroissial fait encore mention, à la date du 31 octobre 1610, de la bénédiction de la petite cloche de l'église Saint-Jacques (1).

Aux jours des grandes solennités, les cloches des deux églises mêlaient leurs joyeuses volées ou leurs gais carillons, et emplissaient de leurs harmonies les vallées d'alentour (2).

Le pieux curé, voulant satisfaire sa dévotion et celle des paroissiens envers la Sainte Vierge, obtint du provincial des Frères Prêcheurs du couvent de Caen, Pierre Damour, et du grand vicaire d'Avranches, Julien Leredde, l'autorisation d'ériger la confrérie du

---

(1) « L'an mil six cent dix, le 30e jour d'octobre, fut fondue la petite cloche de l'église Saint-Jacques, et le lendemain trente-un• jour fut baptisée et nommée Geneviève par Nicollas de Verdun, écuier, sieur de Margotin, et demoyselle Geneviève de la Paluelle, dame du Boismefray, et Anne de Vauborel, dame des Préaux. » (*Id.*)

(2) Dans un chapitre des mises, au compte de 1582, il est employé 2 s. 6 d. « pour les sonneurs aux deux églises, le jour du Sacre. »

Saint-Rosaire dans la chapelle Notre-Dame de l'église Saint-Martin. Le P. Lemarchand l'établit, le dimanche 2 mars 1614, et inscrivit à la suite du procès-verbal les premiers associés, parmi lesquels figurent Me Jean Menard, curé de Saint-James, et les autres prêtres de la paroisse ; M. Julien Laisné, curé de la Croix-Avranchin, qui assistait à la cérémonie ; Jean de la Paluelle, écuyer, Sr de la Chaudronnaye et de Saint-James ; Tristan de la Paluelle, écuyer, Sr de la Paluelle ; damoiselle Anne de Vauborel, Marguerite le Rogeron de Carnet ; Hervé de la Motte, sa femme, et plusieurs autres bourgeois et habitants de la ville et des environs (1).

La dévotion du Rosaire devint bientôt populaire à Saint-James. Le 20 février 1626, Jean Prime, pour accomplir les dernières volontés de Me Vincent Prime (2), son fils, fonda 15 livres de rente, « au moyen de quoi les sieurs curé et gens d'église se sont soumis de dire et chanter annuellement, un jour de la semaine, et particulièrement le samedi, en l'honneur du Rosaire, une messe à note de l'office de la Sainte Vierge, qui commence *Salve radix sancta*, à une des églises de Messieurs Saint Jacques ou Saint Martin (3). »

Les dons furent si nombreux qu'en 1630, les confrères demandèrent aux curé et prêtres de Saint-James de les employer en prières pour les associés vivants et trépassés. Ceux-ci s'engagèrent à célébrer « chaque semaine, à viron soleil levant, (4) » la messe du Rosaire suivie du *Libera* avec le *De Profundis* et l'oraison, *Deus veniæ largitor*, pour les défunts.

Un peu plus tard, le 6 décembre 1635, damoiselle Anne de Vauborel, veuve de Julien Le Rogeron, écuyer, sieur des Préaux, fonda cinq messes aux cinq principales fêtes de la Sainte Vierge, savoir : la Conception, la Purification, l'Annonciation, l'Assomption et la Nativité, et une sixième le jour Sainte Anne, sa patronne, avec un nocturne de trois psaumes et de trois leçons avant ou après ces messes. Elle donnait aussi une petite rente pour acheter le pain

---

(1) Nous donnons aux Pièces Justificatives, N° XXII, les actes de l'établissement du Rosaire, que nous avons trouvés aux Archives de la Manche, Série E, Fonds La Paluelle, Pièces du procès Guérin.

(2) « Le XXVe jour de janvier 1626, fut inhumé Me Vincent Prime, pbre, en l'église de Saint-Jacques ». (Registres)

(3) Titre de la fondation (Archives de la Manche, Série E, Fonds La Paluelle)

(4) Titre de fondation. (Arch. de la Manche, Série E, Fonds La Paluelle)

bénit de la Pentecôte, à la condition qu'on chanterait un *Libera* sur l'enfeu de sa famille, au retour de la procession qu'on faisait ce jour-là de l'église de Saint-Martin à l'église Saint-Jacques (1).

Les processions votives, à l'intérieur de la ville, à l'église de Saint-Benoît, à Notre-Dame de Carnet ou à des sanctuaires plus éloignés, étaient assez fréquentes à cette époque. Tous les ans on allait solennellement à Saint-Benoît, le dimanche qui suivait le 11 juillet, jour auquel on célébrait la translation des reliques de saint Benoît (2), et nous voyons « la procession partant de l'église St-Martin à l'église de Macé, le dimanche, 3e jour de septembre 1628. »

Les habitants de Saint-Benoît rivalisaient de zèle pour la décoration de leur église. Le 2 juillet 1617, Rauline de l'Epine et le seigneur d'Aubroche nommèrent une cloche, fondue la veille à Saint-Benoît, par Jean Dupart, de Villedieu, et bénite par le vicaire, Me Julien Paulmier, en présence de Mres Julien Belloir, Guillaume Leroy et Nicolas Dorières (3). Le 26 février précédent, Rauline de l'Epine avait fait présent au trésor d'une belle bannière en taffetas rouge, que Julien Loisel, marchand de Saint-James, avait achetée à la Guibray, (4) et, le 18 avril 1621, Martin de Camprond, qui était

(1) Le 28 décembre 1629, un bourgeois de Saint-James, Pierre Savignol S. Gervais et Marie Hervagault, sa femme, avaient fait un legs à la fabrique pour fournir le vin des messes de la nuit et du jour de Noël ; mais le prêtre qui célébrait la grand'messe devait inviter les paroissiens à réciter « un *Pater* et un *Ave* pour led. Savignol, leurs amis vivantz et trepassés. » (Arch. de la Manche, Série E, Fonds La Paluelle).

Le 1er mars 1628, Jean de la Paluelle, pour remplir les dernières volontés de son frère Tristan, mort vers 1626, fonda deux messes, l'une du saint Nom de Jésus, l'autre des cinq Plaies. On les disait le mardi et le vendredi de chaque semaine, vers sept heures en été et huit heures en hiver.

(2) En 1609, la procession sortit « de l'église Saint-Martin, en la ville de Saint-James, pour aller à Monseigneur S. Benoit, » le dimanche 25 juillet. (Arch. de la Manche, *Id.*) Le 13 janvier 1622, Pierre Lehurey-Jantière et sa femme Jeanne de la Motte, fondent deux messes, chaque semaine, l'une de la Trinité, l'autre du Saint-Sacrement et demandent que « le jour où la procession de Saint-James ira, au mois de juillet, à l'église de Saint-Benoist, ou chante un *Libera* sur le tombeau de leurs enfants dans l'église de Saint-Benoist, soit avant la grande messe, soit après icelle. » (*Id. id.*)

(3) Registres de Saint-Benoît.

(4) « Le XXVIe jour de feubvrier, 1627, fut apportée la bannière de taphetas rouge par Jullien Loisel, marchand à Saint-Jame, par luy achettée à la Guibray dernière, et donnée par Rauline de l'Espinne, veuve du defunct Jullien Hurey, au trésor et fabrique de Saint-Benoist de Brevon. » (*Id.*)

alors vicomte de Mortain, donnait à l'église un ostensoir d'argent doré (1).

Le vicaire de Saint-Benoît, Me Julien Paulmier, mourut le 20 février 1618, et « fut inhumé en l'église, sous le pepitre, par Me Jullien Laisné, pbre, curé de la Croix-en-Avrenchin (2). » Son successeur, Michel Menard, prit possession le 24 février suivant, et décéda le 23 février 1623 (3). Olivier Restoux ou Resteux paraît une fois seulement avec le titre de vicaire, dans un acte du 27 septembre 1623. Après lui vient Michel Le Roy, prêtre de la paroisse, qui nous a laissé quelques renseignements sur sa personne dans les registres, qu'il rédigeait déjà depuis plusieurs années (4).

Nous croyons devoir transcrire ici, dans leur forme originale, les curieuses observations disséminées dans les registres, qui se rapportent à cette époque.

« En l'année 1612 fut l'année de la grande sidreson ; il fut tant [de pommes] qu'on en perdit la plus grande partie, à cause des vents qui les abattirent, et pourrirent sous les arbres. Et fut l'année des grans vents et des grans tonnères.

» L'an mil six centz-traize commença à néger dès le dimanche de devant le jour S. Martin, et rompirent une grande quantité de toutes sortes d'arbres. Au jour du vendredy saint, 1614, en tomba tant [de neige] que l'on ne pouvoit aller à l'église.

» L'an mil six centz-quinze fut une grande sécheresse, et les bleds faillirent, principalement les froments noirs, et fut cher en la d. année. »

---

(1) Registres de Saint-Benoît.

(2) (*Id.*)

(3) « Le jour S. Mathias, XXIIIIe jour de feubvrier 1623, fut inhumé, au bout du grand autel de S. Benoit, près du lavatoire, discrette personne maistre Michel Menard, pbre vicaire dud. lieu, lequel n'y fut que V ans, par Me Jehan Menard, pbre curey de Saint-Jame et de Saint-Benoit. *Requiescat in pace.* » (*Id.*)

(4) Me Guillaume Le Roy a soin d'inscrire son acte de baptême sur le cahier de 1613. Nous pouvons en conclure que les registres contenant les actes, depuis 1573 jusqu'en 1590, dont nous avons signalé la disparition, étaient déjà perdus. « Le XVIIIe jour de feubvrier 1590, fut baptisé Guillaume Le Roy, fils Julien et Michelle Montier, sa femme, et fut nommé par Guillaume de l'Epine et Jacques Le Roy, fils Julien, et Jeanne de la Motte, fille de Jean de la Motte. » — Et, à la date du 14 mars 1614, il écrit : « Le XVIe jours de mars 1614, le premier dimanche de la Passion, moy, Guillaume Le Roy, pbre, dist ma première messe, en présence de plusieurs honorables personnes. » Il note encore que son père Julien Le Roy, du Guey, fut inhumé par Me François Le Feubvre, pbre de Villiers, le même jour que Me Julien Paulmier, vicaire de Saint-Benoît.

Des bruits de guerre répandus dans le pays y causèrent une certaine agitation :

« L'an 1615 fut un très grand bruit de guerre, et y eut des souldars en garnison es Granges, sous le sieur de la Chaudronnais. »

[1616] « En ladite année fut le bled cher. »

Le registre signale aussi plusieurs assassinats commis dans la contrée pendant ces temps troublés.

« Le premier jour de juillet, 1615, au point du jour fut tué Gilles Corneille d'un coup de hache qui lui fut donné dans le serveau (*sic*).

» Le IIe jour de novembre fut tué d'un coup d'espée Gilles Morel de S. Aubin par Guill. Hallais la Bresche (*sic*).

» Le lundy, saize jour de novembre, 1615, fut tué d'un coup de harquebuze Jullien Dubois de S. Jame, viron demie-heure de nuict et fut tiré led. coup par sur une hais (*sic*).

« Le XIe jour de novembre, 1616, fut tué noble homme Jullien Augis, sieur de Maulni, d'un coup de harquebuze de nuict. »

Notre chroniqueur raconte un fait de nature à produire une profonde impression sur les paroissiens qui avaient coutume de célébrer avec grande solennité la fête de leur patron :

« Le XXI jour de mars, 1617, le jour et feste de Monseigneur S. Benoit, notre patron, Jacques le Mouland, fils Estienne et Jacques Chollet, fils, allèrent pour travailler aud. jour aux autres paroisses circonvoisines, savoir, led. Moullant à S. Sénier et led. Chollet à S. James. Quand ils pensirent (*sic*) travailler ne peurent rien faire, mais les fallit (*sic*) raporter à leurs maisons, et la maladie leur fut donnée en un genou tout en une même heure, et les tint bien XV jours ou trois sepmaines par la permission de Dieu et en la vertu de Monsr S. Benoist. »

« Le XXVIIIe jour de may 1617, jour de dimanche, fut consacré Messire Boivin par Messire François de Péricard, evesque d'Avranches, en la présence de l'évêque de Dol et de Saint-Malo. »

« Le XXIIe jour d'apvril 1618, jour de dymanche, mestre Nicolas Dorières, pbre, dit sa première messe à S. Benoist de Beuvron. »

« En l'année mil six cent dix-huict fut le grand Jubilé, le premier et le second dimanche de Caresme, donné par Nostre S. Père le Pape Paul, Ve de ce nom, à tous les fidelles catholiques. »

« En l'année mil six cent dix-huict fut une grande année de sidre. »

« En l'année mil six cent vingt-trois et au commencement de vingt-quatre, fut desmantellé et ruiné, par le commandement de nostre bon Roy Louis

XIIIesme, la ville de Pontorson par les habitans des eveschés d'Avranches et Coustances, Rennes et Dol. » (1)

Le coadjuteur de l'évêque d'Avranches, Monseigneur Boisvin, dont nous venons de parler, visita les églises de Saint-James et de Saint-Benoît, le jeudi 30 mai 1619, jour de la fête du Saint-Sacrement, et Monseigneur Péricard les visita le 5 juin 1622. Leurs procès-verbaux nous donnent une idée des mœurs religieuses de l'époque et nous montrent avec quel soin l'autorité épiscopale maintenait la discipline ecclésiastique et surveillait l'administration des paroisses.

Monseigneur Boisvin se rendit d'abord à l'église Saint-Martin, où le prieur lui présenta le curé Me Jean Menard, le vicaire Jean Goulpel et les prêtres de la paroisse : Mres Maurice Guillotin, Julien Maillard, Jacques Chausseblanche, Jacques Besnard (2), Guillaume Gohin,

(1) Nous avons dit précédemment que les registres ne notent pas seulement les faits qui présentent un intérêt local, qu'ils rapportent encore les événements plus considérables qui se rattachent à l'histoire générale du pays ; en voici quelques exemples :

« L'an 1615, notre Roy Louys de France fut marié à Anne l'Infante d'Espainne, fille du roi d'Espainne. »

« L'an mil six centz-saize, au mois de septembre, les premiers jours, fut arresté dans le chasteau du Louvre de Paris la personne de Monsr le Prince de Condé, pour ce qu'il vouloit se saisir des personnes du Roy et de la Royne et leur retirer l'Estat et gouvernement, prétendant à la couronne. Mais Dieu provit à ceste affaire pour son plaisir. »

« Le XXIIIIe jour d'apvril 1617, fut poignardé, dans le Louvre à Paris, Monsr le marquis d'Anchre et estranglé, lequel avoit troublé la France, voulloit faire la guerre au Roy, et après fut desterré, les aurailles, doitz, ortais et autres parties arrachées, et après pendu au gibet les pieds en hault, poignardé par Monsr de Vitton par le commandement de notre roy Louys. »

« L'an mil six cens vingt et un, au mois de may, fut assiégée la ville de S. Jean d'Angely et le camp, et y fut viron six semaines, et fut rasée, abattue et desmantellée, et maintenant n'est appelée que le bourg S. Jean. »

« *Item*, En ladite année que dessus fut assiégée une autre ville appelée Montauban, au pais de Languedoc, là où fut tué Monsieur le duc de Maienne, un des grands princes de France, grand défenseur de l'Eglise, et plusieurs autres grands seigneurs de remarque et autres gens de guerre et ce néanmoins elle fut prinse au mois de... »

(2) MM. Julien Maillard fut inhumé dans l'église Saint-Jacques, le 26 avril 1625, et Jacques Besnard le 25 mai 1626.

Le registre inscrit aussi le décès de deux autres prêtres, Pierre de la Noe et Jacques Davy : « Le XXXe jour de décembre 1617 fut inhumé en l'église S. Jacques de S. Jame, viron XI heures du matin, Me Pierre de Lanos (*sic*) par Me ....., curé de Montjoye. *Requiescat in pace.* » — « Me Jacques Davy, prêtre, âgé de viron

Louis de la Motte, Germain Huet, Clément Maheust, Jean Lallemant et Jacques Goulpel.

« Il y a environ, dit le procès-verbal, douze cents communiants ; n'y a aucun hérétique ni excommunié. Le Saint-Sacrement deubment disposé et renouvelé tous les mois. Les fonts baptismaux bien fermés à clef. Les fonts de plomb et vazes des huiles en bon état. Les fondations et autre service divin deubment célébrés. »

« Déffendu aux prêtres d'aller à la taverne, à peine de soixante sols d'amende, et aux taverniers de distribuer à boire et manger en leurs maisons durant le service, à peine de dix livres d'amende pour lesd. taverniers, et vingt sols pour ceux qui y seront trouvés. Même déffendu aux paroissiens de sortir de l'église durant le service, à peine de cinq sols et de monter au lettrain réservé à ceux qui aident à chanter. Ensemble commandé auxd. paroissiens d'assister aux processions tant du dimanche que des Rogations et aux autres ordinaires sur mesme peine de cinq sols d'amende ; toutes lesd. amendes applicables au trésor. Et à ce sont priés de prendre garde lesd. sieurs de la Chaudronnaye et de Loussey, ensemble les sieurs de Lieblet, du Bourrault, de la Croix et de S. Gervais. »

« Pierre Jean et Pierre de la Noe ont dit le trésor valloir viron quarante livres et n'avoir esté rendu compte du d. trésor puis dix ans, et de la confrairie S. Nicolas puis vingt ans : sur quoy ordonne que tous lesdits comptes, tant du trésor que de la confrairie seront rendus et les debets payés dans un mois, à peine de soixante sols d'amende applicable aud. trésor. Et dorenavant tous les thésoriers rendront leurs comptes et payront leurs debets avant que de sortir de charge. »

« Le prône sera leu dans la chaire, et après le prône le catéchisme un quart d'heure seulement, à peine de soixante sols d'amende, et deffendu de sortir durant iceluy, à peine de dix sols d'amende, le tout au profit du trésor. »

Il se transporte ensuite à l'église de Saint-Benoît, où il est reçu par le vicaire Michel Menard, accompagné de Mres Guillaume Le Roy, Jean Belloir et Nicolas Dorières, prêtres. Les prescriptions sont les mêmes que les précédentes, sauf quelques points que nous notons

---

trente-troys ans, trespassa, le cinquiesme jour de décembre, 1628, et fut inhumé, le lendemain. *Requiescat in pace.* »

en passant : « Ordonne que la messe parroissiale sera dite en été à huict heures et en hyver à neuf, et la petite messe pour les serviteurs une heure et demie devant la grande. Le *Libera* qui avoit accoustumé d'être dit après la procession pour feu Me Julien Paulmier, vicaire dud. lieu, sera différé après la messe. Richard Le Blanc et Julien Adelin, trésoriers, ont dit le trésor valloir quinze livres en tout et ordonné que les comptes puis six ans seront rendus et les dettes payées dans un mois, à peine de soixante sols d'amende ; et commandé aux d. trésoriers faire inventaire des lettres et biens du trésor et en apporter coppie au sécrétariat. Deux fondations faictes en lad. église, l'une par feu Me Julien Paulmier, l'autre par feu Julien Huré seront receus, et en tournera la moitié au profit du trésor et l'autre au profit des prestres. Seront les héritiers dud. Paulmier poursuivis pour rendre compte des deniers de la confrairie, puis cinq ans que led. déffunt en avoit eu l'administration. Temps donné d'un mois à Nicolas de l'Espine pour chercher un processionnaire qui a esté perdu durant qu'il estoit trésorier, faute de la répresentation duquel il sera contraint d'en payer un autre que nous avons ordonné estre achepté dans led. temps » (1).

Monseigneur François Péricard, accompagné de son promoteur et de ses officiers, fut reçu solennellement par Me Jean Menard et le clergé. On le conduisit d'abord à l'église Saint-Jacques, où il fit une exhortation au peuple et administra le sacrement de confirmation ; puis il rendit plusieurs ordonnances disciplinaires qui rappellent et confirment les règlements antérieurs.

« Ordonne qu'il n'y aura autres personnes enterrées dans l'église que ceux qui ont accoutumé y avoir sépulture, et pour les autres qui n'y ont point de sépulture, autrement n'y seront enterrés qu'en payant un écu, au profit de l'église. Ordonne que les tombes étant en lad. église de S. Jacques seront aplanies et unies, et que ceux qui feront faire les inhumations seront obligés chacun réduire leurs tombes à l'égal et uniment de l'aire, à peine d'estre privé cy-après de la sépulture. Et pour le regard de la porte de l'église S. Jacques, sera fait faire une serrure dont aura la clef le couteur, qui ne pourra la délivrer à personne que du consentement du sieur curé... »

(1) Archives de la Manche, Série E, Fonds La Paluelle, collation faite, en 1687, sur les Registres « estant au Sécrétariat de l'Evêché. »

« Ordonne que l'écholle sera réparée aux dépens du trésor et censures accordées pour avoir révélation des larcins qui y ont esté faits, et déffendu au maître d'école de livrer la clef à aucune personne, sur peine de répondre des pertes et ruines qui y arriveront » (1).

Les paroissiens ayant manifesté le désir de quitter l'église Saint-Martin, trop petite pour contenir la foule aux jours de dimanche et de fête, l'évêque ne veut pas trancher cette question délicate en l'absence du prieur ; en attendant, il enjoint aux trésoriers de rendre leurs anciens comptes, et défend de procéder à de nouvelles élections avant que les trésoriers en charge n'aient satisfait à cette ordonnance, qui devait être publiée au prône du dimanche suivant, « afin que personne ne prétende cause d'ignorance. » Les majeurs de la confrérie de Saint-Nicolas, Jean Loisel et Julien Cosson, étaient aussi invités à poursuivre leurs prédécesseurs jusqu'à ce qu'ils eussent rendu leurs comptes (2). Et sur la remontrance du prieur de Saint Maur « qu'il n'y avait point de places pour les pauvres à l'hôpital, lorsqu'ils arrivent en affluence, » l'évêque accorde la permission de les loger dans une partie de la chapelle.

Le même jour, Monseigneur Péricard fut reçu à Saint-Benoît par le vicaire Michel Menard, et les paroissiens, « à l'entrée du cimetière, chantant le cantique ordinaire. » Il ordonne au trésorier de faire réparer la couverture de plomb des fonts baptismaux ; aux héritiers de Bertrand Guyot et de Julien Paulmier, anciens vicaires de Saint-Benoît, de restituer la minute des comptes et le livre des baptêmes, qui devait être en leur possession ; à Jean et à Julien Lefeuvre et Michel de la Motte de venir devant l'official régler un différend qui s'était élevé entre eux, au sujet d'une somme de six livres de rente omise au compte du père de Lefeuvre. Enfin il condamne Gilles Fardin-les-Carreaux à rendre les lettres de la fabrique, dont il avait été trésorier, et enjoint au vicaire d'avertir l'autorité épiscopale des contraventions à la présente ordonnance, sous peine

(1) Archives de la Manche, Série E, Fonds La Paluelle.

(2) Cette confrérie établie à Saint-James depuis longtemps, indique bien que la dévotion à saint Nicolas y était toujours en honneur.

La note suivante du registre de Saint-Benoît nous en fournit la preuve : « Le vendredy, XIII[e] jour du moys de mars, 1598, décéda Guillaume Michel, fils Julien, et fut inhumé à S. Ouen de la Rouerie, auquel lieu il faisait sa neuvaine devant l'ymage mons. S. Nicollas. *Requiescat in pace, Amen.* »

d'être lui-même responsable des dommages qui pourraient résulter de sa négligence.

La vieille querelle au sujet des honneurs de l'église du prieuré s'était renouvelée dès 1609, entre Gabriel de Montgommery et la famille de la Paluelle. Voici en quelles circonstances : Gilles de la Paluelle, décédé dans les premières années du XVII[e] siècle, avait laissé trois fils : Jean, Louis et Tristan (1). L'aîné, Jean de la Paluelle, qui s'était marié, en 1599, à Françoise de Pontavice et qui habitait le fief de Corbéon, dans la paroisse de Villamée (2), en Bretagne, étant venu demeurer au manoir des Granges, à la mort de son père, revendiqua avec ses frères ses droits seigneuriaux dans l'église du prieuré et y fit peindre ses armes et son écusson. Gabriel de Montgommery les fit disparaître et en appela au tribunal du bailliage d'Avranches, auquel il exposa que « Jean, Louis et Tristan de la Paluelle, écuiers, frères, prétendaient par cas de novalité et indue entreprise faire apposer certaines armes et écussons tant en ceintures que panonceaux à l'entour du dedans de la dite église, poteaux et vitres d'icelle, encore qu'ils n'aient aucun droit de le faire pour ne posséder en la dite paroisse aucuns

---

(1) Les enfants de Gilles de la Paluelle firent leurs partages, le 26 mai 1606, devant les tabellions Michel Davy et Michelle Chenevelle, et, le 9 octobre, ils réglèrent leurs comptes avec Christophe de Romilly, leur beau-frère.

Une branche de la famille de la Paluelle était établie, depuis la fin du XV[e] siècle, au château de Chéruel, par le mariage de Pierre de la Paluelle avec Yvonne le Charpentier. Dans la recherche de Roissy, faite à la fin du XVI[e] siècle, on voit que Jacques de la Paluelle, fils Gilles, seigneur de Chéruel, demeurant à Sacey, avait justifié sa descendance de Pierre, reconnu noble par Rémond de Monfaut.

En 1601, la maison de Chéruel tomba en quenouille ; Hélène, héritière de cette terre, épousa Olivier des Douétils, de la vicomté de Mortain. En 1621, une fille d'Olivier des Douétils épousa Gilles Vivien, lieutenant du grand bailli du Cotentin, à Avranches. Olivier des Douétils mourut à Sacey et fut inhumé dans la chapelle de l'église, qui porte le nom de chapelle de Chéruel.

(2) Le 14 avril 1605, « Damoyselle Francoyse du Pontavice, espouse de Jehan de la Paluelle, escuyer, sieur dud. lieu et de Corbéon, demeurant au lieu et maison seyneuryale de Corbéon, paroisse de Villaymée, » ratifie un contrat passé, le 12 août précédent, entre son mari et Jean de la Chateigneraie, en présence « de honnestes personnes, M[e] Charles Hugues, advocat au siège de Lucé et y demeurant, Messire P[re] Hirot, pbre, chapelain de la chappelle de Corbéon, et M[e] Francoys Bouffarey, serviteur domestique dud. sieur et damoyselle de la Paluelle, demeurant aud. Corbéon, tesmoings à ce requis et appeley. » Contrat passé en la cour de la baronnye Lucé, par devant Pierre Guibert, N[re] d'icelle, demeurant à Villamée-sous-Lucé. (Arch. de la Manche, papiers La Paluelle)

fiefs ni terres nobles, à cause de quoi ils pussent avoir ce que dessus ; ains au contraire sont hommes et vassaux dud. exposant, à cause de plusieurs pièces de terre et héritages qu'ils tiennent de luy en la dite sieurie et fief dud. prieuré en hommages, rentes et redevances (1). » Le 17 août 1609, il obtint contre les seigneurs de la Paluelle un mandement qui leur fut signifié, le 19 du même mois (2). Ils y firent opposition ; mais la cause appelée aux assises tenues à Avranches, le 4 décembre 1610, par Robert de Pracontal, écuier et conseiller du Roi, fut de nouveau jugée en faveur de Gabriel de Montgommery, qui réclamait mille écus d'intérêt et réparation d'honneur en justice.

L'affaire fut alors portée devant le Parlement de Rouen. Le 3 juin 1611, les seigneurs de la Paluelle présentèrent une requête dans laquelle ils exposaient « qu'eux et leurs prédécesseurs ayant eu de tout temps plusieurs terres, fiefs et seigneuries en la ville de Saint-James et aux environs tenus du Roy et non d'autres, et à cause des dons et grandes aumônes par eux faites aux églises de Saint-James et de Saint-Benoist et de beaucoup d'ornements qu'ils ont donnés, principalement à celle de Saint-James, ils avaient de tout temps immémorial, sans contredit d'aucun, mis leurs armes en ladite église tant aux vistres, ceintures, qu'aux ornemens, et même était l'effigie de leur deffunt père en un tableau devant le maître autel où était peinte l'image de la S[te] Trinité. » Ils accusaient leur adversaire de l'avoir fait « arracher nuictamment, rompre iceluy à coups d'épée et par après fait bruler iceluy, » et demandaient à la Cour de les maintenir dans leurs droits.

Ce procès pouvait se prolonger indéfiniment et entraîner les parties dans des frais considérables. Heureusement, elles acceptèrent l'arbitrage de l'évêque d'Avranches, Monseigneur François de Péricard, et de deux seigneurs du pays, Tanneguy de Varimières, baron des Chéris, ex-seigneur de Blainville, et Robert de Crux,

---

(1) Arch. de la Manche, papiers La Paluelle, factum Guérin, p. 44.

(2) Ce mandement fut signifié par Jean Lecharpentier, sergent royal, à Jean de la Paluelle, « en parlant à Margueritte Courteville, sa servante, ainsy qu'elle s'est nommée, et au domicile desd. Louis et Tristan, en parlant à leur serviteur, lequel serviteur ne m'a voulu dire son nom, après l'en avoir sommé et interpellé... Et à l'instant s'est à moy présenté led. Louis de la Paluelle, écuyer, S[r] de Loucey, lequel a mis et signiffié opposition contre ladite signification dud. mandement... » *(Id., Id.)*

sieur du lieu, qui, après avoir entendu Gabriel de Montgommery, comparant par Jacques Dalibert, sieur de Villefrison, avocat, et les sieurs de la Paluelle en personne, reconnurent le bon droit de Gabriel de Montgommery et condamnèrent les seigneurs de la Paluelle à lui payer deux cents livres pour frais de justice. Les écussons et le tableau furent restitués « sains et entiers. » Cette sentence, du 17 avril 1612, mit fin pour assez longtemps aux débats qui se perpétuaient depuis plus d'un demi-siècle (1).

Gabriel de Montgommery, devenu propriétaire du fief du prieuré depuis 1593, avait acheté, le 10 janvier 1601, de Guillaume Le Bris et de Françoise Dubois, sa femme, « tous et tels droits de audience, geaulage, vinage, montant deux potz de vin, et autres bernages que lesdits vendeurs avoyent acquis de deffunt Sébastien Demarches, vivant escuier, Sr de Signé, sous le nom emprunté de Guillaume Paye, suivant contrat passé devant Jehan Chauvoye et Michel Artur, tabellions, le 30 mars 1582. » Il acheta aussi la prison et les halles, où se tenait le marché, et, quand il mourut, en 1635, il avait encore la noble sergenterie de Saint-James. Ces différentes acquisitions lui assuraient une situation prépondérante dans la ville de Saint-James.

Le prieuré était encore possédé par Me Maurice Guillotin, qui le résigna probablement, vers 1612, à messire Jean Budes, chevalier, seigneur de la Courbe, fils de Jacques Budes, seigneur du Hirel, et de Béatrix de Romilly, dame de Sacey. Jean Budes était l'oncle du maréchal de Guébriant. D'abord capitaine au régiment de Piémont, gouverneur de Vendôme, aide-de-camp et enfin maréchal des armées du roi, le nouveau titulaire, c'est assez le dire, fut un prieur très laïque (2). Nous le voyons paraître sur les registres de Saint-

(1) Arch. de la Manche, Série E., Fonds La Paluelle, Factum imprimé La Paluelle, p. 63, *penès nos*.

(2) « Les grands services, ajoute l'auteur auquel nous empruntons ces détails, lui firent mériter l'estime et les bonnes grâces de Louis XIII, qui le destinait à de plus grands emplois, si la mort n'eut interrompu le cours de sa fortune. Il fut parrain du maréchal de Guébriant, son neveu, et lui tint lieu de père. Il deut à ses conseils et à son éducation, et au soin qu'il eut de répondre à son affection, une bonne partie de ses généreuses inclinations, et il luy fut encore obligé de sa compagnie du régiment du Piémont, qui fut le premier degré qui lui servit pour parvenir à la maréchaussée. Il n'a point laissé d'enfants de dame Renée Arrel, dame de Kaermarker, fille de noble et puissant seigneur, François Arrel, et de Jeanne de la Lande, dame de Restmeur. » (Laboureur, *Genéalogie de la maison de*

James, dès le 24 avril 1612 (1). Le même registre marque sa prise de possession au 9 juillet 1615 : « Le IX[e] jour de juillet, 1615, Jean Budes, fils du S[r] du Hirel, print possession de la prieuré de S. Benoit et de S. James. »

Il mourut au commencement de 1630 et laissa par son testament, du 28 janvier de la même année, une somme de 1,000 livres pour les pauvres de l'Hôtel-Dieu de Saint-James. Son frère, René Budes, seigneur de Boucey, qu'il avait établi l'exécuteur de ses dernières volontés, vint s'acquitter de ce legs et en recevoir décharge, le 2 mai suivant, au manoir des Granges, chez son beau-frère, Jean de la Paluelle, où avaient été convoqués les représentants des principales familles de Saint-James, administrateurs naturels de l'hôpital (2). Le même jour, les paroissiens prêtèrent cette somme à messire Jean de Guérally, écuier, S[r] de Taillerot, qui habitait alors le manoir seigneurial de Fourchemins, à Aucey. Les notaires de Saint-James, Jean Simon et Pierre Carnet, rédigèrent l'acte de prêt, en présence de M[e] Pierre Pigeon, curé de la Luzerne, de M[e] Nicolas Dorières, prêtre de Saint-Benoît, et de Jean Daligault-Legenestaye, de Carnet, pris pour témoins (3).

Le successeur de Jean Budes fut son neveu, Claude Budes, qui avait embrassé l'état ecclésiastique. Il était fils de Christophe, seigneur du Plessis-au-Noir, et d'Anne, dame du Rusflay (4).

Le prieur de Saint-Maur, M[e] Clément Maheux, était mort, le 1[er] octobre 1617, et avait été inhumé dans l'église Saint-Jacques par

---

Budes, p. 90, faisant suite à l'*Histoire du maréchal de Guébriant*, par le même auteur. — Paris, 1657)

(1) « Jean de la Motte, filz de Hervey et Peronnille Frain, fut baptisé le vingt-quatrieme jour d'apvril, 1612. Le parrain est noble homme Jean de Budes, prieur de S. Jeamme, la marraine est damoiselle Jeanne de la Vieuville. »

(2) Voici les noms des paroissiens dénommés dans cet acte : Jean et Charles de la Paluelle, écuiers, chevaliers, seigneurs dud. lieu de la Paluelle, Boucé, Corbéon ; Pierre de la Binolaye, écuier. François de la Binolaye, écuier, Pierre de Foix, écuier, sieur de la Tissière, Julien Le Blanc-Maladerie, Hervé Bernier-Bourraux, Jean Huré-l'Etallerie, Jean Ameline-la-Bertais, Jean Graffard, fils Julien, Jean Graffard l'aîné, Hervé Ameline, Roland Moisson, Pierre Belloir-la-Touche, Julien Paumier, Pierre Belloir, fils Michel, Pierre Huré, Pierre Lebedelet, Pierre Eon, Gilles Hervagault, Jean Orvain, Guillaume Leblanc, Bernard de l'Epine, Guillaume le-Blanc-Croisette, Alexandre Renault...

(3) Arch. de l'hôpital de Saint-James.

(4) *Généalogie de la maison de Budes*, par J. Le Laboureur, Paris, 1657, p. 102, 103.

Me Julien Laisné, curé de la Croix-Avranchin. Il fut remplacé par un prêtre du même nom, son neveu peut-être, qui resta longtemps titulaire du prieuré Saint-Maur. Le 19 août 1621, il acheta une pièce de terre située aux environs de la Maladrie, nommée la Grande-Lande, « alors en brière, » de Messire Nicolas de Camprond, sieur du Pontaubault, « chanoine de la grande église cathédrale d'Avranches, » curé de Saint-Loup et chapelain de la chapelle Saint-Ermel (1).

Les derniers jours du curé de Saint-James, Me Jean Menard, furent attristés par une scène scandaleuse, qui eut lieu dans l'église Saint-Martin-du-Bellé et qui faillit se terminer d'une manière tragique. Elle eut encore pour prétexte les honneurs de l'église Saint-Martin et pour cause véritable l'inimitié qui existait entre les familles de Guiton et de la Paluelle, depuis la Réforme. Les différentes circonstances de cet incident nous ont été conservées dans « la plainte adressée à la Cour, le 22 novembre 1629, par Nicolas de Bilheut, écuier, sieur d'Argenson, et François Guiton, écuier, sieur de la Villeberge, contre Jean et Charles de la Paluelle, pour violences à eux commises dans l'église de Saint-Martin. » Nous en citons la partie la plus intéressante :

Disent les supplians que François Guiton de la Villeberge a droit de séance à banc dans la chapelle N.-D. de l'église S. Martin de S. James, qu'il entretient les vitres de la dite chapelle où sont ses armes..., lequel banc fort vieil avait à jour passé servi à la devanture dudit Guiton, lequel n'ayant encore atteint l'âge de vingt ans (2), et les sieurs de la Paluelle se servant de sa minorité, peu de jours avant la fête S. Martin auroient ôté le banc, et ne se contentant pas du banc qu'ils ont dans le côté dextre du chœur, voulaient obliger ledit Guiton à prendre séance avec le commun du peuple ; ce que voyant Nicolas de Billeheust et Guiton avoient prié le curé de parler auxdits de la Paluelle... ayant fait refus, les suppliants auroient fait replacer ce banc...

Les supplians étant allé le jour S. Martin à la messe, les dits de la Paluelle voulant continuer leurs violences avoient envoyé en poste quérir Budes et ses gens et avoient fait assembler en leur maison des Granges 70 hommes qu'ils avoient armés de pertuisanes, hallebardes, mousquets, arquebuses et carabines, et s'étant armés de cuirasses en l'assistance dudit Budes, sieur de Sacey, avoient conduit toute cette cohorte à la porte de l'église, avoient fait monter six mousquetaires dans la tour, et ayant laissé dehors huit mousquetaires avoient fait

(1) Arch. de la Manche, Fonds La Paluelle.

(2) Nicolas de Bilheut était le tuteur de Fr. de Guiton.

entrer quatre hommes portant pertuisanes suivis de six arquebusiers ayant le chien rabattu, après lesquels suivaient 25 ou 30 hommes, armés de carabines, arquebuses à gibier et pistolets ayant tous le chien rabattu et l'épée nue ; lesdits Budes et de la Paluelle abordèrent les supplians, entendant la sainte messe, étant le prêtre à la consécration, et avoient saisi les supplians au collet leur tenant le pistolet contre la tête et disant avec blasphèmes exécrables qu'il fallait mourir.

Ce que voyant, ledit de Billeheust dit à Budes : Eh quoi, M. de Sacey, ce ne sont pas là les protestations d'amitié que me fites avant-hier à votre maison. A quoi fut dit par ledit Budes que c'étoit trop raisonner et qu'il falloit mourir. Ce qu'entendant les supplians s'étaient jetés entre les bras du prêtre qui avoit été obligé de quitter la consécration. Ce que voyant lesdits Budes et complices avoient poursuivi les supplians contre l'autel disant : « Ventre de Dieu, coquins, il faut mourir; vous êtes des huguenots et faites les galans. Il vous faut des bancs. Je renie Dieu, vous mourrez présentement, si ne voulez mettre l'épée à la main. » A quoi ledit de Billeheust ayant reparti qu'il n'y avoit apparence de commettre de telles violences en ce lieu, lesdits de la Paluelle avoient dit aud. Guiton : « Mon petit mignon, c'est à vous à qui nous en avons et faut voir ce que vous savez faire; mettez l'épée à la main ou je vous tue. » Ce que lesdits complices eussent fait, cessant que le vicaire qui disait la messe s'étoit porté au devant des coups et à l'aide de la foule du peuple avoit favorisé la retraite des supplians...

Les complices se ruèrent sur le banc et le mirent en morceaux, proférant infâmes blasphèmes du nom de Dieu, et retardèrent plus d'une heure la consécration... Lesquelles violences ont été faites au préjudice des édits du roi et à la passion des supplians, lesquels à cause de l'autorité desdits complices sont empêchés de se plaindre devant les juges des lieux... ont recusé la juridiction d'Avranches, etc. »

La présence d'Yves Budes, dans cette circonstance, s'explique par les relations qui avaient dû s'établir entre la maison de Sacey et celle de la Paluelle, après le mariage de Jean de la Paluelle avec Françoise de Pontavice, dont la sœur Marguerite avait épousé René Budes, seigneur d'Aucey ; elle s'explique surtout par la haine qui existait entre les Budes et les Guiton, depuis le mariage de la veuve de Jacques Budes, Béatrix de Romilly, en 1589, avec Thomas de Guiton, au préjudice de ses enfants.

Le scandale du dimanche, 11 novembre 1629, fut le premier acte d'une tragédie dont le dénouement devint fatal à la famille Budes. Quelque temps après, le 30 décembre 1631, François Guiton revenant de dîner du château d'Aucey, rencontra Yves Budes au carre-

four du chemin de Sacey à Pontorson. Ils se prirent de querelle et, n'ayant pas d'armes, ils se battirent corps à corps. Guiton, plus jeune et plus alerte, terrassa son adversaire et lui enfonça deux côtes d'un coup de genou. Yves Budes mourut des suites de ses blessures, le 8 janvier suivant (1). François Guiton s'expatria en Allemagne et rentra en France, en 1634, pour servir dans le ban de la noblesse du Cotentin. Longtemps après, se trouvant à Rouen, pendant le carnaval de 1655, il y rencontra le fils aîné de Yves Budes, Henri, qui lui reprocha la mort de son père et le provoqua en duel. Le jeune homme reçut un coup d'épée dont il mourut (2).

Me Jean Menard décéda le jeudi-saint, 27 mars 1630, vers deux heures après midi, à l'âge de soixante-cinq ans, et fut inhumé le lendemain, dans l'église Saint-Jacques (3). Dès le 10 avril, le prieur Claude Budes, qui était à Paris, présenta à la nomination de l'évê-

(1) Voici le portrait du baron de Sacey, tracé par un contemporain :

« Yves Budes, chevalier, baron de Sacey, eut la même éducation que le maréchal de Guébriant, son frère, il eut les mêmes inclinations et luy ressemblait si fort de visage qu'on en pouvait augurer qu'il eût été un autre luy-même en toutes choses, si la mort ne l'eût surpris dans son château de Sacey, en l'âge de vingt-neuf ans, le 8e jour de janvier 1631. Il avait accompagné le Roy en ses voyages contre les hérétiques révoltez, et avait paru à la cour avec beaucoup d'applaudissements pour sa valeur et pour la belle dépense qu'il y fit. C'est tout ce que l'on peut dire d'un mérite encore naissant, si ce n'est qu'on voulût louer quelques actions que les loix et la religion condamnent et auxquelles il se laissa emporter par la nécessité du temps qui voulait que la première réputation se cueillît sur le pré plutost que dans un champ de bataille, et que ceux qui ne pouvaient se faire d'ennemis en cherchassent dans les intérêts d'autruy. » (Laboureur, *Généalogie de la maison de Budes*, à la suite de l'*Histoire du maréchal de Guébriant*, par le même, Paris, 1658, p. 95) Yves Budes avait épousé Françoise Bouhier, dont il eut Henri, Charles, Anne, fille d'honneur de la Reine, connue sous le nom de Mademoiselle de Guébriant, et Renée, mariée, au mois de septembre 1655, à messire Sébastien, marquis de Rosmadec et de Molac. Elle était seule héritière des branches de Sacey et de Guébriant.

(2) Les duels étaient fréquents à cette époque, malgré la rigueur des lois. Le registre paroissial, si souvent cité, en signale deux dans les premiers mois de l'année 1617. « Le Ve jour de feubvrier 1617, fut tué d'un coup d'espée René Le Roy, le filz aisné de Monsieur de Massé, par Jean Guiton. »

« Le XXVIIe jour dud. mois (de février), fut tué d'un coup d'espée, Monsr des Landes de Saint-Laurent, par Monsr le baron de Canisy, gouverneur d'Avranches. » Le duel eut lieu « devant la croix de l'église cathédrale. » (Journal d'André de Sainte Geneviève)

(3) « Mestre Jean Menard, pbre, curé de S. Jame, trespassa, le vingt-septiesme jour de mars, mil six centz trente, viron deux heures après midi, et fut inhumé le lendemain, viron dix à onze heures du matin, et estoit âgé de soixante-cinq ans ou viron, et estait le jeudi absolu. » (Registres de Saint-James).

que d'Avranches Me Jean Le Pigeon, maître ès arts et curé de la Luzerne. La collation du bénéfice fut signée le 21 mai, et la prise de possession eut lieu le lendemain, au nom du titulaire, par Guillaume Le Bon, prêtre d'Avranches, en présence des prêtres et des principaux bourgeois de Saint-James. Le nouveau curé ne commença son ministère que le dimanche 20 avril 1631 (1). Le vicaire, Me Jean Goulpel, qui avait été remplacé par Me Julien Regnault, reprit alors ses fonctions qu'il remplit jusqu'au mois d'octobre 1646.

Le jour Quasimodo, 6 avril 1630, Mgr de Péricard avait fait la visite des églises de Saint-James et de Saint-Benoît et avait ordonné « que les statuts de la confrairie de S. Benoit seraient observés de poinct en poinct. » Les habitants profitèrent de cette circonstance pour solliciter encore la permission, qu'ils n'avaient pu obtenir, en 1622, de célébrer les offices à l'église Saint-Jacques, parce que l'église Saint-Martin ne pouvait contenir la foule aux jours de dimanche et de fête. La permission leur fut accordée ; ils y transportèrent les fonts baptismaux et, dès le 21 juin 1630, Louis de La Paluelle et haute et puissante dame Marie de Germaincour nommèrent une cloche de l'église Saint-Jacques.

Le 1er mai 1634, la grosse cloche fut cassée « lorsqu'on sonnait les vêpres, le jour de la fête Saint-Philippe et Saint-Jacques. » Pendant des siècles elle avait annoncé du haut de sa vieille tour les deuils et les triomphes de la patrie, car « l'on ne pouvoit estimer les années qu'il y avoit qu'elle estoit faite, et estoit venue d'Angleterre, à ce que l'on disoit (2). » Elle fut refondue aux frais de la ville avec cette patriotique inscription : « A l'honneur de Dieu, Je suis nommée Louise, au nom du Roy Louis le Juste, XIIIe du nom, par la communauté de la ville de S. Jame, représentée par Me Marguerin Dieu, avocat et procureur syndic, faite aux frais d'icelle communauté et bénitte par Me Jean Le Pigeon, curé aud. lieu, 1634 (3). »

(1) « *Anno domini millesimo sexentesimo trigesimo primo, circa festum Paschæ, quod fuit dominica, vigesima die mensis aprilis, venerabilis et discretus vir dominus magister Joannes Le Pigeon, presbiter, et in artibus magister, e parochia Sancti Martini de Poillé super Hulmum oriundus, et antea parochiæ Sanctæ Mariæ de Lucerna curatus, onus pastorale seu curam animarum urbis et parochiæ Sancti Jacobi de Beurone, nec non divi Benedicti feliciter suscepit.* » (Registres de St-James)

(2) Registres de Saint-James.

(3) *Id., Id.*

Dix ans plus tard, les paroissiens durent quitter l'église Saint-Jacques et retourner à l'église Saint-Martin.

Jean Le Pigeon vit la révolte des Nu-Pieds, au mois d'août et de septembre 1639. La sédition qui avait commencé à Avranches, le samedi 16 juillet, par le meurtre de Popinel, gagna bientôt tout le pays. « Les Nu-Pieds, lisons-nous dans le *Journal du chancelier de Séguier*, envoient leurs mandements... et font leurs départements. Lalouey eut la sergenterie de Sainct-James, qui consistait en 24 paroisses, desquelles il espérait tirer 800 hommes et les 200 de sa compagnie du faulxbourg d'Avranches... Entre ces paroisses du département de Lalouey estoient Sacey, Vessey, La Croix en Avranchin, Poilley, le Pontaubault, Sainct-Quentin, Sainct-Loup, Juilley, Crollon, Sainct-James, Montanel et les autres de la dicte chastellenie de Sainct-James... Le 12 dudict mois de septembre, les habitants de Sainct-James, de l'élection d'Avranches, volèrent et desmolirent la maison de Jean Ameline, receveur des tailles, à Avranches. »

Le registre ne pouvait passer sous silence un évènement de cette gravité. « En l'année 1639, fut l'année des Nu-Pieds et le jour Saint André, Gassion entra dans Avranches où le baron de Courtemer fut tué avec bien d'autres tant des Nu-Pieds que ceux de Gassion. » Il ne dit pas si quelques habitants de Saint-James succombèrent dans cette sanglante journée, ou s'il y en eut d'impliqués dans la longue procédure qui la suivit et qui se termina par de nombreuses exécutions. Il ajoute seulement : « Et fut en lad. année grande mortalité de flux de sang. »

Le fléau de la guerre civile fut, en effet, suivi d'une maladie qui enleva à Saint-James cent soixante-cinq personnes, dans les trois derniers mois de 1639. Vers la mi-novembre, il y eut jusqu'à cinq et six inhumations par jour. Le vicaire Jean Goulpel fit preuve d'un dévouement admirable pendant cette terrible épidémie, qui emporta le médecin Charles Le Roy.

Le curé, Jean Le Pigeon, résigna son bénéfice, en 1646, et se retira à Poilley-sur-le-Homme, sa paroisse natale, où il mourut au commencement de septembre 1657 (1).

(1) Me Jean Ameline, sieur de la Bertais, assistait à la prise de possession de messire J. Le Pigeon, le 22 mai 1630. Le 3 juillet 1636, il constitua « une rente de 78 livres sur Jean de Romilly, escuier, sieur du Boismainfray. » Son gendre, Nicolas

La famille de la Paluelle prit alors dans le pays une importance considérable. Jean de la Paluelle avait acheté, en 1610, la terre du Bois-Hubert, de la veuve de Jacques du Bois-Mainfray, et peu après celle de la Vilette, de François et Charles Le Rogeron. Il échangea avec Jacques et André Payel le fief de la Chaudronnais contre celui d'Aubroches, et la terre du Pré contre celle de Launay-Galbois, située dans la paroisse d'Antrain. Un peu plus tard, son fils, Charles de la Paluelle, acquit la terre de la Porte, contiguë à son château, de Jean Graffard la Fresnaie, auquel il donnait une autre propriété de même valeur.

Charles de la Paluelle avait épousé, en 1625, Marie de Germaincour, fille d'Isaac de Germaincour, seigneur de Buffles, et de dame Marie des Vallées. Entré de bonne heure dans l'armée, il servit en qualité de « lieutenant de la compagnie de gendarmes de Mr de Tresmes, gouverneur du pays de Mayne, de Perche et autres lieux, où il estoit continuellement employé au service du Roy, pour l'exercice de sa charge » (1). Le 15 janvier 1633, il fut reçu chevalier de l'ordre de Saint-Michel, dont il devint plus tard le doyen.

Jean et Charles de la Paluelle songèrent alors à faire ériger leurs nombreux fiefs en baronnie et purent obtenir des lettres royales, en 1638 (2).

Piquet, conseiller du Roi et receveur des tailles dans l'élection de Saint-Lo, vendit cette rente, le 6 février 1654, à M. Charles de la Paluelle, pour la somme de 1,100 livres, par contrat passé à Avranches, au logis des Trois-Rois, devant Nicole Le Forestier et René Colin.

Nous voyons aussi dans un acte fait à Saint-Lo, le mardi 6 avril 1649, que Jean Ameline, sieur de la Bertais, « vivant conseiller du Roi, receveur des tailles en l'élection d'Avranches, avait laissé en mourant deux fils et une fille : Me Jean Ameline, sieur de la Gouberdière, conseiller du Roi et son procureur au bailliage de Saint-Sauveur-Lendelin ; Julien, mort en 1649, et Anne mariée à Nicolas Piquet, au mois d'octobre 1640. » (Consulter sur la sédition des Nu-Pieds : *Journal du chancelier de Séguier*, et le travail de M. A.-M. Laisné, président de la Société d'archéologie d'Avranches. — Voir aussi *Chronique d'Avranches*, aux XVIIe et XVIIIe siècles, p. 5 et 6, publiée par M. le chanoine Pigeon, Avranches, H. Gibert, 1884).

(1) Archiv. de la Manche, *id.*, Fonds La Paluelle. — Dans une note sur la famille La Paluelle, (Bibl. Nat., au mot La Paluelle) nous voyons aussi que Charles de la Paluelle était lieutenant de la compagnie de gens d'armes de Sa Majesté, commandée par le comte de Tresmes. Le 12 novembre 1635, il présente une attestation datée du camp de Vachy, signée Caumont la Force, par laquelle il prouvait qu'il était au service du roi.

(2) Jean et Charles de la Paluelle produisirent alors leur généalogie ainsi indiquée dans un inventaire des titres de la famille, sous le n° 259 : « Généalogie en par-

Le 25 août de l'année suivante, Marie de Germaincour expirait à l'âge de vingt-neuf ans, en mettant au monde un fils, Louis, qui mourut le même jour et fut inhumé avec elle dans l'église Saint-Jacques (1). Elle laissait quatre enfants : Isaac, né le 23 avril 1634, tenu sur les fonts du baptême par Isaac de Germaincour, son grand-père, et sa grand'tante Marguerite de Pontavice, dame de Boucey, et trois filles : Marie, qui épousa le 27 août 1647, Messire Gabriel de Neuville, seigneur de la Fresnaie, et en secondes noces Joachim de Brébeuf; Madeleine, mariée à Antoine Pigace et plus tard à Messire Gervais de Marcillé, et enfin une autre fille qui prit le voile à l'abbaye royale des Bénédictines de Caen (2).

Charles de la Paluelle se remaria, en 1641, avec Madeleine de la Luzerne, veuve de Georges d'Auray, chevalier, seigneur de Saint-

---

chemin de la maison de la Paluelle et certificat de service comme le feu seigneur, comte de Pontavice (Charles de la Paluelle), avait servi Sa Majesté en ses armées. » Nous n'avons pu retrouver cette pièce, d'un véritable intérêt historique pour le pays.

Charles de la Paluelle était, le 22 janvier 1638, à Paris, rue de la Huchette, à l'enseigne de l'Escu, où il signe une quittance de 150 liv. t[s], « pour une partie de 600 liv. de rente qui lui appartient du chef de dame Marie de Germaincour, sa femme, faisant partie de 3,200 liv. constituées à M[re] Jean des Vallées, le 28 septembre 1560. » (Bibl. Nat., au mot La Paluelle)

(1) A cette époque, le vicaire Jean Goulpel écrivait les actes en latin, et la manière dont il les rédigeait habituellement prouve qu'il possédait parfaitement cette langue, comme d'ailleurs la plupart des prêtres de ce temps-là. Voici les deux actes de décès de Marie de Germaincour et de son fils :

« *Anno D[ni] 1639, die vigesima quinta augusti, alta et potens domina Maria de Germaincour, sponsa alti et potentis d[ni] et equitis Caroli de la Paluelle, comitis a Pontavicio, sacerdoti probato confessa, sanctissimo que viatico refecta et sacri olei unctione roborata, in communione sanctæ matris Ecclesiæ animam Deo reddidit, cujus corpus, die proximè sequenti, sepultum-fuit in ecclesia Sancti-Jacobi, circa annum ætatis suæ 29°. Anima ejus requiescat in pace.* »

« *Anno D[ni] 1639, die 25° augusti, Ludovicus de la Paluelle, filius alti et potentis domini et equitis Caroli de la Paluelle, comitis a Pontavicio, et altæ et potentis Dnæ Mariæ de Germaincour ejus sponsæ, hodiè manè defunctæ, obiit, et sepultum fuit corpus ejus, die proximè sequenti, in tumulo matris in dicta ecclesia Sancti Jacobi, prima die ætatis suæ.* »

L'enfant fut baptisé à la maison par le curé Jean Le Pigeon, puis porté à l'église, où le vicaire Jean Goulpel fit les cérémonies du baptême. Il fut nommé Louis par Louis de la Paluelle, seigneur de Loucey, et demoiselle Catherine Le Blanc de la Croix.

(2) Le 3 octobre 1653, Charles de la Paluelle « promit de payer la somme de 4,500 livres à la dame abbesse et religieuses de l'abbaye de la Trinité de Caen, pour la profession de religieuse de la dame de la Paluelle, sa fille. » (Arch. dép., Papiers La Paluelle).

Pois. Cette alliance lui permit d'ajouter encore à ses titres de comte de Pontavice, baron de Corbéon et de la Paluelle, celui de seigneur et de patron présentateur de la Luzerne. Mais il désirait depuis longtemps devenir propriétaire du fief noble du prieuré de Saint-James, possédé par le fils de Gabriel II, Jacques de Montgommery, qui habitait le château de la Motte, dans la vicomté d'Argentan. Il l'acquit, le 11 mars 1642, pour la somme de 22,000 livres et 40 livres tournois pour vin ; et il n'est pas étonnant qu'il ait consenti à le payer aussi cher. Jacques de Montgommery lui cédait ses droits honorifiques dans l'église Saint-Jacques ; en outre, il lui promettait de se désister de l'opposition qu'il faisait en Parlement à la vérification des lettres royales, concernant l'érection définitive de la terre de la Paluelle en baronnie et s'engageait à obtenir le consentement de sa mère, « puissante dame Suzanne de Bouquetot, comtesse de Montgommery. »

Charles de la Paluelle achetait en même temps « deux maisons assises en la ville de S. James, joignantes ensemble, l'une servant quant à présent à geole et prisons, et l'autre de halles à tenir le marché dud. lieu (1). »

Cette acquisition qui, au premier abord, paraît peu importante, le rendait maître du marché de Saint-James.

En 1650, il put devenir propriétaire du fief de Saint-Benoît, moyennant un échange et une rente de 228 livres au seigneur de Villiers, Nicolas Guichard, qui avait acheté ce fief des religieux du Mont Saint-Michel. Il mit alors ses armes dans les églises de Saint-James et Saint-Benoît, en qualité de seigneur temporel de la paroisse.

Enfin il obtint l'érection de la baronnie de la Paluelle en marquisat, par lettres du mois de juin 1653, enregistrées au Parlement, le 2 août 1661, après diverses informations faites par un commissaire de la Cour des Comptes (2). Dès lors, Charles de la Paluelle devint un des principaux seigneurs du pays.

---

(1) Arch. de la Manche, Fonds La Paluelle.

(2) Il y eut une information faite au mois d'octobre 1657, dans la Chambre du Conseil du bailliage d'Avranches, par Richard Lecomte, S[r] du Mesnilterré, lieutenant général du bailliage. Le 24 octobre, furent entendus M[e] Richard Levêque, prêtre, curé de S. James et de S. Benoit, âgé de quarante-deux ans ; Charles de Verdun, écuier, S[r] de Margotin, demeurant dans la paroisse de Carnet, âgé de 50 ans ;

Ce fut vers cette époque qu'il construisit le château et qu'il planta les magnifiques avenues qui l'environnent.

Une pièce du temps parle « du boscage proche le chasteau, dans lequel boscage sont de très grands canaux d'eau, bassins, longues allées, jeux de paume, et tout le reste en allées, tonnelles et cabinets faits pour la décoration dud. chasteau estant situé entre iceulx et le jardin à herbe (1). » Le syle de la construction rappelle bien la première moitié du XVII[e] siècle.

Jean de la Paluelle mourut le 3 novembre 1643, âgé de 72 ans, et fut inhumé dans l'enfeu de la famille, en l'église Saint-Jacques. Son frère Louis, seigneur de Loucé, lui survécut plusieurs années et s'éteignit dans sa quatre-vingtième année, le 9 janvier 1659, en son manoir situé dans la paroisse de Roz-sur-Couesnon (2).

Charles de la Paluelle perdit encore, en 1652, Madeleine de la Luzerne, sa seconde femme, dont il avait eu deux filles, Anne et Marguerite, et un fils Roger-André, né le 25 octobre 1646, et nommé, le 19 juin suivant, par l'évêque d'Avranches, Monseigneur Roger d'Aumont, et noble dame Françoise de Saint-Gilles, dame de Loucé.

Son fils aîné, Isaac, obtint la main de Marie-Renée de Rosmadec, qui appartenait à l'une des premières maisons nobles de Bretagne, et cette alliance donna encore un nouveau lustre à sa famille.

Les fiançailles furent faites par le vicaire général de Rennes et le mariage célébré en grande pompe dans l'église de Saint-James, par le curé Richard Levêque, le 20 février 1655, en présence de très hauts et puissants seigneurs M[res] Sébastien, marquis de Rosmadec, baron de Molac, et René Barthélemy, chevalier, comte des Chapelles,

---

noble et discrète personne M[e] Guillaume de Vernay, pbre, prieur curé de S. Laurent-de-Terregatte, âgé de 40 ans. Le 27 du même mois furent entendus Pierre Salmon, laboureur, de la paroisse de Carnet, âgé de 55 ans ; discrète personne M[e] François de Poilvillain, pbre, chanoine de l'église cathédrale d'Avranches, âgé de 30 ans, et René de Verdun, écuyer, S[r] de Balant et du Bourdonnay, demeurant dans la paroisse de Vessey, âgé de 40 ans ou environ.

Les lettres furent enregistrées à la Chambre des Comptes, le 2 août 1661 ; et le 22 août 1676, parut l'arrêt de la même Chambre donnant une dernière main-levée du marquisat.

(1) Arch. de la Manche, Fonds La Paluelle.

(2) Louis de la Paluelle se maria, le 13 septembre 1636, à D[lle] Jacqueline du Cornu, dont il eut plusieurs enfants. Elle mourut à 35 ans, le 13 septembre 1636. Il épousa en secondes noces D[lle] Françoise de Saint-Gilles, qui lui donna Madeleine et Charles de la Paluelle. (Registres de Saint-James)

frères de la mariée; de Mme Jeanne-Louise de Péricard, dame de Molac, sa belle-mère; de Gabriel de Neuville, du vicomte de Carcado, de Mre François de Lignières, et de plusieurs autres seigneurs (1). M. Sébastien de Rosmadec laissait à sa sœur la terre et le château du Besso, dans la paroisse de Saint-André-des-Eaux, qu'elle habita après son mariage.

Avant de mourir, Charles de la Paluelle avança ses enfants en succession, se réservant seulement la jouissance de la terre et seigneurie de Pontavice, et de quelques autres propriétés. Il donna en partage à son fils Roger-André, qui était entré dans les ordres, la terre et seigneurie de la Luzerne, le Guéperoux, les terres de Landelles et du Bois-Roux, dont celui-ci avait déjà l'usufruit (2). Sentant ses forces s'affaiblir, il fit son testament, le 6 juin 1679, devant Me Nicolas Le Blanc, vicaire de Saint-James, en présence de Me Julien Nicole, curé de Carnet, et de Julien de Romilly, sieur du Bois-Mainfray. Il recommanda de ne faire « aucune dépense superflue ou mondaine à ses obsèques, tant en tenture, cierges, qu'écussons, mais que le tout fût converty en prières, messes, sacrifices et aumosnes pour le repos de son âme (3). » Il mourut, le 28 septembre suivant, et repose, suivant ses dernières volontés, « dans les cendres des seigneurs et dame de la Paluelle, ses prédécesseurs, dans le lieu et enfeu appartenant à sa maison et famille dans l'église Saint-Jacques. » Il avait laissé à Me Julien Nicole, curé de Carnet, un mémoire de ses dettes et il le chargea de veiller à ce qu'elles fussent acquittées par ses héritiers, après sa mort.

Isaac de la Paluelle n'eut qu'une fille, Charlotte de la Paluelle, qui épousa son cousin Claude-Gaspard de Carbonnel. Elle avait à peine vingt ans. Gaspard de Carbonnel était fils unique de François de Carbonnel et de Louise Leroux de Gonfreville, petit-fils de René de Carbonnel, marquis de Canisy, gouverneur des ville et château

---

(1) Nous donnons l'acte de mariage aux Pièces Justificatives, N° XXIII.

(2) L'acte de partage fut passé par devant Léonard Lehuré et René Besnard, au château de la Paluelle, le 3 octobre 1676, avant midi, c'est-à-dire quelques jours seulement avant la signature du contrat de mariage de la petite-fille de Charles de la Paluelle, Charlotte, avec Claude de Carbonnel de Canisy. Les témoins furent Pierre Quentin, maître de la poste de Saint-James, et maître Thomas Viel, clerc de la paroisse d'Etienville. (Arch. de la Manche, Fonds La Paluelle)

(3) Le testament de M. Charles de la Paluelle est aux Archives de la Manche, Fonds La Paluelle.

d'Avranches, et arrière-petit-fils de Hervé de Carbonnel, qui joua un rôle considérable pendant la guerre de la Ligue en Basse-Normandie. Leur contrat de mariage fut signé le 8 octobre 1676, et le mariage eut lieu le 28 novembre suivant. Le registre paroissial n'indique ni le lieu où il se fit, ni devant quel prêtre il fut célébré (1).

Dès lors, la très ancienne famille de la Paluelle disparut dans celle des Carbonnel de Canisy, qui s'était illustrée depuis longtemps par les services signalés qu'elle avait rendus au pays.

Mre Roger-André de la Paluelle, ou comme on l'appelait ordinairement, l'abbé de la Paluelle, fut un prêtre savant et vertueux. Il n'était encore que sous-diacre lorsqu'il fut nommé, le 3 novembre 1671, à la cure de la Luzerne, dont Charles de la Paluelle, son père, était patron présentateur. Mais il résigna bientôt ce bénéfice, se fit recevoir bachelier et plus tard licencié en théologie et en droit

---

(1) « Le vingt-huictr jour de novembre mil six cent soixante-seize, les fiançailles faictes et trois bans publiés, tant dans cette paroisse que dans la paroisse de Méautis, sans aucune opposition ny empéchement canonique, veu la dispense de consanguinité en quatrie dégré de Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime Evesque d'Avranches du douzie jour de ce mois en bonne et deue forme, le certificat des trois bans faits par Monsr le curé de Méautis dans lad. paroisse sans opposition, du vingte jour du présent mois, ont esté mariés haut et puissant seigneur Gâspard Claude de Carbonnel, seigneur de Méautis, Carentan et autres lieux, fils unique de haut et puissant seigneur François de Carbonnel, comte de Canisy, et de deffuncte noble dame Louise de Gonfreville, — et damoiselle Charlotte de la Paluelle, fille de haut et puissant seigneur Mre Ysac, marquis de la Paluelle, vicomte du Besso, seigneur et patron honoraire de Landelles, seigneur de plusieurs autres terres et seigneuries, et de haute et puissante dame Marie Renée de Rosmadec, dame marquise de la Paluelle, présence et du consentement de haut et puissant seigneur Messire Charles de la Paluelle, comte du Pontavisse, conseiller du Roy en tous ses conseils, doien des chevaliers de l'ordre de Saint-Michel, de Messire André Roger, abbé de la Paluelle, père, grand-père et oncle de lad. épouse et desd. seigneur et dame de la Paluelle, et de haute et puissante dame Marie-Anne de Rosmadec, veufve de deffunct haut et puissant seigneur Mre ... Le Sénéchal, comte de Carcado, conseiller du Roy, colonel d'un régiment de cavalerie et gouverneur de la ville et château de Dinan, en la province de Bretagne, Mre René Alexis Le Sénéchal, comte de Carcado, Messire Sébastien Hyacinthe, chevalier de Carcado, demoiselle Jeanne Marguerite du Homme, fille de defunt Mre François du Homme, seigneur de Chassilly, Messre René Chatou, esr, sieur de Saint-Yroy, noble homme Jacques Plounin (?) et de plusieurs autres, leurs parents et amis, qui ont signé avec lesd. seigneurs et époux, lecture faite suivant l'ordre ; vu aussi le contrat de mariage fait et passé à Saint-James devant Léonard Lehurey et son adjoint, tabellion au siège de Saint-James, en date du huictième jour d'octobre dernier, présence et du consentement de Mre seigneur et comte de Canisy. » (Registres de Saint-James)

canon de la faculté de Paris. Il fut pourvu de la cure de Saint-Jean-des-Champs, au diocèse de Coutances, le 12 octobre 1679 (1). L'abbé de la Paluelle s'attacha en qualité de vicaire un jeune prêtre, dont il avait distingué le mérite, M. l'abbé Pâté, qui devint plus tard curé de Cherbourg, où il est mort en odeur de sainteté. Il resta de longues années dans cette modeste situation, partageant son temps entre l'étude, la prière et l'accomplissement des devoirs de son ministère. Sa réputation de science et de vertu était si bien établie qu'on l'invita, en 1682, à prononcer l'oraison funèbre du célèbre P. Eudes, dans la chapelle du séminaire de Coutances. Il s'acquitta de cette tâche délicate d'une manière remarquable (2).

Le 31 juillet 1701, Mgr de Loménie de Brienne l'appela à la cure de Clinchamps, le nomma doyen du Val-de-Vire et syndic du clergé du diocèse (3). L'abbé de la Paluelle s'occupa de la restauration de son église et de la sanctification de sa nouvelle paroisse, avec un zèle vraiment sacerdotal. Il mit la dernière main à un ouvrage considérable qu'il préparait depuis longtemps, et le fit paraître à Caen, en 1710, sous ce titre : « *Résolutions de plusieurs cas de conscience et des plus importantes questions du barreau, touchant les droits et devoirs réciproques des seigneurs et des vassaux, des patrons et des curés, tant pour le for extérieur que pour celui de la conscience.* » Ce livre reçut les approbations les plus élogieuses de Mgr de Loménie de Brienne, auquel il est dédié, et de plusieurs docteurs, qui tous s'accordent à dire « que les questions y sont traitées solidement, avec beaucoup de discernement et de netteté, que cet illustre auteur joint aux lumières du droit ecclésiastique et à celle d'une exacte théologie l'intelligence du droit français en général et de la sage coutume de la province. » M. l'abbé Douet, docteur en Sorbonne, grand archidiacre et vicaire général de Coutances, donna aussi son approbation au livre « très scavant de Monsieur l'abbé de la Paluelle, dont le nom et le mérite se sont faits connoitre en plusieurs occasions, où il s'est acquis une réputation toute singulière. »

M. l'abbé de la Paluelle passa les dernières années de sa vie dans

(1) Archives diocésaines de Coutances, Registre des nominations et collations aux bénéfices.

(2) *Vie du R. P. Jean Eudes,* par le P. Julien Martine, T. II, p. 380, Caen, imp. Le Blanc-Hardel, 1880.

(3) Archives diocésaines de Coutances. (*Id.*)

de continuelles souffrances et mourut à Clinchamps, le 2 septembre 1710 (1). Il voulut laisser un souvenir à l'église de Saint-James, et chargea sa nièce, Mme la comtesse de Carbonnel de Canisy, de donner à la fabrique une petite statue de la Sainte Vierge, en argent, qu'on ne devait « jamais vendre, engager ni alliénner pour quelque besoin ou tel cas de nécessité qui puisse arriver en lad. église, soit pour taxes, réparations pressantes ou autrement. » On la portait ordinairement aux processions qui se faisaient le premier dimanche de chaque mois et aux fêtes de la Sainte Vierge (2).

Le curé Jean Le Pigeon avait eu pour successeur Richard Levêque « licencié en droit canon dans l'Université de Paris, » originaire de la paroisse de Montviron (3). Le 22 août 1646, il envoya de Paris sa procuration à son frère, Gilles Levêque, curé de Saint-Sénier-de-Beuvron, qui prit possession de la cure de Saint-Benoît et de Saint-James. Me Gilles Garnier, curé de Montjoie, fit l'installation, en sa qualité de doyen-rural de La Croix-Avranchin. Le

(1) Nous transcrivons l'acte de décès de M. Roger-André de la Paluelle, copié sur les registres de la paroisse de Clinchamps : « L'an mil sept cent dix, le second jour de septembre, Messire Roger André de la Paluelle, prêtre, bachelier en théologie, doyen du Val de Vire, scindic du clergé de Coutances et curé de Clinchamps étant décédé au presbitère dud. lieu ayant reçu les Saints Sacrements de l'Eglise, son corps a été inhumé au pied de la croix du cimetière par discrette personne Maître Robin Joubin, prêtre, curé de Saint-Pois, diocèse d'Avranches, en présence de Me Julien Juhel et de Me Jacques Bouillon, tous deux vicaires de la dite paroisse, qui ont signé avec led. curé, le troisième dud. mois, jour de l'inhumation. »

(2) Mme de Carbonnel de Canisy s'acquitta de ce legs, le 19 février 1730. La statue est ainsi décrite dans l'acte d'acceptation des paroissiens : « une image de la Sainte Vierge, d'argent, montée et placée sur un pied d'estail de bois garny aux quatre coins et quatre corniches dud. pied d'estail de huit morceaux d'argent, et led. pied d'estail aussy garny au devant et derrière et des deux costés de quatre autres plaques d'argent ouvragées, et au devant dud. pied est aussy un écusson d'argent sur lequel est gravé les armes dud. feu seigneur abbé de la Paluelle... led. image et garniture pezant cinq marcs, quatre onces et demye. »

En souvenir de sa mère, Mme de Canisy offrait aussi « deux petits flambeaux d'argent armoyrés des armes de la feue dame marquise de la Paluelle, mère de la ditte dame Carbonnel, pour estre mis avec deux cierges ou bougies, à costé du Saint-Sacrement. »

(3) Le 20 août 1655, Me Michel Janvier, recteur du Ferré, célébra, dans l'église de Saint-Martin, le mariage de Julien Barenton et de Françoise Levêque, fille de Julien et de Denise Dodeman. de la paroisse de Montviron, « en présence de Mres Gilles Levêque, prêtre, curé de S. Sénier, de Richard Levêque, curé de S. James, ses frères, et de Me Jean Le Pigeon, prêtre, antien recteur de S. Jame. » (Registres de Saint-James)

procureur fut d'abord conduit, suivant les anciennes cérémonies, « *observando antiquas solemnitates,* » à l'église de Saint-Benoît. Il y fut reçu par Guillaume Le Roy, qui était encore vicaire, Richard Lemouland et Sébastien de la Motte, prêtres de la paroisse, puis il se rendit à l'église Saint-Martin, où l'attendaient M[res] Jean Goulpel, vicaire, Jean Dubois, Pierre Prévost, Guillaume Hervagault, Marguerin Le Dieu, conseiller du roi et avocat du vicomte, Jean Delaunay, sieur de la Fontaine, tabellion royal, et Jean Bernier, sieur du Bourrault, qui signèrent le procès-verbal.

Peu de temps après, Richard Levêque devint prieur de Saint-Maur. En 1655, il prend les titres de curé de Saint-James et de Saint-Benoît, prieur de Saint-Maur, doyen de Saint-Hilaire et conseiller ordinaire du roi dans l'église cathédrale de Rennes. Il eut successivement pour vicaires, à Saint-James : Jean Goulpel, Jean Ronceray, Julien Ferré et Nicolas Le Blanc ; et à Saint-Benoît : Guillaume Le Roy, Sébastien de la Motte, décédé en 1659, et Pierre Le Roy.

Le 14 mai 1656, Messire Pancrasse Bétille, docteur en théologie de la maison et Société de Sorbonne, chanoine théologal et vicaire-général d'Avranches, fit la visite des églises de Saint-James et du prieuré. Le procès-verbal ne contient rien qui mérite d'être signalé.

L'établissement de la confrérie du Saint-Sacrement dans l'église de Saint-James date de cette époque. Les statuts furent approuvés, le 26 mai 1660, par Monseigneur Gabriel de Boyslève, évêque d'Avranches. La fête de la confrérie, à laquelle tous les associés devaient assister à l'église de Saint-James ou dans leurs paroisses, était célébrée le dimanche de l'Octave du Saint-Sacrement. La procession se faisait avec grande pompe et attiraît par son éclat un concours nombreux des campagnes et des bourgades voisines. Au retour de la procession, on procédait à l'élection des deux majeurs, qui devaient être un prêtre et un laïque (1).

(1) Les statuts de la confrérie du Saint-Sacrement, dont nous n'avons retrouvé que quelques extraits, fut approuvée par Mgr Gabriel de Boyslève, en la forme suivante : « Gabriel de Boylesve, par la grâce de Dieu et du Siége apostolique, evesque d'Avranches, conseiller du Roy en ses conseils, abbé de Nostre-Dame de Sorèse, etc., veu les susdits statuts et réglemens du Très Saint-Sacrement de l'Autel et receu les humbles supplications du curé et paroissiens de St Jame sur l'établissement de la confrairie en leur paroisse, Nous, désireux de l'augmentation de la

Charles Budes était encore prieur de Saint-James. Il avait profité des ordonnances royales et de l'influence de sa famille, illustrée par les victoires du maréchal de Guébriant en Allemagne, pour recouvrer, moyennant une juste compensation, quelques propriétés du prieuré aliénées au siècle précédent. En 1645, il amortit aussi deux rentes, l'une de cinquante-trois livres consentie par son prédécesseur, René Baron, à Michel de la Paluelle ; l'autre qu'il devait au roi pour l'étang et le moulin de l'étang.

L'année suivante, 1646, il afferma à Charles de la Paluelle tous les revenus du prieuré pour la somme de 1,800 livres. Mais s'il avait grand soin de ses intérêts, il négligeait, paraît-il, ceux du prieuré. Les paroissiens se plaignirent de ce qu'il ne réparait pas l'église Saint-Jacques, dont il avait en partie la charge, et obtinrent, le 11 juin 1656, une sentence ordonnant qu'un procès-verbal serait dressé des travaux qu'il faudrait y faire. Claude Budes se démit de son bénéfice, le 3 juin 1666, en faveur de son neveu, François de Taillefer, docteur en théologie (1).

---

pieté et dévotion des habitans, avons approuvé et confirmé, aprouvons et confirmons lesdits statuts, etc.....

Art. 7. La feste de cette société et confrairie sera solemnisée et célébrée par tous les confrères et sœurs, le jour du dimanche dans l'octave de la feste du St Sacrement, à laquelle assisteront tous les confrères, soit à la dite église de St Jame ou dans leurs paroisses, etc.....

Art. 15. Mais d'autant que cette compagnie ou confrairie ne peut subsister sans revenu pour fournir aux frais tant du service divin que des œuvres de charité, soit à l'endroit des confrères, soit à la décoration de l'église, tous les confrères et sœurs sont exhortés et admonestés de donner de leurs moyens à la dite confrairie, pour lesquels revenus sera placé un tronc dans l'église, etc.....

Art. 16. [Le trésorier] sera obligé de déposer dans le jour même, en la présence desd. sieurs curé et majeur, ce qu'il aura receu, fidellement et suivant son registre, dans une caisse ou coffre-fort qui sera placée à cet effet dans l'église ou sacristie... (Arch. de la Manche. *Id., Id.*)

Le 7 mars 1673, Gilles Ferré, marchand et bourgeois de Saint-James, « meu de pieté et de dévotion pour faire prière à Dieu, tant pour luy que pour ses bons amis vivants et trespassés, » fonda à perpétuité dans l'église Saint-Martin, paroisse de Saint-James, deux messes solennelles de l'office du Saint-Sacrement, chantées à diacre et sous-diacre avec Matines, Vèpres et Procession « comme on a coutume de faire dans les troisiesmes dimanches de chaque mois de l'année, à cause de la constitution de la confrairie du St Sacrement érigée dans ladite église paroissiale dud. S. James... » (Arch. de la Manche, Fonds La Paluelle)

(1) La sœur de Me Claude Budes, Béatrix, épousa Olivier de Taillefer, chevalier, seigneur de la Brunaye. « De ce mariage sont issus Joseph de Taillefer, vicomte de Breteuil ; François de Taillefer, seigneur de la Mettaye, dont il est ici question ;

François de Taillefer ne fut pas heureux pendant les quatorze années qu'il posséda le prieuré de Saint-James. Après beaucoup de délais, il entreprit enfin, au printemps de l'année 1669, les réparations de l'église depuis si longtemps différées. Les travaux étaient en cours d'exécution, lorsque son procureur, qui surveillait les ouvriers, eut la malencontreuse idée de faire disparaître un ouvrage de maçonnerie qu'on avait élevé à la fin du siècle précédent pour consolider la tour. A peine les ouvriers l'eurent-ils attaquée que la tour s'effondra, entraînant le chœur dans sa ruine. Voici le récit de cet accident rédigé par le notaire royal, d'après la déclaration des ouvriers :

« L'an 1676, le dernier jour de juin, à Saint-James, devant Nicolas Cheval, tabellion royal au bailliage d'Avranches pour le siège de S. James de Beuron, présence de Nicolas Servain, sergent royal aud. siège, pris pour adjoint pour l'absence de l'ordinaire, furent présents Me Guillaume Pinchon et Vincent Pinchon, maîtres tailleurs de carreau et massons de la parroisse du Gast, évesché d'Avranches, attestant à tous auxquels il appartiendra qu'en l'année 1669, viron le moys de may, ils auroient esté mandés par Me Pierre Nicolle, procureur et agent de M. le Prieur de S. Jame, pour travailler aux réparations des murailles de l'église du prieuré de S. Jacques, et auroient tout remassonné la muraille de l'aisle S. Pierre du costé des maisons dud. prieuré, où ils auroient longtemps travaillé à la journée, et auroient esté priés par led. Sr Nicolle de travailler pour réparer un pillier de la tour de lad. esglise, du costé de lad. aisle S. Pierre qui menaçoit de ruine, ce qu'ils n'auroient ni leurs compagnons voulu entreprendre. Ce que voyant, led. Nicolle auroit mandé maistre Robert Eudes, maistre architecte de lad. paroisse du Gast, pour entreprendre la réparation dud. pilier, ce qu'il auroit accordé par procès-verbal et auroit travaillé quelque temps et fait travailler lesd. maçons dans lad. église pour disposer du carreau pour travailler aud. pillier. Led. Nicolle par précipitation et sans précaution et contre le conseil dud. Eudes et des susd. et des charpenpentiers qui travailloient à réparer lad. esglise auroit fait oster une arcade qui estoit dans l'aisle S. Pierre, qui soutenoit led. pillier, et au mesme temps ou peu après lad. tour tomba et abattit tout le chœur avec une partye de la nef de lad. esglise et des chapelles, et auroient esté lesd. Nicolle, Eudes, maçons, charpentiers et autres personnes enveloppées dans les ruines, si n'eussent esté adverties par Estienne et Jullien Poirier, coupvreurs, qui pour lors travaillaient

---

Charlotte, femme d'Yves de Mardelle, chevalier, seigneur du château du Gouello, et enfin Louise Budes, religieuse. Les armes du prieur étaient de gueules à deux léopards d'or. » (*Généalogie de la maison de Budes*, par Le Laboureur, p. 103).

de leur mestier à coupvrir pour led. Nicolle sur lad. esglise; lesquels voyant ouvrir lad. tour du costé de lad. arcade et dud. pillier les advertirent; ce que lesd. Poirier ont attesté véritable pour estre présents à tout ce que dessus avec Pierre Lemetais qui travailloit à broyer du carreau pour faire du siman (*sic*). Ce que lesd. parties ont signé, présence de Me Gilles Bagot et René Chauvel, sergent, tesmoins, signés avec lesd. parties et nous susd. tabellions (1). »

Le chœur n'existait plus et le reste de l'église était « en ruine par antiquité. » Ce fut alors que surgirent de nouvelles difficultés.

Le prieur voulut forcer les paroissiens à contribuer à la reconstruction de la tour et du chœur; ceux-ci prétendirent qu'ils n'y étaient point tenus, d'autant que l'accident était arrivé par sa faute. Le conflit fut porté devant le tribunal du bailliage d'Avranches qui condamna, le 3 août 1675, Me Nicolas Taillefer à relever le chœur et la tour et les paroissiens à réparer la nef de l'église. Cette sentence était conforme à la jurisprudence du temps. Cependant elle ne fut pas acceptée des parties, qui en appelèrent au Parlement. Dans une requête présentée en son nom et au nom des paroissiens, Me Richard Levêque faisait observer que les habitants de Saint-James, ayant déjà à leur charge les églises de Saint-Benoît et de Saint-Martin, qu'ils entretenaient en bon état, il serait injuste de les faire contribuer à la réparation de l'église du prieuré, qui devait incomber au prieur, puisqu'il percevait, à l'exception de la sixième partie des grains, toutes les dîmes de la paroisse et le revenu de deux moulins, le moulin du Prieur et celui de l'Etang, s'élevant à plus de six cents livres avec les prairies qui en dépendaient. Il réclamait en outre une indemnité au prieur qui manquait ordinairement à son obligation de célébrer l'office paroissial, le jour de la fête Saint-Martin. L'année précédente, il avait eu soin de faire constater son absence dans un procès-verbal rédigé par les tabellions Nicolas Cheval et Léonard Lecomte et signé par les principaux paroissiens. C'était encore une arme dont on ne négligeait pas de se servir dans les circonstances présentes. Cependant, le 8 août 1676, le Parlement rendit un arrêt qui confirmait la sentence du bailliage d'Avranches.

Les paroissiens devaient se réunir à l'issue de la grand'messe, sous la présidence du curé, pour adopter un plan de la tour et du chœur, et faire un devis estimatif des travaux. L'assemblée eut lieu

(1) Archives de la Manche, série E, Fonds La Paluelle.

le 13 septembre, et il fut arrêté que le clocher et le chœur seraient rétablis dans leur ancien état (1). La mort de Me Richard Levêque, frappé d'apoplexie le matin du jour de Pâques, 17 avril 1677, avant la grand'messe, vint encore compliquer la situation. Il fut inhumé le lendemain, dans l'église Saint-Martin, auprès du grand autel, du côté de l'épître (2).

Le 29 août suivant, Me Julien Nicole, curé de Carnet et doyen-rural de la Croix-Avranchin, installa curé de Saint-James Julien Lecomte, qui était déjà prieur de Saint-Maur, depuis le 3 juillet 1674 (3). Il était natif, comme son prédécesseur, de la paroisse de Montviron. Les vicaires de Saint-James et de Saint-Benoît, Nicolas Le Blanc et Pierre Le Roy, assistaient à la cérémonie avec leurs anciens confrères, Jean Ronceray et Julien Ferré (4).

---

(1) Etaient présents à la délibération, Me Richard Levêque, curé de Saint-James, Mres Jean Ronceray et Julien Ferré, prêtres ; Thomas de la Binolaye, écuyer, sieur de la Fauconnière ; Charles de la Binolaye, écuyer, sieur des Mazures ; Charles de la Boire, écuyer, sieur du lieu ; Isaac de Foye, écuyer, sieur des Touches ; Jean Graffard la Fresnaie, procureur-syndic ; Julien Quentin, maître de la poste de Saint-James ; Pierre Lemoine, Léonard Lehuré, Jean Hervé de la Motte, François Guérin, Guillaume Lemouland, Jean Goulpel, ci-devant sergent, Julien Loisel, Siméon Ferré, Toussaint Leblanc et Pierre Fontaine.

(2) Voici l'acte d'inhumation de Me Richard Levêque : « Le dimanche de Pasques, dix-huitiesme jour dud. mois, est décédé, sur les huit heures du matin, ayant même fait la bénédiction des Fonts et offert le St Sacrifice de la Messe, le jour précédent, discrette personne Richard Levesque, prêtre, curé de ce lieu et paroisse de St James et de St Benoist, cy devant prieur de St Maur, âgé de soixante et deux ans, et desservi la dicte paroisse l'espace de vingt-neuf à trente ans, et originaire de la paroisse de Montviron ; et le lendemain dix-neufe du dict mois, sur les onze heures, l'inhumation de son corps fut faite dans l'église St Martin, proche le grand autel, du costé de l'épitre, par discrette personne Julien Nicolle, pbre, curé de Carnet et doien du lieu, assisté du Sr prieur de St Laurent, du Sr curé de Villiers, du sieur curé d'Argouges, du Sr curé de la Croix et Nicolas Le Blanc, pbre, vicaire dud. lieu de St James et plusieurs autres confrères de la confrayrie de St François de Salles qui y ont assisté avec les paroissiens signés en ce présent, lecture faite. Il estoit aussi de la confrarye. *Requiescat in pace.* »

(3) Me Julien Lecomte prit possession du prieuré, sur la résignation de Me Richard Levêque, par Me Julien Baubigny, curé de Cormeray.

(4) Julien Ferré mourut, le 27 octobre 1680, à l'âge de soixante-huit ans, et fut inhumé, le lendemain, dans l'église Saint-Martin-du-Bellé, devant l'autel de la Sainte Vierge.

Jean Ronceray fut inhumé, le 11 mai 1685, auprès de son confrère, « vis-à-vis de l'autel de la Ste Vierge, aux présences de Monsieur le curé de St Saturnin d'Avranches, qui a fait la cérémonie des funérailles, et de Messire Robert Clérice, pbre, chapelain du chasteau de la Paluelle. » Il était âgé de 81 ans. (Registres)

Me Julien Lecomte ne fut que deux ans curé de Saint-James. Il conserva le prieuré de Saint-Maur et se retira à Rennes, sur la paroisse Saint-Jean, où il continua d'exercer le saint ministère.

Un chanoine de l'église collégiale de Guérande, Me Renault Mellet, fut nommé à la cure, le 11 février 1678 ; il n'en prit possession que le samedi 6 août, et le vénérable curé de Carnet fit encore la cérémonie de l'installation. Me Renault Mellet, originaire de la Franche-Comté, avait été appelé dans le pays par son beau-frère, Charles Guiton, seigneur des Guitons et de Biard, qui avait épousé à Dôle, le 25 août 1665, noble demoiselle Julienne Mellet, fille du sieur de la Veillardière et de dame Perrine Le Mercier.

Nous le voyons paraître dans une pièce du temps qui rappelle un fait intéressant à noter. La ville de Saint-James fêta, en 1682, la naissance du duc de Bourgogne par des feux de joie et des salves d'artillerie. Deux ans après, M. le comte de Carbonnel, sur la demande de Me Renault Mellet, fit enlever les pièces de canon qui étaient restées au presbytère, et chargea le notaire, Antoine Le Roussel, de procéder « à l'annotation de trois canons de fonte verte et de quatre arquebuzes à croc de pareille fonte et une de fer, lesquels led. curey a declaré estre chés luy des feux de joye de la naissance de Monseigneur le duc de Bourgogne..... » (1).

Renault Mellet mourut, au mois de novembre 1685, et fut inhumé par M. le curé de la Croix-Avranchin, dans l'enfeu de la famille Guiton, en l'église Saint-Jacques (2).

Le vicaire de Saint-Benoît, Me Pierre Le Roy, avait été remplacé, au commencement de 1679, par Me Pierre Lecoq, prêtre de la

(1) Archives de la Manche, série E. Fonds La Paluelle.

(2) L'année suivante, pendant qu'on faisait le procès-verbal de l'église Saint-Jacques, Charles Guiton se présenta pour réclamer l'enfeu de sa famille. « Au devant de l'autel S. Nicolas, lisons-nous dans le procès-verbal, avons remarqué deux pierres tomballes qui avancent soulz le rebord de quatre poulces ou viron, sur l'une desquelles pierres tomballes est un escusson chargé de trois roquest *(sic)*, ainsi qu'il nous a esté dit et recogneu par Charles Guiton, escuier, sieur de Biard, présent en personne, qui nous a demandé acte que non seulement laditte pierre tombale armoiriée est l'enfeu de ses ancêtres et lui appartient, mais encore l'autre pierre tomballe non armoyriée, joignant à celle dont il est cy-dessus parlé, ayant fait enterrer depuis huit à dix mois soubs icelle le feu sieur Mellet, prestre curé dud. lieu de Saint-James, son beau frère, pour la conservation du droit d'enfeu pour sa famille. » (Arch. de la Manche, série E, Fonds La Paluelle, Procès-Verbal du 26 juin, 1686).

paroisse de Saint-Laurent-de-Cuves; mais il reprit ses fonctions au mois d'août de la même année, et les continua jusqu'à son décès arrivé le jeudi 22 avril 1685 (1). Après lui paraît, pendant quelques mois seulement, Me Sébastien Lemouland; puis François Le Roy, qui resta à Saint-Benoît jusqu'en juillet 1703.

A Saint-James, Me Joseph Passais succéda, au mois d'avril 1685, à Me Nicolas Le Blanc, qui devint prêtre habitué. Me Nicolas Le Blanc mourut, le 4 juin 1695, et fut enterré dans l'église Saint-Martin-du-Bellé, « devant l'autel Saint-Nicolas, son patron, ayant désiré d'y être inhumé par dévotion. »

Le prieur Charles Guérin présenta, le 23 novembre 1685, à la cure de Saint-James, un prêtre originaire de la paroisse de Saint-Laurent-de-Terregatte, Me Jean Chauvois, bachelier en théologie de l'Université de Caen. Ses lettres de provision furent signées, le lendemain, et, le mardi 4 décembre, il fut installé dans les églises de Saint-Benoît et de Saint-Martin-du-Bellé, par M. le curé d'Argouges, Pierre Enjourbault, docteur en théologie de la Faculté de Paris, doyen-rural de la Croix-Avranchin.

Jean Chauvois ne commença son ministère dans la paroisse qu'au mois de mai de l'année suivante (2), et ne resta guère plus d'une année curé de Saint-James. Ennuyé par toutes sortes de difficultés que lui causait un nouveau procès entre le prieur et la famille La Paluelle, il résigna sa cure, le 3 août 1686, entre les mains de Mgr Froulay de Tessé, et rédigea, à son retour d'Avranches, la note suivante sur le registre paroissial : « Du troise jour d'août, mil six cent quatre-vingt-six, à Avranches, j'ay, Jean Chauvoye, pbre, bachelier en théologie, cy devant pourveu du bénéfice de St James, rendu et remis ledit bénéfice entre les mains de Monsei-

---

(1) L'acte de décès de Me P. Le Roy est ainsi conçu : « Le jeudy vingt-deuxiesme avril, 1685, viron midy, décéda Maistre Pierre Le Roy, pbre, vicaire de St Benoist; fut inhumé le vendredy par Mons. Hébert, curé de St Saturnin d'Avranches; et a esté exécuteur de son testament Mons. de Roumilly, esr, curey de St Martin de Montjoye. *Requiescat in pace..* » (Registres de Saint-Benoît)

(2) Mgr l'évêque d'Avranches donna des lettres de provision à Jean Chauvois, à la condition qu'il séjournerait au séminaire d'Avranches, pendant six mois, avant d'exercer les fonctions curiales à Saint-James : « *Ità tamen ut antequam functiones curiales ibidem exercere valeat, quod maluerit, hujus-ce dioceseos seminarium assiduè frequentabit et ibidem sex menses commorabitur.* » (Arch. de la Manche, Fonds La Paluelle).

gneur d'Avranches, donnant plein pouvoir à Mons le prieur d'y pourvoir telle personne qu'il luy plaira ; ce que je lui ay signé, présence du Sr curé de Bressey et des Srs frères Lange, présent aud. acte fait dans le palais épiscopal, y estant obligé par les troubles souslevés dans la paroisse entre les seigneurs. »

Les difficultés, loin de s'aplanir, augmentaient, en effet, de jour en jour. Me François de Taillefer, effrayé des dépenses qu'il devait faire, avait différé aussi longtemps que possible de recommencer les travaux. Mais les paroissiens ayant obtenu, le 24 septembre 1678, une sentence qui les autorisait à passer l'adjudication et à mettre le séquestre sur les revenus du prieur, celui-ci abandonna son bénéfice à Me Charles Guérin, chanoine d'Avranches, pour une rente viagère de 500 livres. Esprit souple, depuis longtemps versé dans les affaires, Charles Guérin semblait plus capable qu'aucun autre de tirer parti d'une situation aussi embarrassée (1).

Il prit possession du prieuré, le 13 janvier 1681, et ses débuts furent heureux. Le 25 juin, il assembla les principaux habitants, qui lui permirent de modifier le plan primitif du chœur de l'église Saint-Jacques, et de construire la tour sur la chapelle Saint-Pierre. « Cette chapelle, dit le procès-verbal, sera de quinze pieds en carré de dedans en dedans, et la tour haute de dix pieds au-dessus du faîte de l'église, et dont la charpente sera faite en la manière de l'ancienne tour ou en dosme, à la volonté dud. sieur prieur, qui pourra employer par lui-même les fonds du prieuré. » Les travaux commencèrent immédiatement et furent terminés l'année suivante. Les paroissiens de nouveau réunis en approuvèrent l'exécution. La chapelle Sainte-Catherine, qui était autrefois un prolongement de la chapelle Saint-Pierre, fut alors supprimée et réunie aux maisons du prieuré.

Au mois de décembre 1682, Me Charles Guérin rendit au roi un aveu dans lequel nous trouvons une description topographique fort

---

(1) « M. Charles Guérin, écrit un de ses contemporains qui l'avait bien connu, fils d'un bourgeois d'Avranches peu fortuné, était né chétif et un peu difforme ; il ne pouvait marcher qu'à l'aide de petites béquilles qu'il tenait souvent à la main. Il fit de très fortes études au collège d'Avranches. Très spirituel, il avait la mémoire heureuse, le jugement bon et solide. A l'égard des qualités de l'âme, il était violent, parfois colère et brusque ; mais il aimait à faire l'aumône et était très sobre dans le boire et le manger. » (*Chronique d'Avranches* pendant les XVIIe et XVIIIe siècles). Il ne put être promu au sacerdoce, à cause de son infirmité.

intéressante des propriétés du prieuré, qu'il est facile de reconnaître aujourd'hui (1). Il n'avait plus qu'à jouir de son bénéfice, dont il venait d'affermer les dîmes, le 10 août 1682, pour la somme de 1,200 livres (2). Malheureusement, il s'engagea dans un procès plus désastreux que le premier, qui causa la ruine de sa fortune.

Isaac de la Paluelle, qui habitait le château depuis le décès de son père, mourut à cinquante-trois ans, le 13 avril 1684, et fut inhumé le lendemain, dans le chœur nouvellement reconstruit de l'église Saint-Jacques, par le curé de Carnet, Me Julien Nicole, alors vicaire-général de l'évêque d'Avranches. La sépulture du seigneur de la Paluelle, dans le chœur, était l'affirmation publique par la famille de ses droits seigneuriaux dans l'église du prieuré. Me Charles Guérin protesta de vive voix et par écrit contre cette prétention, et un procès s'engagea devant le tribunal du bailliage d'Avranches. C'était encore la question des droits honorifiques qui se présentait sous un nouvel aspect.

Me Charles Guérin démontra par des titres authentiques que les églises paroissiales de Saint-James avaient toujours été celles de Saint-Benoît et de Saint-Martin-du-Bellé, et jamais l'église Saint-Jacques, qui appartenait au prieuré ; que le roi seul était le seigneur temporel du prieuré, au droit des ducs de Normandie, et que les armes de France étaient sur sa maison « en sculpture fort ancienne. »

Ses prédécesseurs, ajoutait-il, n'avaient jamais rendu d'aveux qu'au roi, et le prieur Guillotin n'avait pu donner un droit qu'il ne possédait pas, etc. Il est impossible de suivre dans ses phases diverses cet interminable procès, qui dura plus de quatorze ans, et de raconter en détail les incidents, fort curieux d'ailleurs, qui se produisirent au cours de l'instruction de la cause et pendant les

---

(1) Voir aux Pièces justificatives, No XXIV.

(2) Le prieur afferma les dîmes du prieuré pour cinq ans, à Marguerin Le Blanc, sieur de la Maladrie, à Michel Menard du Reclus, à Jean de la Noe, fermier de la terre d'Aubroche, et à Louis Cherbonnet, demeurant à la terre de la Porte, pour la somme de 1,200 livres, payable à la Saint-Jean, et deux charretées de foin livrables le 1er août. Présents au bail : Jean Gilbert, sieur de Laumondière, et Mre Nicolas Le Blanc, prêtre, vicaire à Saint-James. — Nous voyons par cette pièce qu'il y avait dans la paroisse quatre traits de dîme : Saint-Benoît, la Vilette, Atré et la Gauteraie, « consistant en toutes sortes de grains, froment, seigles, avoines, sarrasins, orges, paumelles, lentilles, pois et autres grains, à la réserve des lins, chanvres et pommes, et la 6e partie desdits grains, qui appartient au Sr curé. »

débats, et qui donnèrent naissance à d'autres procès. Ainsi, le prieur ayant intenté une action contre le comte de Carbonnel, pour avoir battu ses ouvriers et maltraité ses gens, celui-ci accusa le chanoine Guérin d'avoir dérobé des titres dans le chartrier de la Paluelle, avec le concours du receveur de la famille, obtint un monitoire de l'autorité ecclésiastique et ajouta ce nouveau chef d'accusation à la cause principale. Il voulut aussi interdire au prieur la pêche dans le Beuvron, et ce fut encore l'occasion d'un procès qui était devant la Table de Marbre en 1694.

Monseigneur Daniel Huet essaya, vers cette époque, d'arranger cette affaire par voie d'arbitrage, comme l'avait fait autrefois Mgr de Péricard en pareille circonstance ; il ne put y réussir.

Me Charles Guérin voulut alors se démettre de son prieuré, qui lui causait tant de dépenses et d'ennuis. L'évêque d'Avranches, connaissant ses intentions, lui conseilla de traiter avec les prêtres du Séminaire, qui lui auraient assuré mille francs de pension. Mais s'imaginant qu'il trouverait dans les religieux du Mont Saint-Michel des adversaires plus décidés et plus capables de tenir tête à la famille de Carbonnel de Canisy, Charles Guérin entra en pourparlers avec Dom Pierre Cosson, prêtre, religieux profès de la Congrégation de Saint-Maur et prieur de l'abbaye du Tronchet, et signa avec lui, le 21 novembre 1694, un accord qui toutefois n'était pas définitif. Le vif mécontentement que Mgr Huet fit paraître et la crainte de perdre un procès aussi considérable décidèrent probablement le P. Cosson à résilier le contrat. Le 28 janvier 1695, il chargea Dom Joseph Minier, religieux célérier de l'Abbaye du Mont Saint-Michel, de déclarer en son nom qu'il n'acceptait ce bénéfice « en aucune sorte et manière que ce soit. »

Cette détermination était prudente, car, le 1er juillet 1695, le Tribunal du bailliage condamna Me Charles Guérin à payer cinquante livres d'amende au roi et mille livres de dommages-intérêts à l'abbé et dame de la Paluelle, pour les termes injurieux dont il s'était servi dans ses écrits. La famille La Paluelle était maintenue dans les droits honorifiques de la paroisse de Saint-James. Le prieur devait reconstruire le chœur et le clocher de l'église Saint-Jacques, d'après le plan adopté dans la délibération du 13 septembre 1676, c'est-à-dire tels qu'ils étaient avant la chute de la tour, payer tous les frais du procès et quatre cents livres pour épices.

Me Charles Guérin en appela immédiatement de la sentence du tribunal d'Avranches, qu'il avait des raisons de croire prévenu contre lui, au Parlement de Rouen, où il espérait trouver des juges plus intègres, par conséquent plus favorables à sa cause. Il composa un *factum* volumineux, dans lequel il développa tous les arguments qui prouvaient son bon droit ; il entreprit plusieurs voyages à Rouen, malgré son âge et ses infirmités, espérant jusqu'au dernier moment gagner ce procès, qu'il perdit définitivement le 2 août 1698. La Cour confirma la sentence des premiers juges. Cependant, elle ne maintint pas la partie de l'arrêt du tribunal d'Avranches qui obligeait le prieur à refaire le chœur et la tour dans leur état primitif. C'était une telle énormité qu'elle ne put la ratifier.

Plus tard, Charles Guérin résigna le prieuré en faveur d'un religieux bénédictin, Urbain Trottier, qui en prit possession, le 18 juin 1703. Il se retira à Avranches et profita de ses loisirs pour mettre en ordre les nombreuses recherches qu'il avait faites sur le diocèse dans les archives de l'évêché, du chapitre, des abbayes du Mont Saint-Michel, de Saint-Ouen de Rouen, de Saint-Mélaine de Rennes et ailleurs. Le *factum* imprimé qu'il avait écrit pour sa défense dans son procès contre la famille La Paluelle fait regretter que la mort ne lui ait pas permis de mettre la dernière main à l'*Histoire du diocèse d'Avranches*, qu'il préparait avec tant de soin. Un asthme dont il souffrait depuis longtemps l'enleva subitement, le 9 juin 1711, à l'âge de 84 ans.

Charles Guérin avait présenté, au mois d'août 1686, à la nomination de l'évêque d'Avranches, Me Pierre Templer, prêtre de la paroisse de Vengeons, qui ne fut installé que le 10 octobre suivant. L'oncle du nouveau curé, qui s'appelait aussi Pierre Templer, remplaça M. l'abbé Passais dans le vicariat de Saint-James. Il mourut au mois de février 1692, et fut inhumé dans l'église Saint-Martin, devant l'autel de la Sainte Vierge. Son neveu ou petit-neveu, Jacques Templer, devint alors pour peu de temps vicaire ; après lui Pierre Mauduit, à la fin de 1695, et Nicolas Perrodin, en 1697.

Les églises de Saint-James et de Saint-Benoît furent visitées, le 20 septembre 1687, et l'année suivante, à la même époque, par l'archidiacre d'Avranches, Me Pierre Guichard, prêtre docteur, professeur du roi en théologie, grand maître du collège de Navarre et

chanoine d'Avranches. Voici les parties les plus intéressantes du procès-verbal du 20 septembre 1687 :

« Le 20e jour de septembre 1687, assisté de Charles Le Peu, que nous avons pris pour notre greffier, nous nous sommes transportez en l'église paroissiale de S. Martin..... où estant nous avons remarqué qu'il y a deux autels qui n'ont point de napes, sur lesquels led. Sr Curé nous a dit qu'on ne disoit point la messe, et les autres trouvez en bon estat. Et pour la muraille dn costé de Nostre-Dame, lequel est à costé de l'évangile du grand autel dans le chœur de l'église, depuis l'ouverture de la vitre jusqu'au haut et même le coignage du pignon menace ruine, et la couverture du lambris, depuis la chaire, a besoin de réparation, laquelle sera faite au plus tot à la diligence du thrésorier en charge. »

« Il y a aussi quelques vitres tant à l'église qu'à la sacristie qui ont besoin de réparation. Les fonts où sont renfermez les vaisseaux de plomb, où est l'eau pour le baptesme ne sont que de bois et sont portez sur des pierres sans massonage. Il y a aussi une tribune de bois qui tient depuis le bas de l'église jusqu'au banc du seigneur de la Paluelle, lequel banc touche à la première marche où l'on monte au maître autel..... »

« Le dit jour et an, assisté comme dessus, nous nous sommes transportez en l'église de St Jacques, où nous avons trouvé le chœur de lad. église avec la chapelle Saint-Pierre bastie de neuf, où il manque des vitres au haut du chœur, led. chœur lambrissé et reblanchi. La muraille et toute l'aile du costé de l'évangile menace de ruine avec la couverture de dessus, et pour la chapelle de Notre-Dame la même aile est bonne et est sans merrain.....

» De plus, nous nous sommes transportez au presbitère de lad. paroisse, que nous avons trouvé en bon estat, à la reserve de peu de massonage qu'il faut sur une petite porte, à l'entrée de la cour, et une autre au pressoir. Et il manque encore quelques vitres à la chambre de dessus la salle. Il faut aussi réparer deux portes, l'une pour entrer dans le presbitaire, l'autre pour sortir dud. presbitaire dans la cour et à deux manque des serrures (1).

» Et sur ce que nous avons représenté au Sr curé qu'il estoit à propos de faire une requeste pour présenter à Monseigneur l'Intendant de cette généralité pour nommer des experts pour visiter et estimer les réparations nécessaires dont il a esté parlé dans notre procez-verbal cy-dessus, le Sr curé nous a répondu qu'il le publieroit aux paroissiens, affin qu'avec luy ils dressent la requeste, laquelle

(1) Le presbytère était auprès de l'église, comme aujourd'hui. Nous le voyons par cette note des registres du 1er mars 1691 : « Charlotte Hervagault, âgée de vingt ans, a esté inhumée dans l'église de S. Jacques, au coin de l'autel de St Jean, *du coté du presbitaire*, par moy soussigné curé aujourd'huy, premier mars, aux présences de Gilles Hervagault, son père, et Gilles Bagot. »

estant faite et signée led. Sr curé la fera mettre entre les mains de Monseig. l'Evesque d'Avranches. »

M. l'archidiacre visite aussi l'église de Saint-Benoît, qu'il trouve convenablement entretenue. Il s'informe s'il y a un presbytère où le vicaire puisse résider habituellement, et sur la réponse négative, il ordonne « qu'il y en aura un aux dépens des paroissiens et de ceux qu'il appartiendra. »

Il revint faire la visite, le 27 septembre de l'année suivante.

Monseigneur Daniel Huet, nouvellement arrivé dans le diocèse d'Avranches, vint aussi à Saint-James, le 6 août 1693, administrer le sacrement de Confirmation et faire sa visite canonique. Il trouva dans l'église Saint-Martin cinq autels « tous de pierre immobiles. » A l'église Saint-Jacques, il fut reçu par le prieur Charles Guérin et consigna sur le registre des visites les observations suivantes : « Avons remarqué que la dite église est un bâtiment considérable, où il y a nef, chœur et deux ailes, huit autels à la nef de pierres immobiles... Avons trouvé dans l'aisle Notre-Dame une porte et portail à costé en meschant estat, et au bas de la dite aisle, proche la grande porte, les pierres de fonts baptismaux sans clôture et sans eau, que ledit prieur a dit avoir esté apportées depuis cinquante ou soixante ans de l'église de Saint-Martin.... » (1).

(1) Nous lisons dans le procès-verbal fait en 1686 par René Levêque, conseiller du roi, sieur de la Norice, une description des alentours de l'église Saint-Jacques tels que nous les avons encore vus, vers le milieu de ce siècle.

« Nous estant rendus en ladite Eglize, nous attestons que au devant d'icelle il y a une place servant à cimetière, où l'on nous a dit que les habitans du cartier (*sic*), de lad. église sont inhumés ; laquelle place s'extend en entrant, à main gauche, jusqu'à une chappelle nommée la chappelle Sainte-Emérence, dépendante de ladite églize et joignante au chœur d'icelle ; laquelle place est close et fermée de murailles. Et au devant de la grande porte est une ouverture dans ladite muraille de neuf à dix pieds, par laquelle on entre dans ledit cimetière venant de l'églize Saint-Martin, en ladite églize Saint-Jacques ; au côté gauche de lad. ouverture est élevée une verge de croix de careau posée sur un pied d'estail de mesme matière assis sur le bord de lad. muraille faisant la closture dud. cimetière. »

« Attestons aussy que contre le pignon de l'aile gauche, en entrant dans ladite églize, il y a une petite place de terre fermée en partye de palissades dans laquelle et contre led. pignon est un charnier plein d'ossements de morts. »

« Et ayant marché le long dud. cimetière du costé gauche, disons qu'à vingt-sept pieds ou environ depuis le coignage de ladite églize, en entrant et marchant vers le chœur d'icelle, il y a un portail voûté d'une structure ancienne et qui nous paraist estre de memes matériaux que ceux des murailles de ladite églize, qui néantmoins n'est enclavé dans le corps de la muraille de ladite aile gauche, par lequel

« Quant aux chapelles, a esté dit qu'il n'y a que celle de la Maladrerie possédée par Me Nicolas Guellet de la Bréardière, prêtre chanoine d'Avranches, qui y fait dire une messe par semaine et la tient en bon état, et qu'à l'hôpital il y a trois pauvres ; que le revenu est environ de cent livres de rente et qu'il y a encore une partie de cinquante ou soixante livres, laquelle ne se paie point faute de tiltres... (1) »

Ce fut à cette époque que M. l'abbé de Bragelongne, de sainte mémoire, prit en main les intérêts de cet établissement, qu'il en devint le restaurateur et comme le second fondateur. Nous l'avons déjà fait connaître dans une étude biographique dont nous ne pouvons donner ici qu'une analyse très succincte (2).

M. Hiérosme de Bragelongne appartenait à l'illustre famille de Bragelongne de Bourgogne. Né à Paris, au commencement de l'année 1646, de Jacques Bragelongne et de Marie Mesmin, il se destina de bonne heure à l'état écclésiastique. Il étudia d'abord à l'Université d'Orléans, s'y fit recevoir licencié et docteur en droit canon ; puis il revint à Paris et devint maître ès arts. Dès l'année 1676, il fut pourvu du prieuré de Saint-Sauveur-des-Landes, où il donna l'exemple de toutes les vertus sacerdotales. Quelques mois après la mort de l'ancien curé de Saint-James, Me Julien Leconte, qui avait conservé le prieuré de Saint-Maur, les paroissiens assemblés, le

---

portail on entre dans ladite églize, à la faveur d'une porte de largeur de trois pieds et demy ou environ, icelle porte couverte par la voûte dud. portail de largeur de cinq pieds et demy ou viron. »

« Disons aussy que dans le pied de la voûte dud. portail, en entrant à main droite et à un pied et demy ou viron de terre, il y a un bénistier enfoncé dans une pièce de carreau qui sort et avance d'un pied ou viron dans ledit portail ; et en cet endroit se sont présentés lesdits sieurs de la Paluelle et de Carbonnel, lesquels nous ont demandé acte que ledit portail servoit autrefois et avant la ruine de ladite églize à mettre les enfants à couvert, en attendant le prestre qui devoit leur conférer le sacrement de baptême, comme aussy nous ont demandé acte de la déclaration qu'ils font qu'il n'y a dans l'estendue de ladite parroisse de Saint-James aucun autre cimetière que celuy dont nous dressons présentement nostre présent procès-verbal, desquelles déclarations nous leur avons accordé acte... » (Archives de la Manche, Fonds La Paluelle).

(1) Les registres font mention de la visite de Mgr Huet en ces termes : « Monseigneur d'Avranches, Pierre Daniel Huet, natif de Caen, a fait sa visite, le sixième d'août et confirmé. »

(2) Voir *Semaine religieuse* du diocèse de Coutances, années 1876-1877, numéros 23, 26, 28, 32, 34 et 37.

dimanche 8 juillet 1691, supplièrent M. de Bragelongne de se charger, « pour la plus grande gloire de Dieu, » d'administrer l'hôpital. Il y consentit et fut nommé, le 13 septembre suivant, par Mgr Daniel Huet, prieur de Saint-Maur.

Le lendemain, il prit possession de son bénéfice et s'empressa de rechercher les titres de la maison et de faire rentrer les rentes qui n'avaient pas été payées depuis longtemps par l'incurie des administrateurs. Vers cette époque, il résigna son prieuré de Saint-Sauveur en faveur du Séminaire de Rennes, et garda seulement sur le revenu de ce bénéfice, qui s'élevait à 4,500 livres, une rente viagère de 1,500 livres. Il avait l'intention de se retirer au Séminaire ; mais la Providence en avait décidé autrement.

M. de Bragelongne dut quitter sa pieuse solitude et venir habiter l'hôpital de Saint-James. Il y était à peine arrivé que Me Pierre Guichard lui proposa l'archidiaconat d'Avranches pour une chapelle de Notre-Dame de Paris, dont il était titulaire. M. de Bragelongne accepta sur le conseil de Mgr Huet, et dans l'espoir de faire un plus grand bien. Les honneurs ne purent l'éblouir, et les visites qu'il faisait tous les ans dans les nombreuses paroisses soumises à sa juridiction ne l'empêchaient pas de poursuivre l'œuvre de restauration matérielle et morale qu'il avait entreprise à l'hôpital de Saint-James. Il fit réparer la chapelle et les vieux bâtiments, en construisit de nouveaux et appela dans la maison de pieuses filles qui se dévouèrent au soulagement des pauvres. Il leur donna une règle et essaya de les établir en congrégation. Dans le but d'augmenter les rentes de l'hôpital, M. de Bragelongne proposa à Mgr Huet de se démettre de son prieuré Saint-Maur et d'en réunir les revenus à la mense des pauvres. Sa proposition fut agréée et le bénéfice supprimé par sentence épiscopale du 20 avril 1698. Il devint alors simple chapelain de l'hôpital.

Le prieur de la chapelle Saint-Ermel, Me Nicolas Guellet de la Bréardière, suivit ce noble exemple et le titre de son bénéfice fut également supprimé le 22 septembre, par décision de l'évêque et par lettres patentes du mois d'octobre, enregistrées le 4 mai 1699 (1).

(1) Le prédécesseur immédiat de M. Nicolas Guellet de la Bréardière, avait été M. Jacques Bourgeois, curé de Sainte-Pience et chapelain de la cathédrale d'Avranches, qui lui-même avait succédé, le 26 décembre 1673, à M. Julien Payen, décédé.

M. Pierre Templer, curé de Saint-James, mourut le 5 mai de cette même année 1699, et fut inhumé le lendemain dans l'église Saint-Jacques « par discrète et vénérable personne Pierre Clouart, prêtre recteur de Pancé, assisté de Mres Guillaume Perdriel, recteur de Saint-Georges, François Baudouart, recteur du Ferré, Julien Legendre, curé de Villiers et doyen de La Croix, Guillaume Enguehard, curé de Montanel, Gilles Leconte, curé de Montjoye, Pierre Regnault, curé d'Argouges, Gabriel Meance, curé de La Croix, et de plusieurs ecclésiastiques convoqués des paroisses voisines (1). »

Le vicaire, Me Nicolas Perrodin, administra la paroisse, pendant la vacance de la cure, avec un zèle auquel nous rendrons hommage.

En dehors des faits que nous venons de raconter, nous avons encore à noter quelques événements consignés dans les registres, qui se rapportent à la dernière moitié de ce siècle.

---

(1) Registres de Saint-James. — Le 2 janvier 1697, l'église St-Martin-du-Bellé avait été témoin de l'abjuration de deux jeunes Anglais convertis par un prêtre irlandais, recteur de la paroisse de la Celle, au diocèse de Rennes. Nous publions le procès-verbal rédigé par M. le vicaire général, Julien Nicole, curé de Carnet, qui présidait cette touchante cérémonie : « L'an mil six cent quatre-vingt-dix-sept, le mercredy, second jour de janvier, devant nous, vicaire général de Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime Evêque d'Avranches, s'est présenté Jacques Teckel, anglais, natif de la ville de Œstern (*sic*), âgé de viron vingt-quatre ans, baptisé dans l'église paroissiale de S. Sudell, et Abraham Feathers, anglais, de la paroisse de Siddely, tous deux de l'évesché d'Exestern, baptisé dans ladite église et jusqu'à présent ayant fait profession de la religion anglicanne, lesquels, par le ministère de discrette personne Mre Félix Hugan, pbre, originaire d'Yrlande, à présent curé de la Celle, paroisse de Bretagne, nous ont très humblement demandé à la porte de l'église Saint-Martin de Saint-James, où nous les avons renvoyés pour ce jourd'huy, à faire abjuration de l'hérésie anglicanne qu'ils ont professée jusqu'à présent et les admettre à la communion de l'Eglise apostolique, catholique et romaine, ayant esté assuré par Monsieur Hugan qu'ils estoient suffisamment instruits de nos mystères. C'est pourquoi, considérant leur humble et juste prière, avons prié led. sieur Hugan de recevoir leur abjuration et les admettre dans l'église avec les cérémonies prescrittes par la Ste Eglise, ce qui a esté fait dans nostre présence, et ont fait publiquement leur abjuration avec joye et consolation en leur langue, par le ministère dudit Sr Hugan, pbre, aux présences de tout le peuple assemblé et spécialement de discrette personne Mre Pierre Le Templer, pbre, curé de Saint-James, Mre Gilles Leconte, pbre, curé de Montjoye, et Mre Gabriel Meance, pbre, curé de la Croix, tout le clergé tant de cette paroisse que de la paroisse de Carnet et plusieurs autres, et nobles personnes Charles de la Binolaye, escuier, sieur des Masures, Isaac de Foix, escuier, sieur de la Touche, Georges du Mesnil-Adelée, escuier, chevalier de Saint-Maur, et plusieurs autres, Julien Godefroy, conseiller du roy et Pierre Lefrançois, sieur de Longpré, après lecture. »

« En l'année 1666, il arriva, le jeudi absolu, soixante cavaliers en garnison à Saint-James, où ils furent six mois (1). »

Pendant la guerre de Hollande, on craignit une diversion de la flotte ennemie sur les côtes, qu'on fit garder par les milices du littoral.

« Le marquis de la Paluelle commanda quarante-cinq paroisses, dont il estoit colonel. Par chaque paroisse il y avait capitaine, lieutenant, enseigne et sergent estably pour ce sujet, dont estoit premier sergent majeur Pierre Guyot Champaigne (2). »

Un peu plus tard le pays fut encore troublé par la révolte de la Bretagne, qui éclata en 1675, à l'occasion d'un impôt sur le tabac et de l'établissement du droit de timbre. La répression fut plus terrible que ne l'avait été celle des Nu-Pieds, en 1639. Le duc de Chaulnes, gouverneur de la province, frappa la ville de Rennes d'une énorme contribution et les exécutions se succédèrent sans relâche, pendant plusieurs jours. Les malheureux habitants, refoulés par les troupes dont ils redoutaient les exactions, quittèrent leurs demeures et s'abandonnèrent pour vivre au vol et au pillage.

« En ladite année [1675], la Bretaigne se révolta et générallement la Basse-Bretaigne contre les maltoutiers, et plusieurs furent tués, et pendant juillet et août en suyvant, il y eut des voleurs de toutes parts et en grand nombre (3). »

Dès la fin de 1675 (4), on envoya à Saint-James la compagnie de

(1) Reg. de Saint-Benoît, p. 54, *verso*.

(2) *Id.*, p. 57, *recto*.

(3) *Id.*, p. 57, *recto*. — Le registre signale précisément un assassinat commis au mois de juillet de cette année : « Le vingt-troisième jour de juillet, audit an, mil six cens soixante-quinze, fut inhumée dans l'église de S. Benoit Elaine (*sic*) Desnoes, femme de Aubin Menard, demeurant aux Rivières, près le Vaux la Haire, décédée de viron trois heures après mynuit par meurtre et assassinat, allant au marché de Ducé, après avoir reçu l'absolution de moy, vicaire dud. lieu, et obsèques faites aussi par moy, sur les huit heures du soir... »

(4) *Id.* — L'acte suivant prouve que Saint-James reçut une garnison dans le courant de 1675. « Le quatorzième décembre, sur les huict heures du soir, décéda âgé de trente-cinq ans ou viron Pierre Louys Tessier, cavalier de la compagnie de Prémont, capitaine du régiment de la mestre de camp général, estant de présent en garnison en cette ville, et fut inhumé le jour suivant dans l'église S. Jacques, présence de toute la compagnie. Ledit Tessier, originaire de la paroisse de Nosé, province de Bretagne, évesché de Rennes, présence de Monsieur de Maligné, cornette de la compagnie, de Monsieur de Prémont, capitaine major de la mestre de camp et de tous les cavaliers de lad. compagnie estant en garnison aud. Saint-James. »

cavalerie de M. de Prémont, qui avait pour enseigne M. de Malligny. Elle y resta l'année suivante :

« En lad. année [1676], y avoit à Saint-Jame une compaignie de cavallerye de M. de Prémont, capitaine major, ensaigne M. de Malligny... »

La Bretagne fut occupée par un corps d'armée, « dont est arrivé la ruine de tout le païs (1). »

CHAPITRE DEUXIÈME

ADMINISTRATION : VICOMTÉ, AIDES, TRAITES ET GABELLES — NOBLESSE ET BOURGEOISIE — COMMERCE — INSTRUCTION — MORALITÉ, A SAINT-JAMES, PENDANT LE XVIIe SIÈCLE.

L'étude que nous venons de faire dans le chapitre précédent serait incomplète si nous n'ajoutions quelques détails sur les diverses branches de l'administration, les principales familles nobles et bourgeoises, le commerce, l'instruction et la moralité, à Saint-James, pendant le XVIIIe siècle.

Nicolas Martin, écuyer, sieur de la Haye, paraît en qualité de vicomte de Saint-James, dans un acte du 12 juin 1607. Quelques années plus tard, la vicomté fut réunie à celle d'Avranches (2). Elle en fut bientôt de nouveau séparée, et Mre Georges Hulin, écuyer, sieur de la Beslière, devint vicomte de Saint-James. Michel Le Roy était greffier au même siége en 1633, et Marguerin Le Dieu, avocat royal en 1636 et années suivantes (3).

---

(1) Reg. de Saint-Benoît, p. 57, *recto*.

(2) Jean du Quesnoy prend le titre de vicomte d'Avranches et de Saint-James dans un acte de 1627. Un peu auparavant (1621) était mort Guillaume Fardin, avocat, qui fut inhumé « le premier de janvier, le jour de la circoncision de nostre Seigneur Jésus-Christ, en l'église de Saint-Benoît, par Me Jehan Menard. »

(3) Marguerin Le Dieu avait épousé Catherine Graffard, dont il eut plusieurs enfants, entre autres, Marie, nommée le 3 mars 1642, par le vicomte Georges Hulin et damoiselle Marie du Mesnil-Adelée, épouse de Julien Ameline ; Renée, nommée par Me Robert Gouin et noble dame Françoise de Saint-Gilles, épouse de noble homme Louis de la Paluelle, seigneur de Loucé.

Le 9 mars 1644, Georges Hulin vendit à noble homme Robert Gouin, sieur d'Aubroche, avocat au Parlement, sa charge qui est ainsi désignée dans le contrat : « l'état et office de conseiller du roy, vicomte dud. lieu de Sainct-James, aux gages de deux centz cinquante livres par chacun an, avec l'augmentation d'autres gages attribués aud. office, à cause de la finance paiée par led. sieur de la Bellière, pour s'esjouir de la dispense du prest et permission d'entrer au droit annuel, fonctions, prérogatives, privilèges, prééminences, honneurs, fruitz, proffitz, revenus et émolumentz, exemption de toutes tailles et autres droits générallement unis audit office, tant par l'édit de création que provisions d'iceluy, dont led. sieur de la Bellière s'est submis saisir led. sieur d'Aubroche, ainsi que des autres pièces et de la quittance de finance payée pour la dispense dud. prest et permission d'entrer aud. droit annuel. »

Le prix de la vente fut de huit mille livres tournois constituées en cinq cent soixante-onze livres, six sous, huit deniers de rente hypothéquée sur tous les biens de Robert Gouin et de son père, noble homme François Gouin, sieur de la Buffraie, qui intervint au contrat passé à Avranches, par devant Simon Basselin et René Colin, tabellions.

Il eut probablement pour successeur immédiat Louis Marbaudin, qui défendit, le 15 septembre 1654, aux marchands d'étaler, le jour de la foire Saint-Macé, ailleurs qu'au champ Saint-Maur, sous peine de 50 sols d'amende (1).

Nous trouvons, à cette époque, André Hervagault, sergent royal, et un peu plus tard Jean Gesnoin, sieur des Quatre-Chesnes et de la Moisenaie, mort en 1677 ; Jacques Le Roi, Julien Daligaut et Jacques Piboin.

René Le Masson, sieur de Porteaux, conseiller du roi, était vicomte de Saint-James dans les dernières années du XVII[e] siècle, et M[e] René Tabary, procureur du roi ; Jean Goulpel, Nicolas Servain et René Chauvel étaient sergents royaux.

Il y avait aussi à Saint-James un personnel appartenant à l'admi-

(1) Le 25 novembre 1668, Pierre Guyot représentant Toussaint Guyot de la paroisse de St-Benoît rend aveu pour plusieurs pièces de terre situées aux Brousses, aux plaids tenus à Saint-James par devant M[e] Charles de Marbaudin, écuyer, sieur de la Rolais, conseiller du roi, vicomte, maire, juge de Saint-James et Pontorson, représenté par M. Henri Artur.

nistration des aides, des traites (1), et à la brigade de la maréchaussée, qui, le plus souvent, était étranger au pays. Quelques employés se marièrent à Saint-James et y fondèrent de nouvelles familles. Dès 1651, Guillaume Le Rond était receveur des traites foraines, et Guillaume Goulpel, en 1656 ; Charles Frontin, en 1675 ; René Vassault, en 1682 ; Thomas de la Vallée, en 1692, et Etienne Saint, sieur de Guéhébert, en 1699.

M. Antoine Le Roussel, sieur de l'Eblet, était receveur des aides (2) en 1675. Pierre Moreau, sieur de Mauléon, et Jean Philbert, sieur des Jardins, marié à Marie Le Herpeur, étaient commis en 1684 et 1691. Jean Philbert devint receveur vers 1700.

Gilles Gondot, sieur de la Lande, était contrôleur des titres en 1695 ; son fils Gaspard fut nommé par René-Anne de Carbonnel de Canisy et sa sœur Gasparde.

Enfin, François Le Bailly était contrôleur dans les fermes du roi, et Isaac Toutin employé dans les gabelles. (3) Mre René Goubot, de la paroisse de Formigny, près Bayeux, était capitaine des archers du roi, en 1693, et après lui Jean Lebret et Louis Huet paraissent en qualité de capitaines de la brigade.

La famille Guiton était représentée à Saint-James, au commencement du XVIIe siècle, par François Guiton, dont nous avons parlé précédemment. Il eut d'Antoinette Guichard trois filles et quatre fils. L'aînée, Louise, épousa François Davy, seigneur du Bourgée ; les deux autres furent mariées à François-Joseph du Pontavice (4), et

(1) Impôt qu'on levait sur certaines marchandises qui étaient transportées d'une province dans une autre province, ou d'un royaume dans un autre royaume.

(2) Contribution levée sur le vin et toutes les boissons qui se consommaient sur les lieux ou qui sortaient et entraient par les bureaux des fermes.

(3) Imposition sur le sel.

(4) François-Joseph du Pontavice, marié à Madeleine Guiton, demeurait au village d'Atrey, en 1675, comme nous le voyons par l'acte de baptême de leur fille Charlotte-Julienne, nommée le dimanche 28 avril 1695, par « Charles de la Binolais esc., et par noble dame Julienne Mellet, épouze de Charles Guyton, esc., sieur de Biard, Jautée et autres lieux. » Ils eurent plusieurs autres enfants : « Nicolas, le 11 juin 1676, nommé par son oncle, Nicolas Guiton, seigneur de la Villeberge, et dame Marie Plet, veuve de Mons. de Saint-Laurent » ; Charles, le 12 juillet 1682, nommé par « Charles Guiton. esc. seigneur de Biard, et Dme Marie du Pontavice, femme de M. Antoine Le Rouxel, sr de l'Eblet, commis aux aydes » ; Antoine, le 3 août 1683, nommé par « Anthoine d'Auray, chev. seigneur de Monstier, et Françoise de Brégel, dame de S. Laurent, etc. »

à Julien du Pontavice, seigneurs de la Lande et des Préaux. Des quatre garçons, le premier, Henri, mourut adolescent ; le deuxième, François, seigneur de Guivray, décéda célibataire, en 1670, à Montanel où il est enterré ; le troisième, Nicolas, seigneur de la Villeberge, épousa Anne de Langon, du Bois-Février, et en secondes noces Julienne de Franchet de Chéruée, dont il n'eut pas d'enfants. Enfin, le quatrième, Charles, seigneur des Guitons, de Biard, etc., épousa à Dôle, le 25 août 1665, nous l'avons déjà dit, noble demoiselle Julienne Mellet. Il servit d'abord dans le détachement de la noblesse du Cotentin, sous le lieutenant-général Goyon de Matignon. Il fut blessé à la bataille de Malplaquet et décoré de la croix de Saint-Louis. Devenu veuf, il se remaria en 1695, avec Marie-Barbe Escoulant, et mourut en 1719, âgé de 80 ans. Il avait eu de son premier mariage six filles et trois fils. Deux filles seulement se marièrent avec MM. des Demaines et de la Binolaye. Le premier de ses fils, François-Nicolas, embrassa d'abord l'état ecclésiastique qu'il quitta pour les armes, et qu'il reprit après une campagne en Italie, sous le maréchal de Catinat, où il se distingua à l'assaut de Casal. Il mourut en 1740, chanoine de la cathédrale d'Avranches. Le deuxième, Jean-Baptiste-Anne, servit en Italie et en Espagne, sous le duc de Vendôme, et fut nommé, le 3 décembre 1726, capitaine général des côtes de Basse-Normandie (1) ; le troisième, Joseph-Marie, né le 14 janvier 1680, devint capitaine au régiment de Chambaud, épousa à Fougères, le 17 mars 1713, noble demoiselle Julienne-Anne de la Vilette, et mourut à Avranches, le 2 décembre 1744, laissant deux fils, Jean-Baptiste-Anne et Gilles-François, qui continuèrent la famille (2).

Les seigneurs de la Binolaye étaient nombreux à cette époque.

Pierre de la Binolaye, sieur de la Poillivière, sergent, présenta ses titres de noblesse, le 12 février 1599, et fut reconnu par Roissy

---

(1) Jean-Baptiste Guiton avait épousé, en 1714, Henriette-Charlotte Jouenne, fille de feu Charles, conseiller et procureur du roi au bailliage et vicomté de Vire, seigneur de Maupertuis, et de noble dame Anne Fernel, demeurant dans la paroisse de Cendres, évêché de Dol. M[re] François-Nicolas Guiton, chanoine de l'église d'Avranches, intervient au contrat pour assurer le douaire de l'épouse. (Arch. de la Manche).

(2) Ces détails sont puisés en partie dans la *Généalogie de la famille de Guiton*. (*Annales hist. nobil. et biog.*, T. I, série 2[e]).

comme appartenant à l'ancienne noblesse (1). Il épousa Jacqueline Davy, dont il eut Charles, François, Thomas et Jean de la Binolaye.

Charles, s[r] d'Atré, se maria d'abord, le 9 juillet 1629, à Julienne Tuffin, puis, en 1642, à Claude de Cornillan, qui lui donna un fils, André (2).

François, sieur de la Poillivière, eut de Jeanne de Guguy plusieurs enfants morts en bas âge.

Thomas, s[r] des Vallées, né en 1602, épousa en premières noces Françoise Brindel, décédée en 1658, et en secondes noces, Claude Amelot. Il mourut le 5 mars 1677.

Jean, sieur des Mazures, s'allia à Marguerite Le Roy, sœur de Pierre Le Roy, seigneur de Brée et de Macé. Il mourut dix jours après sa femme, le 16 avril 1658, à l'âge de 50 ans (3), laissant un fils et une fille, Charles et Adrienne. Adrienne épousa Jean Clouard, s[r] des Vallées, et Charles, D[lle] Renée du Pontavice, dont il eut une fille, Adrienne, morte en 1694, à l'âge de 18 ans.

La famille de la Binolaye avait pour armes : « d'argent à la face ondée d'azur, au cigne d'or accompagné de trois pattes de lion de sable, deux en chef et une en pointe. »

Charles de la Binolaye fit reconnaître l'enfeu de sa famille dans le procès-verbal dressé en 1686, pour constater l'état de l'église

(1) Le registre de Saint-James signale Guillaume de la Binolaye. frère de Pierre, à la date du 29 avril 1623, dans une note ainsi conçue : « Le jeudi XXIX[esme] jour d'apvril 1623, fut condamné à la mort pour estre pendu au gibet et y fut mins le dit jour et an, à Avranches, Guillaume Collumbel de S[t] Jame de Brevon pour les volleries, meurtres qu'il auroit faits, et se auroit eschappé des prisons d'Avranches, et fut reprins par Guillaume de la Binollais, sieur de la Pellivière, et un appelé Monsieur de la Maillardaie et Léonard Renard Bellelande, à Baillet-Picant, en Bretaigne. *Requiescat in pace.* »

(2) André de la Binolaye, baptisé le 29 avril 1643, eut pour parrain « noble homme, seigneur et prêtre André de Corneillan, prieur de Ste-Marie de Cresse, dans la ville de Léon, en Basse-Bretagne, et curé de S. Christophore, au diocèse du Mans, » et pour marraine, « noble dame Françoise de S. Gilles, épouse de Louis de la Paluelle, seigneur de Loucé. » (Registres)

(3) « Le six[e] jour dessus d. mois et an (6 avril 1658), décéda D[me] Marguerite Le Roy, fame de Jean de la Binolaye, escuier, sieur des Mazures, âgée de quarante ans, inhumée dans la sépulture des ancêtres, dans l'église S. Jacques. — Le neuf[e] jour du d. mois et an décéda dans la communion de l'église Jan de la Binolaye, escuier, sieur des Mazures, âgé de cinquante ans. Sa fame avoit esté enterrée dix jours auparavant, et son valet huit jours aussy auparavant. Son corps fut inhumé, le jour suivant, auprès de celui de sa fame, dans la sépulture de ses ancêtres, soubz la tour de l'église S. Jacques. » (*Id.*)

Saint-Jacques : « Et continuant nostre visite marchant vers le grand autel, disons qu'il y a trois pierres tomballes à costé des unes des autres, soubz le bastiment neuf et à l'endroit où estoit scituée la tour, ainsy qu'il nous a esté dit; sur une desquelles pierres, du costé de l'espitre, est un escu avec la figure d'un cigne et trois pates de lion. Et au bout de la dite pierre est une bande, sur laquelle sont trois hures de sanglier, et aux quattre coins quattre petits escussons sans aucunes armes ; laquelle Charles de la Binolaye, escuyer, présent en personne, a réclamé et déclaré estre l'enfeu de ses ancestres, et a led. s[r] de la Binolaye signé à la minute du présent.

» Et sur une des pierres tomballes est un escu chargé de deux léopars au meilleu, et à un des bouts de la dite pierre y ayant trois petits écussons sur deux desquels, vers l'autel, paroist la figure d'une teste de mort enfoncée dans ladite pierre, n'ayant au surplus remarqué aucunes armes ny inscriptions sur la troisiesme. »

Cette ancienne famille qui avait déjà perdu une grande partie de son importance, disparaîtra du pays au siècle suivant. Nous apprenons par une déclaration de M. le comte de Carbonnel, consignée dans le même procès-verbal, que Thomas de la Binolaye « étoit domestique dans la maison de la Paluelle. »

Une autre famille noble de Bretagne, dont nous n'avons pas encore parlé, s'établit à Saint-James à la fin du XVI[e] siècle. Les registres font mention pour la première fois de la famille de Foix, à la date du 13 janvier 1590. « Le 15[e] de janvier décéda Martin de Foye, fils de M. de la Tisière deffunt. » Il était fils de Jacques de Foix et de Marie Paulmier, morte le 22 juin 1594.

Leur autre fils Pierre épousa Hélène Tahourdin et devint probablement par cette alliance propriétaire du fief de la Touche, où il fixa son domicile. Il eut un fils, Jean, et quatre filles : Marguerite, Françoise, Jacqueline et Anne.

Jean de Foix, marié à Marguerite Lecapelain, eut une fille, Madeleine, tenue sur les fonts du baptême, le 17 août 1646, par noble homme Jacques de la Bouère, et haute et puissante dame Madeleine de la Luzerne. Il épousa, en secondes noces, Anne de Pontavice, morte peu de temps après, et, en troisièmes noces, Antoinette de Verdun, qui lui donna deux fils, Isaac et René, et une fille, Marie (1).

(1) Marie de Foix épousa M. Julien de Pontavice, sieur de la Lande. Elle mourut le 30 juin 1717, et fut inhumée le 2 juillet, dans l'église Saint-Jacques. (Registres)

Antoinette de Verdun fut inhumée le 24 août 1695, dans l'église de Saint-James.

Isaac de Foix s'allia à Jeanne de Gaalon, dont il eut une nombreuse famille.

Son frère René servit dans l'armée, d'abord en qualité de capitaine des grenadiers, au régiment d'Aunis, puis au régiment de Boulonnais. Il écrivit à son frère, le 3 décembre 1688, qu'il avait reçu à Lisieux l'ordre de partir immédiatement pour Luxembourg, et il le priait de lui envoyer de l'argent pour habiller sa compagnie : «... Tâchez de trouver de l'argent par quelque moyen que ce soit. Si M. le comte de Carbonnel est à la Paluelle, priés M. du Clos d'y aller avec vous et tâchés tous deux de faire en sorte avec lui qu'il prenne la debte de Mme Brébeuf. Il scait bien qu'elle est bien asseurée. Si même quelqu'un voulait prendre celle des Chesnais, baillés-la, ou si le bourg Salmon vouloit faire tout ce que je vous avois dit.... Enfin vendés ou engagés, si vous pouvés, pour tascher d'habiller vostre compagnie. Vous n'avés que faire d'autre procure que cette lettre... » Dès le 16 décembre, sa mère et son frère vendent une rente de 33 livres à M. de Carbonnel, pour lui fournir l'argent qu'il demande. Si la noblesse avait ses privilèges, il faut convenir qu'elle avait aussi ses charges : elle payait l'impôt du sang et, bien qu'elle ne fût pas à la taille, elle acquittait dans une certaine mesure, sous une autre forme, celui de l'argent.

Les familles de la Bouère et du Mesnil-Adelée s'établirent également à Saint-James, vers le milieu du XVII[e] siècle.

« Noble homme et chevalier » Jacques de la Bouère marié à Marie Bernier eut un fils, Charles, qui s'allia à Jeanne de Gaalon. Charles, S[r] du Bois-Guillaume, eut plusieurs enfants : Pierre, nommé, le 30 juin 1675, par « vénérable et discrepte personne Pierre de Gaalon et Esther Avenel, dame de Dorières » (1); Noël, tenu sur les fonts du baptême « par Noël de Gaalon, S[r] de Surlair, et dame Gilette Tesson, espouse de M[re] Siméon de Gaalon, es[r], seigneur de Do-

(1) Esther Avenel mourut, le 26 mai 1678 : « Le dimanche vingt-six[e] jour de may, mil six cent soixante-dix-huict est décédée viron minuict, après avoir receu ses sacrements avec bien de l'édification, âgée de soixante-huict années, noble dame Esther Avenel, veuve de Mon[s] des Carreaux, escuier, et le mardy vingt-quattri[e] dud. mois et an son corps fut porté à l'église de St Laurent-Terregaste et y fut inhumé par permission de moy soussigné Le Blanc, vicaire de ce lieu de St James. » (Registres).

rières ; » Siméon, Louise, Jeanne, Louis-François, Jeanne-Roberde. Cette famille disparut de bonne heure du pays (1).

Georges du Mesnil-Adelée, fils « de défunt Jean-Baptiste du Mesnil-Adelée, écuyer, seigneur et patron de Saint-Maur, de Beslon, etc., et de noble dame Gabrielle de la Mayannerie, » épousa, le 15 novembre 1683, D^lle^ Charlotte-Françoise Davy, âgée seulement de quatorze ans, fille de Mre Pierre Davy, sieur de la Cour, bourgeois de Saint-James, et de Françoise Dubois (2). Ils eurent Isaac, Georges, Marie-Anne, Françoise, Marguerite-Jeanne, Renée, Charlotte, etc. Longtemps après la mort de sa femme, décédée à l'âge de 40 ans, il épousa Elizabeth Lemarchand, le 27 février 1713, et mourut à quatre-vingt-douze ans. Il fut inhumé dans l'église Saint-Jacques, le 31 décembre 1743. Son fils Georges embrassa l'état ecclésiastique, et exerca le ministère à Saint-James. Renée du Mesnil-Adelée se maria, le 23 janvier 1706, à Jean Dugagé, S^r^ d'Iliers, écuyer, et sa sœur Charlotte, à Joseph de Lieuray de Lassay, écuyer, de la paroisse de la Celle, en Coglais.

Ces familles n'entretenaient pas seulement entre elles des relations d'amitié, elles étaient sans cesse mêlées à la bourgeoisie qui était nombreuse à Saint-James, à cette époque. Nous voyons souvent, en effet, des nobles paraître en qualité de parrain et de marraine dans les actes de baptême d'enfants du peuple ou assister comme témoins aux cérémonies de mariage.

Parmi les familles bourgeoises les plus notables, au XVIIe siècle, nous citerons les familles Bernier, Tahourdin, Lehuré, Le Beslé, Le Blanc, Guyot, Goulpel, etc.

La famille Bernier possédait le fief du Bourrault. Nous avons vu paraître, à la fin du XVIe siècle, Léonard Bernier, dit le capitaine Bourrault, marié à Gilette de la Harague. Jehan Bernier « Bourrault » fut inhumé dans l'église de Saint-Benoît par frère André Gazengel, religieux de l'abbaye de Montmorel, le 14 février 1623. Hervé et Jean sont encore qualifiés de sieurs du Bourrault. Me Jean

---

(1) En 1741, noble dame Jeanne Roberde de la Bouère était veuve de Messire Antoine Ruault, seigneur de Mesnil-Benoit, résidant à Cérisy.

(2) Le 7 février 1672, maître Pierre Davy, sieur de la Cour, et Françoise Dubois, son épouse, fieffent « une place de ban et de sépulture dans l'église de Saint-Martin, proche la chaire, qui sert à faire le prosne et les prédications, pour 40 sols de rente. » (Archives de la Manche, Série E, Fonds La Paluelle).

.. prieur de Saint-Laurent, fut parrain de Léonard, fils de ernier et de Françoise Drouet, le 19 juillet 1628, et d'un nfant de Jean Bernier, le 26 février 1645. Jean de Querolan dame Marie de Germaincour, dame de Corbéon, nomment, anvier 1630, la fille de Hervé, Marie, qui épousa plus tard ques de la Bouère.

Bernier donna pendant sa vie l'exemple de toutes les vertus nnes ; les quelques mots qui suivent son acte de décès suf- son éloge funèbre : « Le samedy dix-septe jour d'aoust, au 1658, décéda Jean Bernier, sieur du Bourrault, sur les trois s après midy, âgé de quarante-huict ans et fut inhumé le jour nt dans la nef de l'église Saint-Jacques.

En son vivant il a esté vertueux, très bon et fidelle marchand, a abhorré l'yvrognerie, le blasphème et la médisance, a fré- nté très souvent, a toujours pratiqué exactement les comman- nent de Dieu et de l'Eglise, jeuné exactement sans y manquer seul jour tous les caresmes, Quatre-Temps et Vigiles, tous les medis, en l'honneur de la Ste Vierge. *Requiescat in pace.* »

Son frère, Hervé, qui était « mestre de la poste, » mourut, le août 1661, et fut inhumé dans l'enfeu de la famille, en l'église aint-Jacques.

La famille Tahourdin possédait le fief des Touches. Quelques-uns e ses membres sont qualifiés d'écuyers. Nous avons vu qu'elle s'allia a la famille de Foix. Jacques Tahourdin, dit la Touche, « bourgeois de Saint-James, » mourut le 23 juillet 1595. En 1598, vivaient Michel et Marguerite, mariée à David Richette, aussi bourgeois de Saint-James. Le vicomte d'Avranches et de Saint-James, Nicolas Martin, fut parrain de Barbe Tahourdin, le 4 février 1607. Nous trouvons encore Gilles et Jacques Tahourdin, en 1629.

Cette famille est depuis longtemps éteinte comme la famille Hervagault, qui était représentée à Saint-James, vers le milieu du XVIIe siècle, par Louis Hervagault, André, sergent, sieur de la Hyaule, et Me Gilles, prêtre, également sieur de la Hyaule. La femme de Louis, Françoise Guyot, mourut victime d'un accident ainsi raconté dans le registre de Saint-James : « Françoise Guyot, femme de Louys Hervagault, de vingt-cinq à trente ans, fut tuée elle et son enfant âgé d'un an, le quart jour de septembre 1629, viron unze heures du soir. Estant couchée près son mary, survint un orage avec tour-

billon, qui abattirent une cheminée et partie du mesrain de la maison sur elle. Et furent sauvés led. Louys et sa sœur à force de monde qui y arriva. Led. enfant avait nom Gilles. »

La famille Lehuré était propriétaire de l'Etallerie, de la Jantière et des Contents. Elle fournit des avocats et des hommes de loi, pendant le XVIIe siècle. La branche principale paraît avoir été, à cette époque, celle de l'Etallerie.

Julien Lehuré, S^r de l'Etallerie, marié à Rauline l'Epine, vivait en 1596. Après lui paraissent Jean Lehuré, avocat, S^r de l'Etallerie, marié à Anne Ferré ; leur fils René fut nommé par noble homme René d'Anfernet, écuyer, Sr de Boucéel, président au Parlement de Rouen, et damoiselle Jeanne Guiton ; Charles, S^r de l'Etallerie, aussi avocat et licencié aux lois, marié à Suzanne Lechevalier, dont il eut deux fils : Antoine et Jacques. Il perdit sa femme le 30 octobre 1699, et mourut le 17 février 1706.

Les registres font encore mention, en 1622, de Pierre Lehuré-Jantière, marié à Jeanne Delamotte ; de Léonard, S^r des Contents, en 1663, tabellion, marié à Anne Provost, mort en 1693 ; de son frère Jacques, qui avait épousé Françoise Besnard, décédé également en 1693. Ils rappellent, en 1659, Messire Jacques Lehuré, curé de Sainte-Marie de la Luzerne, et, en 1666, Julien Lehuré, licencié aux lois, lieutenant de la ville d'Antrain.

Les Le Beslé étaient sieurs de la Jantière, du Poirier et de Bouffigny ; les Le Blanc, sieurs de la Maladrie, de la Normandière et de la Croisette (1). Nicolas Le Blanc, sieur de la Normandière, et Julien, sieur de la Croisette, vivaient en 1663. Marguerin, sieur de la Maladrie, fils de Jacques et de Nicolasse Graffard, décédé en 1685, fut inhumé dans l'église Saint-Jacques. Son fils Jean-Jacques se maria, le 1er février 1707, à Pélagie Mochon, fille de Jean, conseiller du roi, receveur des épices et amendes, demeurant à Avranches. Le vicaire de Saint-James, Me Nicolas Le Blanc, appartenait à cette famille.

La famille Guyot habitait le village des Brousses et la famille Le Roy celui du Gué, au moins depuis le commencement du XVIe

(1) Les bourgeois ajoutaient presque toujours à leur nom celui de leur principale propriété, et c'était un titre auquel ils tenaient beaucoup ; aussi conservaient-ils avec un soin jaloux ces propriétés qu'ils regardaient comme un apanage de famille inaliénable.

siècle. Elles donnèrent plusieurs vicaires à Saint-Benoît. Quelques membres de la famille Guyot servirent dans l'armée, entre autres Pierre Guyot Champagne, « cuirassier, » que nous voyons en relation avec la noblesse des environs.

La famille de Me Jean Goulpel, vicaire de Saint-James, était fort ancienne ; mais celle qui donna le plus de prêtres à l'Eglise, à cette époque, fut la famille Menard, d'ailleurs très nombreuse dans le pays.

Nous pourrions citer les familles Ameline, Belloir, Besnard, Delamotte, Delanoe, Enjourbault, Ferré, Lemouland, qui existent encore aujourd'hui, et beaucoup d'autres, comme les familles Casselin, Cholet, Daligault, de Boismeffray, de l'Espine, Dorières, Fouet, Geslin, Graffard, Guyhomard, Le Coys, Le Devin, Le Genure, Le Fauconnier, Le Rat, Le Vigneron, Paulmier, Prodhomme, Tréholle, etc., qui sont éteintes ou qui ont disparu du pays (1).

Voici les noms de quelques médecins et chirurgiens de Saint-James, au XVIIe siècle :

Siméon Patry était chirurgien, à la fin du XVIe et au commencement du XVIIe siècle. Après lui paraissent Me Charles Le Roy, marié à Jeanne Moisson, mort pendant l'épidémie de 1639; puis, vers 1650, Etienne de Tourmols, dont le fils, Charles, fut tenu sur les fonts du baptême, le 4 mai 1651, par « noble et scientifique personne, Me Charles Lebourgeois, pbre, licencié aux droits, seigneur et recteur de Carnet, et par Madeleine de la Luzerne... » (2).

Dans le même temps vivait Georges Buisson, « chirurgien chimique, » marié à Renée Gérard. Leur fille, Antoinette, fut nommée par Roger-André de la Paluelle et Antoinette de Verdun. Un peu plus tard nous trouvons Pierre Belloir; Antoine Frontin, fils du receveur des traites, mort à vingt-cinq ans, inhumé le 15 janvier 1677 « devant le crucifix au-dessous du chanceau » (3); Jean Alexandre,

---

(1) Nous donnons ici quelques noms imposés au baptême, qui paraissent assez souvent sur les registres du XVIIe siècle. On appelait les garçons : André, Amaury, Aubin, Audouin, Benoit, Bertrand, Briant, Christophe, Guillaume, Léonard, Marguerin, Macé, Roland, Vital, Yves, — et les filles : Andrée, Benoite, Bertranne, Briande, Georgine, Geneviève, Guyonne, Guillemine, Jacqueline ou Jacquemine, Isabelle, Isabeau, Marguerite, Nicolasse, Perronille, Pierrette, Raoulline, Richette, Radegonde, Roberde, Yvonne, Yolande.

(2) Registres de Saint-James.

(3) *Id.*

Sr de Folleville, décédé en 1681 ; Julien Ferré, Sr des Millières, marié à Catherine Le Lys ; Gilles Miclard, mort en 1680, à quarante-trois ans ; Arnault Rigault, décédé le 16 mars 1698, à soixante-quinze ans ; enfin Michel Le Masson, « sirurgien, » et Charles Gibon, qui, après exercé sa profession à Avranches, vint s'établir à Saint-James, où sa fille était mariée.

François Loyseau, « apoticaire, » était aussi maître chirurgien ; sa fille Renée eut pour parrain et marraine Pierre-Jean de la Bouère et Dlle Renée-Gasparde de Carbonnel. Il mourut à 57 ans, le 22 décembre 1688.

Pierre Fontaine était marchand droguiste.

Il y avait à Saint-James, en ce temps-là comme aujourd'hui, deux études de notaires. La liste des tabellions, au XVIIe siècle, serait assez longue, si on voulait la faire complète. Nous voyons paraître successivement : Jacques et Pierre Louvet, en 1600 ; Michel Davy et Michel Chenevelle, en 1607, 1612, 1622 ; Pierre Lusley et Michel Davy, en 1623 ; Pierre Davy et Michel Lusley, en 1624 ; Jacques Tabourel et Jean Simon, en 1628 ; Jean Simon et Pierre Carnet, en 1630 ; Jean Simon et Nicolas Gauchet, en 1635 ; Jean Carnet et François Maheust, en 1639 ; Gervais Godard et Jean Delaunay, sieur de la Fontaine, en 1646 ; René Lusley et Jean Jamault, en 1652 et 1662 ; Jean Graffard, fils de Jean Graffard la Porte, marié à Barbe Besnard, fille Clément, sieur de la Boussardière, en 1655 ; Léonard Lecomte et Nicolas Cheval, en 1669 et années suivantes. Celui-ci, d'abord « maître écrivain et arpenteur », traça sur les registres, de sa plus belle main, son acte de mariage avec Jacqueline Dubois, le 12 août 1664. Viennent après eux : Jacques Hamelin et Guillaume Larcher, en 1672 ; Léonard Lehuré et François Chenevelle, en 1673, 1676 ; Léonard Lehuré et René Besnard, en 1676 ; Antoine Le Roussel et Charles Cornille, 1684, 1688 ; Antoine Lehuré, en 1687 et 1692 ; Louis Tesnière et François Gazengel, en 1690 ; Louis Gesnoin, 1697 : il était marié à Jeanne Gibon, fille de Charles Gibon, chirurgien, morte à 27 ans, pendant l'épidémie de 1708 ; René Goubot et Le Blanc, 1696, 1699.

Dès 1650, Hervé Bernier, sieur du Bourraut, était « mestre de la poste de Saint-James. »

Son successeur fut Julien Quentin.

Gilles Gesmier, sieur du Pot-d'Etain, était « estapier général pour les troupes du roi. »

Nous connaissons le nom des trois principaux hôtels de Saint-James, à cette époque. Aubin Nicolas tenait, en 1676, l'hôtel du Pot-d'Etain, en même temps que Jean Le Roy, « bourgeois de Saint-James, » tenait celui où pendait « l'ymage S. Nicolas, » situé dans la rue Saint-Martin (1). Richard Dubourg et François Hurel furent successivement « hostes à l'image S[t] Michel, aux faubourgs de Saint-James, rue du Mont (2). » Julien Lemoine était « hoste » dans le bourg de Saint-Benoît, en 1683.

Le principal commerce était comme autrefois celui des toiles et des droguets ; aussi les filandriers, « escardeurs, » tisserands, qu'on appelait alors tissiers ou tisseurs, et les foulons, étaient-ils nombreux. Les autres principaux corps de métiers étaient ceux des couvreurs, charpentiers, maçons, serruriers, maréchaux, couteliers, horlogers, sabotiers, selliers, tanneurs, bourreliers, chapeliers, boulangers et même pâtissiers. Quelques-uns qui n'existent plus aujourd'hui étaient alors prospères, comme ceux des cloutiers, chandeliers, couturiers, berlingers (3), filassiers, etc.

Le marché se tenait tous les lundis et la foire Saint-Macé avait lieu, à la fin de septembre, dans le champ Saint-Maur, appartenant à l'hôpital. Jean et Charles de la Paluelle avaient obtenu du roi, à l'époque de l'érection de leur seigneurie de la Paluelle en baronnie, l'établissement de deux autres foires, aux jours des fêtes de leurs patrons, Saint-Jean-Baptiste et Saint-Charles. La foire Saint-Jean était renvoyée au 25 juin, parce que le 24 était un jour férié.

Les halles, qui existaient, au Moyen-Age, dans l'enclos du prieuré, furent bâties, pendant le XVI[e] siècle, où elles sont présentement.

---

(1) M[e] René Levêque, sieur de la Norie, conseiller du roi, lieutenant particulier civil et criminel au bailliage d'Avranches, fit une enquête et entendit des témoins dans le procès contre M[e] Charles Guérin et la famille de La Paluelle, le 29 août 1686, « dans l'hostellerie, où pend pour enseigne l'image Saint Nicolas. » (Arch. de la Manche, Fonds La Paluelle).

(2) « L'onz[e] jour de septembre, 1684, a esté enterré dans l'église S[t] Jacques Charles Marta, maître fondeur d'estain du païs de Berne, en la Suisse, âgé de 38 ans, présence de François Hurel, hoste à l'image S[t] Michel, où led. Marta est décédé, et de Pierre Besnouf, son domestique ordinaire, et autres qui y ont assisté. » (Registres).

(3) Marchands de grosses étoffes en fil et en laine.

Nous voyons sur un plan de la place des halles, au siècle dernier, qu'elles se composaient de deux bâtiments : dans le plus petit, qui était du côté de la place Bagot, on vendait les grains ; et dans l'autre, vers l'église Saint-Martin, étaient exposées diverses marchandises. A l'endroit actuellement occupé par la mairie se trouvait l'audience ou auditoire. Le droit de terrage ou étalage dans les foires et marchés appartenait au marquis de Canisy. Il le mit en adjudication, en 1685, et le concéda pour cinq années à Louis Menard, moyennant 300 livres par an. L'hôpital avait le droit de mesurage et les revenus de la foire Saint-Macé ; le droit de pied fourché était en ferme pour le roi ; la coutume et le massacre appartenaient au domaine d'Avranches.

Chaque corps de métier avait son patron, que les ouvriers aimaient à fêter tous les ans ; car la religion ne présidait pas seulement aux actes les plus importants de la vie des individus, elle pénétrait alors la famille et la société de ses bienfaisantes influences.

Ce serait le lieu de parler des manifestations touchantes de la piété populaire, à cette époque encore si chrétienne ; mais notre cadre ne nous permet pas d'entrer dans ces développements. Nous ne pouvons toutefois passer sous silence une note du registre de Saint-Benoît, par laquelle nous voyons que dans la première moitié du XVIIe siècle on représentait encore les mystères comme au Moyen-Age. « En l'année que dessus, 1623, devant et après la Pentecoste, fut joué en la lande de la Croix-en-Avrenchin la résurrection de Nre Seigneur, par les gennes enfans de ladite paroisse assistés par Me Jullien Lesnay, avec Me Jacques Lesnay, pbre aud. lieu. » Le peuple s'intéressait à ces spectacles qui lui rappelaient ses espérances et lui aidaient à supporter les épreuves de la vie.

Si l'instruction n'était pas aussi répandue qu'aujourd'hui, il ne faudrait pas croire, nous l'avons déjà dit, que le peuple ne savait ni lire ni écrire, comme on s'est plu à le répéter avec autant d'ignorance que de mauvaise foi. Il est facile de constater sur les registres que la plupart des bourgeois savaient écrire et qu'au moins un tiers des ouvriers pouvaient signer. Les autres marquaient une croix ou dessinaient grossièrement l'outil de leur profession. Ainsi les ouvriers qui travaillaient le fil ou la laine représentaient une « escarde » ; les fouleurs de drap, des pilons ; les boulangers, des balances ; les

serruriers et les maréchaux, une enclume; les couvreurs, une hachette à tailler les bardeaux ou essentes; les cloutiers, un marteau ou une tête de clou, etc.

Maître Gilles Bagot, originaire de la paroisse de Fontenay, vicomté de Mortain, vint tenir l'école à Saint-James, vers 1675. Il s'y maria et y resta de longues années. Il était en même temps « sacriste et premier chapier » à l'église. Le 7 août 1685, il acheta du comte de Carbonnel la maison dite de la Tour, au bout des halles, et donna probablement son nom à la fontaine et à la place contigües à cette maison.

Nous avons pu également constater par l'étude attentive des registres et des documents de ce temps-là, que les mœurs étaient en honneur dans le pays. Les familles étaient nombreuses et l'excédent des naissances sur les décès témoigne de la vitalité et de la moralité de la population. Pour une période de cinq ans, de mai 1631 à mai 1636, pendant laquelle les registres furent tenus fort régulièrement par le vicaire Me Jean Goulpel, le nombre des naissances s'élève à 396 et présente un excédent de 163 naissances sur le chiffre des décès, qui n'est que de 233.

Au commencement du siècle dernier, de janvier 1711 à janvier 1716, c'est-à-dire pendant une des époques les plus tourmentées de notre histoire, les registres donnent encore un excédent de 90 naissances, malgré la famine et les maladies de toutes sortes qui vinrent alors s'ajouter au fléau de la guerre et durent augmenter notablement le nombre des décès (1).

(1) Nous trouvons dans un rapport présenté au préfet de la Manche, en 1854, par l'archiviste du département, M. Dubosc, ce passage intéressant sur cette grave question qui préoccupe aujourd'hui à un si haut degré tous ceux qui ont souci de la grandeur et de la prospérité de la France : « On peut, aidé de ces documents et de ceux que l'on possède d'ailleurs, avancer hardiment que la population n'a pas varié sensiblement dans notre pays depuis l'année 1590 jusqu'en 1790 ; que, antérieurement à cette dernière époque, les naissances étaient plus nombreuses et les décès moins fréquents que de nos jours, et que si l'on jugeait de la population générale par celle des diocèses d'Avranches et de Coutances, c'est-à-dire par celle du territoire composant le département de la Manche, on trouverait que depuis 1790 cette population est au-dessous de ce qu'elle a été constamment pendant les deux cents ans qui ont précédé la Révolution.

» Ou ces faits établissent l'inverse de nos statistiques qui constatent une augmentation notable de population et l'attribuent au progrès qu'a dû faire la condition des hommes en France, depuis 60 ans, ou il faut reconnaître que notre contrée n'a pas eu sa part dans ce qu'on appelle les *fruits de la civilisation*. » *(Annuaire*

C'est à peine si l'on trouve en moyenne une naissance illégitime par an, et à certaines époques elles sont encore plus rares. La législation qui autorisait la recherche de la paternité pouvait peut-être contribuer à cet heureux résultat (1) ; mais les principes de foi profondément enracinés dans les âmes étaient la principale sauvegarde de la pureté des mœurs. La religion développe et consacre tous les sentiments honnêtes, entre autres celui de l'honneur qui inspire le respect de soi-même et des autres.

CHAPITRE TROISIÈME

HISTOIRE CIVILE ET RELIGIEUSE DE SAINT-JAMES, DEPUIS LE COMMENCEMENT DU XVIIIe SIÈCLE JUSQU'EN 1789.

Après le décès de Me Pierre Templer, le prieur Charles Guérin présenta Mre Yves Henri de Kerguz du Kerstang, grand-chantre de la cathédrale d'Avranches, qui fut agréé par Mgr de Coetenfao, successeur de Mgr Daniel Huet. Il paraît bien qu'il ne vint point résider à Saint-James, car son nom ne figure qu'une fois sur les registres, dans un acte du 6 avril 1703 ; M^res Arnault Goulpel et Nicolas Perrodin desservaient la paroisse en son absence. Nicolas Perrodin, qui avait été désigné par l'évêque pour administrer la cure, s'occupa

---

du département de la Manche, 1854, p. 337). Ce qui était vrai il y a quarante ans l'est davantage aujourd'hui. Que d'assertions reçues depuis un siècle comme des vérités incontestables sont démenties par des pièces officielles qu'il est plus facile de passer sous silence que de réfuter !

(1) Voici un acte de reconnaissance de paternité rédigé par le vicaire Pierre Le Roy sur les Registres de Saint-Benoît. Nous le donnons encore comme un curieux détail des mœurs de cette époque. « L'an mil six cent soixante et dix, le dix-neuf' jour dud. mois, s'est présenté à moy Nicolas Deux, meusnier, à présent résident au lieu de la Hyaulle, en la paroisse de Saint-Sénier, lequel m'a requis de baptiser une fille yssue de luy et de Anne Thébault, fille de Léonard Thébault, résident aussi en lad. paroisse de Saint-Sénier, et s'est led. Deux obligé sur tous ses biens faire nourrir lad. fille adultérine et en répondre de tous périls jusqu'à ce qu'elle puisse gaigner ou chercher sa vie.

» Fait au bourg de Saint-Benoist, aux présences de Clément de la Motte et Mathurin Couchu, de lad. paroisse, qui ont signé avec led. Deux qui a marqué, led. jour et an que dessus. » (Reg. de Saint-Benoît).

activement de la restauration de la nef de l'église Saint-Jacques. Mais les travaux, commencés dès l'année 1699, furent interrompus à cause de l'opposition de quelques paroissiens qui ne voulaient pas contribuer à la dépense nécessaire, quoiqu'ils y fussent condamnés par le jugement du bailliage d'Avranches de 1695 et l'arrêt du Parlement du mois d'août 1698.

Le 6 octobre 1701, le vicaire adressa une supplique à Mgr de Coetenfao, dans laquelle il lui exposait cette pénible situation et le priait de faire visiter l'église par un de ses grands vicaires ou de ses archidiacres. M. l'abbé de Bragelongne, délégué par l'évêque, visita l'église, le 2 décembre, rédigea un procès-verbal et fit un devis, d'après les indications des ouvriers qu'il avait amenés avec lui.

Pierre Bodin et Aubin Herbert estimèrent à 800 livres les réparations de la charpente; Etienne Poirier et Julien Roger, celles de la couverture à 1,000 livres; Vincent Pichon et Jean Renard à 300 livres les travaux de maçonnerie; Jean Murie, vitrier d'Avranches, à 175 livres le vitrage des fenêtres, et Jean Guyhomard, serrurier, à 50 livres la réparation des grilles et vergettes.

A la fin de l'année suivante, les paroissiens sollicitèrent de l'intendant de la Généralité de Caen, M. Foucault, l'autorisation « de lever au pied, à la perche, sur toutes les maisons, terres et héritages dépendant de la paroisse, tant sur les nobles, roturiers exempts et non exempts, la somme de deux mille trois cents livres que les experts et maneuvriers avaient jugé nécessaires pour les réparations de lad. église, suivant le procès-verbal cy-attaché, à laquelle somme les dits paroissiens se sont cottisés eux-mêmes pour empêcher tous autres frais.

» Mais, ajoutaient-ils, comme le passage des troupes de Sa Majesté, qui a été fort fréquent ces années dernières, les tailles et autres charges communes à l'Estat ont beaucoup diminué les moyens et facultez des dits habitans, qui sont hors d'état de payer cette somme en une seule fois » (1), ils le priaient de leur accorder la permission de l'acquiter en trois annuités.

M. Foucault donna l'ordre, le 30 janvier 1703, à M. de la Hardonnière, de faire un nouveau devis des travaux qui furent enfin exécutés.

(1) Archives de la Manche.

Sur ces entrefaites, M. de Kerguz se démit de la cure en faveur de M. Raoul Oresve, qui en prit possession au mois de juin 1703. M. Nicolas Perrodin cessa alors ses fonctions de vicaire administrateur. Plus tard il fut nommé vicaire de Carnet et mourut en 1718 (1). M. François Le Roy devint vicaire de M. l'abbé de la Paluelle, curé de Clinchamps, et fut remplacé à Saint-Benoît par un autre prêtre de la paroisse, Me Michel Besnard.

M. l'abbé Oresve, natif de la paroisse de Talensac, auprès de Rennes, avait à peine trente-un ans quand il arriva à Saint-James; il était intelligent, d'un caractère sérieux et zélé pour le salut des âmes.

Il poursuivit l'œuvre de restauration de l'église Saint-Jacques entreprise par M. l'abbé Nicolas Perrodin et, dès le 5 août 1704, il fit placer dans la tour trois cloches, qui furent bénites par M. l'abbé de Bragelongne et nommées par Mme Charlotte de la Paluelle et ses fils René-Anne et Jacques-Michel de Carbonnel (2). Mais il ne put

---

(1) Me Nicolas Perrodin repose dans l'église Saint-Jacques, qu'il avait fait réparer. Voici son acte de décès : « Maître Nicolas Perrodin, prestre, décédé de hier, âgé de cinquante et cinq ans ou environ, a été inhumé dans l'église, par M. Caniou, recteur au Ferré, assisté des Srs curés, prestres de Carnet, de la Croix, de Montjoys et de St James, le 17e jour de novembre 1718. » CANIOU, *recteur du Ferré*, MAINCENT, ORESVE.

(2) Nous donnons encore, d'après les registes, cette note intéressante rédigée par M. Oresve sur la bénédiction des nouvelles cloches de l'église Saint-Jacques :

« La grosse cloche et la seconde de cette paroisse de St Jacques de St James ont été ce jour bénistes par noble et discrepte personne Messire Jérôme de Bragelongne, prestre docteur en droit canon et Grand Archidiacre d'Avranches, et nommées toutes deux Charlotte par haute et puissante Dame Charlote de la Paluelle, dame et patronne honoraire de St James et plusieurs autres lieux, comtesse de Carbonnnel, etc., et par hauts et puissants seigneurs Mre René Anne de Carbonnel, comte de Canisi, colonnel de son Régiment, et Messire Jacques Michel de Carbonnel, capitaine au Régiment de Canisi; lesquelles cloches ont esté refondues aux frais des paroissiens dudit St James. Et comme il n'y avoit que deux cloches avant ce jour dans la tour de l'église S. Jacques, paroissiale dud. St James, on en a adjouté une troisième qui sert de seconde, laquelle a été faite, par le consentement des habitans, des deux petites cloches qui étoient dans la tour de la chapelle St Martin. Et comme ladite dame Comtesse de Carbonnel aussi bien que les seigneurs de Carbonnel Canisi ses fils se sont trouvés absents dans le temps de la nomination des dites cloches, la grosse a été nommée par Damoiselle Renée de Pontavice, demoiselle des Masures et par Me Raoul Oresve, pbre curé dud. S. Jacques de St James, et la seconde par domoiselle Jeanne de Gaslon, demoiselle de la Touche et par ledit Sr curé, le cinquiesme jour d'aoust mil sept cent quatre.

ORESVE, *Curé.* »

reprendre complètement possession de l'église que le 17 décembre 1709. A cette date il écrivit sur le registre paroissial : « Aujourd'huy dix-septième jour de X^bre 1709, nous avons remis le St Sacrement dans cette église paroissiale de St Jacques de St James, qui depuis plus de cinquante ans en avoit esté osté et transporté dans la chapelle St Martin du Beslé dud. St James, à cause de la ruine de lad. église paroissiale arrivée par la chûte de la tour de lad. église, qui estoit sur le cœur anciennement et qui la renversa en tombant avec une partie de la nef (1). »

Oresve, *Curé*.

M. de Bragelongne avait encore visité les églises de Saint-Martin du Bellé et de Saint-Benoît, le 20 novembre 1708. M. Oresve le reçut, « selon la manière ordinaire, » accompagné des prêtres de la paroisse, MM. Gilles Ameline, Nicolas Perrodin, Me Arnault, Goulpel, vicaire, Michel Besnard, clerc, Me François Halençon, Me Jacques Madeleine et Gilles Bagot, custos. Me Michel Besnard, vicaire de Saint-Benoît, lui fit les honneurs de l'église de Saint-Benoît.

Après avoir examiné les comptes et consigné quelques observations dans son procès-verbal, il ajoute : « Sur la remontrance qui nous a été faite que cy-devant a été étably une confrairie en l'honneur de St Benoist, laquelle nous n'avons point trouvée approuvée par l'Evêque, pourquoy nous ne l'avons point authorisée. Sur quoy s'est présenté Me Jacques Le Roussel, procureur du roy de la vicomté de Saint-James, lequel s'est chargé de faire renouveler les titres de lad. confrairie et les faire mettre en forme ; et à l'égard de la somme de vingt-trois livres qu'on nous a dit avoir été données pour l'entretien de la confrairie, deubs par feu Julien des Préaux, Guillaume Le Roussel, Jean Devin, Thoumas Prudhomme et Jean Le Bedelet, et autres dénommés dans l'obligation, lesquels ces deniers seront recouvrés à la diligence de Jacques Lehurey-les-Longschamps, qui seront conservés jusqu'à notre prochaine visite, pour voir quel usage nous en ferons ; sur quoy s'est présenté led. Lehurey qui nous a déclaré en avoir reçu la somme d'onze livres de plusieurs

(1) Le chiffre de 50 ans est exagéré. La chûte de la tour ayant eu lieu en 1669, il n'y avait que 40 ans que l'église Saint-Jacques avait été abandonnée par les paroissiens.

desd. particuliers, lesquelles demeureront entre ses mains jusqu'à notre prochaine ordonnance... » (1)

Cette année, la ville de Saint-James fut désolée par une épidémie qui enleva plus de cent cinquante habitants, pendant les mois de septembre, octobre et novembre. Un prêtre d'une éminente vertu, Me Louis Menard, qui accompagnait ordinairement M. de Bragelongne dans ses visites, succomba, le 25 octobre, et fut inhumé dans le chœur de l'église Saint-Jacques par « Monsieur Legendre, prieur et doyen de Saint-Laurent-de-Terregatte, assisté de Messieurs Dauguet, Besnard, Tullier, Coursin, prêtres de Carnet, de Messieurs Huet et Davy de Villiers, des Srs curé et prêtres de Saint-James et plusieurs autres... » Le vicomte Charles Mariette transporta, pendant l'épidémie, le siège de la vicomté à la Croix-Avranchin (2).

Le 26 octobre de cette même année 1708, le feu dévora quelques maisons « situées dans la bourgeoisie dud. lieu, au carrefour appelé de l'Image Saint-Michel. » Mais un autre incendie, sur lequel nous trouvons quelques détails dans une pièce de procédure de 1727, éclata, en 1713, et consuma une partie de la ville. « A l'égard de ce que dit led. de la Fosse, touchant l'incendie qui arriva en la ville de Saint-James, en l'année 1713, il est vray que led. David Lemazurier Bas-Montjoie, son père, qui était très riche et très opulent, et qui exerçoit la charge de commissaire aux revues, ayant, après les feux de joie qui se firent dans led. temps, été reconduit par plusieurs personnes qui étoient sous les armes led. jour, tambour battant jusque à sa porte, et leur ayant donné à boire, ils firent plusieurs décharges, dont un coup de fusil mit le feu à la couverture de sa maison, ce qui causa l'incendie de la ville de Saint-James, sans cependant que sa maison fut brûlée, mais seulement une partye de la couverture (3). » Les halles furent détruites ainsi que l'église Saint-Martin.

(1) Extrait du cahier des visites de M. l'abbé Bragelongne, à la Bibliothèque d'Avranches.

(2) Dans une lettre du 26 septembre 1707, citée par M. Dubosc (Rapport sur les archives départ. 1876, p. 13), il est dit « qu'à Savigny, Saint-Hilaire du Harcouet, aux Loges et autres lieux aux environs, il y a de fâcheuses maladies, flux de sang, dyssenteries, fièvres malignes et quasi la peste ; qu'on déserte les paroisses et qu'on ne tient plus le marché. »

(3) Archives de la Manche.

Ces fléaux ne firent qu'augmenter la misère générale causée par la guerre et l'intempérie des saisons. « La sécheresse, lisons-nous dans un mémoire du temps, avait été terrible, en 1705, et avait engendré la disette... Du 24 avril au 22 août, il ne tomba pas une goutte d'eau. La pluie tomba ensuite jusqu'à Noël; toutes les rivières débordèrent.... L'an 1709, le froid fit périr beaucoup de monde et presque tous les bleds, enfin il y eut disette... (1). »

Pendant ce temps, M. l'abbé Bragelongne se dépensait au service des pauvres de Saint-James et des environs. « Il employoit une partie de son revenu à faire subsister de petits enfants orphelins qu'il ne pouvoit pas loger dans son hôpital, sa bonté paternelle s'attendrissant d'une manière toute spéciale sur ces innocentes créatures qui ne pouvaient manquer d'être agréables à leur Père céleste... (2). » En 1704, il donna une somme considérable qui devait être employée aux besoins de l'hôpital et, en 1707, il organisa définitivement le service de la maison et assura son avenir en appelant les Sœurs de Saint-Thomas-de-Villeneuve, qui la desservent encore aujourd'hui. Il essaya même d'éteindre la mendicité à Saint-James et proposa de construire une vaste manufacture de toile et de serge dans laquelle on emploierait les ouvriers sans travail.

«... A l'égard des valides, écrivait-il dans un mémoire adressé à l'intendant de la Généralité, qui sont au nombre de 118 dans la paroisse de Saint-James de Brevon, pour les empêcher de mendier, il ne paroit d'autres moyens que d'établir une manufacture de serges et de grosses toiles. Elle ne pourroit estre mieux placée qu'audit lieu de Saint-James qui n'est qu'à une journée de Saint-Malo, à une journée de Rennes et à deux d'Angers, à une journée de Granville. Tous ces lieux fourniroient un grand débit aux manufactures de Saint-James. Il y a une rivière bonne aux teintures, sur laquelle il y a des moulins à fouleur. Le travail ordinaire des femmes en ce lieu est de filer; mais la plupart y sont si pauvres qu'elles ne peuvent achepter de quoy s'occuper.

» Il y a aussi grand nombre de tisserands qui manquent d'ouvrage et sont réduits à la mendicité.

(1) Registre paroissial de la Croix-Avranchin, cité par M. Le Héricher (*Avranchin mon.* T. II, p. 531).

(2) *Annales de la Congrégation de Jésus et Marie.* Liv. XIII, § 37, par le P. Costil, qui avait connu M. de Bragelongne pendant plusieurs années.

» Le moyen d'établir la manufacture seroit de faire une longueur de bâtiments contre la chapelle dud. hôpital dans lequel on mettrait différents métiers et où l'on feroit travailler tous les pauvres valides. L'on donneroit à cette longueur de maison des ouvertures qui donneroient sur une cour, laquelle seroit séparée de celle des malades et des écolles des petites filles, de manière qu'il n'y auroit nulle communication ; mais le bâtiment seroit sur le fond dud. hôpital et le chapelain pourroit voir à combien se monteroit la dépense pour la subsistance des valides et en rendre compte aux administrateurs de l'hôpital. Il auroit aussi soin d'avoir les yeux sur les ouvrages qui se feroient et de les vendre de concert avec les administrateurs qui fourniroient dans la suite de quoy faire subsister lesd. valides. Mais il faudroit pour l'établir, au moins douze mille livres pour faire bâtir la longueur de maisons convenable, pour placer lesd. valides et leurs métiers et pour achepter les laines et filasse. Cela étant fait, non seulement la paroisse de S. James en tireroit une grande utilité, mais encore les paroisses voisines, y ayant un marché dans led. lieu de S. James, où l'on vendroit et acheteroit ce qui seroit nécessaire pour la manufacture qui étant bien établie pourroit fournir de l'occupation aux pauvres valides des paroisses circonvoisines... (1). »

Il ne put faire accepter ce projet par l'administration qui manquait d'argent.

Les indigents devinrent si nombreux, en 1720, que sa charité fut impuissante à les secourir. La mauvaise récolte de 1719 avait amené pendant l'hiver la disette dans le pays. La ruine du commerce et le fréquent passage de troupes achevèrent de l'appauvrir. Le curé de Saint-James convoqua les habitants, au prône du dimanche 17 mars 1720, à une réunion de charité, qui eut lieu le mardi suivant au château de la Paluelle. On dressa la liste des mendiants, dont le nombre s'éleva à cent quarante, « sans y comprendre, ajoute le procès-verbal, les pauvres honteux qui souffrent et dont le nombre est encore plus grand. » Les principaux paroissiens se cotisèrent pour venir en aide à tous ces malheureux et prirent à leur charge, suivant leurs moyens, un ou plusieurs pauvres qu'ils devaient nourrir et entretenir jusqu'à la récolte. Un billet du

(1) Archives de la Manche, Hôpital de Saint-James.

comte de Paulin, mestre de camp du régiment de cavalerie de Bourbon, qui passa avec ses troupes la nuit du 16 octobre 1720, à Saint-James, nous révèle l'excès de la misère : « Après avoir mis, dit-il, dans les maisons où il y avoit un lit, jusqu'à quatre cavaliers, plus de la moitié du régiment a été obligé de loger dans les maisons habitées par des pauvres, qui étoient presque nuds et couchoient sur la paille (1). » Madame de Carbonnel écrivait, le 31 octobre 1725 : « La misère a été si grande que la plupart des pauvres au lieu de pain mangeoient des choux, et cela a tellement corrompu le sang que l'on voit la moitié et davantage atteints de différentes sortes de maux et le corps pourri en différents endroits. Le peu d'ordre que l'on donne pour empêcher que l'on ne transporte les bleds d'un endroit à un autre me fait trembler... (2). »

L'abbé de Bragelongne décéda le 21 mai 1722, et fut inhumé dans la chapelle de l'hôpital par M. l'abbé Maincent, doyen-rural de La Croix-Avranchin et curé de Montjoie, « assisté par les S[rs] curés et prêtres de toutes les paroisses voisines. » Son souvenir vit encore dans la population et surtout parmi les pauvres de l'hôpital, dont il fut l'insigne bienfaiteur.

Avant de mourir il avait choisi pour coadjuteur M. l'abbé Michel Besnard, avec lequel il passa un traité qui fut approuvé par Mgr César Le Blanc, le 23 juin 1722.

L'évêque d'Avranches était venu à St-James, le 30 avril de l'année précédente, conférer le sacrement de confirmation et faire la visite canonique. Le procès-verbal porte qu'on faisait tous les dimanches une petite instruction à la première messe et le catéchisme aux vêpres ; qu'il n'y avait dans la paroisse ni scandales ni « inimitiés notables. » Vingt personnes n'avaient pas pascalisé.

Le 13 août 1731, M. l'abbé Louis Jardin, qui succéda à M. Michel Besnard à l'hôpital, régla ainsi sa situation avec les administrateurs avant d'entrer en fonctions :

« Il a été convenu entre haute et puissante dame Madame la comtesse de Carbonnel, maistre Raoul Oresve, prêtre, curé de Saint-James, maître Claude Henry Mariette, vicomte dud. lieu, et maître Louis Boutry, docteur en médecine, administrateurs de

(1) Archives de la Manche, Hôpital de Saint-James.

(2) Archiv. Départ., Fonds La Paluelle.

l'hôpital de Saint-James, d'une part, et maître François Jardin, prêtre de la paroisse de Saint-Martin-des-Champs, proche Avranches, d'autre part, que led. S[r] Jardin desservira la chapelle dud. hôpital de Saint-James à commencer du jour Saint-Remy prochain, aux conditions portées cy-après, scavoir que ledit S[r] Jardin dira les messes d'obligation, suivant les intentions du feu S[r] abbé de Bragelongne et tiendra les petites écoles, suivant les mêmes intentions, et administrera les Sacrements dans led. hôpital, et en tout remplira les intentions du feu S[r] abbé de Bragelongne, parce que led. S[r] Jardin jouira de la maison et jardin du Pot d'Etain et dépendances destinées pour loger le chapelain ; laquelle maison sera mise en deue réparation sous trois mois ; après quoy led. sieur Jardin sera tenu aux réparations locatives seulement ; jouira en outre de la somme de deux cent dix livres pour chaque année, qui lui sera payée par la demoiselle supérieure dud. hôpital de quart en quart et par avance, toutes donations du feu sieur abbé de Bragelongne confondues, lad. somme exempte de toutes impositions royales.

» Fait ce dit jour et an que dessus, en la présence et du consentement de damoiselle Marie Ygot, supérieure dud. hôpital (1). »

M. Louis Jardin resta peu de temps chapelain. Il fut remplacé par M. l'abbé Louis Boutry, fils du docteur médecin que nous venons de voir figurer comme administrateur de la maison. M. l'abbé Louis Boutry décéda, le 10 avril 1740, à l'âge de trente-trois ans. Son successeur, M. l'abbé Jacques Mazurage, n'exerça ses fonctions que quelques mois et mourut lui-même fort jeune, le 22 avril 1741.

Les vicaires de Saint-Benoît et de Saint-James furent aussi assez nombreux pendant cette période. A Saint-Benoît nous trouvons Michel Besnard, 1703-1711 ; Charles Gautier, 1711-1713 ; Marin Hédou, 1713-1716 ; Michel Homo, 1716-1719 ; Guillaume Pichard, 1719-1727 ; Raoul Le Breton, neveu de M. Oresve, 1727-1730 ; et enfin Antoine Dauguet, qui y resta jusqu'en 1757 ; — à Saint-James, après le départ de M. Arnault Goulpel, nommé à la cure d'Ardevon, Michel Besnard, 1711-1713, et Charles Gautier, 1713-1720, qui passèrent de Saint-Benoît à Saint-James ; Jacques Madeleine, 1720-1724, et Jacques Menard, 1724-1737.

(1) Archiv. Départ., Hôpital de Saint-James.

M. Oresve mourut le 4 mars 1737, à l'âge de soixante-quatre ans, après avoir été trente-trois ans curé de Saint-James. Il fut inhumé « dans le cimetière, proche la croix, où il avoit de son vivant marqué le lieu de sa sépulture (1). »

Le lieu ordinaire de la sépulture des prêtres et à plus forte raison du curé de la paroisse, était le chœur de l'église. Souvent aussi, moyennant une légère rétribution, les laïques étaient inhumés dans la nef, les bas-côtés ou les chapelles; mais, pendant la dernière moitié du XVII[e] siècle et les premières années du XVIII[e], cet usage dégénéra en un tel abus que l'autorité civile, d'accord avec l'autorité ecclésiastique, porta des règlements à cet égard. Par arrêt du Parlement, en date du 29 mai 1721, confirmant un mandement de Mgr de Bezons, archevêque de Rouen, il ne fut permis d'inhumer dans les églises que les prêtres, ceux qui avaient des titres de propriété, et les bienfaiteurs. Les autres paroissiens devaient payer vingt livres pour droit de sépulture (2).

Dom Urbain Trottier, qui était devenu titulaire du prieuré presque en même temps que M. Oresve devenait curé de Saint-James, voulut profiter des déclarations royales pour recouvrer le fief principal du prieuré possédé par la famille de la Paluelle; mais il ne put y réussir et finit par signer, en 1705, un compromis qui termina le différend.

Le 31 mai 1723, Mme la comtesse de Carbonnel de Canisy passa,

---

(1) Acte de décès, Registres de Saint-James.

(2) Beaucoup de familles bourgeoises avaient leur enfeu ou tombeau fondé dans l'église Saint-Jacques : nous pouvons citer les familles Bernier, Barbé, Lehuré, Ferré, Goulpel, Gondot, Le Rebours, Menard, etc. Nous trouvons, en effet, de nombreuses mentions dans les registres, telles que celles-ci : 1711, 9 janv. « Marie Le Rebours, fille de Léonard, est inhumée dans l'enfeu de sa famille... » 1712, 16 juin, « Siméon Ferré, âgé de cinquante-sept ans, a été inhumé dans l'enfeu fieffé par ses ancêtres... » 1723, 1[er] sept., « Marie-Louise Barbé, inhumée dans l'église, sous le tombeau fondé par le testament de Madame Duclos ; » 1714, 17 janv. « Guillaume Menard, inhumé dans l'église, sous le tombeau de la famille; » 1732, 25 mars, « Tombeau dans l'église, fondé par les S[rs] Berniers, » etc., etc.

Le règlement qui portait à 20 livres la rétribution payée au trésor de la fabrique, pour droit de sépulture dans l'église, fut modifié en 1731, et la somme réduite à 6 livres, parce que le trésor ne percevait plus aucun droit et que « son revenu était si modique qu'il y avait des années qu'il ne suffisait pas avec la recette du plat pour fournir les cierges et autres choses qui sont nécessaires pour la décoration de ladite église et du service divin... » (Papiers de la Fabrique de Saint-James).

devant les notaires de Paris, avec Dom Duclos, au nom de Dom Trottier, une transaction fort onéreuse pour le prieuré. Dom Trottier reconnaissait, en effet, au seigneur de la Paluelle le droit de percevoir un denier de cens et de rente seigneuriale payable à la fête Saint-Michel, et celui de tenir chaque année, dans le verger du prieuré, les deux foires Saint-Jean et Saint-Charles, avec faculté de vendre « bled, pain, mercerie et autres marchandises, à l'exception toutefois des bestiaux qui n'entreraient pas dans le verger. » Il lui laissait encore la liberté de bâtir « des halles dans le verger, quand bon lui semblerait, en donnant au prieur une récompense convenable (1). »

Vers cette époque, M. le comte de Carbonnel construisit un caveau de sépulture dans le chœur de l'église Saint-Jacques et fit peindre ses armes sur les murailles de la nef et du sanctuaire. C'était l'affirmation publique de ses droits honorifiques si souvent discutés et définitivement reconnus (2).

Le 18 août 1727, Dom Trottier échangea le prieuré de Saint-James pour celui de Saint-Germain-de-Sévigné, au diocèse de Nantes, avec Laurent-Basile Barbier, prêtre de Paris, qui possédait déjà l'abbaye de Montierneuf. Dans un aveu rendu à la Chambre des Comptes, le 27 avril 1731, celui-ci protesta contre la convention faite par son prédécesseur, en 1723. « La transaction, dit-il, fut faite à la sollicitation de Dom de Sainte-Marthe et de Dom Audrin, qui firent signer tout ce qu'ils voulurent à Dom Duclos, en faveur de ladite dame leur parente, au préjudice des droits du prieuré, du fief duquel le chasteau même de la Paluelle relevait, laquelle transaction néanmoins led. Trottier, titulaire, n'a jamais voulu ratifier (3). »

Mais il était plus difficile alors que par le passé de lutter avec

(1) Arch. Départ., Fonds La Paluelle.

(2) M. de Guiton envoyait à M. de Gerville, dans une lettre du 15 septembre 1822 restée manuscrite, ce renseignement puisé dans ses archives : ... « Enfin, le 28 juillet 1727, les S^rs et dame de Carbonnel, comme patrons honoraires de Saint-James, firent commencer à faire un caveau pour leur sépulture dans le chœur de ladite église par Jacques Loisel, m^e maçon, Perrodin, Guill^me Piboin, Léonard Marie, Alleaume et François Villalard, et ce au grand crève-cœur du Père Trottier, alors prieur, qui protesta inutilement contre cet acte d'autorité. » Il y a quelques années on retrouva ce caveau en posant le nouveau pavé du chœur.

(3) Arch. Départ., Fonds La Paluelle.

quelque avantage contre la famille de Canisy, dont l'influence était devenue toute puissante par un concours de circonstances que nous allons rapporter.

Le comte de Carbonnel avait eu plusieurs enfants de Charlotte de La Paluelle : François-René, baptisé le 24 avril 1678, et nommé, le 28 juillet 1679, par son grand-père, François de Carbonnel, et Marie-Renée de Rosmadec, sa grand'mère maternelle; il mourut, le 2 avril 1682, et fut inhumé dans l'église de Saint-James ; — Renée-Gasparde, née le 21 août 1679; — Isaac, décédé en bas âge, le 19 novembre 1683 ; — René-Anne, né en 1683 ; — Charlotte-Anne, née le 22 février 1684, nommée par Me Charles de Romilly, curé de Montjoie, et noble dame Anne de Homme, dame de Pontavice ; — Jacques-Michel, né le 27 février 1686, baptisé à Saint-James et nommé à la cathédrale d'Avranches, par M. de Canisy et Madame de Rosmadec ; — enfin le 27 mars 1687, un fils ondoyé au château de La Paluelle, qui fut nommé à l'église Saint-Sulpice de Paris par M. de Matignon. Les deux filles prirent le voile : Renée-Gasparde à l'abbaye des Bénédictines de Coutances ; l'autre, Charlotte-Anne, aux Ursulines de Fougères, sous le nom de Sœur des Anges.

Le marquis de Canisy, René de Carbonnel, gouverneur d'Avranches, n'ayant eu que deux filles de Catherine de Sillans, fit donation à son neveu René-Anne, fils aîné du comte de Carbonnel, de son fief noble de Canisy et se démit en sa faveur de la lieutenance du Roi au bailliage du Cotentin et du gouvernement des ville et château d'Avranches. René-Anne de Carbonnel en fut pourvu, le 12 mars 1719, et prêta serment le 30 octobre suivant. Ce fut ainsi que le marquisat de Canisy passa avec toutes ses prérogatives dans la branche cadette des comtes de Canisy.

Cette haute situation officielle donnait à la maison de la Paluelle une autorité qui la mettait hors de pair avec toutes les autres familles du pays.

M. René de Carbonnel avait été successivement guidon de la compagnie des gendarmes de Bourgogne, mestre de camp de cavalerie, en 1703, premier cornette des chevau-légers de la Reine, en 1709, sous-lieutenant de la même compagnie, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, et brigadier des armées du roi, le 1er février 1719. Il avait épousé, au mois de juillet de l'année précé-

dente, Thérèse-Eléonore Guestre de Préval, dont il eut : Claude-Gabriel, né le 17 septembre 1721, mort en bas âge ; Charles-Pierre-Hervé, né le 11 avril 1724 ; et, le 10 avril 1725, Françoise-Renée, baptisée le lendemain par M. Oresve et nommée, le 14 novembre suivant, par M. François-Michel de Verthamon, chevalier, conseiller ordinaire du Roi en son conseil d'Etat, premier président du grand conseil, commandeur des ordres du Roi, et par son aïeule Mme Marie-Renée de Rosmadec.

M. René de Carbonnel de Canisy mourut, le 20 mai 1726, âgé de quarante-trois ans, et fut inhumé, le 23, dans le caveau de la famille par l'abbé Guiton de Jeautée, chanoine d'Avranches. Sa veuve ne lui survécut que dix-huit mois. Elle décéda à Paris, sur la paroisse Saint-Sulpice, le 4 décembre 1727 ; son corps fut rapporté à Saint-James et inhumé, le 17, dans l'église Saint-Jacques, à côté de celui de son mari, par M. l'abbé Maincent. Leur fils, Charles-Pierre, les suivit de près dans la tombe (1). Jacques-Michel, fils puîné de Gaspard de Carbonnel, devenait ainsi marquis de Canisy et chef de la famille.

Comme son frère, il avait embrassé de bonne heure le métier des armes, était devenu capitaine de dragons dans le régiment d'Orléans, puis major du régiment de cavalerie de Béringhen. Il se maria, au mois d'octobre 1726, avec Jeanne-Claude de Pinteville de la Motte, d'une famille noble de Champagne, qui lui donna deux fils, Charles-Eléonor-Hervé, le 16 décembre 1729, et Léonor-Claude, le 25 mai 1732.

Son père, le comte Claude-Gaspard de Carbonnel, était décédé, le 24 février 1728, « sur les quatre heures du matin, âgé de quatre-vingt-un ans, dans son château de la Paluelle, et inhumé, le 27, dans le tombeau ordinaire de la maison, par M. de Rosy, prieur de Montmorel. » La comtesse de Carbonnel, Charlotte de la Paluelle, s'éteignit « le dernier jour d'août 1735, sur les sept à huit heures du soir, âgée de 77 ans, et fut inhumée dans l'enfeu de sa maison par M. Habert, docteur en Sorbonne, recteur de Romagné, assisté du Sr recteur de Saint-Sulpice, des prêtres de Mont-Joye, de Carnet, de S.-James, de Landelles et autres, le deuxième jour de septembre. » Elle avait assisté à l'élévation de sa famille et avait pu

(1) Il mourut à l'âge de neuf ans sept mois, le 29 septembre 1733.

entrevoir sur son lit de mort le brillant avenir qui se préparait pour sa petite-fille, Renée-Anne, à peine âgée de dix ans, dont la main était déjà recherchée par plusieurs brillants partis.

Dès le 4 mai 1735, des ouvertures furent faites à ce sujet à M. de Canisy par le marquis de Cresnay, Sébastien de Poilvilain, capitaine du régiment de Noailles, au nom de M. Antoine-François de Pardaillan de Gondrin, « marquis d'Antin, lieutenant général pour le Roi de la Haute et Basse Alsace, vice-amiral et chef d'escadre des armées navales de Sa Majesté. » Il était fils de Louis de Pardaillan, marquis de Gondrin, brigadier des armées du roi, colonel d'un régiment d'infanterie de son nom, et de la princesse Marie-Victoire de Noailles, qui avait épousé en secondes noces, le 22 février 1723, Son Altesse Louis-Alexandre de Bourbon, comte de Toulouse, prince du sang royal. Le marquis d'Antin était puîné du duc d'Epernon; il avait vingt-sept ans. Après de nombreuses négociations qu'il serait trop long de raconter ici, le mariage fut arrêté et le contrat signé par le roi le 15 septembre 1736. Les fiançailles eurent lieu, le 9 octobre, dans la chapelle du château de la Paluelle, devant messire René-Jean de Bordes, vicaire général de Coutances, et l'on attendit le 11 avril suivant, douzième anniversaire de la naissance de la jeune fille, pour célébrer son mariage, qui fut béni dans la même chapelle par messire François Dubois, vicaire général d'Avranches, en présence d'un nombreux concours de la noblesse (1). Elle ne jouit pas longtemps de son bonheur, car trois ans plus tard le marquis d'Antin mourut à Brest, le 24 avril 1741, sans laisser d'héritier de sa fortune et de son nom.

Madame la marquise d'Antin demeurée veuve à quinze ans dans une aussi brillante position, ne tarda pas à être demandée en mariage. Pendant que son oncle maternel, M. de Préval, lui proposait M. de la Mark, des pourparlers étaient déjà engagés avec M. le comte de Forcalquier, fils du maréchal de Brancas.

Dans une lettre de la nombreuse correspondance qui eut lieu à ce sujet, M. Piquet de Mélesse écrivait, le 15 novembre 1741, à M. de Canisy : « M. de Brancas a 21,200 livres de rente foncière, 20,000 livres de brevet de retenue sur les lieutenances générales de Provence, 60,000 livres pour le gouvernement de Nantes. Il jouit

(1) Voir l'acte de mariage aux Pièces Justificatives, n° XXV.

de 79,600 livres de revenu avec les bienfaits du Roi. Je peux cependant vous adjouter que l'espérance de M. de Forcalquier ne se bornera pas là, puisqu'il a un oncle à la mode de Bretagne, de même nom que lui, qui n'a point d'enfans et qui a disposé en sa faveur par testament de tous ses biens qui consistent en plus de 20,000 livres de rentes et des belles terres en Languedoc. Il a de plus M^rs^ les archevêque d'Aix (1) et évêque de Lizieux, frères de M. le maréchal, qui jouissent depuis longtemps de revenus très considérables dont l'héritage regarde directement M. de Forcalquier, lequel par votre lettre vous me paroissez avoir confondu avec M. le duc de Loraguais, fils de M. le duc de Brancas, cadet de la maison dont M. le maréchal est l'aîné. M. de Forcalquier n'ayant jamais été marié, aagé de 30 ans, avec les qualités dont je vous ai fait cy-devant part, est très digne de l'agrément et recherche que vous avez approuvés, et de faire le bonheur de votre aimable nièce. »

Le maréchal de Brancas fit part de ce projet de mariage au cardinal Fleury, ministre d'Etat, qui lui donna son agrément et se chargea même d'écrire en Espagne pour obtenir les honneurs de la grandesse au comte de Forcalquier.

Le mariage fut célébré à Paris, le 6 mars 1742. Mme la comtesse de Forcalquier devint plus tard dame d'honneur de la comtesse d'Artois, et fut chargée par le roi Louis XVI d'aller à la frontière recevoir cette princesse, lors de son entrée en France. Elle vivait encore à l'époque de la Révolution.

M. Jacques-Michel de Canisy passait une partie de l'année à Paris. Lorsqu'il était à la Paluelle, il correspondait fréquemment avec ses fils, qui servaient dans l'armée, avec ses amis et son agent d'affaires qui le tenaient au courant des nouvelles de la guerre, de la ville et de la cour. Leurs lettres contiennent des détails quelquefois fort piquants (2).

---

(1) J.-B. Antoine de Brancas, archevêque d'Aix, fut aussi abbé commandataire de l'Abbaye de Montmorel, après la démission de Mgr Henri-Xavier de Belzunce, évêque de Marseille, en 1730.

(2) Voici quelques extraits de sa correspondance : « Mardy au soir, lui écrivait de Fontainebleau, le 15 novembre 1743, M. Houbigant, son agent d'affaires, le roy a déclaré le mariage de M. le duc de Chartres avec Mlle la princesse de Conty; et Mad^e^ la duchesse de Modène, qui avoit amené avec elle Mlle sa fille, avait compté que M. le duc de Chartres l'épouserait. Dès qu'elle a appris le contraire (elle devoit aller à la comédie et donner à souper aux princesses de la cour), elle n'a point

M. de Canisy avait alors une affaire qui le préoccupait beaucoup, à laquelle il avait intéressé les familles d'Antin et de Brancas, sans pouvoir arriver au résultat qu'il souhaitait.

Une des prérogatives attachées à la charge des lieutenants pour le roi en province était celle de juger les querelles qui s'élevaient entre les gentils-hommes dans l'étendue de leur juridiction. Les lieutenants pour le roi étaient, comme on disait alors, juges du point d'honneur. Or, cette prérogative avait été enlevée à M. de Canisy, par arrêt du tribunal des maréchaux de France, en date du 22 août 1743, et le maréchal de Brancas avait été chargé par le maréchal

---

été à la comédie, elle a deprié le souper et a parti sur le champ pour Paris. Le mariage se fera à Versailles, tout le monde en paroit icy fort content... Je pars demain par le coche royal d'eau pour Paris. »

Et, le 17 décembre, il lui écrit de Versailles : « Je suis dans ma chambre, quoiqu'il y ait grand fracas au château, à l'occasion de la feste des noces de Mgr le duc de Chartres avec Mademoiselle la princesse de Conty. Ils ont été mariés aujourd'hui à midi ; tous les seigneurs de la cour y ont assisté, les dames n'étoient coëffées qu'en diamans ; ça été Mad^e la princesse de Conty mère qui a donné à disner aux jeunes mariés et le Roy donne à souper. Grand repas, grand jeu, illumination, tout y brille par la beauté des habits des convives. »

Le 8 janvier 1744 : « L'on dit pour nouvelles que Mgr le prince de Conty est nommé généralissime de l'armée d'Italie, qu'il aura sous lui quatre lieutenans généraux, dont M. de Lutteau est un. Je ne me souviens pas du nom des autres.

» Monsieur de Bonneval a fait lever le siège de Moussoul, dans la Mésopotamie, à Tamas-Koulikan et lui a défait 35,000 hommes. On ne sait encore si Tamas est du nombre des morts : on le croit perdu.

» Les Hollandais forment maintenant un camp entre Alte et Oudenargues. On n'accorde dans les villes de la Bavière que trois heures aux François, pour y séjourner pour leurs affaires. — On vient de publier l'augmentation des droits d'entrée sur toutes les denrées à Paris, à l'exception des lentilles, pois, fèves et riz ; le beurre de 3 s. par livre. Rien de ce qui peut servir à la nourriture n'est excepté. »

Après sa campagne d'Italie, le prince de Conti fut envoyé sur les frontières du Luxembourg et se vit brusquement congédié par le roi, au mois d'août 1746. M. de Canisy apprenait cette disgrâce par une lettre du 18 août :

« Nous attendons le Roi demain ou après demain : nous sommes devant l'ennemi et nous avons cru déjà deux ou trois fois l'attaquer. Je ne sais point quand on aboutira ; peut-être que l'arrivée du Roi pourra en décider ; ce qui est de sûr, c'est qu'on ne peut pas faire le siège de Namur sans l'attaquer. Vous scavez sans doute, Monsieur, la disgrâce de M. le prince de Conti. Le Roi lui manda, il y a trois ou quatre jours, qu'il avoit laissé le commandement de ses troupes à Monsieur de Saxe, qu'il devoit être fatigué des trois sièges qu'il avoit faits, ainsi qu'il étoit juste qu'il s'en allât se reposer chez lui, qu'il avoit grande envie de le revoir, que cependant il le laissoit le maître de rester, à condition qu'il seroit sous les ordres du maréchal. Le prince de Conti a choisi de s'en aller, et est parti le même jour qu'il a reçu la lettre du Roi. Il n'y a pas autre chose de nouveau pour le moment. »

de Montmorency de l'en informer officiellement. Mais l'édit de 1692, sur lequel s'appuyait cet arrêt, ne pouvait atteindre M. de Canisy, dont les lettres de provision accordées par Henri IV à sa famille étaient semblables aux lettres des lieutenants généraux, qui n'étaient pas atteints par cet édit. Il adressa au roi un mémoire dans lequel, après avoir rappelé ses brillants états de service, il exposait de nouveau la question de droit en cette matière. « Le nouveau titulaire, disait-il, a l'honneur de servir Sa Majesté depuis l'année 1702, sans avoir jamais sollicité aucune récompense pour ses longs services et les nombreuses blessures dont il est couvert de la tête aux pieds... » En même temps, il faisait intervenir auprès du ministre, M. Amelot, les personnages les plus influents de la cour, qui ne purent faire modifier la sentence du tribunal. L'affaire, appelée au conseil du roi, le 25 mars 1744, fut jugée dans le même sens que la première fois.

M. de Canisy n'en continua pas moins ses démarches, pendant les années suivantes, dans l'espoir de faire revenir le roi sur cette décision; mais il mourut, le 13 juin 1750, au retour d'un voyage de Paris, sans avoir eu la consolation de faire triompher son bon droit. Le 1er mai 1747, il avait eu la douleur de perdre sa femme qu'il aimait tendrement. M. Pelet de Belleville lui écrivait de Provins : « J'ay receu votre lettre du 19 juillet présent mois, qui me fait part de la mort de Madame la marquise de Canisy. Personne au monde n'y a été plus sensible que moy et j'appréhende infiniment que vous ne succombiez à votre juste et vive douleur. Rappelés vos sentiments de religion et faites tout au monde pour vous conserver pour Messieurs vos fils. »

L'aîné, Charles-Eléonor, avait épousé, au mois d'octobre 1748, Berthe Tuffin de la Royerie, fille de Messire Gervais-René Tuffin, vicomte de la Royerie, et de haute et puissante dame Marie-Angélique Guichard. Le mariage fut béni dans l'église de Villiers par M. l'abbé de Bordes. Charles-Eléonor de Canisy perdit sa femme, vers 1751, et il épousa en secondes noces Marie de Marguerie Vassy, dont il eut François-René-Hervé, né le 2 novembre 1754, au château de Vassy, et Louis-Eléonor, né le 7 octobre 1755.

François-René-Hervé épousa, en 1782, Mlle Anne-Marie-Charlotte de Loménie de Brienne, nièce du cardinal ministre et dame du palais de la reine Marie-Antoinette. Le marquis de Canisy don-

nait à son fils 300,000 livres de dot (1). Il y eut au château de la Paluelle, à l'occasion du mariage, des fêtes magnifiques, dont on se souvient encore dans le pays. On dressa des tables en plein air, sous les beaux arbres du parc, et la population de Saint-James vint prendre part aux réjouissances qui durèrent plusieurs jours.

M. François-René-Hervé de Canisy n'eut que deux filles : Adrienne-Hervée et Charlotte-Constance.

Le second fils de Michel de Canisy, Léonor-Claude, comte de Canisy, avait épousé Hélène-Henriette de Vassy Brécey, qui lui donna plusieurs enfants : Louis-Emmanuel, François-Marie-Eléonor et Françoise. Louis-Emmanuel se maria à sa cousine germaine, Adrienne, dont il eut Hervé-Marie. Dès lors la branche cadette, qui résidait à la Luzerne, devint la branche aînée. François-Marie-Eléonor, qui avait aussi épousé son autre cousine germaine, Charlotte-Constance, habita le château de la Paluelle.

Les autres familles nobles de Saint-James, il est inutile de le dire, n'avaient qu'un rang très secondaire auprès de la famille de Canisy.

Charles de la Binolaye, dont nous avons déjà parlé, vivait encore au commencement du XVIII[e] siècle. Il mourut au mois de novembre 1709. Sa femme, Renée de Pontavice, l'avait précédé dans la tombe, le 29 octobre 1704. Les registres font aussi mention de Isaac de la Binolaye, sieur d'Atré, marié à noble dame Henriette de Verdaille. Leur fille, Marie-Anne, épousa Gabriel Le Beslé, sieur de la Gentière, le 16 février 1724. Nous voyons encore paraître, en 1739 et 1773, dame Gertrude de la Binolaye, épouse de M. Provost de la Pinçonnière ; puis le silence se fait sur cette famille, connue dans le pays depuis des siècles.

M. Isaac de Foix, qui habitait le manoir des Touches, eut, de son mariage avec Jeanne de Gaalon, quatre garçons et quatre filles (2).

---

(1) Le contrat de mariage fut signé à Paris, le 27 avril 1782.

(2) Les garçons furent : Réné. qui fut baptisé par M. de Bragelongne et nommé par « haute et puissante dame Charlotte de la Paluelle, comtesse de Carbonnel, et haut et puissant seigneur René-Anne de Carbonnel Canisy, mestre de camp et guidon dans la gendarmerie. » — Isaac-François, — Isaac-Jean-Herbert, et Charles ; — les filles : Marie-Anne, née le 6 juin 1702, mariée le 8 novembre 1735, avec M. François-Paul Besson, « receveur des aides, fils de M. Jean-François et de D[lle] Claude des Neux de S.-Jean de Paris ; » — Jeanne-Louise, née le 25 mars 1704, qui épousa, le 14 février 1730, Jacques de la Vilette, et en deuxièmes noces Gaudin de Roménil ; elle mourut à Saint-James, le 17 novembre 1769, et fut inhumée dans

Il mourut, le 18 janvier 1718, à l'âge de soixante-trois ans, et fut inhumé « dans l'enfeu de sa famille par M. Maincent, curé de Montjoie, assisté des Srs curés de la Croix, de Carnet et des Srs curé et prêtres de S.-James ; » son frère René ne lui survécut qu'un an et fut inhumé dans l'église Saint-Jacques. Jeanne de Gaalon, sa femme, morte à soixante-dix ans, le 24 mai 1752, repose auprès de lui.

La famille fut alors représentée par M. René de Foix, qui épousa, avant 1730, noble demoiselle Anne-Rose de Boisbaudry, fille de René-Joseph de Boisbaudry et de Marie-Anne de Marcillé (1).

Il vécut près de quatre-vingts ans et décéda, le 18 mai 1786, dans sa propriété du Clos-Tardif. Anne de Boisbaudry, sa femme, y mourut aussi, âgée de 95 ans, le 30 floréal, An IV de la République (19 mai 1796).

Son frère puîné, Charles, suivit avec distinction, comme son oncle, la carrière militaire. Le 18 octobre 1747, il adresse, d'Anvers, une lettre au marquis de Canisy, pour le remercier de l'intérêt qu'il lui portait. Il fit alors une maladie et dut prendre un congé pour refaire sa santé ; il était cornette dans le régiment de Conti cavalerie et venait de recevoir la croix de Saint-Louis. Plus tard il se retira avec une pension du roi au village de la Blanchetière, où il finit ses jours, au mois de novembre 1776, à l'âge de 60 ans. Il repose dans l'église Saint-Jacques.

Vers la fin du XVIIe siècle, le comte Carbonnel de Canisy fit venir à Saint-James M. Isaac de la Marzelle, écuyer, Sr de Beaumesnil, auquel il paraît avoir confié l'administration de sa fortune. Isaac de la Marzelle épousa Julienne Besnard, le 20 novembre 1701, et mourut jeune encore, le 16 février 1721. Son fils Julien devint chirurgien, s'allia, vers 1730, à Julienne Roulier, et sa fille Louise

---

l'église Saint-Jacques ; — Catherine-Rénée, mariée dans l'église de Saint-Benoît, le 2 juin 1729, avec Guy-René de la Vilette, écuyer, fils de feu Gilles-René et de noble dame Noelle de Livray de Saint-Brice-de-Cogles ; — et enfin Jeanne-Charlotte, tenue sur les fonts du baptême par Mme la comtesse de Carbonnel et son second fils, Jacques-Michel, alors capitaine de dragons dans le régiment de Coigneux. Elle mourut à douze ans, le 17 août 1720.

(1) De leur mariage naquirent : Louis-Charles ; Françoise-Constance, nommée le 26 mars 1740, par messire Louis-René-Joseph de Boisbaudry, chevalier, seigneur de Roz-sur-Couesnon et de Launay-Morel, et noble demoiselle Françoise-Constance de Boisbaudry de Trans ; Gaston-Eugène-René-Alexandre, né le 18 mai 1741.

épousa Julien Greffié, de la paroisse de Saint-Etienne de Rennes. Le mariage fut célébré, le 9 juillet 1743, au château de la Paluelle, par M. l'abbé Dubois, vicaire général d'Avranches, en présence de la famile de Canisy et de « noble dame Françoise Dubois de Guiton, noble dame Anne-Rose de Boisbaudry de Foix, noble demoiselle Marie Jacobé, noble monsieur Pierre-André-Bonaventure Jacobé, prieur curé de Guéhébert et de la Rouelle, noble monsieur J.-B^te^ Guiton, etc. »

Julienne Besnard, dame de la Marzelle, mourut le 17 novembre 1749.

Un de la Marzelle paya de sa tête, à l'époque révolutionnaire, son attachement à la cause monarchique.

Parmi les familles bourgeoises les plus marquantes, nous devons d'abord signaler la famille Le Mazurier. David Le Mazurier Bas-Montjoie, marchand et bourgeois de Saint-James, marié à Marie Gauchet, eut deux fils : David et Marguerin. David, Sr de la Fosse, se maria, le 22 janvier 1704, à Michelle Despréaux. Leur fils David, Sr de la Heaule, receveur des traites, mourut à 49 ans, le 20 janvier 1754.

Marguerin Le Mazurier, S^r^ des Chapelles, épousa Françoise Orvain, le 16 juillet 1701, qui lui donna un fils, Marguerin, Sr de la Motte, marié, le 11 février 1738, à Jeanne-Thérèse Doron, fille de feu Guillaume, avocat et notaire.

François Le Mazurier, Sr du Bas-Montjoie, notaire à Saint-James, marié à Françoise de la Touche, fille de Michel, S^r^ des Vallées, bourgeois d'Avranches, mourut à 30 ans, en 1740. Nous voyons David-Louis Le Mazurier, fils de Marguerin et de Jeanne Doron, « receveur des droits réunis, » épouser, le 7 mai 1776, Marie-Anne Roger, fille de Me Julien Roger, notaire à Saint-James. Sa sœur se marie à à Me Jean Aumont, chirurgien. Vers cette époque, J.-B. Le Mazurier, Sr de la Heaule, était receveur des fermes du roi ; sa fille Agnès épousa, le 29 octobre 1787, Jean-Antoine Le Maitre de Percy, avocat. Enfin Me David Le Mazurier, Sr de la Haussière, était « syndic perpétuel et militaire » de Saint-James, en 1781.

La famille Le Roussel, que nous avons déjà signalée à la fin du XVIIe siècle, acquit une certaine notoriété pendant la première moitié du XVIIIe siècle.

Antoine Le Roussel, sieur de l'Eblet, « bourgeois de S.-James, »

devint commis au bureau des aides, vers 1670, puis notaire, et se maria à noble dame Marie de Pontavice, qui lui donna une nombreuse famille (1). Il mourut, le 7 décembre 1714, à l'âge de 67 ans, et sa femme, le 2 décembre 1727, à 86 ans : tous deux reposent dans l'église de Saint-Benoît. Leur fils, Jacques Le Roussel, procureur du roi, en 1706 et années suivantes, se maria à D^lle^ Guillemette du Payel, dont il eut Marguerite-Antoinette, qui épousa, le 30 juin 1729, Eustache Le Breton, frère du vicaire de Saint-Benoît et neveu de M. Oresve, curé de Saint-James.

Antoine Lehuré, sieur de l'Etallerie, s'était marié, le 3 juillet 1703, avec Adrienne Le Roussel, fille d'Antoine et de Marie de Pontavice. Il mourut, le 7 juin 1749, dans un âge avancé. Un de ses fils, Jean, s'était allié à Anne-Charlotte de la Marzelle. Son frère Jacques Lehuré, sieur des Longchamps, décédé en 1737, avait eu de Julienne Belloir, sa femme, un fils, Isaac, plus tard « major de la milice bourgeoise de la ville et de la paroisse de S.-James, » mort en 1780, à l'âge de 80 ans. Le 27 janvier 1745, Isaac Lehuré, sieur de la Boussardière, et son frère « maître J.-B. Lehurey, avocat au Parlement de Bretagne, procureur fiscal des ville et baronnie de Château-Giron, fondent à perpétuité le nombre de trois grandes messes à notes du S.-Sacrement, par chacun an, savoir : une grande messe chacun des trois jours gras de chaque année, chaque messe précédée d'un nocturne, avec vêpres, procession, salut et bénédiction, le soir, à l'heure ordinaire et convenable, et exposition du S.-Sacrement aux dites messes et vêpres... qui seront dites à l'intention tant des dits sieurs fondateurs, de défunt maître Jacques Lehurey, S^r^ des Longschamps, leur père, que de vénérable et discret messire Louis Lehurey, prêtre, bachelier en théologie, recteur de S.-Jean-sur-Vilaine et chanoine de Champeaux, leur frère, et de leurs autres proches parens vivans et trépassez... (2). »

---

(1) Nous trouvons sur les registres : Renée, nommée le 11 novembre 1676, par Me Martin Besnard, sieur de Marigny « maistre de la poste d'Avranches, » et D^lle^ Renée de Pontavice, femme de Charles de la Binolaye, sieur des Mazures ; — Charles, tenu sur les fonts du baptême, le 17 juillet 1680, par Charles de la Binolaye et Madeleine Guiton, épouse de François-Joseph de Pontavice ; — Adrienne, 1683 ; — Jean, 1685 ; — Charlotte, 1686 ; — Jacqueline, 1690.

(2) Acte de Fondation, Papiers de la Fabrique de Saint-James.

Nous ne pouvons que rappeler ici les familles Beaumont, Belloir, Besnard, Collin, Le Blanc, Le Marchand, Le Moyne, Le Rebours, Loisel, Roulier, etc., qui fournirent des médecins, des huissiers et des avocats dans le courant de ce siècle.

Louis Boutry exerça la médecine à Saint-James, pendant près de quarante ans, et mourut à 66 ans, le 4 novembre 1741. Il eut pour confrères Me Pierre Pinel, chirurgien, Sr du Plessis, décédé pendant l'épidémie de 1708; Pierre Langevin; Louis Tolle; Julien de la Marzelle et Michel Lhermite, qui arriva à Saint-James, vers 1720, et mourut le 5 mai 1744.

MM. Lamache et Eustache Le Breton étaient apothicaires, en 1722 et 1731.

Les registres conservent encore les noms de Me Gilles Belloir, maître chirurgien; de François Legros, docteur en médecine, mort en 1764, et de Louis-François Duval, également docteur en médecine. Me Noël Tesnières, Sr de Beauregard, chirurgien, marié, le 6 octobre 1750, à Julienne-Marie Barbé, commençait alors une réputation qui ne fit que grandir jusqu'à son décès, arrivé le 7 octobre 1790. Dans ce temps-là vivaient François Héron, chirurgien, et Jean Corbe, décédé, rue Saint-Martin, le 20 juillet 1779, à l'âge de 51 ans.

Après eux viennent J.-B. Menard, Sr de la Bertais, mort en 1784; Jean-Pierre-Julien Le Rebours, maître en chirurgie; François Aumont, chirurgien, originaire d'Aubigny, dans le diocèse de Séez, qui avait épousé Dlle Pélagie-Félicité Le Mazurier, fille de Marguerin et de Thérèse Doron; Me Isaac-Julien Lehuré, docteur en médecine, et Jacques-Pierre Despréaux, que nous retrouverons pendant la Révolution.

Me René Goubot, Mes Jean Roussel et Daligaut étaient notaires en 1700. L'année suivante René Goubot cessa ses fonctions et fut remplacé par Me Robert Gibon. Nous voyons ensuite remplir les mêmes fonctions Jean Roussel et Léonard Gesnoin, Sr des Quatre-Chesnes; Pierre Tesnière, 1722; François Navet, 1724, marié à Françoise Gibon; Mes Lefeuvre et Dubois, 1726; Guillaume Doron, 1728, décédé en 1732 et inhumé dans l'église Saint-Jacques; Mes Gérard et Carnet, 1729; François-Gilles Le Mazurier, 1735, et Yves Gazengel, 1742, qui moururent fort jeunes, le premier, en 1740, à l'âge de 30 ans, et l'autre à 33 ans, le 24 août 1746.

Dans la seconde moitié du siècle jusqu'à la Révolution, nous n'avons à citer que Laurent Burdelot et Julien Roger, marié à Dlle Jeanne Chorin, décédée pendant l'épidémie de 1779.

René Le Masson, sieur de Porteaux, conseiller du roi, président en l'élection d'Avranches et vicomte de Pontorson et de Saint-James, à la fin du XVIIe siècle, remplit ses fonctions jusqu'au commencement de 1701. Il vendit alors sa charge pour la somme de 13,000 livres à Michel Pépin, sieur de la Fizelière, qui en prit possession le lundi 2 avril de la même année.

Le vicomte Michel Pépin eut pour successeur Me Claude-Henri Mariette, jeune avocat de Coutances, qui s'était marié dans la famille Pépin. Il entra en fonctions le lundi 16 avril 1708. Il n'avait que vingt-huit ans ; mais intelligent et déjà versé dans les affaires, il sut se faire estimer pendant sa longue administration. Il est probable que les vicomtés de Saint-James et de Pontorson, qui avaient été réunies au siècle précédent, furent séparées vers 1733 ; car, le 29 octobre de cette année, M. Mariette vendit son office de vicomte de Pontorson à Me Pierre Lecoq, pour 6,500 livres, par contrat passé devant Hamel, tabellion royal à Avranches, et continua d'être vicomte de Saint-James. Il aliéna sa charge vers 1753, en faveur de M. Jean-David-Victor Clouard, conseiller du roi, sieur du Manoir, qui remplissait encore les fonctions de vicomte à l'époque de la Révolution. Son fils, Pierre-Auguste Clouard, sieur de la Fauconnière, était alors conseiller du roi à la Chambre des Comptes, au Parlement de Rouen (1).

François Aubel, sieur du Pont, était syndic perpétuel de la paroisse, en 1700, et François Philippe, écuyer, sieur des Rivières, procureur du roi, en 1704. A cette époque, les procureurs des vicomtés de Saint-James et de Pontorson proposèrent de payer à l'Etat la somme de quatre cents livres et les deux sous pour livre, pour que l'office de syndic perpétuel créé héréditaire par l'édit de mars 1704, fût établi, parmi eux, à la condition que « cet office serait et demeurerait réuni et incorporé à leur communauté, afin de jouir des honneurs, fonctions et droits portés par l'édit. » Leur supplique fut

(1) M. Jean-David-Victor Clouard maria sa fille Marie-Anne, le 29 août 1775, à Robert-François-Joseph Philippes, sieur de Cantilly, conseiller du roi, assesseur civil et criminel au bailliage d'Avranches. (Registres).

agréée par un arrêt du Conseil, en date du 2 septembre 1704 (1).

Jacques Le Roussel, d'abord avocat, était procureur du roi, en 1707; Gilles Gondot, huissier, en 1700, était syndic et maire de Saint-James, en 1709, et Pierre Le Moyne, sieur de la Hiaye, procureur syndic, en 1715. Louis Pôtel, huissier, meurt, le 22 septembre 1708 ; après lui paraissent Robin Potel, « sergent d'armes général à cheval », 1716; René Fillastre, 1720, et Louis Lehuré, « huissier général à cheval », 1741. Me Charles Lamy, Sr du Montier, et Me Robert Coursin étaient avocats de la vicomté, en 1730.

Il y eut à Saint-James, pendant la dernière moitié du XVIIIe siècle, plusieurs huissiers et avocats, dont quelques-uns jouèrent un rôle important pendant la Révolution.

Me Jean Beaumont, huissier audiencier en la vicomté, était fils de Jean et de Charlotte Mancel, de la paroisse de Saint-Gervais d'Avranches. Il se maria, le 9 février 1757, à Dlle Louise-Barbe Doron, fille de Guillaume, notaire, et de Barbe Navet; sa maison était située dans la rue de Suède. Jean-François Delouche, huissier, habitait la rue Saint-Jacques, en 1778; il mourut jeune encore, pendant l'épidémie de 1779. Dans la même rue demeurait Richard-Honoré Besnard, huissier au Châtelet de Paris, fils de Jean, sieur de la Binolaye, et de Jeanne Baron, décédé le 22 octobre 1789.

Vers le même temps vivaient Louis-René Ferré, huissier, sieur de la Vallée, mort à trente-quatre ans, le 6 février 1780; Jacques-René Lerebours, sieur de la Duquerie, frère du chirurgien Me Jean-Pierre-Julien Lerebours, huissier audiencier, rue du Mont; Philippe-Pierre Lemarchand, « premier huissier audiencier de la vicomté de Saint-James, » fils de Philippe-Pierre et d'Anne Jouenne, de la paroisse de Ducey, marié le 21 juin 1783 à Dlle Marie-Julienne Roulier; et enfin Jean-François Belloir, qui épousa Marie-Rose Beaumont, le 4 octobre 1783.

Parmi les avocats nous citerons Me Joseph Fontan, 1765; Me Jean-André Masselin, syndic perpétuel en 1786, et maire en 1793, rue Pendante; Me Pierre-Louis Pinel de Boisval, marié à Dlle Jeanne Gohin de la Villemontaise, « avocat au Parlement de Paris, » domicilié, en 1786, sur la place du Marché; Me Gilbert-Jean-François Loisel, fils de François Gilbert, sieur de la Gautraie, et d'Anne

(1) Archives Nationales.

Menard, qui épousa en premières noces Marie-Charlotte Hirou, dont il eut plusieurs enfants, et en secondes noces, le 1er décembre 1781, la veuve de Jean Lehuré, sieur de la Boussardière, Marie Danin, de la paroisse du Mesnil-Garnier. Il demeurait rue Saint-Jacques.

Me. Jean-Louis Loir était procureur du roi en 1789.

En 1777, le commissaire de police était Pierre Barbé, mort le 28 décembre 1792, « sur les 4 heures du matin, en son auberge, où pend pour enseigne l'image Saint-Nicolas, qu'il faisait valoir rue Saint-Martin (1). »

Les employés dans l'administration des traites, aides et gabelles, furent nombreux pendant le XVIIIe siècle. Nous nous contenterons de nommer : Jacques Dieu, sieur du Monchée, de Saint-Lo, receveur au bureau des traites, 1704 ; François Le Bailly, contrôleur au même bureau, 1705 ; J.-B. Coupard, sieur du Plessis, id., 1707 ; Robert Gibon, id., 1709 ; Louis Gallien, id., 1724 ; Louis Maincent, id., 1729, mort en 1745 ; Pierre Maincent, contrôleur ; David Le Mazurier, sieur de la Heaule, receveur ; Pierre Guérin, contrôleur, 1763-1788 ; Jean-Baptiste Le Mazurier, receveur, 1782 ; François Calé, contrôleur, 1788.

Au bureau des aides : Jean Philbert, receveur, 1705 et années suivantes ; sa fille Marie épousa Siméon Ferré, Sr des Vallées, en 1711 ; Louis Le Marié, Sr du Montier, id., 1721, mort en 1724 ; Louis Ledroit, id., 1728 ; François Besson, de Paris, 1735 ; Charles Huart de Senneville, bourgeois de Paris, 1738, id. ; Jean Gouaux, marié à Dlle Marie Le Moyne, fille d'Anne Gire, directrice de la poste ; Michel des Vallées, 1741 ; Pierre Geslin, 1767 ; Mathieu du Buisson, 1776 ; Jean-Marie des Fontaines, de Saint-Saturnin d'Avranches, 1780.

Dans les gabelles : Enguerrand des Fiefs, 1708 ; Jean Sanson, employé dans la brigade, 1711 ; Daniel de Saint-Jean, 1717 ; François Châtel, 1727 ; Pierre Bernard, brigadier, 1728 ; Jean Bertrand des Noyers, 1732 : M. Noël de Pontavice, écuyer, Sr des Préaux, et noble dame Philberde-Jeanne-Marguerite du Homme, nomment un de ses enfants.

Le contrôleur des actes, en 1738, était Me Pierre Certain, et en

(1) Registres de Saint-James.

1740, Mᵉ François Collin, Sʳ des Longschamps, natif « de la paroisse de Chaumont-en-Bassigny, en Champagne. » Il épousa la veuve de Mᵉ. Le Mazurier, notaire, Françoise de la Touche, décédée en 1745, et en secondes noces, Jeanne-Rose Gesnoin. Il mourut le 3 décembre 1775, après avoir exercé ses fonctions pendant trente-cinq ans. Son fils, Charles-François-Léonor Collin, lui succéda et devint maire de Saint-James en 1789.

La famille Le Moyne, de Saint-James, eut la direction de la poste pendant le XVIIIᵉ siècle. Pierre Le Moyne fut d'abord directeur, puis son fils Pierre-Jacques ; à la mort de celui-ci, sa veuve, Anne Gire, lui succéda, et Jean-Louis Le Moyne, Sʳ de la Chainerie, la remplaça en 1772.

Après la mort de M. Oresve, le prieur Laurent-Basile Le Barbier présenta à la cure M. l'abbé Pierre Mury, originaire de Saint-Hilaire-du-Harcouët, qui en prit possession au mois d'avril 1737. Il était aussi jeune que M. Oresve, quand celui-ci arriva à Saint-James.

Le vicaire, Mᵉ Jacques Menard, fut alors nommé à la cure de Macey et remplacé par Mᵉ Jean Bindel.

M. Mury s'efforça de marcher sur les traces de son vénérable prédécesseur, et si son action ne fut ni brillante ni bruyante, elle n'en fut pas moins féconde pour le bien.

En arrivant dans la paroisse il fit donner une mission par les prêtres Eudistes du Séminaire d'Avranches. M. le marquis de Canisy, qui avait été prévenu contre le directeur de la mission, M. Le Grand, ne tarda pas à rendre justice à son mérite et montra en quelle estime il le tenait par son assiduité aux instructions et les exemples de foi qu'il donna à la paroisse. L'année suivante, M. Le Grand revint faire une retraite, afin d'assurer les heureux résultats de la mission (1).

Monseigneur Durand de Missy vint au château de la Paluelle, le 23 juin 1750. Le lendemain, il visita l'église de Saint-Benoît qui était en bon état : l'ancienne paroisse de Saint-Benoît était devenue succursale de Saint-James. Le 25, il se rendit à l'église Saint-Jacques, où il donna la confirmation pour les paroisses de Saint-James et de Montjoie. Il y trouva trois calices, un ciboire, deux custodes, un

(1) *Annales de la Congrégation de Jésus et Marie*, Liv. 17ᵉ § 28.

ostensoir en vermeil, un encensoir avec sa navette, deux chandeliers et une croix d'argent. Les livres liturgiques, missels, graduel, antiphonaire, etc., étaient ceux du diocèse (1). Le trésor valait 100 livres de rente et les fondations s'élevaient à 400 livres.

Le procès-verbal ajoute : « Après la visite faite, nous avons ordonné qu'il nous sera donné avis de l'état de la chapelle S[t] Martin, pour être en état de juger si elle doit subsister ou non, et ce par led. S[r] curé de S[t] James, dans un mois de ce jour. Nous avons ordonné qu'il sera mis deux clefs au tronc de la confrairie en l'honneur de la S[te] Vierge, érigée dans ladite chapelle, dont l'une sera mise aux mains du S[r] curé et l'autre entre les mains d'un des principaux confrères (2). »

Julien Roger faisait l'école aux garçons, et les Sœurs de l'hôpital instruisaient les filles.

Les registres rappellent encore les noms de Charles Fauvel, maître d'école à Saint-Benoît, en 1726 ; de Pierre Libois, natif de Notre-Dame-de-Fresnes, au diocèse de Bayeux, qui tenait l'école, rue Pendante, en 1770 et pendant la Révolution ; de Gabriel Bonio, « marié à Marie-Vincente Le Calonec, de la ville de Vannes, en Bretagne », domicilié dans la même rue, 1779 ; et de David Le Mazurier, qui habitait rue de Fougères, en 1793.

Le clergé de Saint-James fut plusieurs fois renouvelé, pendant la seconde moitié du dix-huitième siècle.

M. Robert Beslay, chapelain de l'hôpital depuis le milieu de l'année 1741, fut remplacé en 1758, par M. l'abbé Laisne, qui administra la maison jusqu'à son décès, arrivé le 5 avril 1785. M. Charles Gauchet était chapelain à l'époque de la Révolution (3).

---

(1) Ce fut le prieur qui, à l'époque du changement de liturgie dans le diocèse, fournit les livres à l'église de Saint-James. Nous lisons, en effet, sur les registres, à la date du 17 mars 1733, une note ainsi conçue : : « Monsieur l'abbé Barbier, prieur titulaire de S. James, a fourni à l'église tous les livres de cœur (*sic*), comme gros décimateur, qui consistent en deux missels, qui coûtent quarante-sept livres, les graduel et l'antiphonaire, qui coûtent soixante-dix-huit livres et un processionnal qui coûte quatre livres dix sols, le tout cent dix-neuf livres dix sols. Le dix-sept[e] de mars, mil sept cents trente-trois. » ORESVE, curé.

(2) Archiv. de l'église Saint-Gervais d'Avranches, Registre des visites.

(3) Les supérieures de l'hôpital, pendant le XVIII[e] siècle, furent Marie Ygot; Marie-Perrine de Pargé, 1745 ; Marie-Anne de Kermanguy, 1750, morte le 20 avril 1782, âgée de 96 ans, et enfin Yvonne-Françoise Harel qui gouvernait la maison avec la Sœur Thérèse-Françoise Desnos de la Hautière, en 1792.

Le vicaire de Saint-James, M. Jean Bindel, fut remplacé, en 1742, par M. Jean Loisel, appelé à la cure de la Gohannière, à la fin de 1757 ; après lui M. l'abbé Jacques Madeleine fut vicaire de 1757 à 1772. Le vicaire de Saint-Benoît, M. l'abbé Dauguet, qui avait donné sa démission en 1754, eut pour successeurs immédiats MM. Gilles Louiche, 1757-1767, et David Corbe, 1767-1769.

Après le départ de M. David Corbe, M. Mury fit venir un jeune prêtre natif de la paroisse du Mesnil-Thébault, M. l'abbé Levindrey, dont il connaissait les talents et la vertu.

M. François Levindrey, né le 20 février 1739, ordonné prêtre à Dol, le 16 décembre 1765, avait été d'abord vicaire de la Trinité et de Céaux. Il desservit ensuite la succursale de Saint-Benoît pendant trois ans, et devint vicaire de Saint-James, au mois de juin 1772. Il se concilia bientôt l'estime et l'affection de tous par sa douceur et son amabilité, qui n'excluait pas une grande fermeté de caractère. M. Mury, qui l'aimait singulièrement, ne pouvant plus remplir ses fonctions, à cause de son âge et de ses infirmités, lui laissa presque entièrement le soin de la paroisse. M. Levindrey justifia bientôt la confiance qu'on avait en lui, pendant une épidémie qui éclata dans les derniers mois de 1779. Jour et nuit on le vit se prodiguer au chevet des malades, soutenant les courages par son exemple, et ranimant par ses paroles l'espérance dans tous les cœurs. Aussi, M. Mury sentant sa fin approcher et ne croyant pas pouvoir remettre la paroisse entre des mains plus dignes, fit sa démission en faveur de M. Levindrey, qui fut nommé curé de St-James le 13 juillet 1780. M. Mury mourut le 23 du même mois, la quatrième semaine d'une grande mission prêchée par les prêtres des paroisses voisines. Il était âgé de 73 ans et il avait été 43 ans curé de St-James. Son inhumation eut lieu au milieu d'un nombreux concours de prêtres et de fidèles, et son corps fut déposé dans le cimetière, auprès de celui de son prédécesseur (1).

(1) L'acte d'inhumation donne les noms des prêtres qui faisaient la mission : « Maître Pierre Mury, curé de cette paroisse, âgé d'environ soixante-treize ans, décédé d'hier au presbitaire (*sic*) a été inhumé dans le cimetière de ce lieu, par Maître Jean-Marcel Loy, recteur du Ferré, en présence de Maistres Guillaume Le Bas, curé d'Argouges ; François Calé, curé de Carnet ; Messire Charles de Neuville, curé de Montjoye ; Mres Caignon, curé de Villiers ; Guiard, curé de Saint-Sénier-de-Beuvron ; Cassin, curé de Vessey ; Coupard, curé de Macé ; Duval, curé de la Chapelle-Hamelin ; Gautier, curé de la Croix, et de plusieurs autres Messieurs vicaires et prêtres tant de cette paroisse que des paroisses voisines soussignés, le vingt-

Les collaborateurs de M. Levindrey furent MM. François Le Fagueys et J.-B. Morel. M. Le Fagueys, né à Brécey, le 9 juin 1751, était vicaire de Saint-Benoît depuis le 6 février 1778. « Bossu, mais spirituel et aimable, dit le livre paroissial, il est resté célèbre par sa bonne humeur et ses inoffensives plaisanteries et mieux encore par le souvenir de ses vertus. » M. l'abbé Morel, originaire de la paroisse de Saint-Quentin, avait un zèle ardent et une activité infatigable. La paroisse dirigée par de tels prêtres conserva ses traditions de foi, de respect pour l'autorité, ses habitudes de piété et put résister à la tempête qui allait bientôt se déchaîner sur la France et la couvrir de ruines.

Le dernier prieur de Saint-James fut M. de Neuchaise, qui avait succédé à M. de Fargeonnel, conseiller clerc au Parlement de Paris.

V. MENARD

---

quatrième jour de juillet mil sept cent quatre-vingts, le lundy de la quatrième semaine de la mission donnée en ce lieu par Messieurs les curés et prêtres voisins, et de cette paroisse soussignés. »

Outre les signatures des prêtres cités dans l'acte de décès, nous voyons, sur le registre, celles de MM. Chevallier, vic. de Saint-Laurent; Brault, prêtre; Timothée Piquerel, prêtre de la Croix-Avranchin; Fr. Renault, vic. de Vessey; J. Le Tranchant, curé du Ferré; Mondhair, vic. de Saint-Laurent; Ch. Gohin, vic. de Macé; Ch. Gillot, prêtre; G. Lehuré; M. Gautier, vic. de Saint-Sénier; Fleury, vic., et Halençon, vic. de Carnet.

SAINT GAUD

Nouvelles observations critiques.

Saint Gaud occupe une place d'honneur dans le catalogue des saints de la Basse-Normandie. L'impression profonde que laissa son héroïque vertu dans l'âme de ses contemporains, les miracles dont Dieu se servit pour rendre son sépulcre glorieux, les honneurs dont l'Eglise entoure sa mémoire, ne permettent pas d'élever le moindre doute au sujet de sa sainteté. Elle n'est donc nullement en cause dans l'étude à laquelle nous allons nous livrer.

Enfant de Saint-Pair, né à l'ombre du tombeau de saint Gaud que nous aimons de toute la puissance de notre âme, nous regardons comme un devoir de chercher le vrai sur un de nos saints privilégiés et de donner ce que les titres anciens nous ont légué de certain sur ce bienheureux.

Dans un article qui vient de paraître sur ce saint on a prétendu : 1° Qu'il existait une tradition nous représentant saint Gaud comme successeur de saint Taurin ; 2° qu'il n'y avait pas, dans le tombeau du saint, les ossements d'un second mort ; 3° que le titre ou inscription qui se trouvait sous le chef de saint Gaud portait ces mots : « Ici repose le bienheureux Gaud, évêque d'Evreux. »

C'est à ces trois assertions que nous désirons répondre, parce qu'elles ne nous semblent pas fondées.

I

La ville d'Evreux n'a pas conservé de tradition nous représentant saint Gaud comme successeur de saint Taurin. L'assertion contraire est moderne et ne repose sur aucun document certain.

Pendant tout le moyen-âge, la seule fête en l'honneur de saint Gaud a été celle de l'invention de son corps, en 1131. Le manuscrit de l'église de Saint-Pair, donnant l'histoire de cette invention, n'était autre chose qu'un lectionnaire, divisé en neuf leçons, qu'on

récitait le jour de cette solennité. Les vies de saint Paterne, de saint Lo, de saint Sénier, de saint Aubert, l'invention des reliques de ce dernier saint, la relation de la dédicace de l'église du Mont Saint-Michel, furent composées et divisées de la même manière, pour rappeler la mémoire des saints dont on voulait célébrer la fête.

Dans l'histoire de l'invention du corps de saint Gaud, une tradition apparaît. C'est celle des habitants de Saint-Pair qui nous apprennent que ce saint fut évêque d'Evreux, qu'il quitta son siège de bon gré, et vint se retirer dans la solitude de Sessiac ou Sciscy *(Sessiacus)*. Mais à quelle époque vécut cet homme de Dieu, ils l'ignoraient.

Après l'élévation du corps du même saint, en 1664, parut un petit livre qui, tout en rappelant l'histoire de cette solennité, prétendait, mais sans preuves aucunes, que saint Gaud avait succédé à saint Taurin, avait été consacré par saint Germain, archevêque de Rouen, assisté de saint Ereptiole, évêque de Coutances, et de saint Sigebold, que l'on regardait alors comme le premier évêque de Séez (1). A la même époque, on soutenait que saint Ereptiole avait été consacré par le métropolitain de Rouen et saint Léonce, premier évêque d'Avranches (2). Or, de la vie de saint Germain on ne connaît qu'un seul fait, une seule date, c'est sa présence au concile de Tours, en 461 (3). Sigebold n'est plus regardé comme le premier évêque de Séez, mais bien saint Latuin, et on ne croit plus aujourd'hui que saint Léonce, d'Avranches, ait été un des consécrateurs du premier évêque de Coutances, parce qu'on ne sait nullement à quelle époque vécut saint Léonce (4).

Du reste, l'assertion établissant que saint Gaud était le successeur de saint Taurin, n'était pas une tradition d'Evreux. Ce diocèse n'ignorait pas que saint Gaud avait été son évêque, mais il le connaissait sous l'appellation de *Waldus*, nom franc comme ceux de Léodewald, de Vilbert, de Waldemard, de Thodewald, qui rappel-

---

(1) Toustain de Billy, *Histoire ecclésiastique du diocèse de Coutances*, tome I, page 7. — *Vie de Saint Gaud*, par Rouault, curé de Saint-Pair, page 30.

(2) Rouault, *Abrégé de la vie des Evêques de Coutances*, page 61. — M. de Gerville, *Histoire du département de la Manche*, page 5.

(3) Denys de Sainte-Marthe, *Gallia Christiana*, tom. XI, col. 9.

(4) *Gallia Christiana*, tom. XI, page 467.

lent la Germanie et que les siècles ont peu à peu adoucis. Ces noms n'ont aucune ressemblance avec ceux de nos pontifes gallo-romains : Paternus, Possessor, Leontius, Exuperus, Senator, Ereptiolus, Severus. Aussi les vieilles listes épiscopales d'Evreux, remontant aux XII[e] et XIII[e] siècles, conservées à la Bibliothèque nationale et, à Rome, dans celle du Vatican, donnent à saint Waldus le sixième rang. Saint Waldus est placé après saint Aquilin, qui, en 689, assista au concile de Rouen, présidé par saint Ansbert (1).

Saint Waldus, apparaissant alors, se trouve en relation avec des pontifes de même origine que lui : les Roadbert, les Ansoald, les Wilbert, les Gerebald, les Annobert, les Rosochinde, les Ermentrann, qui tous assistèrent au concile de 689.

Mais, après ce grand synode provincial, la France fut plus d'un demi-siècle sans conciles, et saint Waldus n'ayant pu se trouver dans aucune assemblée ecclésiastique, son nom est resté sans date connue. Adouci en Gaudus, comme Willalmus ou Willelmus en Guillaume, on put le prendre pour un nom gallo-romain.

Le savant dom Bessin, du diocèse d'Evreux, dans son remarquable *in-folio* sur les conciles et les synodes de Normandie, publié en 1717, fut le premier à modifier l'ancienne liste, et assigna à saint Waldus, qu'il appelle Gaudus, une époque plus reculée. Il lui donna le troisième rang au lieu du sixième qu'il occupait jadis. Il connaissait néanmoins le livre publié à Coutances, en 1664, sous l'épiscopat de Mgr de Lesseville, et la légende de 1715 représentant saint Gaud comme successeur de saint Taurin. Mais cette tradition nouvelle ne lui plut pas et il la rejeta.

Seulement, pour remplir l'espace de temps qui existe entre saint Taurin, mort en 260, et Mauruse, son successeur, qui, en 511, assista au premier concile d'Orléans, il donna à saint Gaud le troisième rang et le plaça après saint Déodat. Heureux de sa découverte, il ajoute : On ne dira plus que pendant cette période, la prédication de l'Evangile et l'épiscopat aient fait défaut. « *Unde nec predicationem Evangelii ibidem defuisse dicendum, proinde nec episcopum.* » Après quarante ans d'épiscopat, dit-il encore, saint Gaud se retira

(1) *Gallia Christiana*, tom. XI, col 568. — *Conciles de Rouen*, par dom Bessin.

dans une solitude du pays de Coutances, où il mourut en 491. Des preuves, Bessin n'en donne pas et ne pouvait en donner, mais la chaîne interrompue des pontifes d'Evreux, depuis 260 à 511, avait retrouvé deux anneaux qui remplissaient assez bien la longue vacance de 250 ans (1).

Cependant l'illustre Denys de Sainte-Marthe, bien que Bénédictin et de la Congrégation de Saint-Maur, comme dom Bessin, fut loin de penser comme son confrère. Se livrant d'une manière spéciale à l'histoire chronologique des évêques de France, il s'aperçut bientôt que l'auteur des *Conciles de Normandie*, dans sa liste des évêques d'Evreux, avait nommé le même évêque deux fois, ce qui avait singulièrement bouleversé les dates les plus connues. De Sainte-Marthe supprima un Déodat, un Aquilin, et le nom de Valérius qui ne fut point pontife. Saint Déodat, qui tenait le second rang dans le catalogue de Bessin, n'obtint que la huitième place dans la liste du *Gallia Christiana*. Quant à saint Waldus, comme il n'avait aucune date connue et qu'il apparaissait avec un nom presque gallo-romain, Sainte-Marthe, sous la responsabilité de dom Bessin, le laissa à la date de 491, qu'il lui avait assignée (2). Il se contenta d'ajouter le mot *circiter*, environ, à peu près. C'était beaucoup de bonne volonté, mais il changea complètement le reste de la liste de dom Bessin.

Nous donnons ici, persuadé qu'on ne les parcourra pas sans intérêt, les trois listes dont nous venons de parler :

1° La liste ancienne particulièrement conservée à Rome, dans la bibliothèque papale, et ayant pour titre : « *Nomina episcoporum Rotomagensium, Ebroïcensium, Abrincensium, Sagiensium, Baïocensium, Lexoviensium et Constantium.* » Cette liste du XIIIe siècle, où saint Gaud est désigné sous le nom de Waldus, a été reproduite dans plusieurs manuscrits du moyen-âge.

2° Le catalogue de Sainte-Marthe ou du *Gallia Christiana*, donnant pour chaque pontife des dates généralement certaines, avec des preuves authentiques.

3° Celui de dom Bessin, dont les renseignements sont moins exacts et qui manquent parfois de critique.

---

(1) *Concilia Rotomagensis provinciæ*, page 375.

(2) *Gallia Christiana*, Tom. XI, page 566.

Liste du Vatican	Liste de Sainte-Marthe ou du Gallia.	Liste de Dom Bessin.
S. Taurinus.	1. S. Taurinus, mort environ l'an 260.	S. Taurinus, sans date.
	2. S. Gaudus, environ vers 491.	S. Deodatus, baptisé p. S. Taurin.
	3. Maurusus, au Concile d'Orléans, en 511.	S. Gaudus, mort en 491.
		Maurusius, au Concile d'Orléans, en 511.
	4. Licinius, aux Conciles d'Orléans, en 538 et 549.	S. Æternus, cité dans les actes de S. Aquilin, 515.
	5. Ferrocinctus, au Concile de Paris, en 557.	S. Aquilinus succède à S. Æternus, vers 515.
S. Viator.	6. Viator, cité dans les actes de S. Landulfe.	Licinius, assiste aux Conciles d'Orléans, en 538 et 549.
S. Landulfus.	7. S. Landulfus ; il découvre les reliques de S. Taurin, VII[e] siècle.	Valerius ; il est retranché par Le Cointe et Sainte-Marthe.
	8. Deodatus, rappelé dans un diplôme de Clotaire II.	Ferrocinctus, assiste au Concile de Paris, en 557.
	9. Ragnericus, souscrit au Concile de Cabillon, en 648.	Viator, cité dans les actes de S. Landulfe.
	10. Concessus ; il souscrit deux privilèges en 658 et en 666.	S. Landulfus ; il découvre le corps de S. Taurin, au VII[e] siècle.
S. Eternus.	11. S. Æternus ; il est cité comme ayant précédé S. Aquilin.	Deodatus, vécut vers 631.
S. Aquilinus.	12. S. Aquilinus ; il assiste au Concile de Rouen, en 689.	Ragnerius, souscrit au Concile de Cabillon, en 650.
S. Waldus.		Concessus, cité l'an III du règne de Clotaire II.
		S. Aquilinus II, assiste au Concile de Rouen, en 693 (?).
Desiderius.	13. Desiderius, cité dans la vie de S. Leufroy.	Desiderius, cité dans la vie de S. Leufroy.
	14. Septanus, cité dans une charte de Saint-Ouen de Rouen.	Stephanus, vécut après l'an 740.
	15. Maurinus ; il assiste à l'assemblée d'Attigny, en 765.	Maurinus, assiste à l'assemblée d'Attigny, en 765.
Gervoldus (1)	16. Gerwaldus, cité dans la Chronique de Fontenelle, en 788.	Girovaldus, cité dans la Chronique de l'abbaye de Fontenelle.

D'après ce tableau, on voit que Sainte-Marthe ne cite pas un évêque sans donner des preuves certaines, des dates irrécusables. Dom Bessin, pour augmenter le catalogue des pontifes d'Evreux, offre une chronologie fautive en plusieurs points. La liste du Vatican, comme la plupart de nos vieux diptyques épiscopaux, offre peu,

(1) La liste du Vatican se trouve dans le numéro 152 du catalogue italien de Montfaucon, et est précieusement conservée dans une des armoires de la bibliothèque papale. Elle vient ainsi après les archevêques de Rouen :

Ebroïcensis :
S. Taurinus
S. Viator
S. Landulfus
S. Eternus
S. Aquilinus
S. Waldus
Desiderius
Gervoldus, etc.

mais donne bien. Sur seize noms, elle n'en présente que huit; mais ces noms sont bien à leur place, et répondent aux dates et à l'ordre indiqué par Sainte-Marthe. Saint Æternus n'est pas après saint Aquilin et saint Landulfe avant saint Viator. Si, sur ces huit noms, sept conservent leurs rangs respectifs, pourquoi n'en serait-il pas de même de celui de saint Waldus? Pourquoi les listes du moyen-âge se seraient-elles exclusivement trompées sur ce nom? Quelle preuve d'erreur peut-on apporter? Aucune.

Et puis, ce nom était si bien encadré entre saint Aquilin et Desiderius, c'est-à-dire à l'époque où l'élément germanique a bientôt fait disparaître les Pontifes de race gallo-romaine. On devait donc lui conserver son rang, puisqu'on n'avait pas de raison sérieuse de le placer ailleurs.

La prétendue date de 491 fait mourir saint Waldus à Sessiac, avant l'arrivée de saint Pair et de saint Scubilion, bien que l'illustre Fortunat nous les représente comme les premiers apôtres de cette localité. Aussi nos historiens n'ont pu croire à cette date et font vivre saint Gaud au temps de saint Pair, ou même après lui, mais sous sa règle.

1° Les moines du Mont Saint-Michel, barons de saint Pair, patrons de l'Eglise et gardiens du tombeau de saint Gaud, dont ils avaient la clef, parlent ainsi de ce saint : « Saint Gaud, évêque » d'Evreux, après avoir mis son diocèse en bon ordre, s'estoit rendu » religieux en l'abbaye de Sciscy, sous la conduite de saint Pair, » pour lors abbé et depuis eslu évêque d'Avranches. Saint Gaud » ayant vescu douze ans avec ces bons religieux, en grande sain- » teté, avec plusieurs miracles, mourut et fut enterré dans l'église » avec ses confrères (1). »

Après la translation des reliques, à Saint-Pair, en 1664, l'auteur ajoute : « Le Révérend Père dom Arsène Mancel, prieur de cette » abbaye, s'y transporta avec un religieux de céans, dom Rupert » Beslin, et assista à cette cérémonie pour maintenir les droits du » monastère du Mont Saint-Michel, duquel la baronnie de l'église » de Saint-Pair dépend, et parce que saint Gaud avait été un reli- » gieux de notre ordre. »

2° Rouault, curé de Saint-Pair, dans son *Abrégé de la vie des*

(1) *Histoire générale du Mont Saint-Michel*, par Jean dom Huynes, T. II, p. 80, édition de M. de Beaurepaire.

Evêques de Coutances, s'exprime de cette manière : « Saint Gaud, » attiré par la grande réputation de sainteté des anachorètes de » Scissy, avait quitté son évêché pour venir, en habit de pèlerin, » demander à l'évêque de Coutances, saint Léoncien, la permission » de passer le reste de ses jours dans son diocèse, sous la discipline » du bienheureux abbé Pair. » Saint Gaud, d'après le même auteur, mourut sous le pontificat de saint Possesseur, c'est-à-dire de 512 à 525. Averti que saint Gaud allait quitter la terre, « saint Possesseur, » qui ne pouvait apprendre une plus triste nouvelle, ne différa pas » d'un moment pour se mettre en chemin, pour être à temps de » recueillir les derniers soupirs de celui qu'il aimait et respectoit » comme un tendre père... Il mit avec soupirs et sanglots ce sacré » dépôt dans le tombeau qui est encore aujourd'hui exposé dans » l'église de Saint-Pair » (1). Rouault donne des détails plus circonstanciés encore, dans sa *Vie de saint Gaud* (2).

3° Toustain de Billy, le meilleur historien des évêques de Coutances, pense à peu près de la même façon : « Saint Gaud, dit-il, » suivant le catalogue de M. de Sainte-Marthe, est le deuxième évê» que d'Evreux, et s'il *est vrai*, comme nous l'avons rapporté sur » le témoignage de M. de Lesseville, qu'il a été sacré évêque d'E» vreux par Germain, archevêque de Rouen, il a tenu le siège plus » de quarante ans, au bout desquels voyant son diocèse en paix et » purgé de toute idolâtrie, il résolut de se donner tout entier à la » retraite ; et comme le diocèse de Coutances était alors en réputa» tion d'être une seconde Thébaïde par la sainteté de ses prélats, » il vint à Coutances, se prosterna aux pieds de saint Léoncien (de » 500 à 512). Enfin, suivant les avis de saint Léoncien, il se retira » à Sciscy, y passa le reste de ses jours, y mourut et y fut » inhumé » (3). Toustain de Billy ne sait à quelle époque eut lieu la mort de saint Gaud, mais il la reporte bien après 491, puisqu'il le fait arriver à Coutances sous l'épiscopat d'un évêque qui ne commença à siéger qu'environ l'an 500, et ne mourut qu'en 512 et peut-être plus tard encore.

---

(1) Rouault, *Abrégé de la vie des Evêques de Coutances*, pages 68, 69 et 72.

(2) *Abrégé de la vie de saint Gaud, de saint Pair, de saint Scubilion, etc.*, par Rouault, page 47.

(3) *Histoire ecclésiastique du diocèse de Coutances*, par Toustain de Billy, tom. I, pages 13 et 14.

4° Trigan, dans son *Histoire ecclésiastique de Normandie*, publiée en 1759, rapporte la légende composée à Coutances, en 1665 (*sic*), mais il ajoute : « L'auteur qui a donné la vie de saint Gaud dans le » siècle dernier, donne les faits sans appui (1). »

Le savant chanoine d'Avranches, Charles Guérin, qui nous a conservé une copie fort consciencieuse de l'histoire de l'invention du corps de saint Gaud en 1131, fait vivre ce saint au temps de saint Pair, ou après saint Pair, mais sous sa règle. En donnant cette relation de 1131, il commence par une introduction où on lit :

« Comme saint Gaud a suivi dans la même cellule les exemples de notre évêque saint Pair, sinon sous sa discipline, au moins sous sa règle, il nous paraît utile, pour la consolation et l'édification des lecteurs, de raconter la pieuse histoire de l'invention de son corps. » — « *Et quoniam vestigia sancti Paterni episcopi nostri in eadem cellula secutus est, si non sub disciplina, saltem regulis ejus edoctus, non abs re erit piam ejusdem sancti corporis inventionis narrationem, quam ex manuscripto Sessiacensi authentico fideliter excerpsimus, hic ad christiani lectoris solatium et devotionem, inserere* (2). »

Les listes du moyen-âge, celles du XVIIe siècle, et l'histoire de l'invention du corps de saint Gaud, en 1131, prouvent qu'à Evreux comme à Coutances, il n'existait aucune tradition représentant saint Gaud comme successeur de saint Taurin. Nous ajoutons que la vie de 1664, qui donna naissance à la légende de 1715, ne fut point admise, quant à la date de 491, qu'elle parut suspecte et que, malgré ses affirmations, les historiens des deux diocèses font vivre saint Gaud bien après le V° siècle, c'est-à-dire au temps de saint Pair ou même après saint Pair (3).

II

Quand on découvrit le corps de saint Gaud, en 1131, on trouva près de lui les ossements d'un second mort.

---

(1) *Histoire ecclésiastique de l'Histoire de Normandie*, tom. I, page 78.

(2) Ch. Guérin, chanoine d'Avranches, dans son gros manuscrit in-4° en latin, intitulé : *Acta Sanctæ Ecclesiæ Abrincensis*, page 22, *penès nos*. — Voir l'*Histoire des saints du diocèse de Coutances et Avranches*, publiée en 1892, article saint Gaud.

(3) L'auteur de l'article auquel nous répondons dit qu'on ne doit pas s'attaquer à une tradition quand on n'a pas de preuves contraires, absolument certaines. Le principe est sujet à bien des observations. Mais quelles preuves peut-il apporter contre les données que nous venons de produire ?

L'histoire de cette invention miraculeuse le dit formellement, et il n'y a pas lieu d'en douter. Voici le texte : « Guillaume Piclère, » prenant ensuite un cierge allumé, y attacha quelques feuillages » desséchés, et, avançant cette torche dans l'intérieur du sarco- » phage, afin de voir plus distinctement ce qu'il contenait, il le par- » courut des yeux dans toutes les directions et aperçut le corps » d'un homme mort qui avait conservé sa chair et sa peau (saint » Gaud). Regardant de nouveau avec plus d'attention, il vit, près » du premier mort, les ossements d'un autre mort » (ce n'est pas une cassette, un reliquaire, certains os étiquetés de quelques autres saints, mais bien ceux d'un mort, et d'un seul). « Plusieurs per- » sonnes regardèrent après lui et constatèrent ce que Guillaume » Piclère avait vu (1). » — « *Post hæc accipiens candelam ardentem* » *et quibusdam palmulis cum eodem igne parum prius adustis adnec-* » *tens, intra sacorphagium ut melius quod intra latitebat cerneret, pro-* » *tendit quod oculis undique perscrutans, vidit ibi hominem mortuum* » *jacere abracteo et cutem cum carne adhuc habentem; tunc melius* » *atque melius inspiciens, alterius mortui ossa juxta conspexit. Post* » *hunc alii satis inspicientes haud dissimilia viderunt* (2). »

Voilà bien un *second mort* placé près du premier ; non seulement Guillaume Piclère le voit, mais une foule de témoins regardent et l'aperçoivent comme lui.

Le doute n'est donc pas possible.

Que sont devenus ces ossements que les procès-verbaux de 1664 et de 1853 ne signalent plus ? (3). On a cru, non sans raison, qu'ils furent déposés en grande partie dans un petit caveau placé sous l'autel de la chapelle Saint-Gaud, élevée au centre de la bourgade. Comme ils avaient touché le corps de saint Gaud, on les considéra comme assez vénérables pour occuper une place d'honneur dans ce petit sanctuaire.

De qui étaient ces reliques ?

---

(1) Guillaume Piclère est signalé, dans l'*Histoire de l'Invention*, comme un personnage noble, pieux et fort considéré.

(2) Manuscrit de Guérin, page 25. — *Vie des saints du diocèse de Coutances et Avranches*, page 93.

(3) Voir Ruault, *Vie de saint Gaud*, page 105, pour le procès-verbal de 1664, et la relation de la cérémonie pontificale qui eut lieu à Saint Pair les 7 et 8 septembre 1853, page 9.

On l'igorait à Saint-Pair comme à Coutances (1). Peut-être provenaient-elles du corps de Witerius, premier disciple de Saint-Pair, et cité comme lui par Fortunat. Ces deux saints personnages auraient été primitivement placés en face l'un de l'autre, au bas du chœur.

L'auteur de l'article auquel nous répondons suppose que ces ossements d'un second mort, dans le tombeau de saint Gaud, appartenaient à saint Pair, à saint Scubilion et à saint Sénier.

A l'époque des invasions normandes, dit-il, quand on transporta ces saints dans une terre étrangère, on ouvrit le tombeau de saint Gaud. Ayant trouvé le corps trop bien conservé pour être tiré de son cercueil de pierre, on déposa dans son sépulcre des ossements des saints qu'on voulait soustraire à la profanation des barbares. Nous demandons s'il n'était pas plus simple de laisser une partie de ces reliques dans les tombeaux mêmes de ces saints, puisqu'ils furent ouverts et recouverts de terre comme l'était celui de saint Gaud. Dans le premier cas, c'était la confusion, car après le retour dans leur patrie, il devenait impossible aux pieux voyageurs de reconnaître dans leurs dépôts les ossements qui appartenaient à saint Pair, à saint Scubilion ou à saint Sénier. Dans le second cas, c'est-à-dire en les laissant dans leurs sarcorphages respectifs, l'erreur n'était plus possible.

Quelle preuve l'auteur peut-il apporter pour soutenir son opinion ? Aucune. Mais ce second mort semble lui faire peur. Aussi ajoute-t-il qu'un procès-verbal des reliques de saint Gaud, en 1874, signale des ossements étrangers à saint Gaud. Il fallait publier ce procès-verbal. Mais que prouverait-il? si ce n'est que lorsqu'on enleva les reliques du second mort, placé près de saint Gaud et dans le même tombeau, on en aura laissé quelques-uns que l'on confondait déjà avec ceux du saint évêque d'Evreux.

III

L'auteur de l'article dont nous venons de parler prétend encore que sur la pierre trouvée sous le chef de saint Gaud, on lisait : « Ici repose le bienheureux Gaud, évêque d'Evreux (2). »

Cette affirmation est inexacte. Il est vrai que le curé Rouault l'a

---

(1) *Saint-Pair-sur-la-Mer*, pages 45 et 46.

(2) Rouault, *Vie de saint Gaud*, page 86.

dit, probablement pour donner plus de force à son inscription qui corroborait ainsi la tradition des habitants de Saint-Pair. Les anciens diptyques suffiraient pour prouver que saint Gaud avait été évêque d'Evreux, mais Rouault ne les connaissait pas et ne cite jamais l'appellation *Waldus*.

M. de Gerville, qui n'avait point vu le manuscrit latin de l'invention de saint Gaud, si ce n'est l'extrait de Toustain de Billy, se remémore ce qu'il croit avoir lu, et nous dit « Le cercueil de saint Gaud, en 1131, contenait un mémorial sur lequel on avait écrit : *Ossa B. Waldi episcopi* (1). » Le savant archéologue suppose le mot Waldus, qui probablement n'existait pas. Il paraît certainement plus convenable pour l'époque où saint Gaud mourut que l'appellation Gaudus, mais nous ne pouvons raisonner que sur le texte, qui nous a été transmis, du XII[e] siècle. Quant aux mots *ossa* et *episcopi*, ils ne se trouvaient pas dans l'inscription.

Toustain de Billy, en rappelant l'inscription, dit aussi : « On trouva ces saintes reliques avec cette inscription : « Ici repose le bienheureux Gaud, évêque. » — *Hic resquiescit beatus Gaudus episcopus.* »

La mémoire sert mal l'historien. Mais il répare bientôt son erreur en nous donnant le texte même qu'il a copié à Saint-Pair. Après avoir transcrit la première leçon de l'histoire de 1131, qui commence par ces mots : « *Tempore illo quo rex Henricus regnum An-* » *gliæ et ducatum Normanniæ strenue regebat, qui fuit filius Guillelmi* » *cui longæ ensis cognomen erat...* » il ajoute : « Le surplus est très » ennuyeux et ne contient que ce que nous venons de dire. C'est à » proprement parler un importun verbiage, divisé en neuf par- » ties pour être les neuf leçons de l'office qui se faisait autrefois en » cette église, en l'honneur de cette heureuse découverte. Il ne con- » tient rien du tout qui mérite qu'on l'insère ici (2). J'ajouterai seu- » lement les paroles par lesquelles il paraît que les assistants,

---

(1) *Etudes géographiques et historiques sur le département de la Manche*, page 194.

(2) Toustain de Billy se montre ici sévère et difficile. Guérin jugea mieux et prouva un goût plus distingué en copiant tout le manuscrit. On y trouve des renseignements liturgiques, des détails de mœurs et des faits dignes de captiver l'attention. On en jugera en lisant le texte français et latin dans la *Vie des Saints du diocèse de Coutances et Avranches*, pages 77 à 97.

» à l'ouverture du sépulcre, ne pouvant lire les paroles gravées sur » la pierre, il s'en trouva un plus habile que les autres, nommé » Robert d'Avranches, qui les lut et fit ressouvenir le peuple de » de l'état ancien de leur église : « *Illis intersemetipsos quid litteræ* » *significarent hæsitantibus, quidam magister, nomine Robertus de* » *Abrincis, adfuit, qui quod in lapide sculptum erat, enodavit :* « *Hic* » *requiescit beatus Gaudus.* » *Quod ut assistentes...* (1). »

Charles Guérin, qui n'a pas fait seulement des extraits, mais a copié tout le manuscrit de 1131, en indiquant, sur les marges de son livre, en face des mots qui lui paraissaient douteux, la note : « à revoir », donne ainsi *in-extenso* le passage renfermant l'inscription : « *Tunc* » *illis intra semetipsos quid litteræ significarent hæsitantibus, quidam* » *magister nomine Robertus de Abrincis mox adfuit, qui lapidem* » *aspiciens et in aqua benedicta lavans stansque in lumine unius fe-* » *nestræ juxta altare Sti Paterni, quod in lapide sculptum erat eno-* » *davit dicens : Quid dubitatis ut hæc litteræ nobis representant :* « HIC REQUIESCIT BEATUS GAUDUS (2). » — « Mais comme ils hési- » taient tous à donner la signification de ces lettres, un maître, » nommé Robert d'Avranches, se présenta presque aussitôt. Il » considéra la pierre, la lava avec de l'eau bénite, et, s'approchant » d'une fenêtre qui était à côté de l'autel Saint-Paterne, il lut ce » qu'il y avait, en disant : « ICI REPOSE LE BIENHEUREUX GAUD. (3). »

Ainsi, voilà deux historiens distingués et très savants qui ont vu le manuscrit primitif, qui l'ont copié, et tous les deux n'ont vu que ces mots : « *Ici repose le bienheureux Gaud.* » — « HIC REQUIESCIT BEATUS GAUDUS. » Il n'y avait donc pas les deux mots « *Episcopus Ebroïcensis* » — « Evêque d'Evreux. »

Et, en effet, si ces deux mots eussent été sur la pierre, qu'eût appris de nouveau le souvenir des habitants de Saint-Pair? Si le titre avait porté les mots « *Evêque d'Evreux,* » on eût immédiatement compris que saint Gaud avait quitté son siège et qu'il était venu d'Evreux mourir à Sessiac. Mais l'inscription était muette sur

---

(1) *Histoire ecclésiastique du diocèse de Coutances*, tom. I, pages 172 et 173.

(2) *Histoire ecclésiastique du diocèse de Coutances*, tom. I, pages 172 et 173.

(3) *Acta Sanctæ Ecclesiæ Abrincensis*, manuscrit de Charles Guérin, *penès nos*, page 25, leçon VI[e]. — *Vies des Saints du diocèse de Coutances et Avranches*, tom, I, pages 89 et 94. — Septième volume de la Société Académique du Cotentin, pages 246 et 253.

ce point, et ce furent les habitants de Saint-Pair qui, entendant le le mot *Gaud*, « *Gaudus*, » se rappelèrent « les récits de leurs parents » qui leur avaient dit que, à l'extrémité du cimetière, sur une petite » colline, dans une cellule qui porte son nom, saint Gaud avait » vécu en ermite (1), après avoir abandonné de bon gré le siège » épiscopal d'Evreux, comme ils l'avaient eux-mêmes appris de » leurs ancêtres. » — *Quod ut assistentes intellexerunt, veterum » dicta parentum ad memoriam reduxerunt esse inibi super humilem » collem in fine cimeterii monasterium, sub ejusdem Sancti nomine » asserentium, ubi, sicuti a suis antecessoribus acceperant, vitam » heremeticam, postquam spontaneus pontificalem Ebroïcarum cathe- » dram reliquit, duxerat* (2). »

IV — CONCLUSION

Ancun document du Moyen-Age ne prouve que saint Gaud ait succédé à saint Taurin. Cette opinion est très moderne et nous n'avons rien trouvé qui puisse la soutenir.

La tradition d'Evreux nous montre saint Gaud remplaçant saint Aquilin à la fin du VII[e] siècle. Son nom Waldus répond parfaitement à cette époque où les nobles de race franque occupaient la plupart des sièges épiscopaux.

Il eut pour successeur l'évêque Desiderius, cité dans la *Vie de de saint Leufroy*, abbé du monastère du même nom, dans le diocèse d'Evreux. La liste du Vatican plaçant saint Waldus entre deux noms dont les dates sont certaines, il paraît bien difficile de douter que saint Gaud ne soit pas un évêque du VII[e] et du commencement du VIII[e] siècle.

La tradition de saint Pair nous apprend de plus que ce même saint, par amour de la perfection, résigna volontairement ses fonctions épiscopales pour vivre à Sessiac (Sessiacus), en simple religieux. Il y finit ses jours et fut inhumé dans l'église, près des fondateurs de l'illustre monastère.

Quand, en 1664 ou 1665, comme le pense Toustain de Billy, on

---

(1) Dans la *Vie de saint Pair*, les moines avaient leurs *cellules* « *cellulæ* » où ils vivaient en ermites. Le Mont Tombe, l'ancien Mandane, était aussi appelé un ermitage : « *remitiora heremi loca.* »

(2) Guérin, page 25 des *Acta Sanctæ Ecclesiæ Abrincensis.* — *Vies des Saints du diocèse de Coutances et Avranches*, page 94.

voulut écrire une vie de saint Gaud, on crut que ce saint, qui n'est pas cité dans la *Vie de saint Pair*, avait dû vivre avant le VIe siècle, et, sans preuves, on le plaça dans le Ve siècle.

Mais avait-on moins raison de le placer dans le VIIIe siècle?

Nullement. Aussi, en marquant la mort de saint Gaud en 491, on tombe dans des difficultés inextricables. Fortunat nous représente saint Pair et saint Scubilion comme les premiers apôtres de Sessiac; ce sont eux, nous dit-il, qui convertirent la population encore infidèle ; ce sont eux qui élevèrent dans cette localité la première église chrétienne, dans laquelle ils vinrent reposer (1). Après leur mort, des pèlerins accoururent prier sur leurs tombeaux et des miracles s'y opérèrent : « *Miracula facientes post obitum* (2). »

Dès le VIIIe siècle, on distribuait leurs reliques, même en dehors du diocèse.

En admettant que saint Gaud soit venu à Sessiac avant eux, on se demande ce qu'il y a fait. Si on ajoute que saint Pair ait édifié son église sur le tombeau du saint évêque d'Evreux, on ne comprend pas comment saint Pair ne lui ait donné la place d'honneur comme au premier saint de la contrée.

Or, après les textes cités, aucune de ces hypothèses ne s'est réalisée. Saint Gaud est venu à Sessiac après saint Pair, a dû être inhumé, non comme évêque, l'inscription mortuaire ne rappelle pas cette dignité, mais comme simple religieux, en face de saint Aroastre (3).

A la fin du Xe et au commencement du XIe siècle, le vénérable pontife Norgot, que certains catalogues désignent comme saint, abandonna aussi le siège épiscopal d'Avranches pour prendre l'habit religieux au Mont Saint-Michel. Il y vécut en simple moine, fut inhumé près de ses confrères et on ignore aujourd'hui la place de son tombeau (4).

---

(1) *Vie de saint Pair*, par Fortunat.

(2) *Ibidem*, fin de la *Vie de saint Pair*.

(3) Rouault dit que saint Gaud mourut au temps de saint Aroastre, c'est-à-dire lorsque l'Abbaye de Sessiac avait déjà brillé du plus vif éclat et comptait, dans différents diocèses, plusieurs monastères de son ordre. *Vie de saint Gaud*, page 172.

(4) *Histoire générale de l'Abbaye du Mont Saint-Michel*, par dom Jean Huynes, Tome I, page 68.

Les anciens bréviaires de Coutances nous apprennent qu'après la mort de saint Pair, de saint Scubilion et de saint Sénier, on défendit d'inhumer d'autres personnages dans le chœur de l'église : « *Nullorum deinceps sepultura perfossa* (1). »

Ce qui est certain, c'est qu'aucune tombe n'y fut creusée dans la suite. Saint Gaud étant mort, d'après le catalogue du Vatican, au commencement du VIIIe siècle, une nouvelle fosse ne fut pas ouverte ; mais, par respect pour un évêque devenu un très saint religieux « *beatus* », on le déposa dans le sarcophage d'un ancien confrère décédé plus de deux siècles avant lui. Voilà, ce nous semble, l'explication des ossements de ce second mort, trouvés, en 1131, dans le cercueil du saint pontife d'Evreux.

Ces aperçus sur saint Gaud pourront surprendre ceux qui ont peu étudié sa vie. Ils sont néanmoins fort anciens « *nove, non nova* », et ils avaient déjà été entrevus par un grave historien qui n'avait sous les yeux que le texte de 1131.

En examinant le plan des tombeaux des saints, dans le chœur de Saint-Pair, les diptyques du Moyen-Age et l'*Histoire de l'Invention de Saint Gaud*, nous avons confiance que notre travail ne sera pas admis comme une pure nouveauté.

Quoiqu'il en soit, nous restons convaincu de la certitude de nos textes. En les reproduisant ici, nous n'avons cherché que le vrai sur une thèse qui ne paraît pas avoir été suffisamment étudiée ; que la glorification d'un pontife qui s'est soustrait aux regards du monde, qui a renoncé aux honneurs de la terre pour devenir simple moine, mais dont Dieu s'est plu à relever l'humilité en illustrant, par des miracles, son modeste tombeau.

---

(1) Vieux bréviaires de Coutances, cité par Rouault, *Vie de saint Gaud*, pages 175 et 188.

SAINT SEVER

Notions préliminaires et critiques.

La *vie de Saint Sever* semble avoir été écrite bien avant la fin du X[e] siècle, époque où se fit la translation du corps de ce saint évêque, dans l'église métropolitaine de Rouen. L'auteur anonyme qui la composa parle en effet de témoins qui existaient encore de son temps et qui avaient vu les débris de l'arbre merveilleux de Saint-Sever, et les restes d'un autre arbre sous l'ombre duquel le roi Corbecène offrait des sacrifices à ses dieux. Cette vie primitive fut refaite et enrichie de discours qui rappellent parfaitement l'esprit et le goût du XII[e] siècle. Nous disons encore le XII[e] siècle ou la fin du XI[e], parce que l'auteur cite l'église Saint-Martin qui venait d'être consacrée aux sept frères Martyrs, puis l'habitation de Corbecène qui portait déjà, comme aujourd'hui, l'appellation de *vieux château*.

Cette *Vie*, qui n'offre aucune date et dont le style est très diffus, se retrouve : à Paris, dans la Bibliothèque nationale ; à Rouen, dans la bibliothèque de la ville. On la conservait jadis dans l'Abbaye de Saint-Sever et dans la bibliothèque du chapitre d'Avranches. Mais ces deux originaux ont disparu, le premier en 1792 ; le second fut brûlé par les huguenots en 1562. Le chanoine Guérin, en 1690, nous a conservé une bonne copie du manuscrit de Saint-Sever (1), que les Bollandistes avaient eux-mêmes déjà transcrit. Robert Cenalis a publié, en grande partie, le manuscrit d'Avranches, dans son bréviaire de 1548 (2), déposé, comme livre rarissime, dans la bibliothèque de Sainte-Geneviève. La même *Vie* a été également résumée dans une antique séquence qu'on chantait dans la cathédrale Avranchine (3).

(1) *Acta Sanctæ Ecclesiæ Abrincensis*, page 38 mans. *penès nos.*
(2) Bréviaire de Robert Cenalis, bibliothèque Sainte-Geneviève, n° 5201.
(3) *Acta Sanctæ Ecclesiæ Abrincensis*, page 45.

La *Vie de Saint Sever* a été imprimée par les Bollandistes, dans les *Acta sanctorum*, au 1er février, et Trigan, dans son *Histoire ecclésiastique de Normandie*, en a donné une traduction très abrégée. Cependant cette *Vie*, si on excepte les légendes des bréviaires, est restée peu connue, parce que les textes en sont rares ou incomplets.

Nous la donnons ici, dans toute son intégrité, avec les variantes des manuscrits, la *Séquence de l'ancien graduel de la cathédrale d'Avranches* et l'*Histoire de la translation des reliques du saint*, écrite, comme la *Vie*, au XIIe siècle, par un prêtre de la métropole de Rouen. Nous ajoutons deux textes composés : le premier, à l'occasion d'un don de reliques de saint Sever aux moines de l'ancien monastère du Val-de-Vire, sous l'épiscopat de Guillaume de Bonne-Ame, à la fin du XIIe siècle ; le second, quand on offrit des ossements de saint Sever et de saint Sénier au roi Louis XIII, en 1639.

Cette *Vie* et ces mémoires nous apprennent que saint Sever naquit de parents chrétiens, mais peu fortunés. Ayant atteint l'âge de puberté, il entra chez le seigneur du pays qui lui confia la garde de ses cavales. Ce seigneur, d'origine franque, comme on le croit, avait le gouvernement du Val-de-Vire, comprenant une partie du Bessin et du Cotentin. Il vivait en prince et possédait plusieurs châteaux qu'il habitait tour à tour. Son autorité était considérable et l'auteur des *Actes de saint Sever* lui donne même le titre de roi.

Clovis, en recevant le baptême, n'avait pas forcé ses compagnons d'armes à l'imiter ; il les avait laissés libres et Corbecène était resté payen comme ses ancêtres, mais il ne persécutait point ceux qui professaient le christianisme.

Le château où ce seigneur passait une partie de l'année et où saint Sever le connut, se trouvait à deux kilomères, au midi du bourg actuel de Saint-Sever, sur la route qui conduit au Champ-du-Bout. Il s'élevait sur une pointe de terre, formée par la réunion de deux vallons étroits, et au pied de laquelle coule la petite rivière de Bevrogne. Sur cette éminence, enclavée dans la forêt de Saint-Sever, on voit encore des remparts en terre et des fossés qui affectent la forme d'un triangle. Au centre est une motte où se dressait le château proprement dit. Dans la cour et dans une seconde enceinte vers le haut des terres, existaient des magasins, des écuries et des logements pour les serviteurs. A l'aide de barrages, la Be-

vrogne formait autour du *castrum* des étangs qui rendaient l'accès très difficile.

Ce château fortifié est bien à l'endroit où les *Actes de saint Sever* et la tradition nous montrent l'ancienne habitation de Corbecène. Cependant M. de Caumont pense que ces reliefs ne sont pas antérieurs au XIe siècle et paraît les attribuer à Hugues-le-Loup, vicomte d'Avranches et en même temps baron de Saint-Sever, de Landelles, de Saint-James-de-Beuvron et du vieux castel de Semilly, près Saint-Lo. Il est possible que le puissant Hugues, neveu de Guillaume-le-Conquérant, ait de nouveau fortifié cet antique séjour de Corbecène, mais rien n'empêche de regarder cet emplacement comme étant celui occupé jadis par ce seigneur, qui prenait le titre de roi dans le Val-de-Vire. Le grand chêne sous lequel il offrait des sacrifices se trouvait dans la forêt, à une petite distance du château.

Mais au milieu de ces Francs, encore idolâtres, vivaient aussi des chrétiens qui, dans ce canton, possédaient deux églises : celle de Saint-Martin qui est aujourd'hui connue sous le nom de Sept-Frères, et une autre dédiée à Saint-Quentin. Un prêtre desservait ces églises, et saint Sever conduisait son troupeau vers ces parages, afin de pouvoir prier dans ces sanctuaires consacrés au vrai Dieu.

Pendant qu'il remplissait les fonctions de pasteur, saint Sever fit plusieurs miracles qui finirent par ouvrir les yeux de son maître et amener sa conversion. On en cite quatre : Celui de la cavale donnée à une femme pauvre, sans diminuer le nombre du troupeau ; celui des pains mis avec la main dans un four ardent, sans éprouver aucune lésion du feu ; celui de la houlette fichée en terre, prenant racine pendant le sommeil du saint et devenant ensuite un arbre vigoureux ; enfin celui des cavales réchauffant de leur haleine, pendant une nuit d'hiver, leur maître presque nu, alors que la neige tombait en abondance et ne l'atteignait pas.

Ce dernier prodige fut la cause de la conversion de Corbecène et de ses sujets. Son baptême rappelle un peu les cérémonies touchantes de celui de Clovis. La récompense de saint Sever fut la liberté et la concession d'une terre, où il fonda une abbaye dont il fut le supérieur. Il eut plusieurs disciples distingués, parmi lesquels on cite Gilles, qui fut son principal collaborateur.

La réputation de saint Sever ayant dépassé les limites du Val-de-

Vire, le peuple et le clergé d'Avranches ayant perdu leur pontife, élurent le saint abbé pour lui succéder. Sever n'accepta que pour ne pas résister à la volonté de Dieu, et vint gouverner le diocèse qui l'avait appelé. Il conserva, comme dans son monastère, son costume négligé et sa vie frugale ; mais son air grave et son teint pâle inspiraient partout la crainte et le respect. Il renversa plusieurs temples des faux dieux, en purifia d'autres qu'il consacra au vrai Dieu, et son autorité était si grande que personne n'osait résister à ses ordres ou à sa volonté.

Quand il crut avoir remis son diocèse en bon ordre, il demanda un successeur et rentra, au grand regret de ses diocésains, dans sa solitude du Val-de-Vire.

Il y mourut, entouré de ses frères, et fut enseveli dans l'église qu'il avait fait construire. Placé dans le sanctuaire, il avait à sa droite le vénérable Gilles et à sa gauche un collaborateur dont le nom est inconnu.

Mais ici se pose une question assez intéressante : à quelle époque vécut saint Sever? Jusqu'au XVII[e] siècle, on croyait qu'il avait succédé à saint Sénier et qu'il était mort à la fin du VI[e] siècle. Bollandus, dans les *Acta sanctorum*, premier volume des saints honorés dans le mois de février, pense, au contraire, que ce bienheureux dut vivre au commencement de ce même siècle, c'est-à-dire au temps de Clovis ou peu de temps après lui. Deux passages de la vie du saint motivèrent son opinion. Le premier est la présence de payens dans le Val-de-Vire ; le second est l'appellation de Gilles, collaborateur de Sever, et dont on retrouve le nom dans le catalogue des évêques d'Avranches, en 549. Bollandus place saint Sever après Nepus, qui assista au premier concile national tenu en 511. Le père Lecointe, dans ses *Annales*, admet l'hypothèse de Bollandus, et donne à saint Sever la date de 523. De Sainte-Marthe, dans le *Gallia*, laisse à saint Sever la place qui lui a été assignée par le savant Jésuite dont il rapporte les preuves. Mais ces preuves sont bien faibles et n'ont pas été généralement admises.

Et en effet, la religion payenne se trouvait encore en vigueur dans certains cantons de la Gaule, même après le VI[e] siècle, comme le prouvent les conciles et plusieurs vies de saints. Quant à l'appellation *Ægidius,* Gilles, si commune au VI[e] siècle, rien n'indique que le moine qui la portait dans le Val-de-Vire ait jamais été évêque

d'Avranches. Il faudrait alors supposer qu'il eût été élu par le peuple avranchinais; que, comme saint Sever, il se fût ensuite démis de ses fonctions pour rentrer dans son monastère, ou au moins, qu'il eut demandé à y être transporté après sa mort, puisque son corps reposait dans le sanctuaire de l'abbaye fondée par son maître.

Mais, dans ce monastère, on n'a jamais cru que saint Gilles ait été pontife, et aucun document ne lui donne cette dignité. On s'étonne aussi que Bollandus ait été séduit par le nom de Gilles qu'il trouve dans la vie de saint Sever, et ne l'ait pas été en lisant les actes de saint Pair, où l'on voit un Sever accompagnant ce pontife dans ses visites épiscopales. Il serait cependant facile d'admettre que l'abbé du Val-de-Vire fût venu se former quelque temps sous la direction de saint Pair. On comprendrait dès lors que, déjà connu dans l'Avranchin, le peuple eut ensuite choisi Sever comme évêque pour succéder à saint Sénier. Aussi toutes les vieilles listes épiscopales du diocèse d'Avranches : celle du XII[e] siècle conservée à la Bibliothèque nationale, celle du XIII[e] à la Bibliothèque du Vatican, celle du XIV[e] à la Bibliothèque Mazarine, celle de Robert Cenalis, du XVI[e] siècle, placent toutes saint Sever après saint Sénier, de même que les vieux bréviaires de Louis de Bourbon (1505), de Robert Cenalis (1548) et de François Péricard (1592).

Les historiens modernes tels que : Nicole (1), Cousin (2), Trigan (3), Dom Bessin (4), Dom Huynes (5), moine du Mont Saint-Michel, et les bréviaires de Daniel Huet (1696), de César Leblanc (1744), de Mgr Dupont (1830), et de Mgr Daniel (1862), n'ont également pu admettre l'hypothèse de Bollandus.

---

(1) Nicole, *Histoire Chronologique des Evêques d'Avranches, 1669.*

(2) *Histoire des Evèques d'Avranches,* Tom. XIII et XIV, œuvres manus. de Cousin, à la bibliothèque d'Avranches.

(3) Trigan, *Histoire ecclésiastique de la province de Normandie,* T. I, pages 131-138.

(4) Dom Bessin, *Concilia Rotomagensis provinciæ, 1717.*

(5) Dom Huynes, *Liste des Evêques d'Avranches,* publiée dans les œuvres de Dom Leroy, moine du même monastère, par la Société des Antiquaires de Normandie.

Les Reliques et Reliquaires de saint Sever.

Trois siècles après la mort de saint Sever, les barbares du Nord vinrent envahir la France et la ravager. Ils n'oublièrent pas l'abbaye de Saint-Sever. Les moines prirent la fuite, et ceux qui ne moururent pas de la main des pirates ne revirent jamais leur monastère. Quant à l'abbaye, elle fut incendiée et ne présenta plus qu'un monceau de décombres. En 912, la paix s'étant faite par la cession de la Neustrie à Rollon, chef des Normands, quelques anciens habitants du Val-de-Vire revinrent habiter ce pays qui était resté comme un désert. Ils retrouvèrent les ruines informes du monastère, y firent des fouilles et aperçurent le tombeau de saint Sever que les barbares n'avaient pas violé. Sur ces restes précieux ils élevèrent une modeste église, en grande partie en bois et recouverte de chaume. Le saint abbé se montra, comme jadis, le protecteur de ces âmes simples et fidèles, et plusieurs miracles eurent lieu en faveur des malades et des infirmes. Le nom de saint Sever fut de nouveau connu et invoqué de près et de loin.

Dans la seconde moitié du X[e] siècle, deux pèlerins se rendant de Rouen au Mont Saint-Michel s'arrêtèrent à Saint-Sever où ils apprirent les guérisons miraculeuses qui s'opéraient sur le tombeau du saint. En revenant du sanctuaire de l'Archange, ils stationnèrent de nouveau à Saint-Sever et demandèrent la permission de passer la nuit près du tombeau du thaumaturge. Ayant remarqué que ces précieuses reliques étaient dans un lieu fort pauvre et presque sans honneurs, ils résolurent d'enlever le saint corps pour le porter dans la cathédrale de Rouen. Mais le prêtre, gardien de l'église, devina leur projet et veilla si bien sur son précieux trésor que les pèlerins furent obligés de renoncer à leur dessein. Ils rentrèrent à Rouen et racontèrent à l'archevêque ce qu'ils avaient vu et ce qu'ils désiraient faire. Le métropolitain les engagea d'aller prendre l'avis du duc Richard I[er], qui permit d'enlever le corps. Ils se hâtèrent donc d'exécuter les ordres du prince, et se saisirent des pieuses reliques, au grand regret des habitants. Quand on leva le couvercle du tombeau de pierre, il s'en échappa une très suave odeur qui fut ressentie, non seulement par tous ceux qui étaient dans l'église, mais aussi par toutes les personnes qui se tenaient dehors.

Le corps apparut comme celui d'un homme livré au sommeil, enveloppé de riches étoffes et de parfums précieux « *unguentis pretiosis delibutum.* » Comme on croyait ne trouver que des ossements, le reliquaire qu'on avait apporté parut trop petit; on ne put y placer le corps qu'en le coupant en deux, et on se dirigea à grandes journées vers Rouen. Dès le premier soir, on s'arrêta dans un village, près d'Evrecy. La châsse fut placée dans une église, on alluma des cierges et on fit la garde auprès du corps saint. Le matin, quand on vint pour prendre le reliquaire et continuer la route, on ne put soulever la châsse; elle semblait fixée au sol et d'un poids que les hommes se trouvaient impuissants à remuer. Surpris et fort inquiets, on pria le saint, on lui fit différentes promesses, et la châsse ne retrouva sa légèreté accoutumée que lorsqu'on se fut engagé à élever une église ou chapelle dans tous les endroits où l'on stationnerait.

Quand on apprit que le saint corps approchait de Rouen, le clergé et le peuple de la ville vinrent triomphalement au-devant de lui et on le déposa, avec le plus grand respect, dans la cathédrale. Peu après les pieux ossements furent renfermés dans une nouvelle châsse couverte d'or et d'argent. Ce reliquaire disparut dans le XII[e] siècle, on ne sait à quelle occasion. Il fut remplacé par un autre moins précieux, mais qui ne manque pas d'intérêt. Déposé au musée de Rouen, dans la galerie Cochet, il affecte la forme d'une église en croix, mesurant 1 m. 06 de long sur 0 m. 48 dans sa plus grande largeur. Sa hauteur jusqu'à la crête du toit est de 0 m. 62. Cette châsse, donnée par un chanoine de la cathédrale nommé Drogon de Trubleville, est en bois de chêne revêtu de lames de cuivre doré et argenté, à dessins estampés, et garnie de bordures ornées de cristaux colorés. Des roses à six feuilles, empruntées aux armoiries des Trubleville (1), ornent ses huit panneaux. Sur les quatre portails formant les extrémités de la croix sont placées autant de figures d'évêques argentées. Celle de saint Sever, qui est dorée, occupe le faîte central de la châsse.

Sur le plateau de ce grand reliquaire est gravée, en caractères du XVII[e] siècle, cette inscription : « *Hanc cassam dedit Drogo de Trubleville gloriose Virgini Marie in qua positum est corpus beati Severi*

(1) Dans la cour du musée de Rouen on voit la pierre tombale du chanoine Drogon de Trubleville, portant pour armes des roses à six feuilles.

» *et brachia sanctorum Supplicii, Germani, Melagni : hos ego Drogo,* » *precor, ut me sic vivere precor, ne dapner, donet et me præfata co-* » *ronet.* » — Sur le listel, au-dessous, on lit aussi les mots suivants : « *S. Severus, S. Stefanus, S. Suplicius,* avec ces deux versets du psalmiste : *Domine dilexi decorem domus tue, Ne perdas com* (*sic*) » *impiis animam meam* ; puis ces deux mots : « *Rex Ricardus.* »

« Drogon de Trubleville a donné à la glorieuse Vierge Marie cette » châsse, dans laquelle ont été placés le corps de saint Sever et les » bras des saints Sulpice, Germain et Melaigne. Moi, Drogon, je les » prie qu'ils me fassent vivre de manière que je ne sois pas damné » et que la susdite (Vierge) me gratifie et me couronne. » — Saint » Sever, saint Etienne, saint Sulpice. — « Seigneur, j'ai aimé la » beauté de votre maison, ne perdez pas mon âme avec celle des » impies. « LE ROI RICHARD. »

Ce dernier nom donne l'âge de ce précieux reliquaire, qu'on peut fixer aux dernières années du XIIe siècle, puisque le roi Richard, dit Cœur de Lion, régna de 1180 à 1199.

Ce reliquaire était encore dans le trésor de la cathédrale de Rouen en 1639, et est ainsi décrit par le chanoine Le Provost : « Un » très ancien reliquaire, élégamment couvert de différents métaux, » orné de pierreries, de ciselures et présentant à l'extérieur et tout » autour de la châsse une inscription en caractères gothiques où » on lit le nom de saint Sever. »

« *Primùm è pervetusto tabernaculo variis metallis eleganter obtecto* » *gemmisque et cœlaturis decorato, beati Severi nomen in inscriptio-* » *nibus gothico charactere per gyrum exoratis exterius præferente* (1). »

Des reliques de saint Sever furent tirées de ce reliquaire ou du précédent, vers l'année 1110, ou même à la fin du XIe siècle, voici à quelle occasion : Au XIe siècle, le vicomte d'Avranches, Hugues Le Loup, neveu de Guillaume-le-Conquérant, eut en héritage les propriétés de l'ancien roi Corbecène, et devint ainsi baron de Saint-Sever, de Landelles et de la forteresse de Saint-Pierre-de-Semilly. Ce puissant vicomte ayant ajouté à sa seigneurie d'Avranches le comté de Chester, devint un des princes les plus puissants de l'An-

(1) Procès-verbal des reliques de saint Sever et de saint Sénier données au roi Louis XIII, en 1639. Cette précieuse châsse avait été enlevée et cachée pendant le ravage des Protestants, en 1562.

gleterre. Voyant l'ancien monastère du saint évêque d'Avranches complètement abandonné, il résolut de le relever et de le doter convenablement. C'est ce qu'il fit dès l'année 1085. Le premier supérieur de cette abbaye bénédictine fut Anselme, comme nous l'apprend Robert du Mont Saint-Michel (1). Ce pieux abbé désirant enrichir son église des reliques du premier fondateur de son monastère, fit le voyage de Rouen pour en obtenir de l'Archevêque. Ce pontife était alors Guillaume, surnommé Bonne-Ame. Ancien bénédictin et abbé de Caen, il reçut fort bien l'abbé de saint Sever, jadis moine de Jumièges, et lui accorda ce qu'il était venu demander. Anselme ayant reçu un vertèbre du cou avec sa peau et un os de la main, s'en retourna heureux et plein de reconnaissance. Ces ossements furent déposés dans une châsse précieuse, qu'on plaça près du grand autel de l'église abbatiale. Comme à Rouen, on fit mémoire de cette translation, le 1er février de chaque année.

Les reliques de la grande châsse de l'église métropolitaine furent encore plusieurs fois diminuées. En 1290, le chapitre fit faire un grand chef d'argent représentant un évêque à demi-corps, dans lequel on déposa la tête de saint Sever. En 1298, on tira un des bras du même saint, qui fut placé dans un reliquaire d'argent.

Les reliques de saint Sever ont toujours été en grande vénération dans la cathédrale de Rouen. « Au sermon du synode et à celui de » la fête de saint Sever, évêque d'Avranches, les seuls qui fussent » sonnés à la cathédrale, le prédicateur montait au jubé, se plaçait » sous la petite arcade de charpente qui soutenait le crucifix, et là, » revêtu de l'aube, de l'étole et de la chape, ayant le bonnet carré » en tête, et à ses côtés les reliques du saint entourées de lumières, » faisait son exhortation au peuple. (2) »

En 1454, le 6 septembre, Guillaume d'Estouteville, qui siégea de 1453 à 1482, « lors de sa visite dans l'église cathédrale, étant au » trésor pour y voir les reliques, toucha à nud le chef de saint » Sever, évêque d'Avranches, et trouva le linge où il avait été

(1) C'est en souvenir de cette fondation faite par le vicomte Hugues et des propriétés qu'il leur avait données dans le diocèse d'Avranches, que l'abbé de saint Sever était tenu de venir assister tous les ans, dans la cathédrale d'Avranches, à la fête de saint André, patron de cette église.

(2) *Histoire de la cathédrale de Rouen*, par Pomeraye. — Lebrun-Desmarets, page 353. — *La cathédrale de Rouen*, par l'abbé Loth, page 238.

» enseveli, encore entier et tout neuf, et il en sortait une fort bonne » odeur (1). »

En 1639, on ouvrit encore le grand reliquaire de Drogon de Trubleville pour y prendre la première vertèbre du cou de saint Sever qui, avec un ossement de saint Sénier, aussi évêque d'Avranches, fut mis dans un reliquaire particulier et envoyé au roi Louis XIII, par le chapitre métropolitain.

Les reliques de saint Sever, que les Protestants de 1562 n'avaient pu détruire, ont été perdus pendant la grande Révolution, et il n'est resté que la châsse (2).

Martyrologes où saint Sever est cité.

Le martyrologe de Greven fait ainsi mention de saint Sever : « *Die prima februarii, Beati Severii episcopi et confessoris, cujus* » *corpus in basilica metropolitana Beatæ Mariæ Rothomagensis* » *populis hac die reverenter ostenditur.* » — « Le premier février, » dans l'église métropolitaine de Notre-Dame de Rouen, on expose, » aux yeux des peuples et avec beaucoup de respect, les reliques » du bienheureux Sever, évêque et confesseur. »

Le martyrologe gallican indique la fête de saint Sever au 6 juillet, que l'on regarde comme étant le jour de la mort du saint évêque. Greven fait encore remarquer que le diocèse de Rouen, dans ses missels et ses bréviaires, marquait la fête de saint Sever au 1er février, jour qui rappelait la translation du corps saint dans l'église métropolitaine.

A Avranches, le missel de Louis de Bourbon, en 1505, celui de Cenalis de 1534, et son bréviaire de 1548, le bréviaire de François Péricard de 1592, et celui de Daniel Huet de 1698, font mémoire de saint Sever au 6 juillet. Mgr César Leblanc, dans son bréviaire de 1744, fêtait saint Sever, comme à Rouen, le 1er février, probablement pour être en harmonie avec le missel de l'église métropolitaine qu'il venait d'adopter pour son diocèse. Il indique, à l'année 570, la date de l'épiscopat de saint Sever.

---

(1) Extrait des registres capitulaires de la cathédrale de Rouen, cité par Guérin dans ses *Acta Sanctæ Ecclesiæ Abrincensis*, page 40.

(2) Voir *Histoire de la cathédrale de Rouen*, par l'abbé Loth, page 474.

Les Bollandistes marquent aussi la fête de saint Sever au 1er février.

Le bréviaire de Mgr Dupont publié, en 1830, pour les deux diocèses réunis de Coutances et d'Avranches, et le propre des saints donné par Mgr Daniel, en 1862, pour le même diocèse, indiquent la fête au 5 juillet, c'est-à-dire la veille de la fête proprement dite, afin que la solennité de saint Sever ne se rencontrât pas avec l'octave des apôtres saint Pierre et saint Paul. Ces bréviaires fixent la mort de saint Sever vers l'année 578.

Trigan, dans *Histoire ecclésiastique de Normandie*, indique aussi la mort de saint Sever en 578.

Rouault, dans la *Vie des Evêques de Coutances*, rappelle la même date, et Toustain de Billy, dans un travail identique mais beaucoup plus complet, cite saint Sever comme successeur de saint Sénier, vers 570.

Eglises et Chapelles érigées en l'honneur de saint Sever.

L'histoire de la translation du corps de saint Sever nous apprend qu'on dut élever autant d'églises ou de chapelles qu'on fit d'arrêts depuis l'abbaye du Val-de-Vire à la métropole de Rouen. De ces stations, deux seulement nous sont connues, l'une qui existe à un mille d'Evrecy et l'autre sur la rive gauche de la Seine, au faubourg qui porte aujourd'hui le nom de Saint-Sever.

Les églises paroissiales, sous le vocable de l'Evêque d'Avranches, sont :

1° L'église de l'abbaye de Saint-Sever, du Val-de-Vire, fondée par le bienheureux en l'honneur de la sainte Vierge et qui dans la suite a pris le nom de saint Sever. C'est aujourd'hui l'église du chef-lieu de canton du même nom, arrondissement de Vire, département du Calvados. Elle fait partie du diocèse de Bayeux depuis 1802 ;

2° L'église de Préaux, diocèse de Bayeux, canton d'Evrecy, arrondissement de Caen ;

3° L'église de Saint-Sever, au faubourg du même nom, à Rouen ;

4° Dans la cathédrale de Rouen, on comptait deux chapelles dédiées à saint Sever. La première, dans la nef, côté de l'Evangile, et au quatrième rang à partir du bas de la nef.

La seconde, dans le transept septentrional. La première de ces

chapelles possède un beau vitrail rappelant l'histoire de saint Sever ;

5° La cathédrale d'Avranches avait également une chapelle consacrée en l'honneur de saint Sever et de saint Sénier. C'était la cinquième en partant du bas de la nef, côté de l'Evangile ou du nord. Elle se trouvait à gauche du porche latéral, qui était la principale entrée de la basilique. Un grand vitrail à quatre lancettes surmontées d'une grande rose rappelait aussi la vie des deux saints patrons de cette chapelle ;

6° L'église de Chevreville, canton de Saint-Hilaire-du-Harcouët, arrondissement de Mortain, possède une chapelle en l'honneur de saint Sever. Elle est citée dans le livre des visites épiscopales de Mgr de Missy, en 1748. (Archives de l'église Saint-Gervais d'Avranches).

L'abbaye de Saint-Sever.

L'abbaye de Saint-Sever, vendue comme bien national au siècle dernier, fut occupée par une manufacture de draps. Aujourd'hui, les bâtiments du XVIIe siècle servent de mairie, de prétoire, d'écoles et de caserne de gendarmerie.

Le cloître n'a pas été conservé. L'église paroissiale, qui faisait suite à celle de l'abbaye et qui n'en était séparée que par un passage de un mètre de largeur environ, a été détruite, moins la tour qui n'est pas monumentale, mais renferme les cloches. L'église abbatiale appartient à la commune ; elle est complètement en granit et intéressante. Elle a trois nefs, mais sans deambulatoire au chevet. Dénuée de tour, elle offre un dôme inachevé au centre de la croisée, rappelant un peu celui de la cathédrale de Coutances. L'abside, à pans coupés, présente un beau vitrail de saint Sever et possède un curieux autel en pierre, du XIVe siècle. Le reste appartient au XVe siècle, comme les stalles qui ne manquent pas de caractère. On a pavé le chœur de dalles tumulaires modernes, qui donnent les noms des principaux abbés enterrés dans cette église.

On lit surtout le nom d'Anselme, qui, venu, en 1085, de l'abbaye de Jumièges, fut, au XIe siècle, le premier abbé ou supérieur de monastère dans le diocèse de Coutances. Les autres abbés

sont : Richard de Villiers, 1279 ; Jean de Saint-Germain, 1559 ; Claude du Rosel, 1630 ; François de Fourcy, 1680, et M. de Chiffrevast, dernier titulaire de l'abbaye, en 1747. Mais la première de ces dalles consacrée au fondateur, est ainsi conçue : « *A la mémoire de Hugues I, vicomte d'Avranches, comte de Chester, baron de Saint-Sever et de Landelles, fondateur et bienfaiteur de l'abbaye de Saint-Sever, 1070.* »

VIE DE SAINT SEVER

Saint Sever naquit au pays de Coutances, de parents libres mais peu favorisés de la fortune. Cependant, comme les biens de la terre ne sont pas les véritables richesses, mais l'amour de la céleste patrie, leur modeste aisance ne porta aucune atteinte à leur vertu. Usant de fort peu de chose, ils donnaient beaucoup aux indigents pour conserver, par ces largesses extérieures et charitables, la pauvreté volontaire.

Le jeune Sever fut élevé dans la crainte du Seigneur et, lorsqu'il eut l'âge convenable, ses parents le placèrent, à titre de serviteur, chez un maître encore payen, nommé Corbecène. Ce seigneur donna le soin de ses cavales au jeune homme, qui s'acquitta de cet office avec une telle fidélité que le troupeau assez restreint devient bientôt considérable.

Dans la vallée qu'arrose la Bevrogne, Corbecène possédait une habitation qu'on appelle aujourd'hui le vieux château. Il y venait souvent, attiré par le voisinage des forêts, la beauté du lieu et le plaisir d'y chasser le cerf et le chevreau. Ses troupeaux paissaient dans cet endroit, qu'entoure de toutes parts une vaste solitude.

Dans cette habitation, Corbecène se rendait souvent avec ses cavales pour y passer une partie de l'année, surtout au temps de la chasse et pendant l'hiver. A son autorité était soumise toute la région circonvoisine de Coutances, de Bayeux et le Val-de-Vire, ce qui lui permettait de se rendre tantôt dans un endroit, tantôt dans un autre.

Comme Corbecène était idolâtre et observait les cérémonies de son culte, il avait près de son *castrum* un grand chêne consacré au démon, et sous lequel il immolait à ses dieux des veaux et des chèvres. Ce chêne, usé par les années, fut renversé par les tem-

pêtes. Des personnes vivantes disent l'avoir vu ; le chêne actuel a repoussé de ses racines.

A deux milles environ du château se trouvait l'église de Saint Martin, désignée aujourd'hui sous le nom de Sept-Frères. En face était un autre oratoire dédié à saint Quentin.

Là, non sans quelque crainte des idolâtres, se rendaient les chrétiens, principalement le dimanche et les jours de fêtes. Bien que les gentils ne fissent plus mourir les adorateurs du vrai Dieu, ils les tournaient encore en ridicule et, selon l'habitude des lâches, les frappaient de verges quand ils les recontraient seuls.

Le bienheureux Sever conduisait souvent dans le voisinage de ces églises le troupeau dont il avait la garde. Il prétextait que les pâturages y étaient plus abondants, mais son but, en réalité, était d'y honorer Dieu autant qu'il en avait le lemps et le pouvoir, de servir le Roi éternel et véritable, en même temps que son maître temporel.

Saint Sever se plaçait ordinairement au bord de la voie publique, où il donnait aux pauvres qui passaient non seulement ce qu'il avait pu se procurer, mais encore ce qui était à son usage.

Or, un jour qu'il avait tout distribué et qu'il ne lui restait que le vêtement indispensable, une vieille femme vint à passer et d'une voix plaintive lui demanda l'aumône. Le saint, bien que touché de sa détresse, n'avait plus rien, et son cœur était affligé de ne pouvoir assister cette malheureuse. Cependant, comme la vieille insistait, ainsi que le font ordinairement ces sortes de personnes, Sever jeta alors les yeux sur son troupeau, et choisissant la cavale qui lu paraissait la meilleure, il l'offrit, avec le poulain, à cette femme, en lui ordonnant de se retirer au plus vite. Elle n'était pas sitôt partie que Corbecène savait déjà ce que son serviteur venait de faire. Ce seigneur, auquel on donne le titre de roi, fit arrêter et mettre en bonne garde la vieille et la jument. Il fait ensuite venir son pâtre et ordonne qu'on lui rende compte du nombre des cavales qui ont été confiées à ce serviteur. On se rend vers le troupeau, on le divise en plusieurs parties, chacune d'elles est comptée et le nombre voulu fut trouvé complet. Dieu, dans sa bonté, permit qu'aucune cavale ne fit défaut. Il n'était pas difficile à sa toute puissance de suppléer un animal pour une autre, et d'ajouter ce qui manquait afin que le troupeau restât le même.

La cavale et le poulain furent alors rendus à la veuve ; la con-

fiance envers le saint pasteur devint plus grande, son intégrité, sa bonne foi pour son seigneur furent reconnues et on crut à la réalité du don fait à la veuve.

La puissance de Dieu est admirable dans les plus petites choses comme dans les plus grandes. Le Seigneur qui a posé à la mer des limites et qui, quand il le veut, ôte aux flammes leur puissance, accorde aussi plus qu'il n'est demandé à celui qui le sert fidèlement. Au milieu du feu, il conserva sain et sauf le Bienheureux Sever. On peut ainsi le comparer, quant à l'âge et aux mérites, aux trois enfants qui louaient Dieu dans la fournaise allumée par un roi plein d'orgueil. En effet, dans un certain temps, une femme âgée et pauvre mettait à cuire, dans un four ardent, les pains qu'elle avait préparés. La pelle sur laquelle était un de ces pains fut brûlée. Quand elle vit cet instrument perdu et qu'elle n'avait plus rien pour enfourner les pains qui restaient, elle commença, selon l'usage de son sexe, à plaindre et à gémir. Ne possédant plus de pelle, elle craignait un double malheur, car elle ne pouvait ni placer les pains qui restaient, ni retirer les autres après la cuisson. Saint Sever passant et entendant les lamentations de la vieille, courut vers elle et, ayant appris le sujet de ses larmes, il n'écoute que sa piété et sa foi. Plein de confiance, il entre dans le four, reçoit les pains qui restaient à enfourner et les dépose près de ceux qui étaient déjà placés. Quand ils furent cuits, il les retira, les remit à la veuve, bien heureuse, et il sortit du four sans avoir éprouvé sur son corps ou sur ses vêtements la plus légère atteinte du feu. Réfléchissant ensuite à ce qu'il venait de faire et considérant sa témérité, il fut saisi de crainte et se mit à remercier Dieu. Il le servit ensuite plus fidèlement et s'encourageait à souffrir par amour pour Lui.

Un autre jour Sever, l'homme de Dieu, fatigué par le travail et la chaleur, s'endormit pendant quelque temps sur le gazon. Il avait fixé dans le sol, près de sa tête, la verge dont il se servait pour conduire ses cavales. Après son sommeil il se leva tout préoccupé de son troupeau, et vit que son bâton avait pris racine. Bientôt cette verge devint un arbre, qui prouva, à tous ceux qui le virent, de quel mérite le saint jouissait auprès de Dieu. Sever considérant lui-même la bonté du Seigneur à son égard, tomba à genoux, et versant des larmes il lui rendit grâce pour tous ces bienfaits. Quant à l'arbre, il fut entouré d'un tel respect par les habitants qu'on eut dit qu'ils

reconnaissaient en lui quelque chose de divin. Ils le visitaient les jours de fête, pour se rappeler ce qu'était déjà le bienheureux Sever auprès de Dieu ; mais personne n'osait toucher à cet arbre. Quiconque rompait seulement une de ses branches perdait la raison ou tombait à la renverse. L'oiseau qui passait la nuit sous ses rameaux était trouvé mort le matin. Si un bœuf ou une chèvre touchaient même au lierre qui entourait l'écorce, l'un ou l'autre perdait aussitôt la vie, en présence de ceux qui les gardaient. Aujourd'hui, usé par les ans, son tronc vermoulu jonche le sol, mais aucun n'est assez téméraire pour le frapper de la hache, ou pour enlever son écorce. Dieu le permet ainsi afin d'être glorifié lui-même dans son saint, et pour que le souvenir de cet homme de bien vive plus longtemps dans la mémoire des hommes.

L'affection du père et de la mère de saint Sever était si grande pour leur fils qu'ils abandonnèrent leur pays, leur maison et leurs proches, pour venir habiter le lieu où il avait coutume de se retirer le plus souvent. Déjà vieux, ils manquaient de tout : de nourriture et de vêtements, car ils avaient distribué aux pauvres ce qu'ils possédaient.

Saint Sever ne pouvant supporter ses parents dans le besoin, leur donnait les habits qu'il recevait de son maître comme salaire, aimant mieux, comme Lazare, paraître nu dans le sein d'Abraham, que d'aller brûler en enfer, avec le riche vêtu de pourpre. Mais comme la vertu est toujours exposée à l'envie des méchants, l'intendant de la maison du roi, devinant le dessein du Bienheureux, alla, sous prétexte de zèle, trouver son maître pour diffamer l'homme de Dieu. Il le représenta comme ayant les idolâtres en horreur, comme fuyant leur société et distribuant aux chrétiens les vêtements qu'il recevait, même les plus indispensables. Corbecène, outré de colère, fit remettre d'autres habits à Sever, mais il voulut qu'on le surveillât. S'il les distribuait de nouveau, il ne devait plus en recevoir et on avait ordre de le renvoyer nu dans la campagne. Le saint, malgré ces menaces, donna ses derniers vêtements aux pauvres. Comme il rentrait, un jeune homme, qui était chargé de l'examiner, vint annoncer que Sever revenait sans vêtements au logis. Le cruel Corbecène ordonna alors de fermer les portes royales, d'injurier le saint et de le renvoyer d'où il venait. L'hiver était alors fort rude, et une épaisse couche de neige couvrait la terre. Le

serviteur de Dieu, assailli comme par des bêtes fauves, repoussé de toutes parts, sans pitié et sans miséricorde, mit alors, comme toujours, sa confiance dans le Christ. Il se dirigea vers le troupeau dont il avait la garde et là, en plein air, en face de ses cavales, il invoqua le Seigneur. Dieu, dans sa miséricordieuse bonté, voyant la triste position de son serviteur, vint bientôt à son secours. A son ordre, les cavales, assez éloignées de l'endroit où se tenait le saint, s'approchent de leur pasteur, l'entourent en forme de cercle et le réchauffent tellement de leurs haleines, que le saint n'éprouva aucun froid.

Par la permission du Seigneur, la neige évitant de tomber sur l'homme de Dieu, forma autour de lui une enceinte élevée et le laissa comme au milieu d'une fosse. Le roi Corbecène, averti de ce prodige, accourut, vit et admira.

Dans son admiration il loua la puissance du Seigneur dans les œuvres de ses saints et s'empressa de faire donner à saint Sever des vêtements meilleurs que les précédents. La fureur et l'envie firent place alors à l'amour et au respect, et Corbecène vénéra ce qu'il avait d'abord méprisé. Sever ne fut plus regardé comme un pâtre, mais comme un père et, s'il l'eût voulu, Corbecène lui confiait l'intendance de toute sa maison. Mais l'homme de Dieu, qui s'était déjà occupé de culture spirituelle, trouva indigne de retourner en arrière et de préférer les honneurs temporels à l'œuvre de Dieu. Il refusa donc humblement l'offre qui lui était faite et demanda à son seigneur la permission de se retirer dans une solitude où il désirait uniquement servir Dieu.

Corbecène voyant le bienheureux Sever brûler d'amour pour le roi véritable et mépriser les biens de la terre pour mériter le ciel, demanda instamment de lui enseigner les mystères de la religion. Il voulait, disait-il, connaître ce Dieu qui avait de tels serviteurs et pour lesquels il commandait aux éléments. Le saint homme voyant qu'on le sollicitait de faire ce qu'il avait si souvent demandé au Seigneur, c'est-à-dire la conversion des infidèles à la foi chrétienne, se mit en mesure d'instruire son seigneur temporel. Dans ce but, il alla trouver un saint prêtre du voisinage, lui communiqua le désir du roi et le pria de venir avec lui. Le prêtre prit alors un crucifix, le livre des Evangiles et, suivi d'une multitude de fidèles, se dirigea vers Corbecène, le salua avec beaucoup de respect et lui donna sa bénédiction. Les chrétiens répondirent : Amen.

Le bienheureux Sever, rempli de la grâce de Dieu, instruisit parfaitement le roi et ses enfants sur l'Incarnation et les autres mystères de la foi chrétienne. Le Tout-Puissant accorda de telles faveurs à Sever, que tous ses auditeurs résolurent d'abandonner le paganisme pour obtenir la grâce d'être chrétien. Le prêtre ordonna alors un jeûne de quarante jours, après lequel l'église fut richement ornée. Le roi s'y rendit, confessa publiquement le nom chrétien et, s'étant dépouillé de ses vêtements royaux, demanda avec larmes le saint baptême. Il était digne de le recevoir. Le bienheureux Sever, son directeur et son catéchiste, fut aussi son père spirituel dans le sacrement de la régénération. Un grand nombre des sujets du roi suivirent son exemple et prouvèrent ainsi l'excellence de la religion chrétienne sur le culte des idoles, qui fut complètement méprisé.

Le bienheureux Sever recueillait avec joie et abondamment ce qu'il avait semé. Aussi, était-il au comble de la béatitude en pensant que le premier il avait, comme le cultivateur, fixé le soc de la charrue dans cette région d'où il voyait sortir des fruits nombreux pour le grenier céleste. Il se réjouissait d'avoir été un moyen de salut pour son maître, dont il avait si souvent reçu le salaire. Il traitait devant lui de l'intégrité de la foi, de la pureté de la vie et de la sincérité du cœur. Peu à peu il retirait ses néophites des superstitions de l'idôlatrie, pour les porter à l'amour de la patrie supérieure.

Sa prédication était journalière, sa prière assidue, et il se montrait à tous la règle, le modèle de la religion qu'ils devaient pratiquer. Aussi comme il était consolant de voir le Christ publiquement annoncé là où, naguère encore, on n'osait prononcer son nom. Chaque jour le démon faisait des pertes et les défections qu'il éprouvait augmentaient le nombre du peuple fidèle. Le serviteur de Dieu voyant la foi germer profondément dans le cœur des nouveaux convertis, le fruit de sa parole rapporter cent pour un et partout l'abolition des temples payens remplacés par des églises chrétiennes, résolut de se retirer dans la solitude, comme il le souhaitait depuis longtemps.

Il convoqua alors ceux qu'il avait gagnés au Christ, leur découvrit son projet et conforta ainsi par ce discours leurs cœurs attristés :

« Je rends grâce au Tout-Puissant de ce qu'ayant été enfants du
» démon par la prévarication de notre premier père et par l'igno-

» rance de vos actes, vous soyez maintenant les fils de Dieu par
» adoption ; je lui rends grâce de ce que, purifiés par le baptême
» de vos anciennes souillures, vous vous présentiez actuellement
» comme une hostie pure et sans tache. Jadis, vous marchiez
» dans les ténèbres, aujourd'hui vous êtes dans la lumière de
» Dieu. C'est pourquoi, mes frères et mes fils, conservez par vos
» mœurs et prouvez continuellement par vos œuvres cette foi que
» vous avez reçue dans le baptême et que vous avez confessée en
» face du prêtre. Le royaume de Dieu est promis à ceux qui com-
» mencent, mais il n'est donné qu'à ceux qui persévèrent. Souvenez-
» vous combien est grande la misère et la fragilité de notre corps ;
» rappelez-vous combien vite s'écoule notre vie au milieu du temps,
» selon cette parole du prophète : « Mes jours se sont écoulés
» comme l'ombre et je suis devenu semblable à l'herbe des champs. »
» Ayez souvent à la pensée le jour du jugement et, comme le dit
» Salomon : « Méditez sur vos fins dernières et vous ne pé-
» cherez jamais. » Je suis resté avec vous, mes bien chers frères, et
» grâce à Dieu, j'ai pu m'occuper de vos progrès spirituels pendant
» tout le temps nécessaire. Voyant maintenant vos cœurs tout brû-
» lants de charité pour le Christ, j'ai résolu de me retirer dans la
» solitude, afin de m'attacher plus intimement à Dieu, car je crains
» toujours pour moi-même et je redoute les supplices de l'enfer.
» Je vous recommande donc au Christ qui vous a appelés à la con-
» naissance de son nom, afin qu'après vous avoir fait, par adop-
» tion, conformes à son Fils, il vous fasse aussi les cohéritiers de
» Jésus-Christ. »

A ces paroles, tous ceux qui étaient présents le prièrent avec larmes de ne pas abandonner ceux qu'il venait de convertir par ses prédications. Corbecène, prenant lui-même la parole : « Vous voyez,
» dit-il, mon père, que sur vous seul repose notre salut. Par nos
» folies, nos persécutions et celles de nos semblables, les chrétiens
» ont fui la contrée ; ceux qui restent sont peu instruits de la céleste
» doctrine. Vous étiez donc le seul que la divine bonté nous réser-
» vât, le seul capable de former de nouveaux enfants pour le ciel et
» d'être pour nous le modèle d'une vie vraiment chrétienne. Aussi
» je ne crois pas qu'il soit à propos, pour vous sauver seul, d'en
» laisser périr beaucoup d'autres que vous pouvez, si vous le vou-
» lez, conduire dans la bonne voie. Naguère encore idolâtres, il nous

» est difficile aujourd'hui de renoncer à l'usage des anciens sacrifi-
» ces pour soumettre notre esprit au service du vrai Dieu. Et comme
» j'ai, moi surtout, besoin d'un maître vigilant, je vous prie avec
» instance d'établir votre demeure assez près de nous. Alors, si
» vous persévérez dans vos résolutions, nous pourrons au moins,
» en cas de doute ou d'indécision, recourir à vous comme à la source
» qui désaltère. Je possède plusieurs endroits qui peuvent vous être
» convenables, choisissez et celui que vous aurez désigné vous sera
» aussitôt accordé. »

La foi de Corbecène et de tous les siens remplit le serviteur de Dieu d'une grande joie. Préférant alors le bien commun à l'intérêt privé, il donna son consentement à la proposition du roi. Il choisit donc un lieu assez rapproché et le fit inscrire en son nom. Cet endroit, situé sur le penchant d'une colline boisée, au sein d'une vaste solitude, n'était qu'à un mille du château royal. Ce lieu était également voisin du chêne provenu de la verge fixée en terre. L'homme de Dieu s'étant rendu sur ce sol qui lui avait été cédé, y construisit une église en l'honneur de la Mère de Dieu. Là, occupé sans cesse des choses du ciel, il se livrait assidûment aux veilles, aux jeûnes et aux prières.

A son exemple, un grand nombre de personnes, mêmes nobles, abandonnèrent le siècle pour acquérir les biens célestes ; heureux de porter la croix à la suite du Sauveur, ils choisirent la vie pauvre du saint solitaire. Parmi eux nous voyons apparaître le vénérable Gilles, le compagnon du saint homme et son principal coopérateur. Il imitait son maître et s'efforçait de suivre en tout les préceptes de sa règle. On conçut bientôt une haute idée de la vie de ces deux hommes de Dieu, qui ne possédaient rien et ne désiraient rien. Chaque jour ils se livraient au travail pour avoir le nécessaire, vivre de peu et n'être à charge à personne. Leur nourriture n'était nullement recherchée : un repas de pain et d'eau, chaque jour, après les vêpres. Leur vêtement était misérable.

Ils apprenaient ainsi à ne rien convoiter ici-bas, à obéir mutuellement à la voix du maître, à rester étrangers au siècle et à supporter patiemment les injures par amour pour le Christ.

Le bienheureux Sever, étranger à tous les soins de la vie, se tenait renfermé dans son monastère et n'en sortait que pour visiter quelques malades. A la prière de ses frères et du peuple, il reçut le

sacerdoce aussi dignement qu'il le put. Il immolait souvent l'hostie sainte de notre salut, et s'immolait lui-même avec larmes et componction. Dans cet office sacerdotal, il augmenta en grâce et en faveur devant Dieu et les hommes ; aussi obtint-il d'une façon toute merveilleuse d'être élevé à un grade supérieur.

Dans le voisinage de son monastère, sur le sommet d'un mont regardant l'occident, se trouvait une cité connue sous le nom d'Avranches. Cette ville venait de perdre son pontife et demandait à Dieu, avec larmes et prières, un digne successeur. Les habitants ayant entendu parler de la célébrité et de la sainteté de Sever, avertis d'ailleurs par une inspiration d'en haut, l'élurent d'un commun accord pour leur évêque. Comme il refusait cet honneur, il fallut presque lui faire violence et il n'accepta que pour ne pas résister à la volonté de Dieu. Dans cette nouvelle dignité, il se montra du reste ce qu'il avait été dans son monastère, c'est-à-dire l'homme de la prière, des jeûnes et de la mortification. Il commandait avec autorité, agissait avec charité, et sans s'écarter de l'austérité de la vie solitaire, il maintenait devant les populations la dignité de sa prélature. Ferme dans l'exhortation, doux dans la conversation, sévère dans la correction, il engageait les bons à devenir meilleurs et effrayait les méchants afin qu'ils s'éloignassent du mal. Il usait de persuasion envers les incrédules pour les convertir à la foi du Christ, et chassait du pays ceux qui résistaient. La pauvreté de son vêtement, la simplicité de sa tenue et de son langage témoignaient du peu de cas qu'il faisait de la vaine gloire du monde et de son dédain à l'égard des grandeurs du siècle. Mais ce vêtement vil laissait apercevoir de belles formes corporelles. Le jeûne avait rendu blême le visage de l'évêque, son corps était couvert de crasse, mais cette crasse ne dissimulait pas les linéaments. De sorte que si vous n'aviez pas su être en présence d'un saint, vous l'auriez deviné au respect qu'il vous imposait.

L'homme de Dieu accomplit sans doute des miracles dans le cours de son épiscopat, mais la notion n'en est pas venue jusqu'à nous, et sa vie garde sur ce point un profond silence. Pour ses travaux, il ne voulait aucune louange, ni aucune récompense temporelle. De son temps il y avait encore dans son diocèse beaucoup de personnes qui vivaient dans les ténèbres de l'idolâtrie. Il luttait sans cesse contre cette superstition diabolique, jusqu'à ce qu'il eût converti

ceux qui étaient encore imbus de ces usages profanes. S'il apprenait qu'un temple payen existât encore quelque part, il allait aussitôt le renverser, sans considération pour personne, ou le consacrait au Seigneur après l'avoir purifié. A la vue des actes nombreux et éclatants qu'il opérait, nul n'osait lui résister. Ainsi il arriva qu'en peu la lumière de la foi brilla complètement pour ses diocésains ; tous professèrent la religion du Christ, car tous, sous la conduite d'un tel pasteur, avaient abandonné avec bonheur les ténèbres de l'idolâtrie.

Tout en donnant ses soins à ces œuvres divines, saint Sever craignait que le poids énorme de la charge pastorale ne fût, sans qu'il s'en doutât, l'occasion de sa perte, et il demanda au peuple qu'on lui donnât un successeur. Mais ceux que sa présence soutenait s'attristèrent à la pensée de son absence, et comme ils étaient heureux de lui obéir et de l'avoir pour chef, ils refusèrent d'acquiescer à sa demande. Mais le pontife protesta qu'il voulait absolument rentrer dans son ancien monastère et qu'il ne pouvait, en aucune manière, revenir sur sa détermination. Il ajouta qu'Avranches avait plusieurs prêtres qui pouvaient les diriger par la parole et par l'exemple, qu'en se retirant la foi ne diminuerait nullement dans le diocèse, tandis que son ancien troupeau souffrait beaucoup de son absence. Comme le peuple et le clergé ne pouvaient lui résister, ils lui donnèrent, à regret, leur consentement.

Ayant reçu la permission qu'il souhaitait, il gagna la solitude que son cœur affectionnait. Ses frères, ravis de son retour, rendirent à Dieu des actions de grâce et, fortifiés par la présence de leur saint fondateur, s'efforcèrent mutuellement de faire des progrès dans la vertu.

L'homme de Dieu ayant pour ainsi dire rejeté de ses épaules un poids considérable, se donna plus intimement à Dieu, en suivant le sentier d'une vie fort sévère. Il oublia tout à fait le siècle et ne conserva que ce qui était indispensable. Mais comme le dit l'Ecriture : « Celui qui s'humilie sera exalté, » et saint Sever fut bientôt connu par de nombreux miracles. Aussi voyait-on des processions de différentes personnes qui allaient visiter le saint homme ou du moins demandaient à le voir, ou qui en revenaient ; vrais essaims d'abeilles qui bourdonnaient autour des cellules des moines. Comme le saint avait obtenu la grâce de rendre la santé du corps, quiconque s'approchait

de lui avec une infirmité s'en retournait guéri. Il rendait la vue aux aveugles, la faculté de marcher aux boîteux, la parole aux muets, l'ouïe aux sourds. Il n'avait pas un moindre pouvoir pour la délivrance des possédés ; il arrivait même souvent que le démon avait pris la fuite, avant que le démoniaque ne fût arrivé jusqu'à lui. Il guérissait aussi les maux de l'âme, tant par l'efficacité de ses exhortations que par celles de ses prières. C'est pourquoi ceux qui venaient à lui, touchés par ses paroles, s'en retournaient meilleurs, pleuraient leurs fautes passées et se trouvaient transformés en d'autres hommes.

Après avoir donné tous ses soins à ces différentes œuvres, usé par les ans, il put, par une révélation divine, prédire le jour où il irait recevoir la récompense de ses travaux, c'est-à-dire cette couronne de gloire qui ne se flétrit jamais. Dans la crainte de ne pas être trouvé prêt par le juste Juge qu'il n'avait jamais voulu offenser, mais qui pouvait l'avoir été, il se préparait à sa venue par une méditation continuelle et une prière persévérante. Ayant rassemblé tous les frères qu'il avait convertis au Christ, il leur annonça le jour de sa mort en les engageant à prier pour lui. Comme ils se lamentaient, à la pensée d'une séparation prochaine, il releva leur courage par le discours suivant :

« Ce serait paraître ingrat envers Dieu, en résistant à sa volonté, » quand nous savons que nous devons tout à sa libéralité sainte. » Le serviteur qui connaît la volonté de son maître et qui ne l'exé- » cute pas, sera sévèrement puni. Comme une gloire et une récom- » pense éternelles attendent après la mort les serviteurs de Dieu, se » lamenter lorsqu'ils vont mourir, ne peut leur être utile. Il est » plus avantageux de mourir dans le Christ que de vivre, et comme » le Christ fut ma vie, la mort sera pour moi un bien. C'est pour- » quoi j'attends avec joie et reconnaissance ma fin prochaine, en me » confiant beaucoup dans la bonté et la miséricorde de Dieu. Puis- » qu'il a bien voulu racheter par sa passion les méchants et les in- » crédules, il daignera bien aussi sauver des griffes de l'antique » ennemi ceux qui sont fidèles et qui ont livré le bon combat. Je » vous recommande à Dieu pour qu'il dirige ses regards sur vous et » qu'il nous conduise tous à la patrie, par cette voie que nous avons » perdue par la prévarication de notre premier père. Je prie le Sei- » gneur pour que sa grâce nous rende ce dont nous nous sommes pri-

» vés par notre négligence et qu'il ne permette pas que ceux qu'il a
» appelés à la gloire comme ses enfants, soient condamnés au sup-
» plice comme des serviteurs inutiles. N'oubliez pas non plus ce
» précepte de l'apôtre : « Priez les uns pour les autres, afin
» d'être sauvés. » Priez aussi pour moi afin qu'une main ennemie
» et sans miséricorde ne vienne à ma rencontre, et dans sa violence
» ne me détourne de ma voie. Il est vrai que le démon trouve peu
» de chose qui soit à lui dans les saints de Dieu, mais dans sa cruauté
» sauvage et féroce il peut faire violence ou au moins essayer, bien
» que sa fureur soit impuissante. Il faut donc le craindre d'autant
» plus qu'il est moins inexorable. Comme nous sommes trop faibles
» pour lui résister, prions le Christ contre lequel il ne peut rien,
» afin que par lui nous évitions sa haine et sa cruauté. Quand le
» Christ sera pour nous, nous n'aurons rien à craindre de la rage de
» l'ennemi. »

Après avoir ainsi parlé, il leur donna le baiser de paix, et le cœur rempli de tristesse et d'une profonde douleur ils se retirèrent dans leurs cellules. Le saint, tout occupé de l'homme intérieur et dans un un grand repentir de cœur et d'esprit, désirait mourir pour être réuni à son Créateur. Peu après, l'homme de Dieu fut saisi par la fièvre. Chaque jour, elle le dévorait davantage, mais son âme prenait d'autant plus de forces que son corps en perdait. Bien que souffrant, il ne cessait de louer Dieu. Il éloignait de lui tous les bruits de la terre pour être entièrement à son Souverain Juge, dans les mains duquel il allait bientôt rendre son âme. Le Christ seul pouvait le défendre des embûches de l'ennemi et il le priait avec larmes et gémissements pour qu'il le délivrât de la haine et de la méchanceté des démons.

Le dernier jour de sa maladie, après avoir reçu les sacrements du Seigneur, en présence de ses frères pleurant et récitant les psaumes et les autres prières, il exhala son dernier soupir sans grande douleur ; on eût dit qu'il s'endormait. Mais le jour de cette mort nous est inconnu. Après son décès, les barbares du Nord ayant envahi le pays, ses frères prirent la fuite, de sorte que personne ne resta dans le monastère, qui fut longtemps abandonné. La mort du saint est néanmoins marquée au 6 juillet. Saint Sever, dans l'église de la bienheureuse Marie qu'il avait fait construire, s'était réservé une sépulture où il fut déposé. Bien qu'il eut quitté la terre, il prouva

par de nombreux miracles qu'il vivait en Dieu, et les vertus qui émanaient de son sépulcre indiquaient quel était son mérite dans le ciel et auprès de Celui qui vit et règne glorieux dans les siècles des siècles. Ainsi-soit-il.

SÉQUENCE DE SAINT SEVER

Qu'on chantait dans le diocèse d'Avranches.

Voici pour nous le jour heureux dans lequel Sever vainqueur reçut du Christ sa récompense.

Après avoir terrassé le démon, il fut admis au sein des habitants des Cieux pour y servir le Roi bon et véritable.

Il naquit de parents peu aisés, mais riches de foi et de piété.

Ils mirent leur enfant au service du roi Corbecène, qui était encore payen.

A Sever, qui devait être un jour pasteur des âmes, on confia la garde des cavales.

Une de ces cavales ayant été donnée en aumône, le roi ordonna que le troupeau fut compté. L'opération ayant été faite en sa présence, le nombre fut trouvé complet.

Sever vit une femme âgée qui se lamentait. Il entra dans un four brûlant (pour y placer des pains) sans éprouver aucune lésion du feu.

Sever fixa en terre la verge qu'il tenait à la main. Cette verge prit racine et devint un arbre.

Après avoir distribué ses vêtements aux pauvres, Sever fut exposé nu sous la pluie, la neige et le vent.

Ses cavales se rassemblèrent aussitôt et se mirent en cercle autour de lui. Sur lui elles dirigèrent leur haleine et lui communiquèrent la chaleur, ce qui fut un grand miracle.

La neige ne tomba ni sur saint Sever, ni sur les cavales, mais forma tout autour une muraille élevée.

A la vue de cette merveille, Corbecéne, stupéfait, engagea ses sujets à se faire baptiser avec lui, à renoncer à leurs idoles et à se réconcilier avec le Christ.

En l'honneur du Souverain Roi, entendez maintenant, doux pasteur, les prières de votre troupeau, et donnez l'aliment céleste à ceux que vous avez jadis nourris ici-bas.

Ainsi-soit-il.

VITA SANCTI SEVERI

EX VETERI CODICE MANUSCRIPTO ABBATIÆ BEATÆ MARIÆ DE SANCTO SEVERO CONSTANTIENSIS DIŒCESIS IN NORMANNIA.

Incipit vita Beatissimi Patris nostri Severi, episcopi Abrincensis et confessoris.

Vir igitur (1) Severus venerabilis, loco Constantiensis, parentibus ingenuis, non autem divitibus, oriundus fuit. Neque vero puritati illorum præjudicabat fuga divitiarum; cum vere divites non terrenæ divitiæ, sed amor cœlestis faciat patriæ. Sufficiens tamen non deerat eis hujus vitæ sumptus, ex quo pauca sibi, plura vero darent Christi pauperibus, tantaque circa eos Christi fervebat charitas ut semper foris adesset largitas, nec domi (2) voluntaria deesset paupertas.

Filium autem, nomine Severum, genuerunt, quem in Dei timore educaverunt, eumque educatum cuidam patrifamilias Corbeceno nomine, adhuc gentili, ad serviendum tradiderunt.

Ille vero puerum sibi traditum equarum custodiæ tradidit suarum: qui fideliter depositum servavit, fideliterque servando ex parvo et fere (3) nullo multiplex reddidit. Habebat autem idem gentilis in declivo montis mansum quoddam contiguum, quod hodie vetus castrum dicitur, super fluvium Bevroniam situm, ubi frequenter conveniebat, quoniam ex nemoris vicinitate et pomorum amenitate (4) et cervorum caprarumque venatione admodum delectabatur. Ibique gregum illius alebatur multitudo, quæ loca undequaque vasta ambiebat solitudo. Atque ibi cum suis equitibus et familia multa nimis, certo tempore anni morabatur, præcipue venationis et hiemis. Ejus quippe ditioni circum jacens parebat regio, Constantiensis videlicet, Baiocensis et Vallis fluvii qui Viria dicitur. Alias autem ad alia loca festinabat. Et quia gentilis gentilium adhuc

---

Variæ lectiones : (1) Namque. (2) Etiam. (3) Pene. (4) Locorumque amœnitate admodum delectabatur, sicut etiam cervorum caprarumque venatione quorum ibi tunc maxima alebatur multitudo. Illa autem loca undequaque vasta ambiebat solitudo, ibique Corbecenus cum suis equitibus.....

etiam ritibus agebatur (1), habebat in vicinia domus suæ ilicem prægrandem, ritui dæmonum deputatam, sub qua vitulorum caprarumque diis suis immolatorum fundebat cruorem, quæ licet multo temporis spatio confecta ventorum rabie corruerit, adhuc tamen supersunt plurimi, qui eam se vidisse profiteantur, ac eam, quæ superest adhuc, ilicem ex ejus radice processisse.

Habebatur autem ferme ad duo (2) milliaria ecclesiola quædam Beati Martini quæ ad Septem Fratres hodie nuncupatur, altera quoque è regione in honore Beati Quintini constructa, ad quas pauci christiani eo tempore, non sine gentilium metu, in festivis præcipueque (3) dominicis diebus conveniebant. Gentiles enim licet christianos eatenus morti non traderent, tamen illudebant eis, et, ut fieri assolet ab inertioribus, quando soli inveniebantur, afficiebantur verberibus. Illuc itaque Beato Severo moris erat sæpius convenire, quasi sub obtentu fertilioris herbæ; quoniam gregum suorum custodiæ deputatus Deique servitio, pro tempore et posse intentus et suo temporali domino ac æterno veroque regi parere satagebat. Ubi frequenter in strata (4) publica residens prætereuntibus necessitatem patientibus cuncta quæ habebat vel habere poterat necessaria (5) erogabat.

Accidit autem die quadam ut pene omnibus quæ haberet (6) quod ulterius daret præter femoralia tantum, accidit, inquam, ut anus quædam transiens eleemosinam gemebunda (7) peteret. Cujus quidem inopiæ vir sanctus compatiens, sed quod impenderet non habens, cœpit animo angi, quia non habebat quidquam suum, quod petenti pauperculæ posset largiri. Cumqne illa attentius, ut id (8) genus hominum solet, ut sui misereretur insisteret, Dei famulus ad equarum gregem oculos forte deflexit, unam de iis quam meliorem esse putavit eligens, quærenti pauperi cum pullo tradidit, eamque citius recedere præcepit. Qua recedente relatum est regi. Rex iratus reduci (9) viduam cum equa præcepit, penes se utramque servari. De hinc armentarium evocat per nuntium, jubet ut reddat ad numerum quem sibi commiserat gregem equarum. Itur ad armentum, in partes dividitur, partes numerantur, nulla deesse invenitur,

---

(1) Agebat. (2) Tria. dans le ms. de Dumoustier. (3) Que, manque dans les Bollandistes. (4) Via. (5) Misericorditer (6) Habebat. (7) Gemebunda manque dans les Bollandistes. (8) Illud. (9) Adduci.

fecitque (1) omnipotentis Dei larga (2) benegnitas, ut omnes cum adessent una deesset. Nec (3) enim fuit Deo difficile unum pro altero supplere : cum quod prius fuerat maneret, et quod deerat (4) novum fieret. Viduæ igitur equa cum pullo redditur ; pastorique sancto credendi major fides adhibetur. Unde factum est ut et in dominum de commendato fidei sancto viro maneret integritas et in fidem (5) dati muneris servaretur veritas (6).

Et quoniam Domini ac Dei nostri potentia nec minor in magnis, nec major in minimis, sed ubique in toto et in parte omnipotens, cui dum fideliter servitur potiora quam petatur largitur, qui mari terminos posuit quos non transgreditur, qúo volente vires ignis deficiunt, ipse Beatum Severum in igne comburenti incombustum servavit quatenus per hoc tribus pueris in ardenti camino regis superbi Deum laudantibus, ut ætate sic et merito coæquari non incongrue videretur.

Quodam enim tempore anus quædam paupercula ardenti furno panes ad coquendum inferebat ; quos dum mitteret, missorium quod (7) pella dicitur, pani suppositum in furno remansit atque combustum est. Anus vero, cum suum se missorium videret amisisse, nec aliud quos pro eo suppleret in promptu habere, plurimos vero panes videret superesse, cœpit, ut illi ætati et sexui moris est, gemebunda conqueri, duo in uno damna pertimescens, quia non haberet undè coctos panes retraheret vel coquendos immitteret. Cujus vocem lacrimosam cum Beatus Severus prætergrediens audisset, advolans de itinere, requisito et cognito undè doleret, motus pietate plenusque fide, protinus accessit et in ardentem furnum sui securus irrupit, panesque relictos a foris suscepit et per furnum ad coquendum disposuit. Quos paulo post coctos cum aliis quos non miserat viduæ non mediocriter gaudenti reddidit, illæsusque de furno adeo ut nec in carne vel in veste læsura quælibet denotari posset exivit. Qui exiens quod fecerat miratus, timuit et timendo Deum in quo poterat quod per se non posset laudavit,

---

(1) Fecit quoque. (2) Largitas. (3) Non... (4) Non erat. (5) Fratrem. (6) Ce miracle, dans le Ms. de l'abbaye de Saint-Sever, a été ajouté à la fin de la vie, avec ce titre : « Continuatio vitæ sancti Severi. » Le Ms. de la cathédrale d'Avranches et la séquence de l'antique graduel de la même église, le placent après la donation de la cavale et de son poulain. (7) Pala.

eique de cœtero fidelius servivit et serviendo ad majora pro ejus amore toleranda seipsum contra se erexit.

Alio quoque tempore vir Domini Severus, nimio laboris et æstuantis solis affectus tædio, dum in cespite virenti paulisper requiescere vellet, defixit humi a parte capitis virgam quernam, quam pro deducendis animalibus manu ferebat. Cumque paululum (1) obdormisset, sollicitus de grege suo, cito surgens, virgam quam ad caput suum humi defixerat, radicatam invenit, quæ in arborem maximam crescens, paulatim ad ostendendam Beati viri quam à Deo promeruerat gratiam, multo tempore in omnium oculis mansit. Vir itaque sanctus cernens erga se Dei misericordiam prostratus humi, profusisque lacrymis, pro suis beneficiis gratias ei reddidit. Arbor vero in tantam ab incolis habita est reverentiam, ut omnes eam ac si in se numen aliquod haberet venerarentur et ad eam in diebus festis unanimiter gaudentes convenirent; nec immerito, ut enim Deus ostenderet qualem in conspectu suo jam tunc Beatum Severum haberet. Quicumque ramos arboris illius disrumpere attentabat, aut protinus sensum funditus amittebat, aut protinus deorsum ruebat. Avis quoque quæ in ejus ramis pernoctabat, mane juxta inveniebatur mortua. Quod si fortè bos aut caper de hedera qua colligebatur aliquid contingebat, illico coram astantibus expirabat, Hodieque cum senio defecta corruerit, truncusque in terra jaceat et putrescat, nemo eam securi incidere, nemo vel ejus corticem manu præsumit detrahere. Quod ideo Deus fecit ut et ipse in suo sancto glorificaretur et viri justi laus et memoria frequentior haberetur.

Patris vero ac matris suæ tantus erga eum erat affectus, ut, relicto solo patrio, domo, propinquis, locum ad quem filius conveniebat frequentius incolerent. Erant autem ambo graves ætate rebusque suis in usus pauperum penè omnibus distributis viduati, pauperem sponte ducebant vitam, adeo ut humanæ vitæ subsidiis cibo videlicet et veste carerent. Quos indigere Beatus Severus æquanimiter non ferens, vestibus quas pro sui servitii mercede a suo temporali domino recipiebat, eos induebat, malens nudus Abrahæ sinum adipisci cum Lazaro quam in inferno comburi cum divite purpurato.

Procurator autem (2) domus regiæ hujusmodi Beati viri videns

(1) Paulum. (2) Sed cum malevolorum invidiæ virtus est semper obnoxia, procurator autem...

intentionem, zelo ductus dominum (1) adiit, virum Dei diffamaturus tum quia sectam gentilem (2) penitus abhorreret et eorum contubernia sedulo fugeret, tum quia vestes ab eo sibi datas christianis egentibus usque ad femoralia largiretur. Rex itaque Corbecenus ira permotus hoc audito, Dei servum observare præcepit, ut si fortè vestes quas sibi iterato dari jubebat cuiquam ullatenus traderet, nemo sibi deinceps vestem daret, nemo eum in domum reciperet, sed nudus in solo (3) remaneret. Beato itaque Severo vestibus sibi datis protinus in pauperum usus solito distributis, de agro nudo redeunti occurrit puer familiaris id explorare sedulus, præcurrensque Dei famulum nudum adventasse domum nuntiavit. Jubet rex crudelis Dei servo fores regias claudi, eumque eo loci quo venerat cum injuria repelli. Inhorruerat autem asperior solito hiemis intemperies, altaque nix terræ superficiem occupaverat.

Dei autem omnipotentis famulus, cum se videret ab omnibus undequaque depelli, omnesque in se fremere more bestiali jamque sui nullo modo velle misereri, humano solatio destitutus, spem in semper miseranti Christo habens, adiit sibi commendatarum gregem equarum, stansque è regione cœpit nudus sub ære Dominum deprecari. Quem multimoda misericordis Dei cernens pietas affuit auxilio, juvit beneficio. Grex quippe equarum Dei imperio longe à loco in quo vir Dei stabat semotus, pastorem suum adiit, hinc indè versis ad eum vultibus circuit, flatibusque in eum emissis frigus sentire non permittit. Nix quippe nutu Dei locum in quo vir Dei cum sibi fideliter ministrantibus degebat equabus devitans, forinsecus prætendens littoris formam intrinsecus locum defossum (4) relinquebat. Quod ubi nunciatum est regi, festinus accurrit, vidit, mirari cœpit, miratusque Deum omnipotentem in suorum operibus sanctorum collaudavit, moxque virum Dei novis et melioribus indumentis vestiri præcepit. Sic itaque furore et invidia in amorem et reverentiam versis, cœpit quem prius abjecerat venerari, eumque jam non in pastoris, sed in patris loco, cœpit amplecti, totiusque suæ domus custodiam, si vellet, ei delegare peroptabat. Sed Sanctus Dei qui jam ad stivam dominici aratri semel manum apposuerat, indignum reputans post tergum respicere, videlicet ut temporalem honorem divino præferret operi, quod sibi offerebatur humiliter

(1) Regem. (2) Gentilium. (3, In sudore. (4) Diffusum.

respuit, vitamque de cœtero solitariam ducere se velle dicens, recedendi licentiam à temporali domino petiit ut posset vacare Deo soli.

Rex itaque Corbecenus cum beati mentem viri in amorem superni regis exardescere penitus cerneret, cunctaque terrena postponere ut meditetur (1) cœlestia, ab eo devotè petiit ut christianæ religionis sibi sacramenta manifestaret, dicens se velle Deum illum sequi qui tales famulos haberet, per quos et ipsis elementis imperaret. Vir igitur sanctus, audito eo pro quo Dominum frequenter exoraverat ut videlicet incredulos ad suam fidem converteret, utque suo temporali domino sui notitiam patefaceret, quemdam boni testimonii presbyterum non longe manentem expetiit, eique regis petitionem insinuavit, secumque venire monuit. Ille vero, signo crucis elato cum libro evangelii, sequente se multitudine fidelium, regem adiit eumque humili cum devotione et cum devota humilitate salutavit, moxque data benedictione christianisque omnibus qui aderant respondentibus amen. Beatus Severus Dei repletus gratia, regem ejusque pueros (2) et incarnationis Christi mysterium et fidei christianæ sacramentum luculenter edocuit. Tantam autem gratiam famulo suo tribuit omnipotens Deus ut omnes continuo ritu gentilitatis derelicto et gratiam et nomen appeterent christianitatis.

Quo (3) presbytero et absoluto quadraginta dierum indicto jejunio, quadragesimo die in melius adornata ecclesia, rex primus accessit, nomenque Christi publicè confessus regiisque vestibus exutus, cum lacrymis baptisari petiit et promeruit, eique in baptismate Beatus Severus pater est effectus, qui ei ad hoc dux et monitor fuerat prævius. Cujus exemplum quam plures prosecuti, religionis nostræ dignitas ab eis magnifice prædicabatur et idolorum inanis superstitio penitus despiciebatur.

Gaudebat itaque Beatus Severus de tanta suæ sationis segete, eratque ei ad cumulun beatudinis quod primus in eadem regione fixerat aratrum prædicationis dominicæ undè fructus uberes cœlesti horreo videbat excrevisse. Lætabatur quod ei causa salutis fuerat ac remedium à quo frequenter præsentis vitæ ac servitii receperat stipendum, tractabatque coram rege de fidei integritate

---

(1) Mereretur. (2) Proceres. (3) A presbytero — vel : Et absoluto quadragenta dierum indicto à presbytero jejunio...

vitæque munditia atque cordis sinceritate, paulatimque eorum animos ab enormi idolatriæ superstitione ad amorem informabat supernæ patriæ; quotidianæ insistens prædicationi, assiduæque dum vacaret orationi seipsum aliis et formam et exemplum præbebat imitandæ religionis, eratque mirum videre nomen illic Christi modo prædicari publice, ubi nuper erat timor vel audire. Fiebatque in dies partis diabolicæ detrimentum, quatenus, ea decrescente, fidelis populi redderetur augmentum. Cum igitur Dei omnipotentis famulus in eorum jam cordibus propensius fidei germina pullulare fructumque jam centuplicatum in bonis operibus reddere, idolorum templa penitus destrui, ecclesias Christi ubique videret construi, remotioris vitæ ex multo tempore desideriis accensus, convocatis quos Christo lucratus fuerat, desiderium suum eis patefecit, talique sermone eorum corda dolentia confortavit :

« Gratias ago Deo omnipotenti quoniam vos qui, per prævarica-
» tionem primi parentis ac per ignorantiam (1) vestræ actionis,
» facti filii diaboli fueratis, nunc vero facti per adoptionem filii
» Dei, quod in vobis vitiatum fuerat, baptismatis lavacro reparas-
» tis, vosque hostiam sanctam et immaculatam exhibuistis : eratis
» enim aliquando tenebræ, nunc autem lux in Domino. Undè
» fratres et filii fidem quam in baptismate suscepistis, quamque
» coram sacerdote confessi estis, moribus teneatis et opere perse-
» veranter exerceatis. Incipientibus enim regnum promittitur, sed
» perseverantibus redditur. Recolite quam misera et fragili carne
» circumdemur. Recolite quam brevi vita in hoc labili tempore
» fruamur, ut ait propheta : Dies mei sicut umbra declinaverunt
» et ego sicut fœnum arui (2). Ponite præ oculis extremum judicii
» diem ut ait Salomon : memoramini novissima tua et in æternum
» non (3) peccabitis. Et ego, carissimi fratres, aliquando vobiscum
» remoratus sum, vestrisque profectibus multo tempore per Dei
» gratiam intentus. Videns (4) jam ad plenum corda vestrà Christi
» caritate fervescere, pro meis peccatis et ipse sollicitus, metuens
» trucis gehennæ supplicium ut Deo attentius valeam inhærere,
» secretiorem locum deliberavi expetere. Commendo autem vos
» Deo, qui vos ad agnitionem sui nominis venire fecit, quatenus

(1) Ipsius primæ actionis. (2) Psal. 101. 12. (3) Eccles. 7. 40. (4) Jam vero videns ad.

» per adoptionem filii ejus conformes factos ipsius Christi faciat
» vos coheredes. »

Quod cum audivissent qui aderant, omnes pariter cum lacrymis rogare cœperunt ut se quos Christo per prædicationem nuper genuerat non desereret. Cui rex Corbecenus : « Vides, ait, pater,
» in te solo summam salutis nostræ consistere quoniam nostra
» similiumque insania et persecutione christiani ex finibus nostris
» effugati vix pauci nimis, nec ipsi capaces cœlestis doctrinæ re-
» manserunt. Unus eras quem divina nobis reservavit pietas, qui
» aptus cœlo novos procreare filios religionis castimoniæque te
» ipsum nobis formam præberes (1). Unde non multum credo pro-
» desse si te unum dum velis salvare, plures videas imo patiaris
» deperire, quos possis, si velis, admonendo ad rectam perducere
» viam. Nuper enim idolis dediti difficile est usitati morem sacri-
» ficii non repetere novoque Dei servitio libera colla subigere.
» Unde et ego qui præcipùe pervigili (2) indigeo cælestis ritus doc-
» tore, tuam benignitatem obnoxius exoro, ut si tua hujusmodi non
» potest mutari intentio, vel vicina nobis tibi placeat habitatio, qua-
» tenus si quid aut (3) sectæ aut operis inter (4) nos ortum fuerit
» dubium, ad te velut ad fontem sitibundi recurramus ; habemus
» autem loca varia voluntatibus (5) hominum congrua : tuum est
» eligere, nostrum autem electa tuo nomini assignare. »

Audiens Dei famulus, magno pro ejus suorumque devotione repletus gaudio et commune bonum præferens privato, assensum præbuit sibique de proximo locum elegit, eumque suo nomini adscribi fecit. Erat autem idem locus milliario a regis castro, in silvestris montis clivo situs, quem vasta solitudo ambiebat, vicinus quercui quondam de ejusdem sancti virga pastorali procreatæ, ad quem Dei famulus perveniens, primum in honore Beatæ Dei genitricis Mariæ construxit ecclesiam. In qua commorans cœlesti jugiter intentus theoriæ assidue vigiliis, jejuniis et orationibus vacabat. Cujus exemplo multi et nobiles viri secularia relinquintes, cœlestia toto desiderio sequentes, post Dominum crucem suam bajulare gaudentes, pauperem cum eo vitam ducere elegerunt. Inter quos quidam Ægidius nomine venerabilis vir enituit, qui beati viri in sancto pro-

(1) Exemplum nobisque formam ostenderes. (2) Plurimi. (3) Vel. (4) In nos. (5) Voluptatibus.

posito socius atque cooperator præcipuus extitit suique doctoris vestigia sequens per omnia cœlestis disciplinæ subesse magisterio satagebat. Crescebat interea multimoda conversationis eorum opinio, quia cum nihil haberent, nihil tamen appetebant, quotidiano labori conservientes (1), ut haberent, nulli obnoxii illud parum undè viverent; eratque eis victus satis non locuples, panis scilicet et aqua, quotidiana ad vesperam refectio (2); indumentum necessitati tantum desserviens, nihil terrenum concupiscere, invicem ad vocem jubentis obedire, alienos se ab hoc seculo facere, malorum injurias patienter pro Christo tolerare novêrant. (3)

Beatus autem Severus his (4) et aliis humanæ necessariis vitæ studiis sedulo intentus, infra ecclesiæ suæ ambitum se continebat, nec indè nisi visendorum gratia (5) infirmorum uspiam progrediebatur. Adepto autem fratrum totiusque populi rogatu sacerdotio, digne prout (6) poterat, nostræ salutis hostiam sæpius immolare Deo procurabat, seque pariter per componctionem lacrymarum in holocaustum Deo immolabat. In quo dominici gradu officii supernum et humanum favorem et gratiam multimode promeruit et promerendo divinitus ad celsiorem gradum hoc ordine pervenit.

Erat in vicinio civitas quæ hodiè nuncupatur Abrinca, in supercilio montis versus occidentem posita, quæ, sui pastoris morte viduata, successorem à Deo jejuniis et orationibus querebat. Hæc, ut fama refert, cum sanctitatis beati viri celebre nomen audisset, divina inspiratione commonita, omnes unanimi favore concordique electione eumdem Dei famulum ut præesset invitum plurimumque resistentem cœgerunt. At ille cum eorum voluntati, imo Dei ordinationi obsistere nullatenus valeret, invitus episcopatum suscepit.

Sed talem se qualis antea fuerat exhibuit. Vacabat orationi, lectioni, jejunio, vigiliis, plenus autoritate, plenus et caritate sic præsulatus inter populos utebatur dignitate ne solitudinis oblivisceretur continentiæ. Erat pervicax in exoratione (7), blandus in alloquio, severus in correptione, bonos ut in melius proficerent monebat, pravos ut à malo desisterent terrebat. Incredulos ut ad fidem Christi converterentur suadendo movebat. Credere vero nolentes penitus à tota regione eliminabat. Quanti autem fallentis mundi gloriam

(1) Inservientes. (2) Ad votorum perfectionem. (3) Le mot noverant manque dans deux manuscrits. (4) Nullis humanæ necessariis vitæ studiis intentus. (5) Causa. (6) Digne quo potuit. (7) In exhortatione.

habuerit! quantumque secularium honores vilipenderit, indicio esse poterant et habitus vilitas et sermonis vultusque dejectio; qui etsi vili tegebatur indumento forma tamen quoddam generositatis specimen prætendebat. Pallebat vultus, jejunio corpus afficiebatur, squalloribus in corpore, tamen squallido membrorum præeminebant lineamenta; adeo ut si hominem sanctum ignorares, formæ reverentia indicaret.

Fecit autem plurima in episcopatu miracula quæ ad nostram minime pervenerunt notitiam. Quantum enim in ipso fuit, omnes (1) ejus vita latuit; quippe qui de rebus à se gestis nec laude donari, nec mercede temporaliter remunerari desiderabat. Et quoniam adhuc eo tempore in episcopatu (2) plurimi vanissimo (3) tenebantur idolorum errore, erat ei jugis contra hanc vanitatem diabolicam disceptatio, quatenus ad rectam fidem converteret quos vana dœmonum illusio evertisset, adeo ut sicubi idolum aut templum idolis consecratum rescivisset (4), festinus accurreret, ac sine respectu aut funditus illud everteret, aut Dei omnipotentis nomine expulso dæmone consecraret. Nullusque tantis tantorum quæ fiebant ab eo signorum fulgoribus audebat resistere. Sic que factum est ut intra breve temporis spatium lumen veræ fidei omnibus sui præsulatûs illucesceret per eum, adeo ut omnes Christi nomen profiterentur publice et sub tali pastore sui erroris tenebras gauderent seponere.

Cumque his et aliis divinis rebus operam daret attentiùs, timens ne pastoralis curæ gravi pondere sibi inopinatò ruinæ pararetur occasio, successorem à populo sibi dari expetiit. Cujus petitioni cum faciliter populus acquiescere nollet (5), quippe quos ejus præsentia fovebat, contristabat absentia, cuique subesse gaudebant, sibi (6) non amplius præsse dolebant, protestatus est ad priorem vitam et locum omnino se velle redire idque (7), velle nullo modo mutari posse, eosque quorum verbo et exemplo instruerentur plurimos habere, prioris gregis detrimentum sui absentia fieri, eorum qui aderant fidem ecclesiasticam si abesset in nullo violari. Cui cum resistere nollent (8) inviti assensum dederunt.

Acceptâ itaque licentia recessit, suique cordis amicam repetiit solitudinem ; fratres autem patre recepto gavisi gratias Deo

(1) Omnis. (2) In episcopio. (3) Vanissimo, manque dans plusieurs manuscrits. (4) Repcrisset. (5) Vellet. (6) Quem non sibi præsse dolebant. (7) Idemque. (8) Multi.

reddiderunt ejusque præsentia roborati certatim in bono opere seipsos prævenire satagebant. Vir autem Domini, velut ab humeris magno rejecto pondere, cœpit divino operi expeditiùs intendere, arctiorisque vitæ tramiti insistens, totum post se, retentis solum necessariis, rejecit sæculum. Et quoniam divina teste scriptura : « Qui se humiliat exhaltabitur (1), » cœpit interea magnis miraculorum signis declarari, adeo ut euntium et redeuntium agmina sanctum virum visitantia aut saltem petentia velut apum examina frequentare videres fratrum habitacula. Advenientium autem circa corporum sanitatem tantam à Deo promeruerat gratiam ut qui cujuscunque gravedine incommodi depressus accedebat ejus precibus pristinæ sanitati redditus hilaris rediret; cœcis visum, claudis gressum, mutis loquelam, surdis auditum reddebat. In effugandis quoque à corporibus obsessis dæmonibus divinæ virtutis præsens aderat operatio. Multi etiam antequam beati viri limen attingerent, fugato dæmone reddebantur incolumes. Animarum quoque morbis et divinæ documento scripturæ et orationum remedio subveniebat. Adeo ut quique advenientes ejus verbis mente compuncti multumque meliorati et præterita mala deflerent et iterum flinda committere nollent.

Cumque his multisque aliis sanctis vir beatus operam daret operibus, præsciretque jam confectus senio divina revelatione diem suæ vocationis qua à Domino sui laboris reciperet mercedem, coronam videlicet æternæ gloriæ immarcescibilem, ne imparatus à justo judice inveniretur, quem semper timuerat offendere, ne offensum aliquando timeret, jugi meditatione et assidua oratione ejus faciem satagebat prævenire. Unde fratrum convocato quod Christo lucratos fuerat agmine, et sui exitus diem prædixit, et ut pro se preces funderent monuit eosque pro sua lamentantes resolutione, justa compescuit correctione, dicens :

« Beneficiorum Dei videmur esse ingrati, cum in eo quod ejus
» pia dispensatione fieri novimus, voluntati ejus resistimus. Servus
» enim qui scit voluntatem Domini sui et non facit vapulabit plagis
» multis. Undè cum sanctos Dei certa pro factis post mortem glo-
» ria maneat, pro eis dum moriuntur lamentari, suæ non eorum
» utilitati potest non immerito ascribi. In Christo enim mori melius

(1) Luc 18-14.

» est quam in carne vivere, et quia mihi vivere Christus fuit et » mori lucrum, ideo gaudens et gratias agens mortis expecto diem, » plurimum in misericordis Dei bonitate confidens, ut qui immeri- » tos et non credentes morte sua redimere voluit, credentes et » suæ militiæ emeritos milites ab antiqui hostis invasione dignetur » vindicare. Commendo autem vos Deo qui suos super vos adver- » tat oculos, quatenus itinere recto nos perducat ad patriam quam » per primi parentis perdidimus incontinentiam, ut ejus reddat » gratia quod nostra amisit negligentia, neve nos quos ut filios » vocavit ad regnum, quasi servos inutiles depellat ad supplicium. » Precor autem vos ut apostolici memores præcepti quo dicit : » Orate pro invicem ut salvemini (1). » Pro me Deo preces funda- » tis, ne mihi manus inimicorum misericordiæ nescia occurrat, » neve suo impetu deterreat quæ, licet in quolibet sanctorum pa- » rum aliquid de suo reperiat, ipsa tamen sua efferata crudelitate » et sua immanitate violat et aliena violare etsi non valeat tamen » furiosa præsumit ; tantoque magis est timenda quanto minus est » exoranda. Cui cum per nos minime resistere valeamus, exorandus » est Christus cui resistere non valet ut per eum ejus sævitiæ et » crudelitatis impetus (2) effugere possimus. Quem Christum si » aliquando placatum habuerimus, nullos irruentium furores time- » bimus. »

His ita finitis, dato omnibus pacis osculo, ad propria dolentes multumque gementes remisit. Ipse vero totus jam interioris hominis agebatur exercitiis atque in magna positus contritione carnis et spiritus, cupiebat dissolvi et esse cum Christo. Non multo post denique vir beatus gravi febre corripitur, quæ in dies singulos magis ac magis ejus depascens artus, quanto magis corporis vigorem (3) minuebat, tanto magis animæ vigorem suppeditabat. In infirmitate tamen positus, non minus (4) à Dei cessabat laudibus, omnemque à se mundani actus removebat strepitum, ut soli superno judici intentus, in ejus manus redderet spiritum, cujus sola propitiatione et auxilio se ab inimicorum manibus posse defendi (5) credebat, rogabatque Deum cum gemitu et lacrymis ut ab eorum odio et mala voluntate liberaretur (6).

---

(1) Jacob. ch. V, ℣ 16. (2) Manus. (3) Vires. (4) Magis. (5) Defensari. (6) Ut eum absque timore semper in vita recordatus fuerat, ajoute le Ms. de la bibliothèque nationale.

Postremo autem die dominicis præmunitus sacramentis, fratribus astantibus universis et flentibus, inter psalmorum orationumque verba, sine dolore maximo, ut visum est, quasi in somnum resolveretur, spiritum exhalavit. Dies autem resolutionis ejus etsi minus in notitia habeatur, quippe cum irruentium metu (1) barbarorum post ejus mortem fratres omnes effugerint, ita ut illic nemo remaneret multoque tempore locus idem humano destitueretur solatio. Recolitur tamen pridie nonas julii (2). Fecerat autem sibi fodi (3), in ecclesia Beatæ Dei genitricis Mariæ, quam ipse construxerat, sepulturam, in qua positus, majoribus quam si in carne viveret miraculorum signis se coram Deo vivere manifestavit, quantique in cœlo esset meriti virtus sanitatum de sepulti corpore (4) exhibita viventibus ostendit per omnia benedictus Deus qui vivit et regnat in sæcula sæculorum. Amen.

---

(1) Turbine. (2) Le texte des Bollandistes ajoute : Scilicet die qua reliquiæ Rotomago in hunc locum delatæ sunt. (3) Fieri. (4) Pulvere.

Sequentia de S^to Severo episcopo Abrincensi,

Ex antiquo Graduali ecclesiæ Abrincensis manuscripto.

Adest nobis dies leta
In qua Severus athleta
Christi sumpsit bravium.

Debellato rege mortis
Consors effectus cohortis
Superorum civium.

Hic Severus non severo
Serviturus regi vero,
Natus est parentibus

Christi fide pretiosis,
Parentela generosis,
Non tamen divitibus.

Corbeceno cuidam regi
Hosti christianæ legi
Serviendum traditur.

Qui futurus animarum
Pastor erat, fit equarum,
Sic ei præcipitur.

Equa quædam erogatur,
Grex equarum numeratur
Regis ad imperium.

Numeratur coram rege,
Reperitur hæc in grege,
Nulla deest ovium.

Anum videt lamentantem,
Furnum intrat æstuantem
Nec ab igne læditur.

Virga quæ manu gestatur,
Humi fixa radicatur
Et arbor efficitur.

Erogatis vêstimentis
Nivi, nudus aquis, ventis
Severus exponitur.

Statim congregantur equæ
Circa eum omnes equæ
Nec ulla excipitur.

Omnes efflant in pastorem
Sicque dans ei calorem,
Quod majus miraculum !

Nix pro muro stat per girum
Nec equas tangens nec virum,
Nec transcendit circulum.

Pro tam admirando facto
Corbeceno stupefacto
Terræ mandat incolis:

Ut cum ipso baptisentur,
Christo reconcilientur
Derelictis idolis.
In honore Summi Regis
Nunc ad preces tui gregis,
Clemens pastor, aspice,

Ut quos temporali cura
Nutrivisti nutritura
Spiritali respice. Amen.

Qualiter (1) idem venerabile beati viri corpus de loco prioris sepulturæ Rotomagum fuerit delatum ibique decenter in argenteo loculo sit locatum, uti à majoribus accepi, posteris scribere libuit.

Post obitum itaque beati confessoris Severi, christiana religione multum (2) in dies à divini cultus ardore refrigescente Deique dilectione in odium et rerum divinarum contemptum recidente, exegit peccantium enormitas ut digno hujus terræ incolæ multarentur supplicio, qui se a Dei sponte ut nequiter viverent, retrahebant servitio. Inde (3) ut hanc terram tot criminum labe infectam Dei digna perstringeret ultio, gentem quamdam misericordiæ et pietatis nesciam, quam Danos vocant a remotis septentrionalibus maris insulis excitavit. Quæ gens cum classibus magnoque belli apparatu mare transiens, hujus incolas terræ in luxu vitam quiete ducere offendens, inopinato eos aggressi bello, quos capere poterant, alios ignibus, alios fluminibus, alios præcipitiis tradentes morti dabant. Quo terrore perterriti incolæ (4), sua omnia secum deferentes, fugam nunquam redituri arripuerunt, adeo ut loca prius delectabilia, suisque populis plena, feris tantum et avibus relinquerentur (5) habitanda. Quibus fugæ præsidium petentibus, tantus hostium timor incidit, ut ipsimet ecclesias cum domibus et domos cum rebus non differendis, ne in hostium potestatem devenirent igni traderent, ablatis secum quorum patrociniis gaudebant sanctorum corporibus. Unde fit ut terra hæc, sanctorum suorum viduata corporum præsentia, minus in eorum patrocinio gaudeat, quæ ipsorum ut corporibus sic animabus parem factorum efficaciam imputat. Quosdam etiam tanta hostium subito invasit irruptio, ut sui voti minime compotes, neque supervenientibus resistere valentes, solum mortis evasisse periculum rerum et locorum non ultra videndorum eis fieret grande pretium. Et quoniam Danis

(1) Quomodo sacrosanctum Beati Severi corpus. (2) Multo magis a divini cultus ardore frigescente dilectione ac unanimi studio, mentis perversæ in odium simultatemque recedente exegit peccantium... (3) Undè ut hanc velut a radice vitiatam nationem totam Dei digna extirparet ultio. (4) Natio tota perterrita. (5) Permitterentur.

adhuc idola pro Deo colentibus Deique omnipotentis inimicis (1), christianæ religionis norma nondum fuerat propalata, nulla eis sanctorum ædium aderat reverentia, nullus in destruendis sanctorum corporum reliquiis (2) timor et pietas. Unde sancta loca in eremi vastitatem redacta per multum temporis et cultu divino et humano corruerunt obsequio. Inter quæ Beati Severi confessoris Christi egregii locus et loculus ab infandis hostibus igni traditus atque à solo funditus est eversus, adeo ut nec protectionis (3) loci potentia, cum quos protegeret non haberet, haberetur in memoria, nec locus in veneratione esset eum qui venerarentur non adessent.

Terram itaque totam indigenis vacuam efferata crudelitate occupaverunt, eamque diu suæ impietatis gravi ditione oppresserunt, donec tandem et ipsi cognita veritate, Deo omnipotenti fera spontanei (4) subigerent corda, eique cui hactenus detraxerant religioni apponerent diligentiam. Et quia à parte septentrionali eos venisse Danosque vocari diximus, deinceps dicti sunt Normani, man quippe homo dicitur, north venti est nomen. Normani itaque à north venientes vel sub north degentes dicuntur. Qui fide susceptâ uti barbaræ mentis erant et effrenatæ conditionis, non cito, nec leviter ad divinum cultum inflecti poterant, donec tandem miserante Dei gratia signorum assiduitate et frequenti prædicatione dulcorati paulatim illa belluina feritate seposita cœperunt habere venerationi, quam prius addixerant vanitati, ecclesiæque Dei ab ipsis quondam destructoribus cœperunt reædificari, cœpit quoque Deus interea in sanctis suis ad corroborandam viventium fidem mira facere eorumque sepulcra signis evidentibus manifestare.

Accidit autem ipso eodem tempore duos Rotomagi clericos orationum gratia Beati Michælis Montem expetere eosque propè Beati Severi ecclesiam itum et reditum frequenter habere, ibique eos aliquandiu sub obtentu devotionis pernoctare. Quæ videlicet ecclesia tunc (5) quidem vili tecta stramine vimineisque parietibus contexta signorum tamen frequentia quæ ibi sui patroni fiebant meritis frequentabatur à populis. Nuper enim ab infidelibus disrupta sed ab eisdem factis fidelibus dapsiliter, quamvis non tam apte, restaurata, inter silvarum fruteta ferarumque latibula, multitudine tamen si-

(1) Cultoribus. (2) Lectitiis. (3) Protectoris. (4) Spontanei manque dans quelques Mss. (5) Tum.

gnorum inter insignes ecclesias habebatur. Illic ergo cum clerici duo illi frequenter pernoctassent, huc illucque perambularent locumque sine habitatore excepto presbytero quodam vidissent, cupiditate rapiendi corporis illecti, cœperunt tempus et horam quærere quibus ad finem quæ mente conceperant, possent perducere. Quorum simultates presbyter astutus prævidens multaque solertia et sibi et loco præcavens cathedram sibi fieri præcepit, in qua clavos semipedales undique insui fecit ut si forte aliquando suarum tempore excubiarum somno gravaretur, clavorum acuminibus punctus excitaretur sicque pervigil in prospectu sanctum habens corpus semper etiam si nollet assistere cogeretur.

Quibus exploratores visis animo turbati et sua spe frustrati Rotomagum redeunt et quæ per Beatum Severum Dei famulum signa fieri viderant, archiepiscopo cleroque per ordinem pandunt. Qui diffinito consilio principi terræ Richardo Guillelmi filio legatos mittunt, suppliciter petituri, quatenus sui ducatus matrem ecclesiam Beati Severi corpore insigniret, quod inter vastæ solitudinis fruteta positum etsi miraculis coruscare et digno ministeriorum servitio audierant carere. Quibus comes Richardus auditis multumque super hac re dubius cum et hujusmodi petitioni vellet acquiescere nec voluntati sancti vellet contraire. In uno quippe formidabat periculum, in altero vero diligebat affectum. Statuit communi suorum primorum judicio decernendum et quidquid utilius decrevissent id faciendum. Statuit autem concilium ut locum adirent præceptum, et ne alicui hominum resistere (1) esset licitum, ut si loci provisori placeret, sanctum corpus deferrent.

Unde legati magno gaudio exhilarati domum redeunt, quod audierant edictum nuntiant. Eliguntur de omnibus duo boni testimonii clerici, cumquibus et alii multi, jussione principis ingenti, cum festinatione et gaudio et strepitu ad locum veniunt.

Porro indigenæ, pro quo legati venerant comperto, nec quo resisterent consilio reperto, in lacrymas versi, dolebant sibi auferri cujus oratione se confitebant protegi. Rogaverunt autem ut ibidem aliquid de sancto corpore relinquerint ut et qui eorumque posteri haberent cui post Deum suarum vota precum committerent. Legati

(1) Ut locum adirent præceptum ne aliqui hominum resisterent, licitum ut si loci provisori placeret, sanctum corpus deferrent.

vero conviciis eos insequentes et quosdam resistere præsumentes verberibus percellentes extra ecclesiæ ambitum cum injuria agentes expulerunt. Quibus expulsis unanimiter cum lacrymis incumbunt orationi. Qua completa, cum magno tremore et reverentia accedunt ad sancti sepulchrum quod ante altare positum terræque infossum ; sommitatem tantum suæ prætendebat crepidinis ; ibi enim à fidelibus metu paganorum in loculo saxeo positus fuerat terræ vili, multi terra pretii communis habebatur. Duorum autem utrinque sanctorum sepulchra jacebant, unum Beati Ægidii quondam discipuli atque in Dei opere cooperatoris, aliud vero alterius sancti cujus nomen etsi nescitur, meritum tamen per signa plane manifestatur ; ad quorum medium ubi Beatum Severum jacere signis evidentibus fuerat (1) approbatum. Accedentes alii psallebant, alii terram fodiebant, alii fossam terram foras projiciebant, denutatoque sepulchro lapidem superpositum rastris et fustibus impellebant. Quo a dextra parte levato, tantus tamque suavis de eodem sepulchro odor emanavit, ut omnes qui aderant eo replerentur et repleti, à suis infirmitatibus sanarentur, nec tantum odor ille intra ecclesiam, verum etiam extra positos omnes repleverat, et a quibus sensus perceptus eorum continuo ægritidinibus medebatur.

Aperto denique loculo, vident velut hominis dormientis corpus extensum, pannis mundissimis obvolutum, unguentis pretiosis delibutum, quod, in superficie candidum, jam in carnis demutatæ parte præsignabat quod post in resurrectione totum futurum erat. Parato autem feretro sericis hinc inde vestibus adornato, perfusis lacrymis, manibusque corpori sancto applicitis, levaverunt illud ita rigidum ac si eo die fuisset humatum. Et quoniam feretrum tantum ossibus paratum extenso corpori erat incongruum, habitâ deliberatione, illud per medium cultro incidunt, novisque ac melioribus pannis reindutum in loculo gestatorio ponunt ; statimque cum magno vocis et cordis tripudio illud suis humeris imposuerunt.

Exeuntibus autem illis de ecclesia, affuit furens turba rusticorum, ut sanctum corpus auferentes prohiberent, sed, visa armatorum multitudine, in fugam versi, opus cœptum dimisere. At illi, citato gradu per viam publicam tota die gradientes sole jam ad occasum vergente venerunt in vicum qui milliario distat ab Evre-

(1) Fuit.

ceyo, ubi hospicium subituri, in ecclesia, luminaribus accensis, sanctum cum custodia deposuere feretrum.

Deinde cibo accuratius refecti, nocteque partim vigiliis, partim data sopori, mane præmissis hymnis, accedentes sanctumque corpus nequaquam levare gestientes et in ipso conatu suo deficientes, incolarum convocata multitudine, multo attentius manus apposuere neque movere quem sancti Spiritus suaque ipsius voluntas fixerat potuere.

Unde animo turbati et in quam partem se verterent penitus ignorantes, tandem id inierunt consilii, ut promissis placare tentarent, quem promissa non fallerent. Promiserunt igitur unde attulerant se esse relaturos, nec moveri potuit. Promiserunt oblationes et dona plurima, neque moveri potuit; promiserunt illic se relicturos, neque moveri potuit; promiserunt in suo nomine ibi ecclesiam se constructuros, et tanta levitate motum est ac si pondus expers ponderis esset. Idque factum est per totum usque Rothomagum itineris spatium, ut nulla vi, nulla ratione posset de loco quo nocte deponebatur moveri; donec ei juramento firmaretur illic suo nomini ecclesiam debere fabricari.

Quæ vero miracula in ejus translatione in omnium oculis Dominus fecerit non est nostræ evodere facultatis, infinita quippe multitudo utriusque sexus de agris et vicis accurrebat, aliis gratia sanitatum, aliis devotionis affectu et quisquis fideliter sancti petebat patrocinium optantis votum velox præveniebat remedium, qui vero per se non valebant accedere, aliorum manibus delati, tacto sancti devote feretro, per se redibant sanitati redditi.

Tandem ventum est in vicum tribus ab urbe distantem millibus, ubi deposito feretro felicem rei gestæ eventum suo præsuli mandant per nuntium. At ille gaudens non modice, accito clero et populo dicto omnibus unde agebatur negotio cum hymnis et laudibus, crucibus et thuribulis obviam pergit, veniensque facta oratione manum apposuit ut sanctum levaret feretrum, nec potuit, hortatusque suos manus ut apponerent, nec eventu prosperiore lætati sunt multi quam unus. Unde turbati, nondum quæ legatis evenerant cognitis, hæsitabant quid facerent, donec tandem per ipsos voluntate sancti cognita, facta in præsenti donatione, ecclesiam in ejus nomine se obligaverunt construere, inde feretrum tantâ facilitate motum est quatenus quod portabatur vix portari putabatur.

Portantibus autem illis, jamque civitatem appropinquantibus tota obviam ruit civitas collaudans Dominum qui sibi talem accommodaret patronum, ejus præsentia roboraretur et orationibus fulciretur. Sicque in excelsum voce jubilationis elata in matrem ecclesiam Beatæ Mariæ Virginis lætantium humeris defertur, illucque sericis involutum atque in loculo decenter auro et argento contexto repositum plurimum vere petentibus præstat beneficium factumque est ut Dei servus idem qui mundo temporaliter vilem se et abjectum pro Dei amore exhibuerat, quique in stramineo tugurio vili tectus non vestitus tegumine cum pauperibus pauper et ipse latuerat, nunc jam in cœlis ante Dei conspectum exaltatus, et in terris primas in metropoli ecclesia sublimatus, exemplum viventibus seipsum temporaliter humiliandi, ut æternaliter exaltentur, præbuit.

Et quoniam hunc locum in quo Deo specialiter servierat nequaquam sui immunem reliquit, voluit hoc modo quasdam de suo corpore reliquias illuc referri.

Tempore igitur Guillelmi, prius abbatis Cadomensis monasterii, postea vero Rothomagensis archipræsulis, fratres monasterii Sancti Severi quod in valle Viriæ situm est devotionis gratia Rothomagum adeunt quatenus ejusdem sui patroni et loculum viderent et se illi quasi præsenti præsentes committere possent.

Quorum affectum cum idem præsul agnovisset, honorifice eos suscepit et susceptis plenam charitatis gratiam impendit et impendendi majora si petant spem tribuit. Cujus benignitate provocati incidit eorum animis quatenus aliquid reliquiarum corporis pretiosi ab eodem pontifice peterent, licet non facile posse quod optabant assequi pertimescerent, et quoniam nullum in repulsione damnum, non nullum vero credebant in petitione profectum. Cum fiducia dominum archipræsulem adeunt eique petitionem suppliciter pandunt. At ille, capite deorsum inclinato, quidve responderet diu deliberato, talia se vel tentare respondit nequaquam audere cum in multis codicibus legerit plurimis nocuisse non solum reliquias tetigisse, sed etiam vidisse. Prætendunt illi Dei sanctum minime suum priorem odisse locum quippe quem vivens condiderat: quem sibi proprium dicaverat, in quo sepeliri voluit, quemve signis tantis tamque frequentibus illustrabat; imo fieri non posse ut locum

quem tantopere vivens amaverat, mortuus non diligeret. Poscunt denique sibi licentiam dari per se sanctum corpus adire, si possent de eo aliquid auferre, si vero nequeant plurimas saltem ei episcopo habeant gratias.

Quorum fide ejus accensus animus petitioni eorum spondet parere. Si non nesciret sancto Dei suam sponsionem nequaquam displicere. Mane igitur sequentis diei paucis suorum ad se vocatis cum prædictis fratribus præmissis, orationibus missarumque solemniis sanctarum thecam reliquiarum deponi fecit ipseque cum magno tremore primus accessit lacrymisque perfusus patefecit et corpus sericis involutum evolvit. Cujus caro etsi in pulverem fuerat redacta, cutis tamen adhuc remanebat integra. Sumpsit igitur archiepiscopus os quod vulgo cavila (1) colli dicitur, cum parte pellis, os quoque medii digiti quod crati manus adhæret. Simulque cuncta pallio involuta prædictis fratribus tradidit deferenda. Fratres vero cum maximo gaudio et honore tali suscepto pignore lætabundi redeunt donaque auro et argento pretiosiora suis fratribus detulerunt. Qui et ipsi, non minimum lætati, sanctis reliquiis non vilis thecam pretii paraverunt in qua eas cum multis aliis deposuerunt diemque susceptionis earum calendis februarii celebrem agi instituerunt. Eoque die tota circumjacens regio ob petendum tanti patris patrocinium lætabunda confluit ejusque solemnitati gaudet interesse cujus precibus ab omni adversitate eripi chorisque cælestium spirituum non suo sed ejus merito adscribi confidit.

Conclusio.

Et quoniam non sibi sed nobis ejus solemnia colimus, videamus quales simus qui tanti patris solemnia frequentamus non enim ut ait Scriptura : Est speciosa laus in ore peccatoris (2). Si enim ut verum est supra modum peccavimus ejus laudes attentare quomodo præsumimus. Denique si ut dicitur (3) : « Rectos decet collaudatio » quæ peccatorum erit gloriatio, verum ne peccatores desperarent in eodem subditur psalmo : « Misericordia Domini plena est terra » (4). Terræ quippe nomine censentur peccantes qui terrenis inhiantes dum mente ad cælestia ire deberent sollicitudini mundanæ

(1) Cauda. (2) Ecclesi. 15, 9. (3) Psalm. 32, 1. (4) *Id.*, 5.

cupiditatis propensius inhærent. Quorum vita vel ratio ad hoc studet et sudat ut habeat unde venerabilior fiat. Ad hoc laborat ut pluribus præsit et divitiis gaudeat. Sed et istis misericordiæ plenam manum Deus optimus porrigit si quod antea fuerunt in posterum esse desierint. Nulli enim suæ viscera pietatis Deus non impendit si velit et ut velit impellit et compulso quasi volenti semper mercedem remunerationis largitur; nolenti vero aut etiam contradicenti quantum ex libertate provenit arbitrii, aufert gratiam et auferendo cordi ejus permittit illabi duritiam ut non velit et possit quod velle et posse potuisset si Dei gratiæ acquiescere voluisset. Cujus enim vult Deus (1) ut ait apostolus : « Miseretur et quem vult indurat » et alibi : « Non volentis neque currentis sed miserentis est Dei. »

Unde, fratres, salutis nostræ solliciti simus quoniam peccatis nostris obstantibus an electi simus nescimus. Verum mandatorum Dei obediendo præceptis, id agamus ne, indigni gratiæ Dei, in fine inveniamur rei et æternis tradamur incendiis. Recurramus ad misericordiæ fontem in ablutionem menstruatæ patentem; mundemus lacrymis quod fædavimus peccatis.

Si vero malis nostris obtenebrati ad ipsum veritatis lumen per nos accedere nequimus, intercessores quæramus per quos veniam mereamur. Interpellamus eos qui, dum vixerunt, Deo attentius servierunt, ut nobis in præsenti sæculo dignentur patrocinari quos in futuro judices sumus habituri qui et ipsi fonte misericordiæ inebriati non negabunt petentibus quod voluerunt habere commune cum pænitentibus, magis enim consortes quam districti volunt esse judices.

Cum quibus et hunc patrem nostrum beatum Severum pro nobis intercedere poscamus et per ipsum ad Christum legatione fungamur ut eum nobis suis precibus faciat pacatum, quem male vivendo fecimus iratum. Rogemus ut suo gregi sibi devote famulanti subveniat, qui suo temporali domino equarum gregem fideliter custodivit et custodiendo meritis adaugere promeruit. Et qui pietatis affectu ut nudos vestiret, nuditatem non abhorruit, vestem justitiæ impetret familiæ poscenti. Porro qui viduæ clamanti equam cum pullo tradidit et alteram pro ea divinitus suppleri promeruit, ipse

(1) Rom. IX, 18 — et 16.

nobis obtineat, ut Deus in nobis bonum quod deest suppleat et malum quod adest miseratus amoveat. Extinguat etiam in nobis vitiorum et concupiscentiarum incentiva qui furni ardentis non sensit incendia. — Amen.

Reliques de saint Sever données au roi Louis XIII.

Dix janvier 1639. Le dit jour le chapitre, extraordinairement assemblé en la sacristie, issue de la grande messe, ont été tirées les saintes reliques des châsses par M. Le Prevost, chanoine, dont s'ensuit l'acte dressé par luy-même, par ordre du chapitre.

Christianissimo et invictissimo Domino nostro Domino Ludovico Dei gratia Francorum et Navarræ regi, humillimi oratores canonici et capitulum sanctæ metropolitanæ ecclesiæ Rotomagensis subjectionem et promptissime devotionis obsequium. Ut primum ex illustrissimi et reverendissimi domini archiepiscopi nostri litteris intelleximus augustissimam majestatem tuam erga domesticam hujus ecclesiæ sanctimoniam pietatis zelo succensam, ex thesauro quem habemus in vasis fictilibus, partem aliquam religioso affectu concupiscere, pro tam salubri desiderio gratias Deo agentes illud exultantibus animis studuimus adimplere. Cujus rei gratia maturis inter nos deliberationibus habitis ex variis sanctorum reliquiis in ejusdem ecclesiæ secretario quiescentibus, in duo potissimum corpora beatorum Christi confessorum et pontificum Severi et Sinerii oculos conjecimus, unde sacra pignora in hunc finem excerperemus. Itaque infra scripta die ad id constituta, peractis quotidianis missarum solenniis, convenientes in prædictum secretarium, ubi diversi generis capsæ, immortalibus opibus plenæ, ex armariis, in quibus religiose asservantur, prius eductæ et decenter dispositæ fuerant, felices utriusque sancti exuvias per carissimum concanonicum nostrum Joannem Le Prevost, presbyterum tunc hebdomadarium, planeta aliisque sacris vestibus indutum, comitantibus et adjuvantibus carissimis etiam collegis Nicolao Throsnel et Dionysio Le Fevre, presbyteris diaconali et subdiaconali, cultu paratis e propriis conditoriis successive depromi et super mensam in modum altaris velis et luminibus adornatam, cum thurificatione et precibus sanctæ actioni congruentibus, reverenter exponi fecimus hoc ordine.

Primum e pervetusto tabernaculo variis metallis eleganter obtecto, gemmisque et cœlaturis decorato, Beati Severi nomen in inscriptionibus gothico charactere pergyrum exaratis exterius præferente, deprumptum est corium quoddam ingens, antiquum sanum tamen, mundum et solidum potissimam corporis ejusdem sancti partem cum cute firma adhuc et integra complectens. Quo super mensam prædictam reverenter explicato supplices cum tremore et gaudio intuiti, mirati, venerati sumus pretiosum illud beatæ immortalitatis seminarium in quo divina benignitas futuræ resurrectionis gloriam diutissima tot seculorum incorruptione præsignat. Statimque prima colli vertebra unanimi omnium consilio detracta et seposita studiose ut prius obvolutum recondi curavimus.

Deinde Sancti Sinerii corpus ex alio veteri tabernaculo ex ære fusili elaborato (quod, ob multiplicem reliquiarum ibidem inclusarum copiam, omnium Sanctorum feretrum nuncupatur), ubi separatim in sericis et versicoloribus perantiquæ texturæ pannis cum variis inscriptionibus compositum, diem retributionis expectat, pari cum reverentia eductum, detectum, perspectum fuit, excerptoque inde quodam osse calcanei figuram exhibente, in eodem omnium sanctorum tabernaculo reconditum. Quæ quidem veneranda duo pignora seorsim purpureo serico involuta schedulisque signata in hac arcula sera claveque munita, collocavimus augustissimæ majestati tuæ sedulo transmittenda. Ad quorum venerationem ut augustissima majestas tua ex ampliori eorumdem sanctorum notitia fiducialius animetur, veraciter et sincere testamur in Domino duos istos misericordiæ viros in generationibus gentis suæ gloriam adeptos in diebus suis haberi in laudibus et beati quidem Sinerii depositionem in diptycha nostra ad XIV Kalendas octobris a multis sæculis esse relatam. Beati vero Severi festivitatem quotannis Kalendis februarii apud nos celebrari. Quo die gloriosi pontificis merita coram sacris ejus lipsanis, quæ tum fideli populo in variis thecis reverenter ostendi solent, ex ambone sub crucis titulo, per divini verbi præcones à canonicis vicissim ad id selectos solenni ritu explicantur. Præterea fidem facimus utriusque gesta in quibusdam ecclesiarum extare codicibus et in compendium redacta diœcesano breviario contineri, quorum ex serie constat par illud eximiæ sanctitatis ut cœlestis modo gloriæ et sepulturæ consortio ita quon-

dam natalis loci vicinia professionis genere sacerdotii successione fuisse conjunctum. Siquidem ambo Constantiensem hujus provinciæ agrum cunabulis, monasticam vitam exemplis, Abrincensem ecclesiam infulis illustrarunt. Severus humili loco natus, ex vili armentorum custode primum evangelii prædicator, dominique sui (quem infidelem adhuc cum tota familia miraculorum magnitudine Christo peperit) institutor ac magister. Deinde relicto sæculo anachoreta et monachorum pater tum singulari ejus providentia, qui David servum suum de post fœtantes accepit in regem, ad pastoralis officii culmen evectus cum gregem sibi creditum in intellectibus manuum deduxisset et gentilitatis reliquias è diœcesi sustulisset, in pristinam demum solitudinem reversus, incorruptæ carnis sarcinam moriens oratorio à se in honorem sanctissimæ Dei Genitricis extructo deposuit.

Sinerius Sancti Paterni (qui Childeberto primo rege Abrincensi sedi præfuit) honore meritisque successor cum multis et ipse virtutibus claruisset, post felicem exitum ad ejusdem Paterni et Beati Scubilionis ejus socii corpora sepultus est in monasterio quod Siciacum appellabant. Utriusque vero corporis certam indubiamque possessionem nobis tum diuturna traditio, tum domestica documenta confirmant. Ac Severi quidem translationem ex agro Constantiensi Rotomagum ante annos sexentos et quadraginta, Ricardi primi Normannorum ducis opera factam illustria miracula commendarunt. Corpus enim quod antea bellorum metu humi defossum diutius jacuerat, integrum repertum est et quoties in itinere pernoctandi causa deponebatur ita firmum consistebat, ut nulla vi de loco dimoveri posset, quin prius sacri vectores oneris ad novæ ibidem ecclesiæ constructionem voto se adegissent. In cujus rei argumentum extant etiamnum templa ejus nomine iis in locis ædificata. Suscipiat igitur augustissima Majestas tua ex inopiæ nostræ promptuaris apophoreta plena gratiæ et sanctitatis, et in modica reliquiarum parte integra sanctorum corpora se possidere glorietur eorumque munita præsidiis, cœlestium benedictionum continua sentiat incrementa. Ne vero rei velut à nobis gesta est superius descriptæ ulla ambiguitatis obrepat occasio præsentis scripti paginam nostris omnium qui interfuimus ac notarii nostri subscriptionibus annulique Sanctæ Mariæ impressione duximus roborandam. Actum in prædicto secretario sub corporali præsentia et testimonio sanctorum

anno Regis Regum Domini nostri Jesu Christi, millesimo sexcentesimo trigesimo nono, quarto idus januarii.

Ego Nicolaus Le Royer, cantor et canonicus, interfui et subscripsi.

Ego Joannes-Baptista Godart, thesaurarius et canonicus, interfui et subscripsi.

Ego Joannes Caresmel, Archidiaconus et canonicus, interfui et subscripsi.

Ego Ludovicus Sausson, canonicus, interfui et subscripsi.

Ego Joannes Sequart, canonicus, interfui et subscripsi.

Ego Anselmus Marette, canonicus, interfui et subscripsi.

Ego Nicolaus Barbey, canonicus, interfui et subscripsi.

Ego Joannes Le Vendangs, canonicus, interfui et subscripsi.

Ego Joannes Le Mercyer, canonicus, interfui et subscripsi.

Ego Joannes Briffault, canonicus, interfui et subscripsi.

Ego Jacobus Le Chevalier, canonicus, interfui et subscripsi.

Ego Carolus Brasdefer, canonicus, interfui et subscripsi.

Ego Jacobus Mallet, canonicus, interfui et subscripsi.

Ego Joannes Le Prevost, canonicus, gloriosas sanctorum reliquias immeritis meis manibus deprompsi et subscripsi.

Ego Petrus de la Mare, canonicus, interfui et subscripsi.

Ego Bartholomeus Le Roux, canonicus, interfui et subscripsi.

Ego Joannes Aubourg, canonicus, interfui et subscripsi.

Ego Nicolaus Throsnel, canonicus, interfui et subscripsi.

Ego Dyonisius Le Fevre, canonicus, interfui et subscripsi.

Ego Petrus Picot, canonicus, interfui et subscripsi.

Ego Joannes Patry, presbyter notarius venerabilis capituli, interfui, relegi et subscripsi.

J. PATRY. (*Place du sceau*).

Ego Franciscus (1) miseratione divinâ sanctæ Rotomagensis ecclesiæ archiepiscopus, Normanniæ primas, confratrum nostrorum acta

(1) François II de Harlay, 84e archevêque de Rouen, de 1614 à 1651.

synodice atque hierarchice facta fideliter scripta religiose obtata, sanctissimo domino nostro regi Ludovico decimo tertio per venerabilem thesaurarium ecclesiæ nostræ et ex supra scriptis canonicis duos magistros Brasdefer et Le Prevost sancte offerenda approbavi, sigilloque ac subscriptione communivi et episcopale sacrarum reliquiarum depositum clave inclusa obsignavi, nostrisque nominatis dignissimis deputatis reverenter deferendum tradidi post consuetas solemnesque translationis cæremonias, Gallioni in arce nostrâ anno cœlestis gloriæ sanctorum ac regis cœli incarnati millesimo sexcentesimo trigesimo nono regis nostri christianissimi vigesimo nono, dedicationis regni Reginæ sanctorum omnium ab augusto mense secundo, die decima septima mensis januarii.

Scriptum ac subscriptum manu nostrâ.

FR. *Archiepiscopus Rotomagensis.*

De mandato illustrissimi ac reverendissimi Domini Domini mei.

ESPRIT. (*Avec sceau pendant*).

FIN

LE 2e BATAILLON DES VOLONTAIRES DE LA MANCHE

(*Octobre 1791. — Janvier 1794*)

L'Assemblée Législative, qui remplaça l'Assemblée Constituante, se réunit, comme on sait, le 1er octobre 1791. Comprenant, dès le premier moment, que les régiments de ligne, désorganisés et démoralisés par l'émigration de leurs officiers, étaient insuffisants, comme force numérique et comme force morale, pour arrêter l'invasion qui menaçait le territoire français, elle fit appel au patriotisme de tous et provoqua des engagements volontaires. Plus tard, en juillet 1792, à l'approche de troupes nombreuses massées aux abords de la frontière, elle déclara la patrie en danger et appela tous les citoyens à sa défense.

Le département de la Manche, en 1791 et en 1792, fournit 7,792 volontaires, c'est-à-dire 12 bataillons d'infanterie et un escadron de chasseurs. Huit de ces bataillons furent formés en 1791 (numéros 1, 2, 7, 8, 9, 10, 11 et 12) ; ils comptaient chacun 574 hommes. Les quatres autres (numéros 3, 4, 5 et 6) se formèrent en 1792, à l'effectif de 800 hommes chacun. Seuls les huit bataillons formés en 1791 prirent part à cette déconcertante campagne de 1792 qui a les allures capricieuses, mais grandioses, d'un roman de chevalerie ; les autres ne virent guère le feu qu'en 1793.

C'est à l'un de ces bataillons, organisés dès le début, c'est au 2e bataillon des volontaires de la Manche que nous désirons consacrer une courte notice. Pour retracer son histoire depuis sa formation en octobre 1791 jusqu'au moment où, perdant avec son nom son autonomie, il devint, en janvier 1794, la demi-brigade de l'Allier, nous nous appuierons sur les récits militaires de l'époque et sur un journal écrit au milieu de l'agitation des camps et des garnisons étrangères, au courant de la plume et du combat, par un volontaire devenu plus tard illustre, le général Jouan. Ces notes intimes mettent en lumière l'intrépide vaillance des enfants de la Manche, il y a cent ans, et c'est en nous souvenant de

l'intérêt trouvé à compulser naguère ces papiers de famille que nous avons composé la présente notice.

Le 1er bataillon des volontaires de la Manche avait été formé à Coutances, le 22 octobre 1791, mais il ne fut armé et ne partit qu'en 1792. Les enrôlés appartenaient aux cantons de Coutances, de Saint-Denis-le-Gast, de Gavray, de Cérences, de Bréhal, de La Haye-Pesnel, de Brecey, de Tirepied et d'Avranches.

Le second bataillon fut organisé, également à Coutances, trois jours plus tard, le 25 octobre 1791, par le général Wimpffen. Son effectif était de 574 hommes ; il fut presque entièrement fourni par les cantons du nord du département. Un des enrôlés devait arriver aux plus hauts grades militaires : c'était Jacques-Casimir Jouan, né à Saint-Christophe-du-Foc, le 4 mars 1767. Il était sergent-major d'une compagnie de la garde nationale des Pieux, quand il signa son engagement. Il fut le jour même nommé lieutenant de grenadiers au 2e bataillon des volontaires de la Manche.

A peine organisé, ce bataillon fut envoyé à Valognes, où il resta sept mois, puis ensuite dirigé sur Avranches. Il se mit en route pour le théâtre de la guerre le 11 juillet 1792, le jour même où l'Assemblée législative déclarait la patrie en danger. Il arriva le 16 août suivant au camp de Weissembourg et en partit presque aussitôt pour aller joindre, à Pont-à-Mousson, l'armée du général Kellermann. La campagne de 1792 allait s'ouvrir. S'ils n'étaient point des vétérans, nos engagés étaient déjà des soldats. Si leur discipline ne rappelait pas toujours la caserne, elle ne faisait point songer au club, et c'est par là que les volontaires de 1791 se distinguèrent des volontaires de 1792, que venaient d'appeler l'Assemblée et qui n'avaient ni armement, ni exercice, ni discipline.

Ce fut peu de jours après, le 20 septembre, que le second bataillon de la Manche reçut le baptême du feu à la bataille de Valmy, gagnée par Dumouriez et Kellermann sur 80,000 Prussiens. Le succès de cette journée détermina la reprise de Verdun et permit une marche en avant. Nos volontaires, placés dans la brigade du général Estournel, concoururent à l'attaque du Mont-Pellengen, près de Trèves, à la prise de Deux-Ponts, de Hombourg, de Carlsberg, et prirent part à différents combats que la brigade eut alors à livrer, jusqu'au jour où elle fit partie de l'armée de la Moselle.

Cette armée, aux ordres de Houchard, s'étant mise en mouve-

ment le 17 juillet 1793, le 2e bataillon de la Manche, placé à l'avant-garde du corps des Vosges, fut vivement engagé avec les Prussiens, sur les hauteurs de Kreutzberg, près de Deux-Ponts. L'ennemi se retira, abandonnant sa position. Le bataillon de la Manche s'établit au village d'Abstul et ne cessa, pendant plusieurs jours, d'être harcelé par les cavaliers du Royal-Allemand, parmi lesquels se trouvaient malheureusement des émigrés français.

Ici se présente un fait d'armes personnel au brave Jouan et trop glorieux pour la compagnie de grenadiers dont il était lieutenant pour être passé sous silence. Le 26 juillet, en effet, ayant sous son commandement la compagnie de grenadiers et un détachement de gendarmerie à pied, le lieutenant Jouan s'empara à la baïonnette de la petite ville de Landsthul et s'y maintient jusqu'au 28, au milieu d'escarmouches continuelles. Mais un péril imminent l'attendait dans sa retraite pour rejoindre l'armée. A peine avait-il fait une demi-lieue, que sa troupe est attaquée par un escadron de hussards prussiens ; elle repousse vaillamment cette charge et continue son mouvement, toujours pressée par l'ennemi qui n'attendait qu'une occasion favorable pour fondre de nouveau sur elle. Le détachement croyait trouver sa brigade à Abstul ; il fut surpris, en approchant de ce village, de ne plus apercevoir les Français dans la plaine, qu'il fallait traverser sans défense contre la cavalerie ennemie. La perte du détachement paraissait inévitable lorsqu'un hasard heureux lui fit rencontrer une voiture de foin qu'il renversa derrière lui, sur un petit pont, à l'entrée du village. Cette barricade improvisée arrêta assez longtemps l'ennemi pour permettre aux Français de gagner un bois où leur brigade faisait halte. D'enthousiastes acclamations accueillirent, à leur arrivée, cette poignée de braves enfants de la Manche et leur intrépide commandant.

Le 2e bataillon de la Manche fut, peu après, détaché de l'armée de la Moselle et envoyé à l'armée du Nord. Il arriva à Lille le 26 août 1793, et, dans la nuit même, il partit avec une colonne, aux ordres du chef de brigade Jardon, pour concourir à l'attaque de la ville de Lannoy, qu'occupaient les Hollandais. La place résista ; mais les cuirassiers de Waldeck, accourus à son secours, perdirent leur colonel et le tiers de leur effectif, sous le feu du 2e bataillon de la Manche et du 1er de la Gironde.

Le bataillon de la Manche prit une part brillante au combat de

Menin, et après ce combat du 13 septembre, alla renforcer la brigade du général Michel, aux avant-postes de Lille, devenus l'arêne de sanglantes escarmouches. Le 23 octobre, il enleva à la baïonnette les villages retranchés de Sailly et de Willema, et prit une pièce de canon. La brigade s'étant portée en avant pour l'appuyer, les Autrichiens du camp de Cisoing l'abordèrent avec impétuosité, tandis que d'autres troupes manœuvraient sur ses flancs pour la cerner. Elle se vit sur le point d'être enfermée dans une petite plaine, entre les villages de Hem et de Forest et la Marcq, cours d'eau profond, que ses bords bourbeux ne rendaient pas guéables. Le moment était critique, mais le 2e bataillon de la Manche sauva la situation un moment compromise. Le lieutenant Jouan eut, en effet, mission de s'emparer du pont de Forest, seul endroit par où la retraite pouvait s'opérer ; il y courut avec deux compagnies de grenadiers et un obusier, chargea vigoureusement l'ennemi qui s'y établissait, le rejeta dans des enclos voisins et l'y contint pendant que la colonne effectuait le passage de la Marcq ; puis, se repliant sur la brigade, il en forma l'arrière-garde et sut toujours maintenir l'ennemi à distance respectueuse. Le 27, la brigade attaqua de nouveau les Autrichiens, dans les mêmes postes, les en délogea et emporta à l'arme blanche le village fortifié de Templeuve ; ces positions furent reprises le lendemain. Le général Michel eut 600 hommes mis hors de combat dans ces différentes affaires contre un ennnemi si supérieur en forces. Quelques jours après, le lieutenant Jouan était nommé capitaine dans son bataillon, le 8 novembre 1793, après quatorze mois de campagne. Ce bataillon allait bientôt perdre son nom. Une nouvelle organisation de l'armée réunit en effet les bataillons en demi-brigades. Le 2e bataillon de la Manche, le 1er de l'Allier et le 7e du Pas-de-Calais, dont la fusion se fit le 5 janvier 1794, formèrent la demi-brigade dite de l'Allier. Le 22 octobre 1796, cette demi-brigade forma la 27e demi-brigade de ligne. Elle porta ce nom jusqu'en décembre 1803. A cette époque, les demi-brigades prirent la dénomination de régiments et des numéros ; la 27e brigade devint, par suite, le 27e régiment d'infanterie de ligne.

L'abbé E. HELAINE

Découvertes dans l'église de Savigny

Près de Coutances

Cette intéressante église a été plusieurs fois signalée pour la pureté de son style roman. On a décrit ses murs en *opus spicatum*, ses fenêtres étroites et cintrées, son arc triomphal orné de zigzags et soutenus par d'élégantes colonnettes, son abside demi-circulaire, en forme de four, enfin ses modillons sculptés qui ont eu plusieurs fois l'honneur d'un dessin. Mais on ignorait des détails plus remarquables encore et qui, au XVII[e] siècle, avaient été masqués : à l'extérieur, par la toiture de la sacristie, à l'intérieur, par de grossiers enduits et une sorte de peinture sur plâtre, simulant une tenture, qui rappelait l'époque de Louis XV.

Un prêtre intelligent et érudit, M. Lemasson, curé-doyen de Montmartin, ayant gouverné la paroisse de Savigny pendant quelques années, trouva le temps de composer une savante brochure sur cette église. Dans ce travail, M. Lemasson avait déjà reconnu : « que l'abside arrondie se terminait par une jolie fenêtre romane, » entourée elle-même de zigzags, mais cachée alors par le rétable » de l'autel ; que des deux côtés de cette fenêtre existaient deux » niches moins ornées. (1) »

Ces renseignements sollicitaient des recherches ultérieures. M. l'abbé Joubin, successeur de M. Lemasson dans la cure de Savigny, fut curieux de voir comment la fenêtre absidale se révélait à l'extérieur. Aidé d'un de ses amis (2), ils crevèrent le plafond du plancher de la sacristie à la suite de l'abside et pénétrèrent sous le comble. A l'aide d'une lumière, ils aperçurent non seulement cette petite fenêtre signalée à l'intérieur, et qui seule eut été d'un effet fort maigre, dans le pignon oriental, mais au-dessus d'elle des bas-reliefs, remarquables et encadrés, comme la fenêtre, entre deux belles colonnes supportant un cintre en zigzags, fort riche.

Cette première découverte encouragea le pasteur à examiner de

(1) *Notice sur Savigny*, près Coutances, p. 9.
(2) M. l'abbé Lemare, curé de Troisgots.

nouveau l'intérieur du Sanctuaire. Il s'aperçut bientôt qu'un plâtrage cachait plusieurs lettres qu'on n'avait pas soupçonnées, du côté de l'Evangile. Du côté de l'Epitre, ayant dégagé une pierre qui faisait saillie sur l'enduit, on vit apparaître un superbe chapiteau roman. M. le curé et son ami résolurent alors de pousser plus loin leurs investigations, et le 5 décembre 1888, avec la permission de M. Lepeu, maire de la commune, ils enlevèrent le reste de l'enduit. Ils découvrirent alors une magnifique arcature formée de trois tores reposant sur des colonnettes. Mais cette arcature n'était pas isolée ; l'enlèvement de son enduit avait mis au jour une partie de la suivante, et le travail continué fit bientôt apparaître une ravissante colonnade formant hémicycle autour de l'autel. Comme cette arcature, en saillie sur le mur, simulait des vides en forme de niches, nous engageâmes M. le maire et M. le curé d'y faire exécuter des peintures à fresques qui rappelleraient les principaux patrons de la commune. Ces dessins, disions-nous, avaient dû exister dans le principe. Nos prévisions se réalisèrent, car ces niches ayant été mieux nettoyées, on aperçut sous un grossier badigeon, exécuté avant l'enduit, des peintures murales, bien plus curieuses que celles qu'on devait reproduire. Enfin, en brossant les moulures des colonnettes avec beaucoup de soin, on découvrit une nouvelle inscription, et celle qu'on avait déjà relevée devint plus complète et plus visible. Elle est ainsi conçue : « CO. CO. DRI. AN. M. C. XX. VIII. TVRODO. P. C. SVNT. » Elle nous apprend que cette église fut construite en 1128, par le prêtre Turolde ou Touroude. Avant de décrire son œuvre, disons ce que l'histoire nous a conservé de ce prêtre et de son arrivée dans la paroisse de Savigny.

En 1060, dans la Vallée d'Auge, sur les bords de la Dive et à l'endroit où passe aujourd'hui la voie ferrée, en face de Mézidon, existait à Ecajeul un baron fameux appelé Odon Stigaud. Son fils Robert, qui avait visité la Grèce, en avait rapporté des reliques de sainte Barbe. Pour les placer, Odon fit construire un monastère dont le plus riche trésor fut les ossements de la sainte. Ce monastère, enrichi de nouveau par Rabel de Tancarville, gendre d'Odon, devint une collégiale de chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin. Plus tard, des miracles nombreux, opérés par l'intercession de sainte Barbe, firent donner au monastère d'Ecajeul le nom de prieuré de Sainte-Barbe-en-Auge.

A la fin du XIe siècle, sous le vénérable prieur Guillaume de Rouen, les miracles de sainte Barbe ayant fait grand bruit en Normandie, Raoul de Brucourt, seigneur de Savigny, voulut avoir, comme chapelains, trois religieux de Sainte-Barbe. On lui envoya alors, vers 1120, les moines Turold, Josselin et Robert, surnommé l'Apostolique. Raoul leur donna de nombreuses propriétés dont la charte de concession est conservée dans l'*Histoire des Evêques de Coutances*, par Toustain de Billy. L'église primitive étant insuffisante, Turold, le prieur-curé de Savigny, en fit construire une autre qui dut servir à la fois aux religieux et à la paroisse. C'est l'église romane qui existe encore. Maintenant que l'architecte est connu, décrivons son monument. La nef, large et spacieuse, fut particulièrement réservée aux paroissiens. Le chœur, voûté en pierre, mais sans nervures, et divisé en deux travées par des arcs doubleaux, appartenait spécialement aux moines. L'abside abritant le Saint des Saints et terminant le chœur est la partie la plus remarquable de l'édifice. Un arc triomphal à triple zigzags commence l'hémicycle et sa colonnade.

Cette colonnade, élevée à deux mètres au-dessus du sol, comprend cinq arcatures qui reposent leurs archivoltes sur douze colonnettes. Les arcatures sont formées par trois tores ou moulures rondes. Celle du centre, la seule qui soit ouverte, offre une fenêtre qui s'enfonce sous une profonde voussure encadrée par une triple archivolte, ornée d'étoiles, de dents de scie et d'une autre ceinture d'étoiles. Les colonnettes qui reçoivent les arcatures ont pour soubassement le mur inférieur et possèdent des chapiteaux fort curieux. Le premier groupe, en partant du côté de l'Evangile, présente des dragons à têtes humaines, coiffés de bonnets en pyramides, et à côté une tête de femme. C'est dans l'abaque de ces premiers chapiteaux que se trouve l'inscription de Turolde, avec la date de la construction. Le second groupe présente des lions affrontés et un serpent. Le troisième, près de la fenêtre, offre de nouveaux serpents entrelacés, ayant des têtes de singes. Le quatrième, de l'autre côté de la fenêtre centrale, possède deux lions finement sculptés, avec l'inscription, en caractères romans : LEONES. Sur le cinquième groupe on remarque des entrelas vigoureux et des colombes buvant dans la même coupe. Le dernier groupe n'a que des entrelas se terminant en crochets pour recevoir la saillie du chapiteau.

Les fresques qui donnent de la vie à cette colonnade représentent la passion ou le martyr de sainte Barbe, en quatre tableaux, dont les trois premiers sont seuls visibles. Il est vrai que ces peintures ont éprouvé quelques mutilations. Des portions d'enduit sont tombées et ont été remplacées par du mortier vulgaire qui brise les lignes gracieuses des sujets. Mais ce malheur est facile à réparer. Le premier tableau qui commence, du côté de l'Epître, représente sainte Barbe à genoux ; la tête penchée en arrière, elle lève vers le ciel une de ses mains dont l'index seul ouvert, annonce qu'elle est en prière et implore le secours divin. Cette pose de la sainte rappelle probablement l'instant où, dans sa prison, elle voit une grande lumière et Notre-Seigneur lui disant : « Prends courage, ma fille, je ne t'abandonnerai pas. » Le vide laissé dans ce tableau est occupé par une sorte d'arbre, dont les branches courbées en forme de rinceaux portent de triples feuilles à leurs extrémités.

Le deuxième sujet représente sainte Barbe à genoux, les mains jointes et la tête vers le ciel. Derrière elle apparaissent trois personnages dont l'un semble être le proconsul Marcien, d'après la légende de *Voragine*, et le troisième le bourreau à la figure hideuse; le troisième personnage est sans doute le père de la martyre, qui l'a dénoncée comme chrétienne au juge romain.

Le troisième sujet montre encore la sainte, quelques instants avant son supplice. Elle est toujours à genoux et les bras élevés vers le ciel. Son père, après l'avoir conduite sur la montage qui domine la cité de Nicomédie, se constitue son bourreau. Il la saisit par les cheveux et lève son glaive pour lui trancher la tête.

Le quatrième tableau représentait sans doute la mort du père de sainte Barbe qui, d'après la *Légende dorée*, fut anéanti par le feu du ciel, en descendant de la montagne où il avait commis son meurtre.

Ces fresques sont-elles contemporaines de l'édifice ? On a pu en peindre au XIIe siècle, mais celles qui existent ne nous paraissent pas antérieures au XIVe siècle. Les costumes à manches étroites, les longues tuniques, les arbres formant rinceaux et l'air placide des personnages semblent bien rappeler l'époque que nous assignons, ou peut-être même la fin du règne de saint Louis.

Mais la merveille de ce petit sanctuaire est assurément sa fenêtre vue dans le pignon oriental. Elle est encadrée par deux belles colonnes dont les chapiteaux représentent : l'un des entrelas vi-

goureux, l'autre un serpent à double corps et à une seule tête, dévorant deux hommes dont on n'aperçoit plus que les crânes dénudés. Le cintre de cet encadrement est orné d'un triple zigzag, comme l'arc triomphal du sanctuaire. A la partie inférieure de cette grande arcature, apparaît la petite fenêtre de l'abside. Dans les vides laissés par son modeste cintre, on aperçoit un sagittaire qui lance une flèche au-dessus d'un petit bosquet de feuillage, sur un cerf qui apparaît de l'autre côté, et dont un chien a déjà saisi une patte du pauvre quadrupède.

Au-dessus de la petite fenêtre et de ces sujets qui occupent à peine la moitié de l'encadrement, apparaît le grand relief que nous avons signalé au début de cette notice. Il représente Notre-Seigneur assis sur une chaise antique, dont on aperçoit les colonnes et le coussin. Ses pieds sont nus, sa tunique à plis nombreux ressemble à une aube. Elle est recouverte en partie par une chasuble dont l'ornement est une grande bande centrale enrichie d'étoiles. Cette chasuble est relevée par les bras du Christ. La main gauche tient une longue croix, la droite est étendue pour bénir. La tête est entourée d'un nimbe crucifère ; les cheveux sont divisés à la nazaréenne ; la barbe est fourchue au-dessous du menton, et de la lèvre supérieure descendent de légères moustaches.

Ce sujet nous rappelle en petit les magnifiques sculptures surmontant les fenêtres des pignons de l'abbaye de Vezelay. Nous pouvons signaler le bas-relief de l'église de Savigny comme le plus ancien et le mieux conservé, entre tous ceux qui existent dans le département de la Manche.

Depuis ces découvertes, on en a fait une autre dans la nef. C'est une nouvelle fresque représentant la Cène, et qui est loin de manquer d'intérêt.

E.-A. PIGEON.

